



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





Hwt-A. 21. 55

T A B L E A U
HISTORIQUE ET POLITIQUE
DE L'EUROPE,
DEPUIS 1786 JUSQU'EN 1796, OU L'AN 4.
T. III

THE
LONDON
LITERARY
AND
SCIENTIFIC
ASSOCIATION
OF
1850

T A B L E A U

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE L'EUROPE,

DEPUIS 1786 JUSQU'EN 1796, OU L'AN 4;

CONTENANT

L'HISTOIRE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS DU RÈGNE

DE F. GUILLAUME II,

ROI DE PRUSSE;

ET un Précis des Révolutions de Brabant, de Hollande,
de Pologne et de France;

PAR L. P. SÉGUR L'AINÉ,

CONSEILLER D'ÉTAT; MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL
ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

TROISIÈME ÉDITION.

Quid verum, atque decens curo et vivo
Et omnis in hoc sum. HORAT.

TOME TROISIÈME



A P A R I S,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Lib., rue Hautefeuille, n°. 20.

AN XI (1803).

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT
1155 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3700
WWW.CHICAGOEDUCATION.ORG



PHILOSOPHY DEPARTMENT
1155 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

T A B L E A U
HISTORIQUE ET POLITIQUE
DE L'EUROPE,
DEPUIS 1786 JUSQU'EN 1796, OU L'AN IV.

M É M O I R E

S U R

LA RÉVOLUTION DE HOLLANDE,

PAR ANT. BERN. CAILLARD,

*Ci-devant Chargé des Affaires de France à
Copenhague, Pétersbourg, la Haye, et
Ministre plénipotentiaire de la République
Française à Ratisbonne et à Berlin.*

ON ne pourroit se faire une idée nette de la révolution de Hollande, qui se termina en 1787, par le court triomphe du stathouder et l'anéantissement momentané du parti patriotique, si on ne remontoit pas un peu plus haut pour

1787.

1787. connoître avec quelque précision les empiétements successifs, mais continuels, de l'autorité stathoudérienne sur celle de la république, dont les Etats-Généraux étoient les organes; empiétemens qui amenèrent cette lutte opiniâtre et soutenue entre l'esprit de despotisme et l'esprit de liberté, et bientôt après les fureurs de la guerre civile, qui désola, pendant quelque temps, ces paisibles contrées.

Il est donc nécessaire de rappeler sommairement ici les principes fondamentaux de l'ancienne constitution batave, pour savoir quelles étoient les limites du stathoudérat, jusqu'à quel point elles avoient été franchies, et combien peu d'espace il lui restoit à parcourir pour arriver enfin au pouvoir absolu, éternel objet de son ambition.

Qu'on se représente une fédération de sept provinces absolument indépendantes l'une de l'autre, en tout ce qui pouvoit concerner leur régime intérieur, leurs affaires particulières, et réunies seulement sur les points qui intéressoient l'universalité, tels que la guerre et la paix, les finances dans leur seul rapport avec la fédération, l'assiette et la levée des contributions pour subvenir aux dépenses de l'armée, de la marine, etc. Ces points étoient

discutés dans l'assemblée de ce qu'on appeloit *Etats-Généraux*. 1787.

Les *Etats-Généraux* assemblés communément à la Haye, se formoient d'un seul député de chacune des sept provinces; non qu'elles ne fussent maîtresses d'envoyer une députation plus nombreuse, mais chaque députation ne formoit qu'une seule voix, et chaque province, sans égard à sa richesse, à sa population, à la quotité de ses contributions publiques, ne participoit à l'exercice de la souveraineté que dans le rapport invariable d'un à sept. Les pays conquis, c'est-à-dire le Brabant hollandais, la Flandre hollandaise, tout ce qui se trouvoit au-delà de la Meuse, Bréda, Bois-le-Duc, Mastrecht, Namur, etc.; tout ce pays confondu sous la dénomination de *Pays de la Généralité*, ou simplement *Généralité*, n'entroit pour rien dans la hiérarchie politique: elle n'étoit donc jamais consultée, pas même sur ce qui la concernoit en particulier: la discussion et la décision de ses affaires appartenoient exclusivement aux *Etats-Généraux*, et ne formoient pas la branche la moins importante de leur autorité.

Chaque province se gouvernoit par ses *Etats particuliers*, qui se composoient des députés

4787.

qu'un certain nombre de villes de cette province avoient le droit d'y envoyer. Ce que les Etats-Généraux étoient par rapport aux Provinces, les Etats des Provinces l'étoient par rapport à leurs villes, c'est-à-dire qu'ils délibéroient et décidoient sur tout ce qui pouvoit concerner l'universalité de leur province, sans avoir le droit d'entrer dans ce qui ne regardoit que les affaires intérieures de chaque ville en particulier.

Les villes étoient gouvernées chacune par une régence, dont elles choisissoient elles-mêmes les membres parmi leurs citoyens, et c'est de ces régences que se tiroient les députés qui s'envoyoient aux Etats provinciaux, comme on tiroit de ceux-ci les députés qui s'envoyoient aux Etats-Généraux. Mais ce droit d'envoyer des députés aux Etats provinciaux n'appartenoit pas indistinctement à toutes les villes des Provinces; il étoit réservé à quelques-unes d'entr'elles qui, par cette raison, se distinguoient par la dénomination particulière de *villes votantes*.

L'origine de cette différence dans les droits politiques des villes se trouve dans leur inégalité primitive en richesses et en population. Lorsque cette constitution remplaça le régime

et la domination des Espagnols, plusieurs villes ne voulurent ou ne purent pas envoyer de députés aux Etats provinciaux, faute de moyens pour les y entretenir. Ce qui n'étoit alors qu'une simple suspension de l'exercice de leurs droits, fut envisagé, à la longue, comme une renonciation formelle, et tellement consacrée par l'espèce de prescription amenée par le temps, que si ces mêmes villes avoient voulu, dans la suite, faire revivre leurs droits, cette prétention eût été regardée comme une innovation et rejetée unanimement par les Etats provinciaux.

1787.

Ainsi, les villes non votantes se rangeoient dans la classe des villages, et formoient avec eux ce qu'on appelloit *plat pays*. Sans représentation quelconque, le plat pays étoit aux Etats de la province à laquelle il appartenoit, précisément dans le rapport où se trouvoit le pays de la généralité avec les Etats-Généraux.

Indépendamment des députés des villes, dont la réunion composoit les Etats provinciaux, il entroit encore dans la formation de ceux-ci un autre élément tout-à-fait étranger à la chose, et par cela seul, extrêmement embarrassant dans les détails de l'administration : c'étoit une députation de la noblesse de chaque province, qu'on désignoit sous le nom

1787.

d'Ordre Equestre, et qui avoit sa voix dans toutes les délibérations. Quelques publicistes ont prétendu que, dans l'origine, ils n'avoient été admis que pour représenter le plat pays. J'ignore si jamais il eut cette destination, mais il est certain du moins qu'il étoit parvenu à l'oublier totalement, et à se regarder comme partie intégrante du pouvoir législatif uniquement par le prétendu privilège inhérent à la noblesse de son origine.

Ajoutons encore que chacun des Etats provinciaux avoit une institution qui leur étoit particulière. Comme ils n'étoient point assemblés d'une manière permanente, aussitôt qu'ils se séparoient, ils se faisoient, jusqu'à leur prochaine réunion, représenter par une commission tirée de leur propre sein et nommée *gecomiteerde raad*, conseil-comité, qui ne dessembaroit jamais, et avoit le pouvoir de prendre, dans les cas urgens, les résolutions qu'exigeoient les circonstances.

Ainsi, l'échelle législative ne renfermoit que trois degrés : les régence des villes, les Etats provinciaux et les Etats-Généraux. Les affaires se décidoient à la pluralité absolue, mais souvent aussi à une sorte de pluralité relative ; car aux Etats-Généraux, par exemple, composés

de sept voix donnant quatre pour majorité absolue, deux députations pouvoient s'abstenir de délibérer, et alors la question ne s'en décidait pas moins à la pluralité de trois contre deux. Mais toute affaire concernant les finances exigeoit absolument l'unanimité constitutionnellement décidée. 1787.

Tel est, en raccourci, le tableau de cette puissance législative, qui renfermoit en elle-même le principe très-actif de sa propre destruction. La multiplicité des ressorts qui devoient imprimer le mouvement à la machine, leur indépendance mutuelle, l'extrême difficulté de diriger leur action dans un seul et même sens, l'extrême probabilité qu'ils agiroient le plus souvent en sens contraire, au milieu de tant d'intérêts divergens, ainsi que l'a surabondamment prouvé l'expérience de tous les temps, firent sentir de bonne heure la nécessité d'appliquer à cette machine si compliquée un agent très-puissant, capable d'en diriger et d'en soutenir le mouvement.

Cet agent, ce fut un stathouder qui fut choisi dans la maison des princes de Nassau. Les Etats, jaloux de leur autorité, ne lui donnèrent d'abord qu'un pouvoir assez limité : sans doute on prévoyoit dès-lors l'abus qu'il en seroit fait un

1787. jour ; mais il suffisoit au stathoudérat d'être institué ; c'étoit ensuite sa propre affaire d'étendre au loin sa puissance, jusqu'à ce qu'il atteignît enfin à la domination universelle, et la constitution même lui en fournissoit des moyens qu'il sut bien mettre à profit.

Pour peu qu'on réfléchisse sur cette constitution telle qu'elle vient d'être exposée, on n'a pas de peine à se convaincre que toutes les autorités avoient leur source dans les régences des villes, puisque leurs députations composoient les États provinciaux, comme les députations de ceux-ci composoient les États-Généraux. Il étoit donc très-clair qu'en exerçant une puissante influence sur la nomination des magistrats dans les villes, on pouvoit avoir des régences, et, par conséquent, des États provinciaux et des États-Généraux entièrement à sa disposition, c'est-à-dire envahir le pouvoir législatif après avoir été déjà investi des parties les plus importantes du pouvoir exécutif.

Telle fut, en effet, la politique constante des Stathouders, depuis Guillaume I^{er} jusqu'à Guillaume V, sans exception ; et si elle éprouva quelques obstacles dans ces ames nobles, vertueuses et dignes des beaux temps de la république romaine, telles que les Barnweldt et les

De Witt, le massacre ou un assassinat juridique les en délivra et leur laissa la liberté de suivre leur système avec plus de constance et de succès qu'auparavant.

1787.

Capitaine-général, amiral-général, c'est-à-dire maître de la flotte et de l'armée, maître de siéger en qualité de stathouder aux Etats-Généraux, à ceux de chaque province, et d'y ouvrir son avis; comblé de richesses et de dignités, qui mettoient à sa disposition les plus beaux et les meilleurs emplois de l'armée, dans la marine et dans l'état civil : que de moyens de séduction, de corruption entre les mains d'un stathouder! et comment les empêcher de réussir, à la longue, dans un ordre de choses où les individus, chargés de l'autorité législative, étoient soumis à une mutabilité perpétuelle, tandis que l'autorité stathouderienne en permanence pouvoit, à son gré, accélérer ou suspendre sa marche, suivant les circonstances, s'arrêter au ferme où la composition des assemblées politiques ne lui auroit présenté aucune espérance de succès, et attendre que le temps constitutionnel ramenât sur la scène des personnages plus favorables à ses vues?

Guillaume III fit un pas de géant dans cette carrière. On sait avec quelle rapidité Louis XIV.

— 1787. avoit fait, en 1672, la conquête d'une partie des Provinces-Unies. Le stathouderat, précédemment aboli par l'influence du célèbre et malheureux De Witt, avoit été rétabli par la force des circonstances, en faveur de Guillaume III, et ce prince avoit bientôt mis Louis XIV dans la nécessité d'évacuer les provinces envahies et de rendre la république à sa tranquillité.

Le nouveau stathouder avoit en cela rendu un service éminent à sa patrie, mais il ne voulut pas donner à la reconnaissance publique le temps de se refroidir, ni laisser échapper cette occasion d'étendre sa prérogative. Sous prétexte de punir celles des sept Provinces qui avoient laissé pénétrer les Français presque sans résistance, il parvint, à force d'intrigues et de violence, à les dépouiller du droit d'élire leurs magistrats et à s'en faire attribuer exclusivement la nomination. Ces provinces étoient au nombre de trois, celles de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel; ainsi cette opération mit entre les mains des stathouders la véritable souveraineté sur les trois septièmes de la république. C'est en 1674 que cet arrangement fut conclu, et il a été connu depuis sous le nom particulier de *réglement de 1674*. On verra

bientôt combien il acquit de célébrité dans l'histoire de la révolution de 1787. — 1787.

La guerre de la succession d'Espagne fournissait encore à Guillaume III le moyen de s'emparer d'un privilège peut-être plus redoutable encore que le règlement de 1674. On sait quel rôle joua la Hollande dans cette guerre si fameuse : son armée étoit commandée par le stathouder, et, suivant l'esprit de la constitution, le capitaine-général n'étoit le maître des mouvemens importans des troupes qu'autant que ces mouvemens avoient l'approbation des Etats-Généraux. Ainsi, falloit-il mettre en campagne des troupes cantonnées dans une province; mettre garnison dans une ville qui n'en avoit pas, ou la fortifier dans celles qui n'étoient pas suffisamment garnies, il étoit nécessaire d'en rendre compte aux Etats-Généraux pour en obtenir la permission. La guerre présente une foule de cas où un pareil système devenoit prodigieusement incommode et vicieux. Guillaume III sut bien relever ce vice et dans son principe et dans ses conséquences, et les Etats-Généraux lui accordèrent le pouvoir de disposer de l'armée, de lui faire exécuter tous les mouvemens qu'il jugeroit à propos, et de la distribuer de la manière qu'il

— trouveroit convenir le mieux au bien de l'État,
1787. et cela sur ses simples ordres et sans en référer
préalablement aux Etats-Généraux.

Cette permission fut accordée *pour une campagne seulement*, comme on peut le prouver sans réplique par la résolution que prirent, dans le temps, les Etats-Généraux ; mais Guillaume III, une fois en possession de cette prérogative : se garda bien de s'en dessaisir. La permission, avec le temps, devint un droit qu'il appela *droit de patentes*, et qui resta attaché au stathoudérat jusqu'à l'extinction totale de cette dignité dans la personne de Guillaume V. Ainsi, les stathouders se trouvèrent munis de l'arme la plus dangereuse contre le véritable souverain, et en possession du pouvoir de répartir l'armée suivant le plan qui convenoit le mieux à leurs intérêts, de renforcer les garnisons dans les villes où ils étoient le moins assurés, et d'y assurer leur domination par ce moyen. C'est ainsi qu'ils faisoient passer dans leurs mains tout ce que la souveraineté avoit de réel, et n'en laissoient que l'ombre aux Etats, dont ils n'étoient que les premiers officiers.

Et remarquez que cette ombre même du pouvoir absolu, laissée aux Etats-Généraux, servoit encore merveilleusement les desseins

des stathouders , en dérochant aux yeux de l'Europe l'étendue de leur puissance réelle , et en leur fournissant , dans tous les cas possibles , cette réponse hypocrite : *Les Etats ont voulu , ou les Etats n'ont pas voulu ; un simple stathouder n'est pas le maître , il n'est que le premier serviteur de la République.* Ainsi , à l'avantage de faire perpétuellement exécuter leur volonté propre , ils joignoient encore celui de ne se trouver jamais responsables des événemens.

Il faut avouer cependant que la province de Hollande , en particulier , fit une longue et vigoureuse résistance contre l'exercice de ce droit de *patentes* , et que sur-tout la ville d'Amsterdam ne voulut jamais souffrir de troupes dans son enceinte , jusqu'à ce que la révolution de 1787 ayant brisé tous les obstacles , le torrent du despotisme stathoudérien déborda de toutes parts , et força cette ville superbe à subir enfin la loi commune et à partager le malheur général.

Les belles époques de la République Hollandaise se trouvent au seizième et dix-septième siècles , et à la première moitié du dix-huitième. La nécessité de défendre continuellement le sol contre les invasions de la mer et des rivières ,

1787. exigeoit, non-seulement des frais énormes, mais encore une prodigieuse industrie; cette circonstance portoit naturellement les Hollandais vers l'étude des sciences exactes et naturelles, et ces connoissances extrêmement répandues, étoient, pour ainsi dire, popularisées parmi eux : les besoins journaliers du commerce et l'esprit d'économie leur inspiroient toutes les idées tendantes à porter, ou leurs machines, ou leurs procédés, au degré de simplicité dont ils étoient susceptibles, et en général à opérer les plus grands effets par les plus petits moyens. Cet esprit de combinaison et d'application avoit rendu la nation hollandaise certainement la plus industrieuse et l'une des plus éclairées de toute l'Europe. La liberté de la presse, en multipliant les écrits périodiques qui se débitoient à très-bas prix, avoit porté, jusque dans les dernières classes de la société, la connoissance des vrais intérêts de la république; chacun, s'instruisoit des opérations du pouvoir suprême, dans des journaux écrits avec la simplicité et la modestie propres au caractère hollandais, et cette habitude avoit formé un esprit public très-puissant, dont l'énergie étoit fortifiée encore par des mœurs pures que les séductions du pouvoir stathoudérien n'avoient pu jusqu'alors déjouer de leur antique simplicité.

Les yeux ne se fermèrent donc point sur les dangers qui menaçoient la liberté publique, et à la mort de Guillaume III, on ne crut pas pouvoir les détourner plus sûrement qu'en ne lui donnant pas de successeur. Ainsi, la dignité stathoudérienne resta sans titulaire, et la république, malgré tous les vices de sa constitution, n'en devint pas moins florissante, n'en fit pas moins affluer dans son intérieur les richesses des deux mondes, enfin, ne parvint pas moins à ce haut degré de prospérité qui, parmi les nations de l'Europe, fut un objet d'admiration pour les unes, de désespoir et de jalousie pour les autres.

Cet état de choses auroit pu subsister longtemps, si, au milieu des orages politiques qui troublaient si souvent la paix de l'Europe, il eût été possible que la Hollande conservât toujours la tranquillité extérieure dont elle avoit besoin, et cette exacte neutralité qui, loin de nuire à ses intérêts et à son commerce, en favorisoit, au contraire, le développement et les accroissemens. Mais sa position géographique, la nature de ses rapports avec diverses puissances, le poids qu'elle pouvoit mettre dans la balance par ses troupes, ses vaisseaux, ses richesses, toutes ces circonstances appelèrent

1787. bientôt l'attention des puissances belligérantes, qui ne lui permettoient plus de rester neutre; son bonheur étoit attaqué dans sa source, c'est-à-dire dans son commerce : il falloit alors qu'elle se choisît un ami et un ennemi, et elle se trouvoit ainsi entraînée malgré elle dans des démêlés qui, le plus souvent, lui étoient absolument étrangers.

C'est ce qui arriva dans la guerre de 1741, qui vit la Hollande réunir ses armes avec celles de l'Angleterre contre la France, en dépit de ses propres intérêts : on sait quel en fut le succès. La paix se fit en 1748; mais les partisans du régime stathoudérien n'avoient pas laissé échapper cette occasion d'agiter et d'aigrir les esprits contre le gouvernement auquel ils attribuoient exclusivement les revers que la république avoit essayés dans cette guerre. « Ce n'est pas ainsi, disoient-ils, que les Hol-
 » landais s'étoient montrés dans la guerre
 » de 1672, et dans celle de la succession d'Es-
 » pagne. Mais alors Guillaume III comman-
 » doit les armées, et la république avoit été
 » couverte de gloire. On a voulu supprimer
 » le stathoudérat, la seule institution propre
 » à sauver la république dans les cas pressans,
 » tels que l'état de guerre; on en voit le succès.
 » Et

» et comment en effet espérer que des magistrats, consommés peut-être dans l'étude ^{1787.}
 » des loix et très-éclairés sur les combinaisons
 » les plus avantageuses au commerce général
 » et particulier, seront également propres à diriger des opérations militaires, et à conduire
 » une guerre à laquelle, cependant, se trouvent attachées la gloire ou la honte de la république » ?

Cette doctrine se prêchoit avec ardeur dans la province de Zélande, où le stathoudérat avoit conservé un grand nombre de partisans. Elle se répandit avec un succès sans exemple. La petite ville de Ter-Vere donna le signal en demandant un stathouder à grands cris. La province entière suivit aussitôt cette impulsion; l'esprit d'enthousiasme et de révolution fila dans les provinces d'Utrecht, de Hollande, etc. avec la rapidité de l'éclair, et un espace de moins de quinze jours fut suffisant pour consommer la révolution et rétablir le stathoudérat.

Dans un délire aussi universel, il étoit difficile que les esprits restassent dans les mesures de la saine raison. La voix impérieuse de la populace et de la noblesse étouffa celle des républicains sages et modérés; et le stathoudérat une fois rétabli dans la personne de Guil-

— laume IV, on ne se disputoit plus que l'honneur
 1787. de lui donner les plus grandes marques de dé-
 vouement et de capter sa bienveillance, en ou-
 vrant les avis les plus favorables au maintien
 de ses droits constitutionnels et à l'extension
 de sa prérogative. Ainsi furent conservés et
 confirmés les droits, indistinctement avec les
 abus, sans en excepter même ni le droit de pa-
 tentes, ni le règlement de 1674.

Ce ne fut pas tout : le stathoudérat avoit été
 supprimé à la mort de Guillaume III ; on ne
 voulut pas exposer une seconde fois la répu-
 blique au même risque ; et, pour le prévenir
 d'une manière plus efficace, cette dignité fut
 déclarée héréditaire dans la maison des princes
 de Nassau-Orange, affectée d'abord à la bran-
 che aînée, et, à son défaut, à la branche cadette
 la plus voisine, et enfin aux femmes, dans le
 cas d'extinction de la ligne masculine.

Ce seroit faire injure au lecteur que de lui
 indiquer les conséquences d'un changement si
 important dans la nature du Stathoudérat, par
 l'indépendance qu'il lui procuroit et l'atteinte
 funeste qu'il portoit à la liberté des Bataves.

Les stathouders de Hollande prirent dès-
 lors, en quelque sorte, rang parmi les princes
 souverains ; les plus grands rois ne dédaigné-

rent pas de contracter avec eux des liaisons de parenté; et telle étoit l'idée qu'ils se formoient de leur pouvoir, que lorsque le grand Frédéric donna sa nièce pour épouse à Guillaume V, il se sépara d'elle en lui disant : « Vous êtes heureuse, ma nièce, vous allez vous établir dans un pays où vous trouverez tous les avantages attachés à la royauté, sans aucun de ses inconvéniens ».

Le grand Frédéric avoit raison; sa cour même étoit habituellement beaucoup moins brillante que celle de la Haye, où se trouvoit réuni tout ce qui caractérise les cours des princes absolus, des grands officiers attachés chacun à des fonctions particulières, uniquement relatives au service personnel du prince ou de la princesse, des courtisans rampans aux pieds du dispensateur des grâces, un faste imposant, une étiquette sévère, en vertu de laquelle la sottise en place obtenoit toutes les distinctions; lorsque le mérite sans grade ne pouvoit parvenir à se faire remarquer.

Il ne conviendrait pas, dans cet écrit, de s'arrêter plus long-temps sur ces misérables détails de représentation extérieure, quoiqu'ils ne manquassent pas de produire à la longue, sur l'esprit du peuple, un effet qui minoit in-

— 1787. sensiblement le principe de la liberté, en l'accoutumant, par degrés, à la domination d'un seul. Cependant, ils offrent une particularité qui mérite de n'être pas oubliée, parce qu'elle a fourni un incident remarquable dans l'histoire de la révolution de 1787. Le palais qui avoit été accordé par les États au stathouder, pour son logement et celui de sa cour, formoit un grand carré dont le côté oriental contenoit la salle d'assemblée des États de Hollande, et celle des États - Généraux. La cour commune avoit deux portes, l'une au nord, l'autre au midi. Le Stathouder, de sa propre autorité, se réserva l'usage exclusif de celle du nord; et il fut défendu aux représentans légitimes du vrai souverain, lorsqu'ils arrivoient aux États ou qu'ils en sortoient, de passer en voiture par cette porte, qui fut nommée, par excellence, *la Porte Stathoudérienne*.

On pense bien qu'en s'occupant ainsi des intérêts de la vanité extérieure, le stathouder ne négligeoit rien de ce qui pouvoit étendre et consolider son pouvoir réel. Le règlement de 1674 mettoit trois provinces entre ses mains, la Zélande même lui étoit entièrement dévouée; mais ce n'étoit qu'un dévouement libre, et par conséquent soumis à l'empire des circonstances.

La province de Hollande, devenue créancière des six autres, jouissoit, par ses richesses et en dépit de la constitution, d'une influence prépondérante ; c'étoit là qu'il importoit la plus au stathouder de se rendre maître du choix des régens dans les villes. Parmi les moyens qu'il imagina pour arriver à son but, il s'arrêta à celui d'écrire aux villes, vers le temps des élections, des lettres dans lesquelles il leur recommandoit les sujets qu'il croyoit les plus attachés à ses intérêts. L'usage de ces lettres de recommandation s'établit, et, après un certain nombre d'années, fut appelé, par le parti stathouderien, le *droit* de recommandation. 1787.

Si ce prétendu droit avoit produit son effet plein et entier, la république, déjà bien altérée dans ses principes, étoit anéantie pour toujours. Mais le plus grand nombre des villes de la province de Hollande, jalouses de leurs privilèges et de leur autorité, résistèrent courageusement ; et sans pouvoir totalement empêcher l'admission de quelques stathouderiens parmi les membres de la magistrature, on apporta un soin constant à ce qu'ils se trouvassent toujours dans une minorité qui ne pouvoit plus causer d'alarme.

C'est ainsi que l'esprit d'opposition se forma

1787.

et se maintint dans la province de Hollande, précisément par les efforts de l'autorité stathoudérienne pour étendre sa prérogative. Cette opposition étoit calme, et pendant long-temps ne se manifesta par aucune démarche éclatante; car il n'est pas dans le génie méthodique du Hollandais d'agir par des élans subits et imprévus; il faut que le temps et la réflexion mûrissent ses idées, auxquelles il ne s'abandonne que lorsque les événemens lui ont donné la première impulsion. Cependant quelques magistrats d'Amsterdam avoient osé tenir un langage noble et ferme au stathouder, lui faire connoître qu'ils n'avoient pas perdu le sentiment de leur propre dignité, lui rappeler ses devoirs et le remettre à la véritable place qui lui étoit assignée par la constitution. Ce langage n'étoit peut-être pas dicté par un patriotisme bien pur et dégagé de toute considération personnelle; mais la cour stathoudérienne ne s'en trouva pas moins vivement offensée, tandis que les patriotes de toutes les provinces lui prodiguèrent leurs applaudissemens universels.

Le respect général qui avoit environné la dignité stathoudérienne jusqu'alors, commença donc à s'affoiblir, et c'étoit déjà un symptôme de décadence d'autant plus grave, que Guil-

Guillaume V n'avoit pas reçu de la nature, comme ^{1787.} quelques-uns de ses prédécesseurs, une de ces ames fermes et énergiques, également exercées dans les travaux de la guerre et les combinaisons de la politique, qui maîtrise l'opinion publique et lui imprime un mouvement rétrograde, toutes les fois qu'elle veut s'écarter de la ligne qui lui a été prescrite.

Fausseté, foiblesse, entêtement, voilà les trois qualités dominantes dans le caractère de Guillaume V.

Hauteur, ambition démesurée, esprit de vengeance implacable, voilà celles qui caractérisoient la princesse de Prusse, son épouse.

Ils avoient en commun une excessive médiocrité de talens.

Ces qualités étoient peu propres à faire estimer l'un et aimer l'autre, et bien moins encore à les tenir dans une mesure convenable, et les guider sûrement au milieu de l'orage qui se formoit contr'eux et qui ne devoit pas tarder long-temps à éclater.

Tous les deux croyoient trouver, dans la Prusse et l'Angleterre, un appui contre lequel les efforts du parti patriotique viendroient éternellement échouer; et soutenus par les conseils du duc Louis de Brunswick, ils se crurent en

1787. état de ne plus rien ménager, et de réduire violemment au silence la voix d'une opposition plus formidable qu'ils ne pensoient.

L'événement ne répondit point à leur attente. Les patriotes, rebutés par les hauteurs de la princesse, et fatigués de négocier avec un prince qui promettoit avec une extrême facilité, et manquoit, sans le moindre scrupule, à tous ses engagements, craignirent de compromettre la cause de la liberté batave s'ils restoit plus long-temps dans une entière inaction.

Il falloit d'abord écarter le duc Louis de Brunswick, qui étoit devenu l'ame du parti stathoudérien. Ce prince avoit été appelé à la Haye pendant la minorité de Guillaume V pour présider à son éducation, l'instruire dans les affaires militaires et politiques, enfin, guider ses premiers pas dans la carrière que la dignité stathoudérienne ouvroit devant lui. Le titre de lieutenant-général de la république lui avoit été conféré afin qu'il pût commander l'armée jusqu'au moment où le jeune stathouder pourroit en prendre le gouvernement lui-même. Ainsi la majorité de Guillaume étoit le terme naturel des fonctions et de l'autorité du prince; mais l'habitude du commandement, si aisée à contracter et si pénible à quitter, le retenoit à

la Haye, où le foible Guillaume le voyoit avec plaisir, et ne demandoit pas mieux que de se débarrasser sur lui des des détails arides de l'administration militaire. 1787.

A la foible lumière d'une tradition obscure, les patriotes firent la découverte importante d'un engagement écrit, par lequel Guillaume V (déjà majeur) s'obligeoit à se soumettre aux avis du prince, et à ne jamais prendre de lui-même ni exécuter aucune révolution qui ne fût revêtue de sa sanction expresse.

On sent l'avantage que donnoit aux patriotes sur le duc de Brunswick cette pièce, dont cependant ils aimèrent mieux faire encore une espèce de mystère ; car, dans la persuasion que ce mystère seroit pénétré par tous ceux qui s'y trouvoient intéressés, ils pensoient, avec raison, que les stathoudériens eux-mêmes leur sauroient gré de leur réserve, et se rendroient moins difficiles sur le renvoi du duc, dans la crainte qu'un refus déterminé n'amenât la prompte publication de cette pièce fatale. Leur calcul se trouva parfaitement exact, et le duc fut renvoyé presque sans réclamation. Sa démission fut honorable sans doute ; mais les patriotes ne vouloient que le fond, la forme leur étoit parfaitement indifférente.

1787.

Cependant ils avoient beaucoup trop d'esprit et de connoissance des hommes et des affaires, pour laisser cet acte éternellement inutile entre leurs mains. Il avoit été minuté de la main même du grand-pensionnaire de Hollande, Bleeswich. Ce Bleeswich étoit un homme d'un mérite supérieur, extrêmement versé dans les affaires et dans les sciences. Il étoit entr'autres grand géomètre; car rien n'étoit moins rare alors que de trouver des magistrats cachant, sous l'extérieur le plus simple et le plus modeste, des connoissances profondes en mathématiques, en astronomie, dans la mécanique, les arts et toutes les branches de l'histoire naturelle. Mais Bleeswich, attaché dans le fond du cœur à la cour stathoudérienne, étoit un de ces hommes qui, dans les divisions politiques, veulent bien suivre un parti, sans trop offenser les autres, et qui ne négligent jamais de se ménager quelques ressources de tous les côtés, pour ne pas mettre contre eux les chances d'un trop grand nombre d'événemens.

Tel étoit Bleeswich. Un grand-pensionnaire de Hollande étoit un personnage très-important aux Etats de la province et aux Etats-Généraux; et le poids qu'il mettoit dans la

balance rendoit son acquisition extrêmement précieuse au parti patriotique. Aussi, les patriotes qui, par le moyen de cet acte, pouvoient perdre Bléeswich sans ressource, aimèrent mieux le conserver pour l'avoir désormais à leur entière disposition. Ils eurent avec lui une conférence, et le sens de leur harangue se réduisit à peu près à ceci : « Nous sommes » les maîtres de votre vie : voyez cet acte » minuté de votre main. Si nous le publions » et que vous soyez mis en jugement, votre » tête tombe infailliblement. Si nous le gar- » dons pour nous, vous êtes sauvé. Choisissez » ». Il n'y avoit certes pas à balancer, et Bleeswick acheta le silence des patriotes au prix qu'ils voulurent bien y mettre. Ce prix fut un dévouement absolu au parti républicain, et la promesse de le servir en toute occasion, ainsi que celle de consulter en tout les chefs de ce parti, et de suivre l'impulsion qu'il recevrait d'eux. Cette promesse étoit d'autant plus sincère, qu'il voyoit l'acte fatal comme un glaive perpétuellement suspendu au-dessus de sa tête, et qui menaçoit son existence, au moment où il s'éloigneroit de ses engagements.

La conduite des patriotes, en cette occasion, ne pourroit sans doute se justifier aisément par

1787.

les principes sévères de la morale universelle ; mais il étoit question pour eux d'assurer le succès de leur cause , qui étoit celle de la liberté , et par conséquent celle de toutes les ames pures , désintéressées , qui , exclusivement attachées au bien général , sentoient que la prospérité de la république étoit inconciliable avec la tyrannie d'un stathouder. Ce stathouder et ses adhérens employoient indistinctement tous les moyens qui se présentoient ; et tout ce qui pouvoit favoriser leurs desseins étoit suffisamment juste à leur yeux. La crise commençoit à devenir violente ; la sûreté personnelle des chefs patriotes étoit éminemment compromise , si le combat ne se terminoit pas en leur faveur ; et dans ces circonstances , devoient-ils négliger une occasion aussi naturelle de se rendre maîtres absolus des opinions et de la conduite d'un personnage important , et de gagner le double avantage d'en priver le parti stathouderien , et d'en fortifier celui des patriotes ? Aussi ne s'en firent-ils aucun scrupule ; et lorsque Bleeswick fut à la fin de son *quinquennium* , terme fixé à l'exercice de la place de grand-pensionnaire , ils eurent le crédit de le faire continuer dans cet emploi pour les cinq années suivantes.

L'animosité des partis l'un contre l'autre étoit devenue extrême; la conduite politique du stathouder jusqu'alors avoit porté l'indignation des amis de la liberté à son comble, et il faut avouer que toute la raison étoit de leur côté. On n'a besoin, pour s'en convaincre, que d'un coup-d'œil rapide sur quelques-uns des événemens de ce temps.

L'Angleterre étoit aux prises avec ses colonies de l'Amérique septentrionale et venoit de déclarer la guerre à la France. Elle voulut entraîner la Hollande dans sa querelle, en lui demandant les secours stipulés par les traités. Les Hollandais prétendirent que les traités n'avoient pas d'application dans le cas présent, puisque leur alliance étoit purement défensive, et nullement offensive. Ils annoncèrent en même temps la résolution de se renfermer dans une exacte neutralité. Les Anglais, suivant leur coutume, répondirent en saisissant tous les vaisseaux hollandais que rencontrèrent leurs escadres ou leurs corsaires, et particulièrement ceux qui étoient chargés de munitions navales pour la France. En vain les Etats voulurent-ils s'appuyer d'un traité de commerce conclu entre les deux puissances vers 1674, par lequel il étoit convenu que, dans le cas où l'une d'entr'elles

————— auroit une guerre maritime à soutenir, l'autre
 1787: pourroit librement porter à la puissance enne-
 mie toute espèce de munitions navales, telles
 que bois de construction, mâts, cordages,
 chanvres, etc., tous objets désignés par leur
 nom dans le traité qui n'exceptoit que les mu-
 nitions de guerre, comme poudre, salpêtre,
 canons, fusils, armes de toute espèce. L'An-
 gleterre, qui avoit profité de l'avantage du
 traité, lorsque les Hollandais s'étoient trouvés
 en guerre avec la France, ne voulut plus
 permettre aux Hollandais d'en profiter à leur
 tour, lorsque c'étoit elle-même qui se trou-
 voit engagée dans une guerre contre les Fran-
 çais. On invoqua inutilement la réciprocité,
 base de tous les traités; on se récria vainement
 contre la mauvaise foi. Après quelques discus-
 sions, qui n'arrêtèrent pas le cours des dépré-
 dations, le cabinet de Saint-James fit déclarer
 sèchement aux Hollandais que le traité de 1674
 devoit être regardé comme non avenu.

Il est certain que la cour de Londres comp-
 toit sur la connivence du stathouder, et la
 suite a prouvé qu'elle ne s'étoit pas trompée
 dans ses espérances. Les grandes villes de
 commerce se réunirent pour demander des
 convois respectables, qui assurassent la liberté

de leur navigation. Les Etats accueillirent ces réclamations, et ordonnèrent au stathouder, ¹⁷⁸⁷ amiral-général, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect dû sur les mers au pavillon hollandais. Guillaume V dut au moins paroître obéir; mais il mit tant de nonchalance et de mauvaise volonté dans ses préparatifs, les vaisseaux qu'il arma se trouvoient en si mauvais état, et demandoient des réparations si longues, que le commerce hollandais eut tout le temps de faire des pertes énormes; et lorsqu'enfin tout fut prêt, et que les convois sortirent des ports, les Anglais se trouvèrent là à point nommé, et saisirent tous les vaisseaux et convoyans et convoyés. Le succès des autres expéditions fut le même, et l'opinion publique accusoit le stathouder d'une intelligence criminelle avec la cour de Londres, et de donner aux commandans des vaisseaux, toujours choisis parmi ses plus zélés partisans, des instructions secrètes, propres à faire échouer toutes ces expéditions.

Il est difficile de se représenter à quel degré d'exaspération les esprits étoient montés contre Guillaume V dans les grandes villes; et particulièrement dans Amsterdam. Un éclat terrible pouvoit avoir lieu dans ce moment

— même ; il fut suspendu par un événement
1787. important, qui rendit aux Hollandais quel-
qu'espérance sur les destinées futures de leur
commerce.

Catherine II venoit de conclure un traité de neutralité armée avec la Suède et le Danemarck. Ce traité, exactement calqué sur notre règlement de 1778, relatif à la navigation des neutres, contenoit, parmi les objets dont le transport devoit être entièrement libre, l'énumération explicite de tous ceux précisément qui se trouvoient énoncés dans le traité de 1674.

Rien ne pouvoit mieux convenir aux Hollandais, dans la circonstance où ils se trouvoient, que d'unir leur cause à celle des nations maritimes du nord, en accédant à ce traité de neutralité armée. La proposition en fut faite aux États et bientôt adoptée. On envoya, pour cette négociation, deux ambassadeurs extraordinaires à Pétersbourg ; mais Guillaume V avoit réussi à faire tomber le choix sur deux personnages dont il connoissoit le dévouement à sa personne et à ses intérêts.

C'étoit M. de Wassenaër-Starembourg et M. d'Heckeren-Brantzenbourg. Ils arrivèrent en 1680. M. de Wassenaër, qui paroissoit le chef
de

de l'ambassade et avoir le secret de la négociation, y apporta des lenteurs qui parurent affectées, et sembla même entraver l'ouvrage qu'il venoit de conclure, en faisant inopinément paroître des demandes que personne ne jugeoit pouvoir être admises, ni même souffrir un moment d'examen. Au reste, comme il eût été absurde de penser que Catherine auroit pu condescendre à faire un traité particulier pour la Hollande, il ne s'agissoit que de savoir si cette puissance vouloit ou non accéder au traité, tel qu'il avoit été signé par la Suède et le Danemarck; et la question devenoit si simple, que les ambassadeurs ne pouvoient, sans se couvrir de honte, tergiverser plus long-temps. Ils signèrent donc, et les ratifications furent échangées aussitôt que les distances purent le permettre.

Jamais la Hollande ne s'étoit aussi fermement crue assurée d'une neutralité qui mettroit son commerce à l'abri de toute vexation. Les Anglais raisonnèrent différemment. La navigation de la Baltique leur étoit trop nécessaire pour qu'ils osassent braver la coalition des puissances du Nord, qui devoit venger les insultes qui auroient été faites au commerce des nations comprises dans le traité. D'un autre

1787. côté, ils étoient décidés à ne pas permettre à la Hollande de profiter des circonstances de la malheureuse guerre dans laquelle ils se trouvoient engagés, pour se livrer tranquillement et sans concurrence à une navigation qui devoit gagner de l'étendue et multiplier les sources de sa prospérité. Il s'agissoit d'accorder deux points de vue aussi différens; et puisqu'ils n'avoient pu empêcher la république d'entrer dans cette coalition, ils ne virent d'autre parti à prendre que celui de l'en arracher avec violence. C'est ce qu'ils firent en lui déclarant la guerre si brusquement, que la nouvelle en arriva à Pétersbourg presque au moment où la négociation venoit de se terminer.

Cette déclaration inattendue changeoit essentiellement les rapports extérieurs de la république en l'unissant d'intérêts avec la France et l'Amérique, et augmentoit prodigieusement la force et l'influence du parti des patriotes, au détriment de l'autorité stathoudérienne. Les Anglais avoient senti cet inconvénient et ne s'en étoient pas laissé effrayer. Ils connoissoient l'état déplorable où Guillaume V avoit laissé tomber la marine militaire de la Hollande, il falloit du temps pour la relever; jusques-là le poids qu'elle mettoit contr'eux

dans la balance étoit absolument nul ; et lorsque sa restauration mettroit la république en état de former quelque entreprise, ils étoient bien assurés que le stathouder, amiral-général, adopteroit un système de mesures propres à rendre les opérations de la flotte peu inquiétantes pour eux.

Ces dispositions personnelles du stathouder méritent qu'on s'y arrête un moment pour en donner la véritable explication et prévenir le soupçon qui pourroit s'élever d'une partialité marquée contre ce prince de notre part. Nous ne cherchons point à empoisonner ses intentions, nous n'y avons aucun intérêt : nous voulons seulement offrir la vérité au lecteur sur un point historique peu connu en France, déjà assez éloigné, et qui ne se lie plus que par un chaînon extrêmement foible à la situation actuelle des affaires générales en Europe. Guillaume V a perdu sa dignité ; le parti patriotique de ce temps est aujourd'hui dispersé, ses principes sont oubliés et remplacés par d'autres fort différens ; quelle raison pourroit donc nous engager à dissimuler ou altérer la vérité ?

Le projet d'arriver au pouvoir suprême a été celui de tous les stathouders depuis Guil-

— laume I; le témoignage de l'histoire est unanime et irréfragable sur ce point. C'étoit également celui de Guillaume V et des mauvais conseillers qui l'entouroient. La France et le parti patriotique cherchoient à réprimer ce penchant à la domination générale; l'Angleterre, au contraire, le favorisoit de tout son pouvoir. La France vouloit établir en Hollande des sentimens républicains, et désiroit vivement que sa marine recouvrât sa splendeur antique, n'attachant qu'une importance très-secondaire à l'armée de terre, dans un pays qui, au besoin, auroit été suffisamment défendu par des bataillons français. L'Angleterre cherchoit à déraciner tout principe républicain pour y subsistuer ceux d'une autorité unique, et désiroit vivement aussi que l'amiral-général ne s'occupât que très-faiblement du soin de la marine militaire, sous prétexte qu'au besoin celle de la Grande-Bretagne défendroit suffisamment la Hollande; mais elle vouloit que le stadhouder mit tous ses soins à l'armée de terre, source première de toute sa force, en dedans et au dehors, par le grand nombre d'emplois qu'elle mettoit à sa disposition, ce qui augmentoit indéfiniment le nombre de ses serviteurs, et par l'usage auquel il pouvoit

l'appliquer, soit contre un ennemi au-dehors, soit pour en imposer aux Etats même, et parvenir plus facilement à s'emparer de tout ce qu'il y a de réel dans la souveraineté.

Ainsi la France et le parti patriotique le contrariaient en tout, et l'Angleterre le favorisait en tout : doit-on s'étonner ensuite du penchant irrésistible par lequel Guillaume V. s'abandonnoit aveuglément à toutes les impulsions qu'il recevoit du ministère de la Grande-Bretagne?

Malheureusement son intérêt personnel étoit en opposition directe avec l'intérêt général de la république. La jalousie commerciale étoit l'unique régulateur de la conduite de l'Angleterre dans toute cette affaire. Elle vouloit priver les Hollandais de tout appui, sur-tout de celui de la France, et dominer exclusivement chez eux par un stathouder devenu absolu, dans le dessein de faire tomber leur marine militaire dans une entière décadence, pour détruire ensuite plus facilement leur commerce et s'emparer au moins de ses branches les plus importantes.

La France, au contraire, avoit des vues très-différentes sur la Hollande. Rivale bien moins dangereuse que l'Angleterre pour le com-

—
 -1787. merce maritime et lointain, il lui importoit que les Hollandais prospérassent; que leur commerce, loin de souffrir quelque diminution, acquît plutôt toute l'extension dont il étoit susceptible, et leur procurât des richesses qui les missent en état de porter leur marine militaire au plus haut degré de splendeur; car c'étoit l'unique moyen de les arracher au joug de l'Angleterre et de les opposer un jour avec succès à l'ambition démesurée de cette puissance.

Il étoit impossible que ces vues échappassent à une nation réfléchie et éclairée comme la nation hollandaise; et autant il étoit simple que le stathouder se livrât aux conseils et à l'influence des Anglais, autant il étoit naturel qu'il se formât un parti entièrement opposé et ouvertement déclaré en faveur de la France.

Guillaume V ne tarda pas à manifester ses véritables intentions. Après la déclaration de guerre de l'Angleterre, il falloit songer aux mesures de défense et équiper promptement les vaisseaux de la république. La marine se trouva dans le plus grand état de délabrement. Heureusement un homme de génie se trouva placé à la tête de l'amirauté de la Meuse. C'étoit le célèbre Paulus qui, simple avocat, et ayant

à peine atteint sa trentième année, avait été appelé à la place de fiscal de ce département. 1787.
 Il déploya dans son ministère des talens supérieurs et une étonnante activité; les réparations et les constructions furent poussées avec vigueur, son exemple excita l'émulation de l'amirauté d'Amsterdam; en sorte que, dans un espace de temps fort limité, la république eut à sa disposition une flotte d'environ quarante vaisseaux de ligne, ou entièrement neufs, ou solidement réparés.

On se concerta avec la France sur l'emploi le plus avantageux de ces forces, et il fut convenu que la plus considérable partie se rassembleroit au Texel, d'où elle viendroit joindre la flotte française à Brest. L'Angleterre étoit écrasée, si ce plan eût reçu son exécution. Il est généralement connu que Guillaume V le fit échouer, et sa qualité d'amiral-général lui en fournissoit mille moyens, dont aucun ne fut négligé. Les vaisseaux furent confiés à des commandans choisis parmi les plus fougueux ennemis de la France, dont quelques-uns même ne craignoient pas de dire hautement qu'ils aimeroient mieux périr que de combattre pour les Français. Les approvisionnemens s'exécutoient avec une lenteur affectée; on arrachoit

— 1787. — difficilement des ordres de l'amiral-général, qui avoit soin de laisser toujours quelque chose en arrière : et au moment où l'escadre paroïsoit en état de mettre à la voile, il arrivoit inopinément une nouvelle cause de retard de la part de quelques commandans qui représentoient que leurs vaisseaux manquoient encore de certains objets, sans lesquels il leur étoit impossible de partir. Toutes ces représentations étoient accueillies et soumises à un examen que le stathouder n'étoit jamais pressé de terminer. Pendant ces manœuvres, le temps s'écouloit, et la saison favorable passa sans qu'on eût fait sortir une seule chaloupe du Texel, jusqu'à ce qu'enfin l'approche du mauvais temps déterminâ le stathouder à déclarer que l'escadre ne sortiroit pas.

Chez une nation moins flegmatique, une conduite aussi criminelle auroit conduit l'amiral-général immédiatement à l'échafaud. Les Hollandais dissimulèrent et se bornèrent à rassembler soigneusement toutes les pièces du procès pour en faire usage en temps convenable.

La mauvaise volonté de Guillaume V ne laissoit échapper aucune occasion de se montrer. Un grand nombre de navires destinés au com-

merce de la Baltique se rassembloit et avoit be-
 1787
 soïn de se trouver protégé par une force d'au-
 tant plus considérable, qu'on savoit que dix
 vaisseaux de ligne anglais, commandés par
 l'amiral Parker, se trouvoient alors au Sund.
 Guillaume fit armer quelques vaisseaux et en
 confia le commandement à l'amiral Zoutman.
 C'étoit un officier accablé par les années, que
 personne ne connoissoit, parce que, depuis
 long-temps, il ne faisoit plus aucun service,
 et on sentit bien que ce choix n'étoit pas sans
 dessein. Il représenta que les forces qu'on lui
 confioit n'étoient pas suffisantes; on l'appaïse
 en lui disant qu'il devoit rencontrer l'amiral
 Kingsberg, qui croisoit sur sa route avec quel-
 ques vaisseaux. Il partit avec son convoi. Effec-
 tivement il rencontra Kingsberg et le pria de
 se joindre à lui. Kingsberg lui montra ses ins-
 tructions, qui ne laissoient plus que vingt-
 quatre heures à sa disposition, et lui en-
 joignoient de faire voile pour la Hollande à
 l'expiration de ce terme. Ainsi le malheureux
 Zoutman étoit trompé et sacrifié; car il n'étoit
 pas en état de résister seul et de sauver son
 convoi. Mais Kingsberg, le plus grand homme
 de mer de la Hollande, et peut-être de l'Eu-
 rope, très-attaché au stathouder, l'étoit en-

1787.

core plus à l'honneur. Il se joignit donc à Zoutman et lui promit de l'accompagner quelques jours encore au-delà du terme prescrit par ses instructions.

De son côté, Parker, qui étoit parfaitement instruit, s'étoit hâté de quitter le Sund et de marcher à la rencontre du convoi hollandais, n'imaginant pas même qu'il dût éprouver la moindre difficulté pour s'en emparer. La rencontre se fit au Dogger-Bank, vers les côtes de Jutland, et l'Anglais fut très-étonné de trouver des forces aussi peu disproportionnées aux siennes. La différence n'étoit que d'un ou de deux vaisseaux ; et une grosse frégate hollandaise de quarante avoit eu le courage d'entrer en ligne. Le combat s'engagea, Zoutman le soutint en héros, Kingsberg le seconda avec intrépidité ; et Parker, après d'inutiles efforts pour les entamer, se voyant lui-même extrêmement maltraité, jugea à propos de faire retraite avant que ses vaisseaux n'achevassent d'être désemparés et ne tombassent au pouvoir de l'ennemi.

La nouvelle de cette bataille fut reçue avec des transports d'allégresse à Amsterdam par tous les patriotes, et même par ceux du parti opposé qui n'avoient pas encore entièrement perdu tout sentiment de la dignité nationale.

Il n'en fut pas de même à la cour stathou-
dérienne, où elle fut accueillie avec un silence ^{1787.}
morne, qui ne manifestoit que trop des espé-
rances trompées. On assura même dans le
temps que Guillaume V, au premier moment,
fut assez peu le maître de son dépit pour trahir
lui-même le secret de sa pensée, en laissant
échapper ces paroles : « J'espère au moins que
» les Anglais n'ont rien perdu ». Cette phrase
porte un caractère si révoltant, que nous nous
refusons à la garantir. Il est très-certain, néan-
moins, que la consternation fut générale à la
cour, où personne n'osoit parler d'un événe-
ment aussi honorable pour la marine hollan-
daise ; et lorsque le vainqueur de Dogger-Bank
fut de retour de son expédition, il fut reçu sans
aucune marque de distinction, avec le froid qui
accompagne la plus entière indifférence ¹ ; et
le brave Zoutman, sans sortir de sa simplicité
et de sa modestie, rentra dans sa première
obscurité, à laquelle l'amiral-général ne fut
plus tenté de l'arracher.

On peut dire que la bataille du Dogger-
Bank étoit une victoire que les patriotes

¹ *Exceptus brevi osculo nulloque sermone, turbæ
servientium se immiscuit.*

TACIT. in Agric.

1787.

avoient remportée sur le stathouder, et leur parti en reçut un grand accroissement de force et d'étendue. Ils profitèrent du moment pour porter un coup décisif à l'autorité stathoudérienne, se rendre les maîtres dans les délibérations sur les plus grandes affaires, et assurer à leur parti une incontestable supériorité sur celui qui leur étoit opposé.

La guerre avec l'Angleterre avoit été terminée par la paix de 1783. Il en avoit coûté aux Hollandais leur établissement de Négapatnam, à la côte de Coromandel. Ce sacrifice n'étoit pas fort important; mais les stathoudériens en exagéroient la valeur et en prenoient l'occasion de se livrer à des déclamations contre la France, lorsqu'il étoit évident que le mal avoit sa source dans les manœuvres criminelles par lesquelles le stathouder avoit empêché la jonction de la flotte hollandaise à celle de Brest, plan qui auroit infailliblement conduit à une paix fort différente.

C'étoit le moment d'établir en Hollande une politique toute nouvelle, et de la fonder sur une alliance avec la France. On la désiroit à Versailles, parce qu'on s'en promettoit beaucoup d'avantages lorsque le parti républicain auroit gagné l'influence majeure dans

les affaires. Les patriotes la souhaitoient ardemment, parce qu'elle leur procuroit un appui formidable au dehors, en leur fournissant au dedans de grands moyens pour rendre inutile toute la mauvaise volonté de leur stathouder. Guillaume V étoit le seul qui, dans le secret de son ame, éprouvât une répugnance invincible contre cette mesure; mais il n'auroit pu la traverser ouvertement sans donner aux patriotes des armes trop dangereuses contre lui. La négociation se suivit donc avec toute l'activité que pouvoit permettre l'embarras des formes prescrites par la constitution hollandaise, et le traité signé à Versailles le 8 novembre 1785, fut ratifié par les Etats-Généraux le 12 décembre suivant.

Cet événement, que l'insouciance et la timidité de la cour de France devoient rendre bientôt entièrement inutile, fut célébré par les patriotes de toutes les provinces, et même consacré par des médailles frappées à Amsterdam, à Rotterdam et à Zaic-Zée, petite ville de Zélande, extrêmement distinguée par l'esprit de liberté qui l'animoit.

Ce fut, sans contredit, une des plus importantes opérations politiques du comte de Vergennes, alors ministre des affaires étran-

1787.

gères, qui, après avoir arraché l'Amérique septentrionale à la domination des Anglais, et leur enlevant ensuite l'alliance de la Hollande, diminuoit considérablement leur force relative, en augmentant celle de la France dans la même proportion.

La négociation avoit été fort épineuse; car dans le temps qu'on traitoit de l'alliance, on traitoit également de la paix entre la Hollande et la cour de Vienne, et la France avoit accepté la médiation entre les deux puissances. On sait que Joseph II avoit brusquement formé, sur la propriété de la ville de Mastreicht, des prétentions qui ne présentoient pas l'ombre même de la justice : puis, changeant d'objet, il avoit cédé sur Mastreicht, et demandé la libre navigation sur l'Éscant; et enfin, rencontrant des difficultés insurmontables, non-seulement du côté des Hollandais, mais aussi de la part de la France même, il se réduisoit à demander de l'argent.

Il est évident qu'on ne lui devoit absolument rien; mais l'amour de la paix et les suggestions de la France déterminèrent les Hollandais à ne pas fermer l'oreille aux propositions impériales. La médiation fut déferée au cabinet de Versailles. C'étoit un marché plutôt qu'une

négociation, puisque la paix se trouvoit entre ———
 les contractans comme une marchandise que 1787.
 l'empereur vouloit vendre dix millions, tandis
 que les Hollandais n'en offroient que cinq.
 C'étoit là effectivement le prix réciproque. Les
 demandes de l'empereur, d'abord exorbitantes,
 avoient baissé à 9 millions 500 mille florins;
 mais les Hollandais restoient opiniâtrément à
 leur première offre de cinq¹. Le médiateur
 trancha noblement la difficulté, et termina ce
 combat honteux de l'avarice contre l'esprit
 d'équité et d'économie, en se chargeant de payer
 à l'empereur les quatre millions et demi qui
 restoient en débat; en sorte que le traité de
 paix, entre Vienne et la Hollande, fut signé
 le même jour que celui de l'alliance avec les
 Provinces-Unies.

Les deux traités arrivant à la fois en Hol-

* C'étoit ainsi que le grand Frédéric avoit prévu que
 cette querelle se termineroit. Un jour, en s'égayant
 avec le ministre hollandais, qui étoit à sa cour, sur
 les prétentions de Joseph, relatives à Mastreicht et à
 l'Escaut, il lui dit en riant: « Je vois déjà comment
 » se finira toute cette affaire. Vous donnerez un *pour*
 » *boire* à l'empereur, et il ne sera plus question de
 » rien ». On prétend que Joseph II n'a pas ignoré ce
 bon mot.

1787. lande, devoient produire et produisirent en effet une sensation qui fut toute entière à l'avantage des patriotes, et il étoit temps qu'un événement aussi important leur rendît des forces qui les missent en état de soutenir la cause de la liberté contre les attaques de tout genre qu'elle avoit à essuyer de la part des stathoudériens.

Ceux-ci dispoient, et principalement à la Haye, de la dernière classe du peuple, par laquelle ils excitoient des émeutes populaires à volonté. Cet abominable moyen étoit et avoit toujours été, entre les mains des stathouders, une arme très-dangereuse dont ils se servoient pour faire périr, sans paroître y prendre part, ceux de leurs adversaires dont ils croyoient ne pouvoir pas se délivrer autrement. Et, pour en citer un exemple, le fanatisme stathoudérien avoit opéré l'émeute qui se termina par l'horrible massacre des vertueux et infortunés De Witt. On pense bien que cette ressource ne fut pas négligée dans la crise où étoit arrivée l'autorité de Guillaume V.

Nous sommes fort éloignés de vouloir nous livrer au récit fastidieux de chacune de ces émeutes; mais nous ne pouvons passer sous silence celle du 8 septembre 1785, parce qu'elle fut

fut importante dans son objet et dans ses suites, 1787.
 donna naissance à la question célèbre du com-
 mandement de la Haye, et amena la première
 intervention de la cour de Berlin dans le gou-
 vernement intérieur de la république.

Les principaux chefs du parti patriotique
 étoient Van-Berkel, Gislaer, Zeeberg, le pre-
 mier, pensionnaire de la ville d'Amsterdam,
 le second de Dort, et le troisième de Harlem.
 Ils étoient ce jour-là partis pour la campagne,
 avec quelques amis qui jouoient un rôle im-
 portant dans le parti. C'étoit un dimanche,
 jour où les Hollandais, en général très-reli-
 gieux, s'abstiennent de toute affaire, et sus-
 pendent l'assemblée des Etats de la province,
 ainsi que celle des Etats-Généraux. Ils devoient
 revenir le soir en yacht, et le lieu de leur dé-
 barquement étoit connu. Dans la matinée, la
 fermentation commença à se manifester parmi
 la populace. Elle augmenta dans le courant de la
 journée, et vers la fin, elle devint extrême-
 ment menaçante. Mille indices en désignoient
 clairement l'origine; et le lieu de la scène qui,
 se fixoit principalement vers le lieu où l'yacht
 devoit aborder, ne laissoit pas de doute sur le
 véritable objet de l'émeute. Le stathouder
 étoit retiré à une maison de plaisance, ap-

1787.

pelée la maison du Bois, située à un fort quart de lieue de la Haye. La sédition en étoit au point de ne pouvoir plus être apaisée que par le secours de la force armée, et l'urgence de la chose ne permettoit pas qu'on s'adressât au capitaine-général pour en obtenir un ordre qui mît la garnison de la Haye en mouvement; d'ailleurs, dans la persuasion où l'on étoit que Guillaume V étoit le premier moteur de la sédition, on ne doutoit pas que les ordres ne fussent donnés à la garnison, de manière que les séditieux auroient eu tout le temps qui leur étoit nécessaire pour l'exécution de leur dessein.

Dans une crise aussi pressante, ce *gecomiteerde-raad*, ou conseil-comité, dont nous avons indiqué plus haut les fonctions, prit, en sa qualité de représentant-légat du souverain, la résolution de donner immédiatement des ordres à la garnison, sans passer par l'intermédiaire du capitaine-général. La force militaire se porta sur-le-champ à la place qui lui étoit indiquée; elle exécuta avec promptitude et loyauté les ordres qu'elle avoit reçus, arrêta les progrès de l'émeute, s'empara du local où les patriotes devoient descendre, les protégea à leur arrivée, et leur facilita les moyens de

rentrer dans leur habitation, sans éprouver aucun accident. La nuit, des patrouilles nombreuses furent établies; les séditeux, dont cette vigilance déconcertoit entièrement les mesures, prirent aussi le parti de se retirer; et alors tout fut tranquille. 1787-

Mais Guillaume V ne l'étoit pas. Dès le lendemain les Etats de Hollande, frappés de ce qui s'étoit passé la veille, avoient délibéré, dans leur assemblée, sur les moyens de prévenir de semblables événemens à l'avenir, et comme la tranquillité dépendoit de la précision des ordres à donner aux troupes pour la maintenir, trop peu sûrs de la bonne volonté du stathouder, ils avoient confié ce soin au conseil-comité, et, ce qui étoit fort remarquable, à l'unanimité de dix-huit villes votantes, parmi lesquelles, d'ailleurs, plusieurs étoient très-attachées à la cause stathoudérienne, tant la persuasion étoit universelle, que Guillaume n'étoit point du tout étranger à ces mouvemens séditeux. Ce prince parut donc à l'assemblée, se plaignit de la résolution qui venoit d'être prise, pria qu'on lui laissât, au moins dans ce moment, la disposition des troupes, avec promesse de donner les ordres les plus propres à empêcher toute

2787. ~~espèce~~ de tumulte. Il se retira tandis qu'on délibéroit sur sa demande; mais les Etats persistèrent dans leur résolution à la même unanimité, et l'ordre de la noblesse fut le seul qui refusa son assentiment, en accompagnant son refus d'une protestation.

Repoussé dans ses demandes, Guillaume en conçut le plus vif ressentiment, et les démarches auxquelles il se livra furent la source première de tous les maux qui suivirent, et de la guerre civile qui ne tarda pas à éclater. Cependant, en fixant avec précision l'état de la question, elle se réduisoit, en dernière analyse, à savoir « si le souverain, dans le » lieu même de sa résidence, avoit le droit de » donner immédiatement ses ordres à la gar- » nison sans l'intervention de son capitaine- » général, ou si le capitaine-général étoit le » seul dont la garnison pût recevoir des » ordres »? On conçoit difficilement qu'une pareille question puisse même être élevée, puisque le commandement suprême n'auroit pu appartenir exclusivement au capitaine-général, sans que le souverain ne se fût trouvé dans la dépendance absolue de son premier fonctionnaire; ce qui répugne à la nature des choses. Aussi les Etats-Généraux n'avoient

accordé ce commandement au stathouder, que pour être exercé par lui, *sous leur bon plaisir*; clause par laquelle ils se réservoient leur suprématie, pour en reprendre l'exercice aussitôt que les circonstances leur auroient paru l'exiger. 1787.

Guillaume V envisageoit les choses sous un point de vue très-différent. Humilié de la décision des Etats de Hollande, il commença par quitter son uniforme, comme si cette résolution l'eût dépouillé de sa charge de capitaine-général, partit ensuite pour Bréda, d'où il alla se confiner dans son château de Loo en Gueldre, à quinze lieues de la Haye. C'est de là qu'il rendit compte à la cour de Berlin de tout ce qui venoit de se passer, dans l'espérance que le roi de Prusse en feroit une affaire de famille, et qu'il adressa aux Etats de Hollande un mémoire dans lequel il exigeoit qu'on lui rendit le commandement de la Haye comme un *droit inhérent à sa dignité*, menaçant de ne plus reparoître dans cette résidence, s'il éprouvoit un refus.

Il faut remarquer encore que la résolution des Etats de Hollande n'étoit pas sur prince la grande direction de la garnison de la Haye dans tout ce qui pouvoit concerner l'économie.

1787.

et la discipline ; c'étoit une mesure du moment , et , dans des circonstances plus calmes , tout seroit infailliblement rentré dans l'ordre accoutumé. Guillaume ne fit donc alors qu'une suite de démarches fausses et inconsidérées ; et en voulant forcer son souverain à capituler honteusement , il est clair qu'il fermoit volontairement la voie à toute conciliation. Mais peut-être aussi vouloit-il porter les choses à l'extrême , uniquement pour obliger la Prusse à intervenir , et profiter de ce moyen pour écraser entièrement le parti qui lui étoit opposé.

Ce calcul fut long-temps sans effet. Le grand Frédéric vivoit encore , et s'embarrassoit assez médiocrement de sa nièce ; et quant au statouder , accoutumé à ne juger les hommes que sur leur valeur intrinsèque , il ne lui accordoit aucune espèce d'estime , et sur-tout il étoit bien loin de vouloir déranger la moindre de ses combinaisons politiques pour un objet aussi peu important que le commandement de la Haye. Les tentatives de Guillaume seroient donc totalement tombées à Berlin , si Hertzberg ne se fût pas alors trouvé dans le ministère. Dévoué à la princesse d'Orange , et dévoré de la petite vanité de faire parler

de lui, il présenta l'affaire à Frédéric de ma-
 nière à ce que ce prince consentit à y entrer, 1782.
 mais par la voie seule de la persuasion : pa-
 triotes ou stathoudériens, tout cela étoit fort
 égal à ses yeux. Son intervention se borna
 donc à quelques démarches officielles et à
 quelques mémoires présentés à la France et
 aux États de Hollande par ses ministres à la
 Haye et à Paris. On répondit de Versailles
 que le commandement de la Haye étoit une
 question qui appartenoit au régime intérieur
 de la province de Hollande, et dans laquelle
 le ministère français ne croyoit pas devoir
 entrer pour ne pas porter atteinte à la liberté
 d'une puissance alliée. La Hollande répondit
 avec une simplicité noble, en se bornant à
 rétablir les faits et le véritable état de la
 question, et n'eut pas de peine à démontrer
 combien les prétentions du prince étoient in-
 soutenables, et l'affaire, dès-lors, prit le
 caractère plutôt d'une intrigue que d'une né-
 gociation.

Cependant le mémoire par lequel le prince
 réclamoit le commandement de la garnison
 de la Haye, comme un droit inhérent à sa
 dignité, exigeoit une résolution formelle des
 États de Hollande. Le pensionnaire d'Amster-

1787. — dam, Van-Berkel, avoit rédigé et présenté un rapport qui combattoit les prétentions stathouderiennes, et ce rapport, pris *ad referendum*, circuloit dans les villes où il formoit l'objet des délibérations des régences. Sur les dix-huit villes votantes, les patriotes en avoient ordinairement quatorze de leur côté, parmi lesquelles étoit Amsterdam, regardée comme la plus fidelle à la cause de la liberté. En cette occasion l'intrigue parvint à égayer le conseil de cette ville, et le rapport de Van-Berkel fut rejeté. La défection d'Amsterdam entraîna celle de quelques petites villes auxquelles elle donnoit l'impulsion dans tous les temps, et en ébranla quelques autres. Ce changement dans les esprits rendoit la solution de la question plus problématique, et les patriotes furent obligés de travailler de nouveau pour s'assurer de la majorité. Il ne leur restoit que cinq villes sur lesquelles ils pussent compter ; six balançoient encore, sept étoient dans l'opposition

Dans cette situation critique, les patriotes eurent besoin de toute leur constance pour regagner le terrain qu'ils avoient perdu, et faire tomber Amsterdam en minorité. Ils y parvinrent, et aussitôt qu'ils furent assurés de la pluralité des suffrages, la question de com-

mandement de la Haye fut portée aux États de Hollande, où elle fut décidée contre le stathouder à la majorité de dix voix contre neuf. 1787.
 Cette résolution fut prise le 27 juillet 1786. C'étoit une majorité bien foible pour une résolution à laquelle on attachoit de part et d'autre, une aussi grande importance; mais si l'on réfléchit que des dix-neuf voix dont se composent les États de Hollande, dix ôtoient décidément le commandement au prince, trois seulement le lui conservoient entièrement, et les six autres ne le lui accordoient qu'avec des restrictions, auxquelles il se refusoit absolument; on verra que Guillaume étoit réellement dans une minorité de seize contre trois.

Ainsi se termina une affaire beaucoup plus célèbre qu'importante, et que le stathouder auroit arrêtée dans son origine s'il avoit su se prêter aux circonstances du moment : mais soit par l'effet de son opiniâtreté naturelle, soit seulement par les mauvais conseils de ceux qui l'entouroient, il voulut tout ou rien; et en poussant ainsi les choses à l'extrême, il amena les États de Hollande à la nécessité de prendre des résolutions d'une toute autre conséquence; et qui attaquoient sa prérogative sur des points bien plus chers à son cœur.

1787,

Tandis que cette affaire se traitoit et que les deux partis déployoient tous leurs moyens, l'un pour en assurer le succès, l'autre pour la faire échouer, les patriotes s'occupoient de quelques autres objets, que des esprits superficiels pouvoient trouver minutieux; mais qui devoient paroître graves aux yeux de tous ceux qui connoissent l'effet des apparences extérieures sur l'esprit d'une multitude dont il est très-important de redresser en tout temps les idées, mais plus particulièrement encore en tems de révolution;

Les honneurs militaires se rendoient exclusivement au stathouder, même par le régiment des gardes hollandaises, uniquement affecté à la garde des Etats de Hollande. Ses drapeaux portoient, à la vérité, les armes de la province, mais elles étoient accolées à celles du prince, de manière que l'écusson stathoudérien se déployoit en grand et frappoit les yeux qui distinguoient à peine celui de la province. Il en étoit de même du hausse-col des officiers. Enfin, cette porte stathoudérienne, dont nous avons fait mention plus haut, cette porte, insulte de tous les jours à la dignité du souverain, étoit encore interdite aux députés, tant de la province que des Etats-Généraux. La journée

du 27 février vit disparaître ces abus. Les hon-
neurs militaires furent rendus aux Etats à l'en-
trée des députés à l'assemblée et à leur sortie. 1787
Le régiment des gardes hollandaises reçut de
nouveaux drapeaux qui ne portoient plus les
armes du prince, mais seulement le lion bel-
gique. Enfin, la porte stathoudérienne fut ou-
verte, non - seulement aux députés, mais à
tous les citoyens indistinctement.

Et qu'on ne croie pas qu'il ne fut question
ici que de blesser l'amour-propre du prince
ou de satisfaire un mouvement de vanité, en
s'attribuant quelques marques de distinction,
que l'usage n'avoit pas autorisées jusqu'alors.
La simplicité républicaine étoit au-dessus de
ces misères, et les patriotes se conduisoient par
des vues plus saines et plus profondes. Ils sa-
voient que la populace, si importante à mé-
nager, instrument de tant de révolutions en
Hollande, étoit presque irrésistiblement portée
à confondre l'appareil extérieur de la souve-
raineté avec la souveraineté même, et que c'é-
toit là la source de son attachement aveugle
à la maison d'Orange; que lorsqu'elle voyoit,
d'un côté, les membres des Etats dans leur mo-
deste costume entrer à l'assemblée et en sortir
sans exciter la moindre attention sur leur per-

sonne, et de l'autre, le stathouder, environné
 1787. d'une pompe vraiment royale, fixant tous les regards, recevant les honneurs extérieurs à chaque pas, elle ne pouvoit imaginer que le pouvoir ne fût pas là où elle voyoit la magnificence; en un mot, qu'ayant le souverain et le sujet sous les yeux, elle appliquoit ces deux dénominations précisément dans le sens conforme aux apparences, et contraire à la réalité.

Il en étoit à peu près de même par rapport aux régimens : les officiers, voyant sur leurs drapeaux et leurs hausse-cols l'écusson du prince auprès duquel figuroit à peine celui de la province, s'accoutumoient insensiblement à se regarder comme appartenant au stathouder plutôt qu'aux Etats, et adoptoient d'autant plus volontiers ce sentiment qui flattoit davantage leur amour-propre. De-là une disposition générale à obéir au prince avec plus d'empressement qu'aux Etats, disposition pernicieuse, qui, dans des circonstances difficiles, pouvoit devenir funeste au repos intérieur de l'Etat.

Il étoit donc très-important d'éclairer le soldat et la populace, de lui apprendre de quel côté résidoit la puissance souveraine, de manière à ne plus s'y méprendre; et, puisque

cette multitude ne fondoit ses jugemens que
 sur les honneurs extérieurs, sous ce rapport;
 les deux résolutions des Etats de Hollande
 étoient d'une politique très-sage et très-mo-
 tivée. 1787.

Elles ne reçurent leur exécution que le 17
 mars suivant; et la scène qui se passa ce
 même jour, en prouvant l'importance que le
 peuple attachoit à ces changemens, prouva
 également combien il étoit urgent de rectifier
 ses idées. La scandaleuse porte stathoudérienne
 étoit restée ouverte dès le 15. Au détail local
 que nous avons déjà donné, il faut, pour l'in-
 telligence de ce qui suit, ajouter que cette porte
 se prolonge en voûte sous un espace de vingt à
 trente pas. Cette voûte est jointe par un pont
 jeté sur un canal large et profond qui entoure
 le palais, et garni d'un petit parapet à hauteur
 d'appui. Ce pont se lie à une espèce de place
 ou vaste cour extérieure, qui ce jour-là se
 trouva, ainsi que la cour intérieure, remplie
 d'une multitude immense de populace, attirée
 par le désir de voir la cérémonie des honneurs
 militaires rendus aux Etats souverains dans la
 personne de leurs membres. Jusque-là aucun
 n'avoit jugé à propos de faire usage de la pré-
 rogative de traverser la porte stathoudérienne,

— 1787. et, sous divers prétextes, ils continuoient à sortir par le côté opposé. Il est probable que personne d'eux n'osoit frayer le chemin aux autres, et s'exposer aux événemens au milieu d'une populace dont ils connoissoient les mauvaises intentions.

Gislaer, jeune et certainement très-courageux, sentit combien cette timidité pouvoit devenir funeste par le ridicule qu'elle jetteroit nécessairement sur les Etats en général, et sur chacun des membres en particulier, et il se dévoua lui-même au soutien de sa cause. Accompagné de Gaeverts, bourgmestre de Dort, il s'avance vers la porte stathoudérienne. Elle étoit encombrée par la populace. Le cocher s'effraie et n'ose avancer ; Gislaer se montre à la portière, et lui ordonne de marcher et de franchir tous les obstacles : sa voiture se trouve engagée sous la voûte. Alors des scélérats se jettent dessus et l'arrêtent dans sa marche, tandis qu'un autre fanatique se rend maître des chevaux. Il étoit clair que le dénouement de la scène ne se seroit pas fait attendre long-temps, s'il n'eût été prévenu par la garde à cheval, qui accourut aussitôt, dissipa facilement cette multitude, et s'empara de celui qui paroissoit le plus furieux. Gislaer passa vic-

torieux et tranquille, et tous ses collègues y passèrent également depuis ce jour. 1787.

Au reste, le complot ne fut pas exécuté comme il avoit été conçu. Les scélérats devoient attendre que la voiture, ayant dépassé la porte, se fût trouvée sur le pont, qui n'est pas fort large. Alors, tandis que les uns auroient coupé les traits des chevaux avec des couteaux qu'ils avoient fait faire exprès, d'autres devoient se jeter sur la voiture et la renverser dans le canal. Leur précipitation fit manquer le plan, et Gislaer ne fut point noyé; mais il eût été infailliblement égorgé, s'il n'eût été promptement secouru. Le criminel arrêté se trouva être un perruquier établi auprès d'un M. Bigot, chambellan du prince, ennemi personnel et déclaré de Gislaer; et une circonstance qui ne pouvoit échapper, est que ce perruquier étoit arrivé de Loo, précisément deux jours avant la scène. On juge aisément à quelles conjectures donna lieu ce concours, au moins singulier s'il étoit fortuit.

Le procès du criminel fut déféré au conseil-comité pour être jugé prévôtalement. La sentence suivit de près : elle étoit à la peine de mort. Lorsqu'elle fut présentée aux Etats de Hollande, Gislaer et Gaeverts se récusèrent

1787. d'abord comme parties au procès. Puis, dépouillant leur caractère de représentans pour ne se montrer que comme particuliers offensés, ils demandèrent et obtinrent la commutation de peine en faveur du coupable. Cependant les apprêts du supplice se firent dès le lendemain avec beaucoup d'appareil. Le criminel fut conduit à travers une double haie formée par la garnison, de sa prison jusqu'au pied de l'échafaud, où il entendit la lecture de sa sentence. Elle portoit qu'il avoit été condamné à mort à l'unanimité de ses juges, mais qu'à la sollicitation expresse de ceux même qu'il avoit eu le dessein de massacrer, les Etats de Hollande lui faisoient grâce de la vie, et bornoient sa peine à une prison perpétuelle. Il fut ensuite reconduit dans sa prison avec le même appareil.

Dans les temps de troubles et de divisions, toute entreprise d'un parti, lorsqu'elle échoue, ne manque pas d'ajouter une force nouvelle au parti opposé. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Le danger que venoit de courir Gislæer, le plus ardent comme le plus actif des chefs du parti patriotique, jeta sur sa personne et sur son nom un intérêt marqué, et même une sorte de vénération, à la faveur de laquelle

on

on fit recevoir sans contradiction des mesures qui n'avoient d'autre but que de renforcer le parti, et de comprimer de plus en plus l'esprit stathoudérien. C'est ainsi que les corps francs, formés par des associations libres des bourgeoisies patriotiques, qui s'exerçoient, à des jours marqués, au maniement des armes et autres exercices militaires, mais qui, jusqu'alors, n'avoient point eu d'existence légale, furent autorisés et établis par une résolution expresse, et placés sous l'inspection et la protection immédiate des Etats de Hollande; tandis que ceux que la populace stathoudérienne avoit formés à l'imitation des bourgeoisies, furent dissous par la même résolution, et proscrits avec flétrissure. Ces mesures contribuèrent beaucoup à assurer la tranquillité publique, et les corps ainsi autorisés par la loi, rendirent par la suite des services importants au parti républicain dans l'intérieur de la province de Hollande.

Tandis que ces choses se passoient à la Haye, l'autorité stathoudérienne étoit attaquée dans l'une de ses usurpations que l'esprit de liberté supportoit avec le plus d'impatience. C'étoit le règlement de 1674 qui pesoit, comme nous l'avons dit, sur les provinces de Gueldre,

1787. d'Utrecht et d'Over-Yssel. Cette affaire étoit étrangère à la province de Hollande; mais si la constitution ne lui permettoit pas d'y intervenir directement, l'abolition de ce règlement étoit une partie trop essentielle du système républicain, pour que les patriotes hollandais ne cherchassent point à la favoriser par tous les moyens que la constitution laissoit à leur disposition.

La première impulsion fut donnée à Utrecht dès le mois de décembre 1785. Depuis longtemps la bourgeoisie de cette ville employoit tous ses efforts pour obtenir la suppression du règlement de 1674, dans l'intention de lui en substituer un nouveau, dont tous les points avoient été convenus, et qu'on avoit même livré à l'impression pour le traduire au tribunal de l'opinion publique. Une magistrature presque entièrement aristocratique ne pouvoit guère le consacrer par son approbation, et on s'y étoit attendu. La bourgeoisie, ferme dans son dessein, se rassembla au nombre de cinq mille sur la grande place, devant l'hôtel-de-ville, pour demander l'acceptation du nouveau règlement. Toute cette multitude étoit sans armes et attendoit la réponse des magistrats avec un repos et un calme, dont il n'y a peut-

être que la nation batave qui puisse fournir l'exemple. Les magistrats, convaincus par leurs propres yeux que le vœu qui leur étoit présenté étoit véritablement le vœu général, l'acceptent après une longue délibération, sous la condition que ce nouveau règlement serait sanctionné par les Etats de la province qui devoient se rassembler trois mois après. Les cinq mille pétitionnaires, après être restés assemblés pendant treize heures entières dans la plus profonde paix, se séparèrent avec le même flegme, sans tumulte et sans avoir occasionné la moindre plainte.

Le terme fatal arriva c'étoit le 20 mars 1786. Mais dès le 6, la magistrature avoit déjà rétracté tout ce qu'elle avoit accordé le 20 décembre précédent, et à ce sujet donna une proclamation qui excita une fermentation universelle dans les villes. La bourgeoisie se rassembloit sur la même place et de la même manière qu'elle l'avoit fait trois mois auparavant. Le conseil étoit assemblé au nombre de trente-un membres, dont la majorité protégeoit le règlement de 1674, et les autres le nouveau. La bourgeoisie, toujours sans armes, tint ferme, décidée à ne se séparer que lorsque ses demandes auroient été acceptées. Cette constance décon-

— 1787. — certa les conseillers réfractaires qui se retirèrent en laissant le champ libre à leurs adversaires. Ceux-ci députèrent sur-le-champ trois d'entr'eux, pour recevoir, au nom du conseil, le serment de la bourgeoisie sur le nouveau règlement : eux-mêmes étant liés à l'ancien par un serment qui les engageoit jusqu'au 12 octobre suivant, promirent de jurer, à cette époque, sur celui qu'on venoit d'établir.

En attendant, la bourgeoisie fit deux démarches d'éclat ; elle créa un collège de commissaires, destiné spécialement à veiller à ses intérêts, au maintien de ses droits. C'étoit de véritables tribuns du peuple ; et dans les premiers jours de juillet, elle publia un manifeste dans lequel elle annonça l'irrévocable résolution d'abolir le règlement de 1674.

Ce manifeste la conduisit bientôt à une opération plus décisive encore, et le 2 août suivant, elle se forma de nouveau, sur la grande place, en huit compagnies rangées en cercle. Les magistrats qui composoient l'ancienne régence, furent requis d'entrer dans ce cercle. On savoit d'avance que sur trente-sept, trente refuseroient : cinq seulement se présentèrent ; les deux autres alléguèrent la religion du serment qui les lioit jusqu'au 12 octobre, mais

assurèrent qu'ils n'en approuvoient pas moins tout ce qui se passoit, et qu'ils y accéderaient avec empressement au moment qu'ils seroient dégagés de leur serment. 1787

Alors la bourgeoisie destitua les trente conseillers refusans, en leur conservant néanmoins les autres emplois dont ils pouvoient être revêtus et qui n'avoient pas un rapport direct avec les affaires générales. Elle vouloit par-là mettre dans le plus grand jour la pureté de ses vues et écarter tout soupçon que sa conduite eût été dictée par une animosité de parti. Le collège des commissaires fut installé solennellement dans le lieu de ses assemblées. La bourgeoisie se sépara au milieu d'une foule immense de peuple et d'étrangers que la curiosité et la nouveauté du spectacle y avoient attirés de toutes les parties de la république, et qui retournèrent fort étonnés de l'ordre et du calme profond que rien n'avoit pu interrompre dans toute la durée de cette grande opération.

Enfin, le 12 d'octobre arriva : les choses se passèrent avec la tranquillité qui s'étoit déjà fait remarquer dans les précédentes assemblées. La nouvelle régence qu'on avoit complétée dans l'intervalle, fut installée en grande cérémonie ; elle prêta serment sur le nouveau règlement,

1787. et l'abolition irrévocable de celui de 1674 mit
 le sceau à la révolution d'Utrecht.

On pense bien que, dans le cours de cette révolution, la voie de la négociation n'avoit pas été négligée de la part d'un peuple accoutumé à ne rien faire qu'avec beaucoup de mesure et de méthode. Des députés de part et d'autre avoient été nommés ; mais ceux du prince ne purent produire aucuns pouvoirs en forme, et ceux d'Utrecht s'aperçurent bientôt qu'on ne vouloit qu'endormir leur vigilance et leur faire perdre un temps précieux ; en sorte que ces conférences rompues presque aussitôt qu'elles avoient été nouées, étoient restées absolument sans effet.

On s'étoit également attendu que les Etats de la province refuseroient leur sanction à l'abolition de l'ancien règlement. Ces Etats avoient une composition extrêmement vicieuse : ils étoient formés de l'ordre équestre du clergé et des villes. Les villes, au nombre de cinq, savoir Utrecht, Amersfort, Wyck, Rheenen et Montfort, ne formoient qu'une seule voix ; chacun des deux ordres avoit la sienne : ainsi, les Etats se formant de trois voix, il suffisoit que les deux ordres privilégiés fussent d'accord (et ils l'étoient tou-

jours), pour gouverner la province à leur gré. Le vice de cette forme se rend bien plus sensible encore, quand on songe que l'ordre équestre se réduisoit à une douzaine de nobles, et celui du clergé à un nombre au moins aussi foible. Ces deux ordres quittèrent Utrecht à cette époque et se retirèrent à Amersford, sous la protection de quelques troupes que le prince avoit placées dans cette ville, et ils continuèrent à se regarder comme Etats d'Utrecht, quoique l'absence des députés des villes rendit leur assemblée absolument inconstitutionnelle.

Malgré cette séparation, l'ancien règlement n'en étoit pas moins aboli, et l'exemple donné par la province d'Utrecht ne pouvoit pas rester sans effet dans les deux autres qui restoiént soumises à ce règlement oppressif. Ce fut la Gueldre même qui entra, d'abord dans la carrière, et ses efforts pour se soustraire à la tyrannie, amenèrent des scènes sérieuses dans lesquelles le stathouder, substituant, pour la première fois, la violence ouverte à la raison, donna, en quelque sorte, le signal de la guerre civile, et provoqua, de la part des Etats de Hollande, des résolutions qui, suivant toutes les probabilités, devoient le conduire à sa

1787. La Gueldre alors étoit devenue le vrai siège de la puissance stathoudérienne. Une noblesse nombreuse, et en général peu riche, avoit besoin de la faveur du prince pour se procurer les richesses et la distinction ; aussi la cour du prince en étoit peuplée ; les charges et places lucratives lui étoient dévolues ; Guillaume ne savoit rien lui refuser, et ses grâces lui étoient payées par un dévouement servile qui ne connoissoit pas de bornes, et dans l'occasion alloit au fanatisme le plus insensé. On peut juger de l'étendue et de la solidité du pouvoir stathoudérien sur les Etats d'une province où il avoit de pareils soutiens.

Cependant, cette excessive partialité n'étoit pas tellement universelle qu'il ne se trouvât encore parmi les régens quelques âmes généreuses qui, refusant de fléchir le genou devant l'idole, et mandataires fidèles du peuple qu'ils représentoient, osoient soutenir ses droits avec le courage et l'intrépidité de la vertu, et faire entendre la voix de la justice au milieu de la corruption, sans s'effrayer des dangers auxquels leur noble conduite les exposoit contre une nombreuse et violente majorité. La famille des *Capellen* étoit distinguée, entre toutes les autres, par son incorruptible fermeté : le peuple

n'eut jamais un défenseur plus constant, toutes les fois que ses réclamations étoient justes, ni le stathouder un adversaire plus inflexible, toutes les fois que ses prétentions dépassoient la ligne de la constitution. 1787.

D'un autre côté, l'esprit de patriotisme et de liberté se monroit dans les villes parmi la même bourgeoisie, avec d'autant plus de force, qu'il étoit plus tyranniquement comprimé. On écrivoit, on faisoit parvenir aux États des adresses signées par des milliers de bourgeois, et qui ne permettoient pas de douter qu'elles ne fussent l'expression du vœu général de la province. Elles se succédoient avec une telle rapidité et arrivoient de tant de côtés à la fois, que les États, sans doute embarrassés et craignant de ne pouvoir résister à la longue, publièrent enfin une résolution qui supprimoit la liberté de la presse et défendoit aux bourgeoisies d'adresser en corps des requêtes au souverain.

C'étoit une violation ouverte des droits les plus inaliénables de la nation ; c'étoit le comble du despotisme : mais telle étoit la puissance absolue de Guillaume V, dans cette province, que sa volonté n'y trouvoit que rarement une résistance le plus souvent inutile.

1787.

Cependant, à cette époque, elle en éprouva de la part des deux villes d'Elbourg et d'Hattem; la première refusa absolument de publier la résolution des Etats contre la liberté de la presse, et la faculté des bourgeoisies de s'adresser en corps par des requêtes au souverain. Celle de Hattem résista à un ordre émané plus directement encore du stathouder. Ce prince avait conféré à un simple soldat de ses gardes du corps la place de bourgmestre de cette ville, qui se crut outragée par un pareil choix. Elle n'y aperçut que le plus insigne abus de l'autorité, une marque du plus intolérable mépris, et rien ne put la déterminer à recevoir un semblable personnage pour le premier de ses magistrats.

C'étoit deux fort petites villes qu'Elbourg et Hattem; mais il n'y a pas de villes petites dans un état libre par sa constitution. Les Etats se trouvèrent très-offensés et partagerent le ressentiment personnel du prince qui, sur leur réquisition, se disposa à envoyer, sans délai, des troupes contre les deux villes réfractaires.

Cette nouvelle arriva promptement à la Haye, où elle éveilla une très-vive sollicitude et provoqua une séance extraordinaire, dont

l'objet devoit être délibéré sur le danger qui menaçoit la liberté publique. Un sujet aussi grave maintenoit l'assemblée dans un silence profond. Elle reçut encore un caractère plus auguste d'une forme qui s'employa ce jour-là, qui ne s'employoit que rarement et dans des cas urgens, et qui annonçoit toujours qu'on alloit s'occuper d'objets grands et immédiatement relatifs au salut de la république : c'étoit la lecture d'une résolution prise en 1663 par le grand - pensionnaire De Witt, par laquelle chaque membre étoit autorisé à émettre franchement et librement son vœu, quel qu'il fût ; sans qu'il fût permis de l'inquiéter ensuite sur ce fait, sous peine de se rendre coupable envers le souverain.

Après cette formalité, Gislaer prit la parole, et, dans un discours éloquent et étendu, présenta le tableau de la conduite du stathouder depuis 1766, et démontra que la crise violente où se trouvoit la république étoit entièrement l'ouvrage de ce prince : il prouvoit également que les troubles actuels de la province de Gueldre n'avoient pas une autre source, par la composition des États dont les membres étoient presque tous des officiers de sa cour, ou des gens attachés à sa personne, par les places qu'ils

1787.

tenoient de lui, tandis que les régences des villes étoient toujours et par-tout des magistrats de son choix, etc., etc., etc., et il conclut par trois propositions :

1°. D'écrire aux Etats de Gueldre pour les exhorter à se désister de toute mesure de violence, et prévenir la nécessité où se verroit la province de Hollande de s'occuper des moyens de défendre la liberté publique ;

2°. D'écrire aux quatre autres provinces pour les engager à se joindre à la Hollande, dans les mesures communes, relatives au maintien de la tranquillité publique, et sur-tout à empêcher, par des ordres précis, que les troupes à leur répartition¹ fussent employées contre les citoyens de la république ;

¹ L'usage étoit alors d'assigner à chaque province en particulier, à raison de sa population et de sa richesse, un certain nombre de régimens de toutes armes qui composoient la totalité de l'armée. Les Etats-Généraux faisoient cette répartition, en vertu de laquelle chaque province restoit exclusivement chargée du paiement des régimens qui lui étoient échus; de-là l'expression que tel régiment étoit à la répartition de telle province. La plus forte de ces répartitions étoit celle de la Hollande, qui, dans la masse des dépenses de l'union, contribuoit dans le rapport de 60 pour 100. Chaque province se trouvoit par-là maîtresse des

3°. D'écrire au prince pour l'exhorter à mé-
 riter les applaudissemens de la nation, en met-
 tant aux agitations de la patrie un terme qui
 dépendoit uniquement de sa volonté; en lui
 déclarant que, s'il persistoit dans les moyens
 de force, au risque d'entraîner l'Etat dans une
 guerre civile, les Etats de Hollande se ver-
 roient dans la nécessité de le suspendre de
 l'exercice de toutes ses charges et dignités dans
 leur province. 1787.

De ces trois points, les deux premiers furent
 adoptés sur-le-champ à l'unanimité. Le troi-
 sième le fut également par quinze villes; et pris
ad referendum par les trois autres, qui furent
 Amsterdam; Delft et la Brille, dont le consen-
 tement arriva dès le lendemain, et la résolution
 fut prise immédiatement..

Quelque promptitude qu'on eût apportée
 dans cette délibération, la résolution fut encore
 trop tardive, et tout étoit consommé dans le
 temps même qu'on étoit occupé à rédiger la
 lettre au prince: elle avoit été projetée le 4
 septembre, et, dès le 6, les nouvelles désas-
 treuses de la Gueldre arrivèrent à la Haye.

troupes à sa répartition, puisque c'étoit elle qui payoit,
 sans quoi le pouvoir du capitaine-général n'auroit point
 connu de limites.

1787.

Guillaume V avoit fait partir de son château de Loo quelques régimens qui s'avancèrent sur Elbourg, avec l'artillerie nécessaire pour en former le siège; mais l'événement rendit cet appareil inutile. Au premier avis qui parvint à cette ville de la marche des troupes, les habitans, hors d'état de résister à la force, et cependant trop animés de l'enthousiasme de la liberté pour courber lâchement la tête sous le joug, prirent unanimement la résolution d'abandonner la ville. Ce parti, extrême et général, reçut son exécution sur-le-champ. Femmes, enfans, vieillards et soldats, tous abandonnèrent leur sol natal, tous s'embarquèrent avec leurs effets et se réfugièrent à Campen, ville de l'Over-Yssel, située de l'autre côté de l'Yssel; en sorte que les régimens ne trouvèrent à leur arrivée que la solitude profonde et le silence du désert.

Qu'on se représente, si on le peut, l'effet terrible que dut produire cet événement accompagné de toutes ses circonstances, sur des esprits républicains que la cause de la liberté tenoit en fermentation déjà depuis si long-temps; le degré d'intérêt et de commisération qu'inspireroit cette foule déplorable d'habitans de tout âge et de tout sexe qui venaient pré-

senter le spectacle de leur misère à leurs voi-
 sins et confédérés, en leur demandant un asile
 contre la persécution ; et enfin le mouvement
 d'indignation qui dut être excité et ressenti de
 toutes parts contre un prince qu'on voyoit sou-
 tenir les prétentions de l'orgueil par les moyens
 de la violence, et déployer lâchement l'appareil
 de la guerre contre deux malheureuses petites
 villes dont il connoissoit la foiblesse et le dé-
 nuement absolu de tout moyen de résistance.

1787.

Après l'occupation d'Elbourg, les troupes
 stathoudériennes se portèrent sur Hattom. Les
 habitans de cette ville ne suivirent pas l'exemple
 de ceux d'Elbourg, et voulurent tenter une dé-
 fense impossible sous tous les rapports. Le gé-
 néral stathoudérien, Spengler, fit pointer le
 canon sur la porte qui sauta bientôt, et la ville
 fut prise après une courte résistance, dans
 laquelle périrent quelques habitans et quelques
 soldats stathoudériens. On eut le temps, cepen-
 dant, de sauver les femmes, les enfans, les
 vieillards, et même un grand nombre d'habi-
 tans, avec d'autant plus de facilité, que la ville
 n'est séparée de la province d'Overs-Yssel que
 par la rivière d'Yssel qui baigne ses murs.

Ces événemens influèrent sur la forme à
 donner à la lettre qui devoit être adressée au

1787.

prince suivant la résolution. Les circonstances n'étant plus les mêmes, les Etats de Hollande prirent un langage différent, et se bornèrent à le requérir de se désister incessamment des mesures violentes qu'il avoit prises contre les citoyens de la république, et à le prévenir que, s'il refusoit, les Etats le suspendroient de l'exercice de toutes ses charges dans leur province. On lui fixa le terme de vingt-quatre heures pour se déterminer et répondre. Cette reponse ne se fit pas attendre long-temps, et fut telle qu'on l'avoit prévue. Le prince disoit que ses sentimens sur les moyens de violence et ceux de conciliation, étoient assez connus, ainsi que la préférence qu'il donneroit toujours aux derniers sur les premiers, auxquels il n'avoit recours que dans les cas où les voies conciliatrices étoient devenues insuffisantes; qu'il n'avoit fait marcher qu'à regret des troupes contre Edbourg et Hattem, mais qu'il en avoit reçu l'ordre des Etats de Gueldre, et qu'en sa qualité de capitaine-général de cette province, il n'avoit pu se dispenser d'obéir.

Ainsi, le prince étoit extérieurement couvert par les formes constitutionnelles, et les puissances étrangères qui n'auroient pas bien connu les abus et la véritable situation des affaires, pouvoient

pouvoient s'y méprendre et croire que la raison étoit entièrement de son côté. Mais ceux qui connoissoient la composition des États de Gueldre, et la dépendance étroite où l'amour des places et de l'argent les mettoit de la cour stathoudérienne, ceux-là jugeoient fort différemment, et savoient bien que, par une collusion scandaleuse, lorsque les États ordonnoient au prince, c'étoit le prince qui ordonnoit au prince.

Cette pétition de principe pouvoit égaler les patriotes hollandais moins que les autres, et les stathoudériens eux-mêmes connoissoient très-bien le vice intérieur de la réponse, mais il leur suffisoit qu'elle eût une simple apparence de régularité, pour persévérer dans leur système. Ainsi, la démarche de la province de Hollande se trouvant éludée de la part du prince, elle se vit dans la nécessité de suivre des mesures de sévérité, et de chercher tous les moyens d'arrêter le cours des entreprises du prince contre la liberté de la république.

La connoissance qu'on avoit du caractère et des intentions du stathouder n'avoit pas permis à la Hollande d'attendre au dernier moment pour prendre ses précautions contre le danger qui la menaçoit. Ce n'étoit pas assez

1787. d'avoir défendu au prince d'employer les ré-
gimens à sa répartition contre les citoyens ;
exemple qui avoit été suivi par l'Over-Yssel ,
la Groningue , et même la Zélande , province
de tout temps dévouée aux stathouders ; elle
sentit le besoin de retirer dans son intérieur
toutes ses troupes disséminées dans les autres
provinces et dans la Généralité. Elle avoit donc
ordonné au prince de leur envoyer les patentes
nécessaires pour les faire entrer sur le terri-
toire de la Hollande ; et Guillaume , après avoir
tenté de se soustraire à cet ordre , s'étoit vu
dans la nécessité de s'y conformer.

Bientôt après l'affaire des villes d'Elbourg
et de Hattem étoit arrivée ; et le prince ne
montrant aucune disposition de renoncer aux
moyens de force , toutes les apparences fai-
sant craindre , au contraire , que les scènes de
Gueldre ne se renouvelassent contre les pe-
tites villes de la province d'Utrecht , les Etats
de Hollande procédèrent enfin à la suspension
provisoire du prince dans ses fonctions de
capitaine-général.

La proposition en fut faite à la séance du 22
septembre , et les délibérations ne furent pas
longues. Elle passa à la majorité de seize villes
contre deux , savoir Hoorn et la Brille ; en-

core celle-ci se borna-t-elle à déclarer simple-
 ment qu'elle ne concouroit point à la réso- 1787.
 lution, et qu'elle vouloit rester dans une exacte
 neutralité. Amsterdam, dont la défection avoit
 embarrassé les patriotes quelques mois aupara-
 vant dans l'affaire du commandement de la Haye,
 avoit bien changé depuis cette époque. Cette
 ville importante, revenue à ses premiers prin-
 cipes, se montra, dans cette occasion, beaucoup
 plus ardente que les autres, et demandoit que
 la résolution fût motivée *sur les attentats sans
 exemple du prince et l'emploi détestable
 qu'il faisoit de la force armée.* Les autres
 villes, plus calmes, rejetèrent cet amendement.

Ainsi l'épée se trouva tirée des deux côtés,
 et la Hollande commença à se couvrir du côté
 de la Gueldre et d'Utrecht, en établissant un
 cordon dont le quartier-général étoit à la for-
 teresse de Woerden, précisément à la frontière,
 et éloignée seulement de quelques lieues de la
 ville d'Utrecht.

Le grand Frédéric n'étoit plus. Sa mort,
 qui fut une calamité pour la Prusse et pour
 l'Europe, devint un événement heureux pour
 le parti stathoudérien. On savoit que ce grand
 homme, uniquement occupé de rendre son
 pays florissant au dedans, et respecté au dehors,

1787.

n'attachoit aucune importance aux querelles qui divisoient la Hollande, ni aux prétentions du stathouder son neveu. Il se bornoit aux bons offices, à quelques représentations faites de temps en temps aux États, et il est probable que, fatigué de ces tracasseries, il auroit lui-même concerté avec la France un arrangement quelconque, auquel le prince auroit été obligé de se soumettre.

Son successeur ouvroit un champ nouveau aux espérances stathoudériennes. La princesse, négligée par son oncle, se flattoit d'un crédit infiniment plus étendu auprès de son frère, et ne se trompoit pas. Hertzberg, dont l'importance étoit à peu près nulle auprès d'un roi qui ne laissoit rien à faire à ses ministres, en étoit dans une carrière nouvelle, et devenoit un personnage principal auprès d'un prince ennemi des affaires, livré entièrement à ses plaisirs, et qui ne demandoit pas mieux que de se débarrasser sur un ministre du poids des occupations attachées à la royauté.

L'intervention de la cour de Berlin dans les troubles de la république hollandaise, changea donc entièrement de caractère à cette époque, et Hertzberg essaya sa nouvelle autorité par l'envoi d'un ministre extraordinaire à la Haye.

Son choix se fixa sur le comte de Goëtz, 1787.
 négociateur expérimenté, connu depuis long-
 temps par des missions délicates et difficiles qui
 lui avoient été confiées par le grand Frédéric,
 et qu'il avoit remplies à la satisfaction de ce
 prince ; homme d'une imagination trop ar-
 dente peut-être, mais irréprochable dans ses
 mœurs, noble dans son caractère, vertueux par
 principe, et scrupuleusement attaché à ses
 devoirs.

Ce ministre, accoutumé de longue main à
 ne régler sa conduite politique que sur les
 ordres exprès de sa cour, débuta, dans sa
 mission, d'une manière qui décéla prompte-
 ment aux observateurs la nature des instruc-
 tions dont il étoit chargé, et des intentions du
 cabinet où elles avoient été rédigées. Commu-
 nément les lettres de créance ne sont qu'une
 pièce de forme, nécessaire sans doute pour
 constater authentiquement, aux yeux d'une
 puissance, le caractère public dont on a re-
 vêtu le personnage qu'on lui envoie, mais qui,
 d'ailleurs, se borne à cette annonce et ne
 renferme aucun détail ni discussion sur l'objet
 même de la mission. Celle du comte de Goëtz
 s'écartoit beaucoup de cette simplicité, et
 devint à la Haye l'objet d'une censure amère

— 1787. et d'un mécontentement universel de la part des républicains. Ils se trouvèrent scandalisés de l'espèce de violence que le nouveau monarque paroissoit vouloir faire à la république, en entrant si avant et sans y être invité, dans des discussions qui n'appartenoient qu'à son régime intérieur. Ils étoient choqués que la cour de Berlin offrît sa *médiation*, lorsqu'il est de principe qu'une *médiation* n'a lieu qu'entre deux souverains, et que la république ne pouvoit en reconnoître entr'elle et son premier sujet. Ils étoient révoltés que les résolutions sévères, provoquées par les égaremens du prince, fussent appelées dans la créitive des *oppressions inouïes innocemment souffertes par le prince*, et ils demandoient comment, dans le cas même où il seroit possible d'admettre une médiation, on auroit pu la déférer au roi de Prusse, qui commençoit par trancher la question, en mettant d'avance tout le tort du côté de la république et toute la raison du côté du prince.

Il est probable qu'Hertzberg, dont le mérite réel n'égalait pas la vanité, s'étoit fait un point d'honneur de s'écarter des voies du grand Frédéric, regardoit au fond les provinces patriotes comme des rebelles qu'il vouloit faire

rentrer dans le devoir, et auxquelles il falloit faire entendre le langage comminatoire plutôt que celui de la conciliation. Il est également probable que c'est sur ces principes qu'il prescrivit au comte de Goërtz la conduite qu'il devoit tenir en Hollande, et rédigea ses instructions, auxquelles celui-ci se conforma avec la plus grande exactitude. 1787.

Avec un pareil guide, il ne pouvoit faire que des fautes; ainsi, le prétendu conciliateur se livra sur-le-champ au chevalier Harris (aujourd'hui lord Malmesbury), homme aimable et séduisant, mais ennemi décidé de la France, ennemi des républicains hollandais, par la seule raison qu'ils étoient protégés par elle; ame et appui du parti stathoudérien, par la seule raison que ce parti lui étoit diamétralement opposé. Ce sentiment d'aversion contre la France étoit donc le régulateur de toutes ses affections; indifférent au fond de son ame; entre les deux partis qui divisoient la république, il se seroit infailliblement réuni aux patriotes contre le stathouder, si ceux-ci lui avoient laissé l'espérance de le seconder dans ses sentimens contre la France, et de se conduire par son impulsion: du reste, fécond en ressources et très-indifférent sur le choix de

1787,

ses moyens. Tel étoit le chevalier Harris, devenu le confident et le conseil du comte de Goërtz. Il s'abstint de toute liaison avec les patriotes, pour se livrer aux stathouderiens exclusivement; et si en arrivant il avoit fait une visite au grand-pensionnaire, c'avoit été une simple visite commandée par l'étiquette, et depuis ce temps il n'y étoit pas retourné. Son langage étoit sans mesure, et il se rendoit tellement propres les intérêts du prince, et les lioit tellement à l'honneur de la Prusse, qu'il traitoit d'insulte faite au roi la résolution qui suspendoit Guillaume V. dans ses fonctions de capitaine-général de la province de Hollande. Ainsi, pendant long-temps, sa présence en Hollande ne produisit d'autre effet que d'embrouiller les affaires de plus en plus.

Si la cour de Berlin fût restée simple spectatrice, ou que son intervention, dépouillée de tout esprit de partialité, se fût bornée, envers le prince, à une déclaration qu'on l'appuieroit puissamment dans le cas où il seroit attaqué dans les prérogatives du stathouderat accordées par la constitution, et reconnues par sa commission, mais qu'on l'abandonneroit à lui-même dans toutes les prétentions abusives

qui n'avoient, en leur faveur, qu'un usage plus ou moins ancien, il est certain que les choses se seroient arrangées d'elles-mêmes par le besoin général du repos, et l'insuffisance des moyens qui restoient au stathouder pour le troubler.

1787.

En effet, la province de Hollande avoit à sa disposition les troupes à sa répartition. Le prince avoit reçu des provinces de Frise, Groningue, Over-Yssel, et même de la Zélande, défense d'employer les leurs contre les citoyens de la république; en sorte qu'il ne pouvoit disposer que de celles de la Gueldre et de l'Utrecht; encore est-il à remarquer, par rapport à cette dernière province, que, depuis la session des États, et l'établissement des ordres du clergé et de la noblesse à Amersfort, la ville d'Utrecht avoit fermé sa caisse et ne payoit plus les troupes de la province; et comme elle contribuoit aux dépenses publiques à raison de 80 pour 100, le fardeau retomboit en entier sur ces ordres et sur la ville d'Amersfort, qui devoient bientôt se trouver dans la nécessité de licencier ces régimens faute de moyens pour les solder.

L'armée stathouderienne, ainsi réduite aux régimens gueldrois, ne s'élevoit pas à plus de

1787, quatre à cinq mille hommes, et ne pouvoit balancer un instant la force de la province de Hollande, dont les troupes étoient encore fortifiées par de nombreux corps francs. Guillaume auroit pu fonder quelques espérances sur les régimens suisses qui se trouvoient au service de la république, et lui auroient fourni d'excellentes troupes ; mais les patriotes avoient prévu le cas, et, à la sollicitation de la France, le canton de Berne, auquel appartenoit la plus grande partie de ces corps, voulut qu'ils restassent neutres dans la querelle ; et en leur ordonnant de n'obéir qu'aux États-Généraux, et non à ceux d'une province en particulier, il leur défendit d'agir dans les dissensions intérieures de la république. Dès-lors ils ne purent être considérés comme un appui du stathouder et de son parti.

Guillaume, de son côté, avoit cherché à diminuer les forces de la province de Hollande, en faisant licencier la légion de Salm. Quelques mois auparavant, l'esprit d'économie avoit porté la Hollande à demander le licenciement d'un certain nombre de légions étrangères qui étoient au service de la république, parmi lesquelles étoit celle de Maillebois, et cette réforme n'avoit souffert aucune difficulté ; mais

on avoit fait une exception en faveur de la légion de Salm, ouvertement déclarée pour le parti républicain. Guillaume, qui n'ignoroit pas ces dispositions, revint contre l'exception, demanda qu'elle fût réformée comme les autres, et les États-Généraux accueillirent cette demande. Mais comme les quatre cinquièmes de ce corps se trouvoient à la répartition de la Hollande, elle les conserva à sa solde, et la réforme ne put tomber que sur l'autre cinquième. Ainsi, la somme des forces, de l'un et de l'autre côté, restoit toujours sensiblement dans le même rapport, et la cause sthathoudérienne ne pouvoit réussir si la Prusse ne l'appuyoit par des moyens violens. De-là tous les efforts pour égaler la cour de Berlin par des rapports infidèles, exagérés ou atténués, et le soin de confondre perpétuellement les prérogatives accidentelles, révocables à la volonté de la Hollande, mais que Guillaume vouloit conserver avec les prérogatives constitutionnelles et véritablement inhérentes à sa dignité, que les républicains ne songeoient pas à détruire. Hertzberg, qui paroît avoir bien peu connu la constitution hollandaise, croyoit fermement que toutes ces prérogatives, sans exception, appartenoient également à l'essence

1787. du stathouderat; et il avoit tellement inculqué cette idée au comte de Goërtz, que celui-ci, de très-bonne foi, demandoit si on pensoit que le grand Frédéric eût jamais consenti à donner une princesse de Prusse en mariage à un simple stathouder de Hollande, si l'autorité de celui-ci n'avoit pas été relevée par le privilège résultant du règlement de 1674.

Il étoit absolument impossible que la cour de Berlin, en restant ainsi dans l'extrême, pût jamais amener les choses à des termes de conciliation. Il falloit négocier avec Utrecht, qui, après l'abolition du règlement de 1674, s'étoit mise en état de défense, sur l'avis que le prince songeoit à le rétablir par la voie des armes, et avec Amersfort, où le prince avoit envoyé deux régimens pour protéger l'ordre équestre et l'ordre du clergé, qui s'y étoient retirés. On consentoit bien, de part et d'autre, à renvoyer le même jour, Amersfort ses régimens, et Utrecht les corps francs, qui avoient accouru en foule à sa défense; mais Amersfort exigeoit, pour second point préliminaire, et avant d'entamer aucune discussion, qu'Utrecht déposât ses nouveaux magistrats, et cette ville s'y refusoit absolument.

Il falloit négocier avec la province de Hollande

sur le commandement de la Haye et le règlement de 1674, et encore sur un autre point extrêmement délicat. Le prince, dans des écrits adressés aux États de Hollande même, avoit solennellement déclaré qu'il regardoit comme *illégales et non avenues* les résolutions prises contre lui. Ces résolutions étoient en règle, puisqu'une résolution supposoit nécessairement la majorité, et, d'ailleurs, on a vu que quelques-unes avoient passé à l'unanimité des villes, et beaucoup d'autres à la majorité de seize contre deux. Ainsi, le prince, en frappant de nullité les résolutions du souverain par un acte simple de sa volonté propre, remettoit évidemment en problème la souveraineté de la province de Hollande, où se plaçoit au-dessus d'elle. Les États étoient violemment irrités de cette injurieuse déclaration, et paroissent déterminés à n'entendre aucune proposition, si le prince ne s'expliquoit pas nettement sur ce point par une reconnoissance expresse de la souveraineté de la province. L'affaire étoit d'autant plus grave, qu'elle avoit été précédée par celle des malheureuses villes d'Elbourg et Hattem, dont le souvenir, sans cesse rappelé par les secours journaliers que la Hollande fournissoit à ses habitans, soulevoit

1787. la république entière d'indignation. Mais, d'un autre côté, comment espérer de ployer à une démarche humiliante pour son amour-propre, un prince qui, jusqu'alors, n'avoit admis aucun tempérament sur aucun des points en contestation ?

Stathoudériens et républicains, tous étoient dans un mouvement perpétuel ; les propositions se succédoient avec autant de rapidité que peu d'effet. Les régens de Gueldre montroient quelques dispositions à s'entendre sur le régleme. Chacun d'eux, pris en particulier, convenoit franchement qu'il étoit radicalement vicieux ; mais lorsqu'ils étoient rassemblés, l'inflexibilité connue de Guillaume les arrêtoit, aucun n'osoit faire la première proposition, pour ne pas attirer sur sa tête le courroux d'un prince dont leur fortune actuelle dépendoit entièrement.

La confusion s'augmentoît encore par la position singulière des États-Généraux. La Hollande, l'Over-Yssel et la Groningue, formoient un parti. La Gueldre, la Frise et la Zélande soutenoient le stathouder. C'étoit donc trois voix contre trois. Restoit la province d'Utrecht, qui auroit mis la majorité d'un côté ou de l'autre ; mais cette province n'avoit plus d'États.

ni à Amersfort, où se trouvoient les deux ordres, sans les députations de la majorité des villes, ni dans Utrecht, où se trouvoit la majorité des députations des villes, mais sans les deux ordres. La députation de la province aux États-Généraux n'étoit donc plus légitime, puisque les États, source de ses pouvoirs, avoient cessé d'exister; et dans le fond, tout ce qui se faisoit aux États-Généraux ne présentoit plus de régularité. Cependant, par un abus que la Hollande négligea trop, on continua de compter la voix d'Utrecht, qui, formée de députés nommés par les anciens régens, se réunissoit toujours à la Gueldre, et mettoit la majorité du côté du prince. 1787.

Cette excessive complication formoit un dédale vraiment inextricable, et ne présentoit aucun fil pour en trouver l'issue. L'intervention de la Prusse, égarée par ses préjugés, conduisoit droit à un bouleversement général, et l'Angleterre, par le ministère du chevalier Harris, accéléroit le moment de la catastrophe.

La France ne pouvoit se cacher que son alliance avec la république étoit destinée à ne plus devenir qu'un mot vide de sens au moment où les républicains succomberoient dans leurs

1787. — efforts pour le maintien de la liberté. Elle ne pouvoit non plus ignorer que l'influence prussienne en Hollande, si elle étoit calculée de manière à n'être qu'un instrument entre les mains du stathouder contre les patriotes, lui deviendroit aussi funeste que celle de l'Angleterre. Elle sentit donc combien il étoit nécessaire de traiter elle-même directement les affaires de Hollande avec le ministère de Berlin, de le guérir de ses préjugés en l'éclairant sur les faits, et de travailler de concert à rendre la paix à la république, et à rétablir la concorde entre les deux partis, sans demander au prince d'autres sacrifices que ceux qui seroient exigés par la raison, la justice et la nature de la constitution.

Le comte d'Esterno, ministre de France à Berlin, fut chargé d'ouvrir et de suivre cette opération : dans le même temps, le cabinet de Versailles envoya à la Haye un ministre extraordinaire, avec des pouvoirs fort étendus, pour soulager l'ambassadeur accablé par les travaux d'une mission qui devenoit plus épineuse de jour en jour ; car telles étoient la nature et la complication des affaires, que, prenant une face nouvelle à chaque nouvel événement, elles en présentoient plus aucun point fixe

fixe sur lequel il fut possible d'asseoir une négociation ; rien de sorte qu'il ne restât plus qu'à s'abandonner aux événemens qui et aller, pour ainsi dire, au jour le jour. Le choix du comte de Vergennes se fixa sur Rayneval ; qui venoit d'être depuis long-temps, et avec une grande distinction, la place très-importante alors de chef de bureau, ou premier commis des affaires étrangères, et qui avoit mérité, et obtenu toute la confiance du ministre.

La cour de Berlin reçut tous les éclaircissemens que le comte d'Esternò avoit ordre de lui communiquer, et dès-lors elle parut changer de système. Plus éclairée, elle abandonna le ton absolu et continuatoire, montra des dispositions pour admettre le concours de la France dans l'œuvre de la conciliation, et ne pas rejeter, sans distinction, toutes les demandes des républicains ; et envoya des instructions beaucoup plus modérées au comte de Gobitz, qui, de son côté, apporta les mêmes modifications dans son plan de conduite politique.

On commençoit donc à se rapprocher ; c'étoit déjà un pas vers la conciliation. Les propositions du parti républicain portoit particulièrement sur le droit de patentes, sur le

1787. règlement de 1674 , sur le commandement de la Haye. Les patriotes ne songeoient aucunement à détruire le stathoudérat ; ils vouloient seulement le réduire aux seuls privilèges qui lui étoient accordés par la commission. Or , cette commission , disoient-ils , n'emporte ni le commandement , ni les patentes , ni le règlement , qui sont des prérogatives tellement accidentelles , qu'elles n'ont été accordées que par des résolutions particulières , avec la clause expresse que le stathouder en jouiroit seulement *sous le bon plaisir des États*. Cette clause les rendoit donc révocables à la volonté des États. C'étoit ainsi que Guillaume IV en avoit joui , lorsque le stathoudérat lui fut conféré sous la forme héréditaire ; et lorsque son fils lui succéda , sa commission portoit qu'il exerçoit sa charge sur le même pied qu'elle l'avoit été par ses ancêtres. Ces prérogatives n'appartenoient donc pas à l'essence du stathoudérat , comme le prétendoit Guillaume V , et le prétexte qu'il en étoit responsable envers ses enfans , n'étoit imaginé que pour donner un motif plausible à son opiniâtreté et déguiser les vues de son ambition.

— Cependant l'amour de la paix auroit déterminé les patriotes à chercher des formes pro-

pres à ne pas heurter violemment l'amour-^{1787.}
 propre du prince ; ainsi ils consentoient à une
 grande modification , à la question du com-
 mandement de la garnison de la Haye , en le
 séparant en deux ; l'un politique , qui auroit
 exclusivement appartenu au souverain , l'autre
 purement militaire , qui seroit resté , comme
 auparavant , au capitaine-général. Ils se se-
 roient également relâchés sur le régle-
 ment de 1674 , dont ils consentoient à conserver
 tous les articles qui ne portoient aucune at-
 teinte à l'entière liberté des villes dans le choix
 de leurs magistrats : et certes , le stathoudérat
 héréditaire , ainsi dépouillé de ses abus et ré-
 duit aux simples termes de la commission ,
 étoit encore une dignité assez importante dans
 la république , pour qu'un prince de Nassau
 ne se crût pas déshonoré de l'occuper.

Cette doctrine étoit pleine de raison ; elle
 étoit conservatrice de la constitution dont , les
 républicains ne vouloient pas permettre que
 le dépôt fût violé entre leurs mains ; elle ren-
 doit à la nation des droits imprescriptibles qu'il
 étoit important de ne pas remettre en pro-
 blème ; elle laissoit absolument intacts tous
 ceux dont la constitution avoit composé l'es-
 sence du stathoudérat : en élevant en même

— temps une barrière suffisante contre les atten-
 #787. tats du despotisme sur la liberté, elle montrait
 dans tout son jour la pureté des intentions du
 parti républicain, qui, en réduisant toute la
 contestation à un petit nombre de proposi-
 tions aussi simples et aussi modérées, prou-
 voit assez clairement que sa marche n'avoit été
 tracée que par le véritable intérêt de la chose
 publique, et sans aucun mélange de considé-
 rations personnelles ou d'animosité particulière
 contre le chef de la maison d'Orange.

Le comte de Goërtz n'étoit plus enchaîné
 par les instructions viciéuses qu'il avoit reçues
 à son départ de Berlin. Libre désormais de
 traiter avec les patriotes, d'écouter leurs pro-
 positions, de les peser dans la balance de l'é-
 quité et de s'abandonner à la rectitude de ses
 idées, rien ne pouvoit lui être plus agréable
 que de trouver, dans les chefs du parti ré-
 publicain, une disposition si prochaine et si
 franche à la conciliation. Leurs propositions
 lui parurent raisonnables et présenter des bases
 sur lesquelles on pouvoit opérer avec quelque es-
 pérance de succès; son amour-propre étoit
 flatté de l'idée qu'une grande république et une
 maison chère à son roi, pourroient lui devoir
 bientôt leur tranquillité et leur harmonie, et

cet amour-propre étoit sans doute celui d'un ~~homme vertueux.~~ 1787

Dans cette espérance, il partit pour Nimègue, et rendit compte de l'état des choses et des conditions dont les États de Hollande faisoient dépendre le retour à l'ordre et à la réconciliation sincère de tous les partis. Jamais les amis de la république ne s'étoient brusés si près d'un détouement heureux, et jamais leur vœu ne fut trompé d'une manière plus étrange et plus péremptoire. Guillaume V se refusa entièrement aux termes d'accommodement qui lui étoient présentés; il exigea que les États de Hollande reconnussent leurs erreurs; qu'ils le réintégrassent préliminairement; et sans aucune condition, dans sa charge de capitaine-général, et dans le commandement indéfini de la garnison de la Haye; après quoi, disoit-il, il s'occueroit des moyens de rétablir le calme dans la république. C'étoit le langage d'un maître qui veut châtier des sujets mutins et les punir de leur esprit d'indiscipline et de rébellion.

Ce qu'il y eut de particulier, c'est que cette déclaration ne fut point livrée au comte de Goërtz, dans un acte diplomatique signé par le prince; elle fut énoncée dans une lettre que

1787. la princesse écrivit à ce ministre, comme si Guillaume avoit craint de mettre sa signature au bas d'une pièce aussi extraordinaire, destinée à paroître sous les yeux du roi de Prusse, son protecteur, qui l'exhortoit lui-même à une prompte conciliation. Quoi qu'il en soit, le comte de Goërtz envoya l'original de cette réponse à la Haye, et ne tarda pas à retourner à Berlin. De son côté, le négociateur français, Rayneval, dont l'opiniâtreté du stathouder détruisoit les espérances et rendoit la mission sans objet, quitta la Hollande pour aller rendre compte à Versailles du peu de succès de ses travaux. Ceci se passoit au commencement de l'année 1787.

Il étoit impossible que Guillaume comptât sur la soumission du parti républicain; et les patriotes s'attendoient à le voir déployer les moyens de violence à la première occasion. Ils se trouvoient donc dans un état de guerre imminent, et devoient préparer aussi leurs moyens de défense.

S'ils avoient été en majorité aux États-Généraux, ils étoient hors de tout danger; mais ils avoient trop négligé les moyens de la gagner, et s'étoient trop reposés sur la force et la richesse de la province de Hollande, dont ils

crovoient le concours seul capable de donner de l'efficacité aux résolutions des États-Généraux ; ce qui n'étoit vrai que jusqu'à un certain point. Cet objet devoit les occuper fortement. 1787.

Il falloit , en second lieu , que leur majorité aux États de Hollande devint imperturbable dans tous les cas. On a vu plus haut que , dans certaines circonstances graves , elle avoit été de seize contre trois ; mais il arrivoit souvent qu'elle tomboit à dix contre neuf , et cet état étoit fort précaire. La défection d'une seule petite ville suffisoit pour les mettre en minorité , et ils en avoient l'exemple récent. Ils ne pouvoient s'affranchir de ces craintes que par quelque grande opération qui réunit à peu près toutes les régences dans les mêmes sentimens.

La bourgeoisie étoit très-patriote à Amsterdam : elle l'étoit devenue à Rotterdam , par l'exclusion d'un grand nombre d'individus que des circonstances extraordinaires y avoient autrefois introduits , mais qui n'avoient pas les qualités requises par les réglemens pour y rester. Dans l'une et l'autre de ces villes , les régens stathoudériens étoient en majorité , et c'est cette funeste majorité qu'il étoit indispensable de détruire , si on ne vouloit pas exposer le parti républicain à une ruine certaine. On

1787 y parvint par une espèce de révolution qui mérite quelques détails.

La bourgeoisie d'Amsterdam étoit, depuis long-temps, assez régulièrement organisée ; une grande partie armée et divisée en plusieurs corps, dont chacun avoit son état-major, ses officiers, etc. : c'étoit là les instrumens naturels de la révolution projetée que les circonstances rendoient extrêmement urgente. Voici en effet ce qui s'étoit passé.

La ville de Harlem avoit porté aux États de Hollande une proposition dont le but étoit d'examiner s'il ne convenoit pas d'accorder au peuple un certain degré d'influence dans les affaires, et cette proposition étant adoptée par une majorité foible, on avoit décidé de former une commission pour s'occuper de cette question. L'aristocratie fut effrayée, mais la bourgeoisie d'Amsterdam entra avec chaleur dans cette mesure, et demanda hautement à la régence de se former promptement en assemblée pour délibérer sur les mesures relatives à cette commission. La bourgeoisie, simple et franche dans ses procédés, fut complètement jouée par ceux de ses régens voués à la cour stathoudérienne, et consommés dans l'usage de la plus profonde intrigue.

Il leur importoit beaucoup d'é luder cette assemblée dans laquelle ils craignoient de se voir entraînés plus loin qu'ils n'auroient voulu. Ils en représentèrent l'inutilité à la bourgeoisie, et avec l'apparence de la candeur et d'un entier abandon, ils la prièrent de nommer elle-même celui des régens qu'elle désiroit pour député à la commission. En promettant solennellement de faire adopter son choix au conseil, la bourgeoisie calmée demanda un membre quelconque de la minorité du conseil, sans désigner personne en particulier. Alors les régens lui proposèrent M. Abbema¹, qu'ils savoient lui être extrêmement agréable, et le conseil confirma immédiatement cette nomination. La bourgeoisie dès-lors cessa d'insister sur l'assemblée.

Cependant les régens eurent bientôt détruit d'une main ce qu'ils avoient donné de l'autre. Ils envoyèrent à la Haye trois nouveaux députés aux États de Hollande pour s'adjoindre aux deux qui formoient la députation ordinaire. Ces trois nouveaux étoient MM. Muilman, Munter et Van-der-Goes, tous stathoudériens déterminés; en sorte que le suffrage d'Amsterdam se trouvant alors composé de cinq voix,

1 C'est lui que nous avons vu depuis à Paris.

— les régens en étoient absolument les maîtres.

1787. Les trois reçurent l'instruction de se réunir aux deux anciens dans la demande de M. Abbema pour membre de la commission , mais sur tout le reste , d'opiner avec l'ordre équestre.

Les Etats étant assemblés et la délibération ouverte , Dort et Harlem demandèrent d'abord que la commission fût restreinte à sept ou neuf membres qu'on choisiroit parmi les personages les plus distingués par leur sagesse et leurs lumières ; et sur-le-champ , le corps des nobles ouvrit l'avis que chaque ville fournît un commissaire , ainsi que l'ordre équestre. On alla aux voix , et la ville d'Amsterdam se rangeant du côté des nobles , ainsi que les neuf villes qui opinoient habituellement avec eux , leur avis se trouva appuyé par une majorité de dix contre neuf. La même chose arriva quand il fallut choisir le commissaire de chaque ville en particulier. Les nobles proposèrent d'abord M. Abbema pour la ville d'Amsterdam , comme ils en étoient convenus , sans doute , avec les trois nouveaux députés ; autrement , ce n'est sûrement pas sur lui qu'ils auroient jeté les yeux ; mais les dix-huit autres furent choisis d'une manière tout-à-fait extravagante et dérisoire. C'étoit des stathoudériens fougueux,

et tellement connus par leur incapacité, qu'il étoit impossible d'en espérer un travail et un rapport quelconque sur cette matière. 1787

L'astuce des régens d'Amsterdam produisit ainsi deux effets au lieu d'un. La proposition importante de la ville de Harlem resta éludée par le fait, et les patriotes retombèrent en minorité aux États ; deux maux qui exigeoient un prompt remède.

Le moment étoit favorable. La bourgeoisie depuis quelque temps se choisissoit, à l'exemple d'Utrecht, un certain nombre de constitués chargés de faire valoir ses droits auprès du conseil, et de donner à son influence une action plus simple et moins embarrassante. Les nominations venoient de se terminer. Des cinq colonels qui commandoient la bourgeoisie armée, celui qui se trouvoit en exercice étoit sincèrement dévoué à la cause de la liberté, et les quatre autres, sur qui s'étoient élevés quelques soupçons, cherchoient à les dissiper. Il ne s'agissoit donc plus que d'imprimer le premier mouvement à cette grande machine pour arriver à la réforme du conseil. Les choses étoient également prêtes à Rotterdam ; et telle étoit la liaison des affaires entre ces deux villes, que l'exemple de l'une entraînoit

l'autre immédiatement et presque nécessairement.

Mais qui des deux doit donner l'exemple à l'autre? Ce qui nous paroît si simple aujourd'hui, parce que ces événemens sont loin de nous, se montrait alors hérissé de difficultés de toute espèce à des gens qui alloient livrer leur sûreté personnelle au hasard. La réflexion, en leur découvrant, et sûrement aussi en leur exagérant les dangers de l'entreprise, étoit ingénieuse à leur fournir des raisons pour attendre l'exemple et non pour le donner. Il en résultoit une indécision funeste, et le temps, si précieux dans les circonstances décisives, s'écouloit dans des discussions aussi longues qu'inutiles, au milieu desquelles l'occasion pouvoit s'échapper pour ne plus reparôître de long-temps.

Enfin, après bien des irrésolutions, Amsterdam prit son parti. Dès le 3 avril, la bourgeoisie, indignée d'avoir été trompée par ses régens dans l'affaire qui vient d'être détaillée, présenta une requête au conseil pour demander : 1^o. le rappel immédiat des trois nouveaux députés aux États, *Muilman*, *Munter* et *Van-der-Goes*; comme ayant trahi le vœu général de la ville d'Amsterdam; 2^o.

que les députés restans, *Van-Berkel* et *Visscher*, fussent chargés, à la prochaine assemblée des États, de désavouer la conduite de ces trois députés; 3°. enfin, la faculté d'intenter procès en temps et lieu à ces mêmes députés, comme coupables d'infidélité, et leur exclusion pour toujours de la députation d'Amsterdam aux États de Hollande.

La régence n'avoit osé refuser aucun de ces trois points; elle avoit pris une résolution en conséquence, et avoit confirmé ce principe, que les succès de l'intrigue et de la mauvaise foi ne sont que des succès passagers; qui tournent ensuite contre ceux qui ont eu le triste courage d'employer ces odieux moyens.

Ce triomphe de la bourgeoisie avoit rendu aux patriotes la majorité aux États de Hollande, et démontré encore mieux la nécessité urgente de l'assurer de manière que les efforts de l'intrigue ne pussent plus la compromettre à l'avenir. Les conférences secrètes se continuèrent sans interruption; la nuit comme le jour, tout étoit en mouvement: et comme cette affaire étoit celle de tous les amis de la liberté, les plus distingués des autres villes étoient accourus à Amsterdam pour aider leurs frères de leurs lumières et de leurs con-

— seils. Les sociétés bourgeoises , qui s'étoient
 1787. formées dans ces temps , restoient perpétuelle-
 ment assemblées ; tous les avis qui s'y ouvroient
 y étoient scrupuleusement discutés ; et après
 avoir examiné tous les cas possibles , et le parti
 à prendre dans chacun d'eux , il fut enfin décidé,
 dans la soirée du 20 avril , que la grande opé-
 ration s'exécutoit le lendemain.

A la veille d'une crise aussi importante , on
 imagine bien que personne ne ferma les yeux
 pendant la nuit , et ce fut un bonheur. Immé-
 diatement après la décision , le conseil de
 guerre , sur qui devoit rouler la partie la plus
 importante de l'ouvrage , ne se trouvoit pas
 d'accord. Dans le grand nombre d'officiers qui
 le formoient , plusieurs manquoient de fer-
 meté , et peut-être même n'étoient pas inté-
 rieurement dans des dispositions parfaitement
 bonnes. Il en résultoit un flottement d'opinions
 extrêmement dangereux dans une circons-
 tance aussi grave , et où chaque instant étoit
 d'un grand prix. Ce balancement dura toute la
 nuit , et faisoit déjà craindre qu'on ne fût obligé
 de différer encore de deux jours , délai qui au-
 roit éminemment compromis le succès de la
 révolution , non-seulement à Amsterdam , mais
 encore à Rotterdam ; et ce ne fut que dans la

matinée que les sociétés bourgeoises parvinrent à terminer les incertitudes du conseil de guerre, et établir l'unité de plan et d'idées dans tous les esprits. 1787.

Rien n'arrêtoit plus, et, dans cette même matinée du 21 avril, à onze heures, toutes les compagnies de la bourgeoisie furent rassemblées dans leurs quartiers ordinaires d'assemblée, tandis que six d'entr'elles vinrent prendre poste à l'hôtel-de-ville. Le conseil de révision étoit assemblé, et jusqu'à deux heures de l'après-midi, aucune pétition de la part de la bourgeoisie ne lui avoit été présentée; car il paroît que les têtes étant fortement échauffées dans ce moment décisif, on n'étoit pas encore parvenu à s'entendre avec facilité. Le conseil songeoit donc à se séparer et se dispoit à sortir. Les régens furent très-respectueusement priés de vouloir bien rentrer pour quelques instans, ce qu'ils firent sans humeur ni difficulté. Bientôt après, la députation bourgeoise, s'étant présentée, fut admise, et remit à *M. Hooft* une requête imprimée, par laquelle elle demandoit la cassation de neuf conseillers; savoir: *MM. Fr. Allewin, Dedel, Graafland, Beels, Muilman, Munter, Calkoen, Van-der-Goes et Lampaens.*

1787.

La députation se retira, et le conseil entama une délibération qui dura deux heures. Pendant ce temps, on fit à haute voix lecture de la requête à chacune des compagnies bourgeoises en particulier, et toutes, sans exception, l'accueillirent avec une acclamation générale et le cri universel de *houzzée*, trois fois répétée. On peut donc dire que jamais le vœu de la ville d'Amsterdam n'avoit été exprimé d'une manière moins équivoque ni plus étendue. Les acclamations retentissoient de toutes parts, et sur-tout sous les fenêtres du conseil, qui, après avoir terminé ses délibérations, fit connoître à la bourgeoisie que la loi ne lui permettoit pas de prononcer les destitutions qu'elle demandoit, mais que sa requête étoit insérée au registre. La bourgeoisie, peu satisfaite, insista de nouveau, et le conseil, délibérant de nouveau, arrêta que *ceux des conseillers qui ne sont pas déclarés déchus de leur poste, travailleroient, de concert avec le conseil de guerre et la bourgeoisie, à procurer la tranquillité de la ville et avancer la bonne cause*. C'est ici l'expression textuelle de la résolution. Elle satisfit tous les esprits, la ville fut dans l'ivresse de la joie. M. *Hooft*, vieillard respectable, fut reconduit jusqu'à la

maison

maison par une foule immense de gens de toute espèce , et même par cette populace dont on craignoit tant , et qui montra des dispositions bien meilleures qu'on n'avoit osé l'espérer. On expédia sur-le-champ des exprès de tous les côtés, en Hollande, en Groningue, en Over-Yssel, et même en Gueldre à M. de Capellen, pour y répandre promptement la nouvelle de ce grand événement. Quelques jours après, la révolution se compléta par le remplacement des neuf conseillers éliminés. 1787.

La scène d'Amsterdam, du 21, se répéta deux jours après à Rotterdam. Nous n'en donnerons pas les détails, qui furent à peu près les mêmes qu'à Amsterdam, avec cette seule différence que la réforme du conseil ne tomba que sur sept membres, et que la pétition de la bourgeoisie fut, pour les magistrats, un coup de foudre auquel nul d'entreux n'étoit préparé. Ils n'avoient pris aucune mesure de défense, la populace, très-turbulente en général, et très-facile à remuer en faveur de l'autorité stathoudérienne, n'avoit point été travaillée d'avance, parce qu'on ne comptoit pas en avoir un aussi prompt besoin; de sorte que la tranquillité plus profonde régna toute cette journée dans Rotterdam. Les sept magistrats étoient dépo-

1787. sés ; ils étoient remplacés, et tout, en un mot, étoit consommé, tandis que des quartiers entiers de la ville ignoroient encore qu'il se fût rien passé au conseil.

Peut-être jugera-t-on que nous attachons une trop grande importance à un événement aussi petit en apparence, que celui de la rémotion de sept magistrats remplacés par sept autres. On se tromperoit. Ces révolutions, dans les magistratures, étoient de grands événemens dans l'histoire de la révolution totale, qui elle-même, si le succès l'avoit couronnée, auroit puissamment influé sur les affaires générales de l'Europe. Pour mettre le lecteur en état d'apprécier ces faits à leur juste valeur, nous placerons ici, sur la position politique de Rotterdam, quelques notions concises qui jetteront de nouvelles lumières sur sa révolution, ainsi que sur celle d'Amsterdam, et pourront s'appliquer également à celles qui suivirent dans quelques autres villes, et que nous ne ferons plus qu'indiquer.

Rotterdam, comme toutes les villes de la province de Hollande, étoit gouvernée par un conseil de régence et un collège de bourgmestres et échevins. Le conseil s'occupoit des intérêts de la ville dans ses rapports avec les

Etats de Hollande , nommoit par conséquent
 les députés à leur assemblée , recevoit tous les
 rapports de cette députation , etc. , ce qui le
 rendoit maître de la voix de la ville : c'est aussi
 lui qui , de concert avec le stathouder , nom-
 moit aux places d'échevins et de bourgmestres.
 Le collège de ceux-ci gouvernoit la bour-
 geoisie , régloit toutes ses démarches , convo-
 quoit toutes ses assemblées , etc. ; de sorte
 qu'elle avoit indispensablement besoin de son
 attache dans toutes les opérations qu'elle vou-
 loit faire en corps. Elle ne pouvoit se pro-
 mettre de travailler utilement à la cause de la
 liberté avec un collège dont les membres au-
 roient été choisis par le stathouder et le con-
 seil ; et sa bonne volonté paroissoit devoir
 être enchaînée à jamais. Le collège se renou-
 veloit chaque année au 1^{er} mai. L'année pré-
 cédente , la bourgeoisie , résolue de s'affran-
 chir de cette servitude , revendiqua ses anciens
 droits de choisir elle-même ses magistrats ;
 mais n'osant pas les exercer dans ce moment
 où elle auroit trouvé une opposition très-forte,
 elle déféra très-sagement ces nominations aux
 Etats même qui remplirent ses vœux , en lui
 donnant un collège d'échevins et bourgmestres
 composé de patriotes purs , et ces choix n'es-

1787.

1787. — suyèrent aucune réclamation ; car il falloit bien respecter l'autorité qui les avoit faits. Le nouveau collège protégea vraiment et efficacement la bourgeoisie , la débarrassa , par de bons et sages réglemens , de tous les élémens impurs qu'elle renfermoit encore, se mit à sa tête, et, se réunissant à la minorité du conseil, prépara les voies, et donna enfin le mouvement à la révolution que nous venons d'esquisser.

On étoit au 23 avril , et si le renouvellement de ce collège, qui devoit avoir lieu au 1^{er} mai, eût été livré au conseil tel qu'il étoit auparavant, il auroit été infailliblement rempli par des membres dévoués à la cause stathoudérienne ; la bourgeoisie seroit tombée dans son impuissance première ; et la révolution devenoit impraticable.

Mais un conseil épuré , comme il le fut dans cette journée, donnoit des magistrats aussi purs au collège des bourgmestres et échevins, envoyoit à la Haye une députation républicaine, ajoutoit, dans l'assemblée, un suffrage important au parti des patriotes contre celui du stathouder, décidoit irrévocablement la majorité en faveur des premiers , et assurait le succès de la grande révolution autant qu'il pouvoit dépendre de la province de Hollande. Voilà com-

ment l'exclusion de sept membres du conseil de régence , et leur remplacement par sept autres , étoit devenu un événement très-important et singulièrement remarquable aux yeux de ceux qui se donneront la peine de comparer la grande étendue des effets à la simplicité du moyen. 1787.

Le premier usage que fit de son pouvoir le conseil régénéré de Rotterdam , fut l'envoi d'une nouvelle députation à la Haye , et son admission à l'assemblée des Etats rendit la séance extrêmement orageuse. L'ancienne députation , jugeant illégal ce qui s'étoit fait dans sa ville , étoit restée à la Haye , et avoit pris poste à la salle des Etats , une heure avant l'ouverture de l'assemblée ; en sorte que tous les membres étant réunis , il se trouva deux députations de Rotterdam. L'ancienne produisit sur-le-champ une adresse des conseillers destitués , dans laquelle ils dénonçoient la dernière opération de Rotterdam , comme entièrement contraire aux loix , et demandoient le rétablissement de l'ancien ordre des choses.

Cette adresse fut défendue au nom du corps des nobles par le comte de Roonne , qui parla avec beaucoup de chaleur , et conclut à ce que la requête fût admise , les conseillers rétablis

— 1787. et la nouvelle députation rejetée. *Dort* et *Harlem* opinèrent ensuite , mais dans un sens absolument opposé. *Delft* se rangea à l'avis du corps équestre , *Leyde* à celui de *Dort* et *Harlem*. Le tour d'*Amsterdam* étoit arrivé. Alors *Van-Berkel* se leva , et prouva , dans un discours méthodique et lumineux , que l'orateur du corps des nobles s'étoit perpétuellement tenu hors de la véritable question. La constitution , disoit-il , ne permet point aux Etats des provinces d'entrer dans l'examen et la discussion des affaires intérieures des villes. Il se trouve en ce moment aux Etats de Hollande deux députations de Rotterdam. Quelle est la véritable question pour l'assemblée ? c'est de savoir si les lettres de créance données aux nouveaux députés sont en bonne forme ou non. Dans le second cas , on ne peut les admettre ; dans le premier , on ne peut les refuser. Les Etats ne peuvent délibérer que sur ce point , tout le reste leur est parfaitement étranger ; et la ville d'*Amsterdam* ne souffrira pas qu'il s'introduise aux Etats une nouvelle doctrine , en vertu de laquelle des lettres de créance en bonne forme ne seroient plus un titre suffisant pour l'admission des députations aux Etats. Sur cela *Van-Berkel* interpella le grand-pension-

naire, en le priant de déclarer si les lettres de créance des nouveaux députés étoient en règle. Le grand-pensionnaire, les ayant relues, les jugea en très-bonne forme, et Van-Berkel opina pour l'admission des nouveaux députés sur cette seule raison. On continua de recueillir les voix, *Goude* n'eut point d'avis, et Rotterdam ne pouvant en avoir, l'avis de Van-Berkel, en dernière analyse, fut soutenu par une majorité de *neuf* contre *huit*. Le grand-pensionnaire avoit à peine conclu, que les débats se renouvelèrent avec fureur. Les nobles menaçoient de prendre *ad referendum* indistinctement tout ce qui seroit désormais proposé aux Etats, et même de se retirer sur-le-champ de l'assemblée. La majorité, tranquille, les en laissa les maîtres, et ils restèrent, se contentant de prendre *ad referendum* l'affaire de la nouvelle députation.

Le lendemain la scène fut plus vive encore. La nouvelle députation prit place, mais on ne voulut pas permettre à l'ancienne de siéger avec elle; et par pure condescendance, on lui permit de rester dans la salle, debout et hors de rang. Les délibérations commencèrent; et le grand-pensionnaire, après avoir recueilli les voix, et particulièrement celle de la nouvelle

1787. députation de Rotterdam , alloit conclure , lorsque le comte de Roonne , soutenu de M. de Maasdam , prit la parole et engagea une dispute violente, dans laquelle les nobles parlèrent d'un ton très-élevé , très-impérieux , et traitèrent le grand-pensionnaire avec une excessive légèreté, sur ce qu'il osoit conclure et compter la voix de Rotterdam , lorsque l'ordre équestre avoit pris l'affaire de la nouvelle députation *ad referendum*. (Remarquons cependant que ce *referendum* n'avoit été que l'avis de la minorité ; que la réclamation des nobles étoit par conséquent inconstitutionnelle , et le grand-pensionnaire parfaitement en règle.)

Les clameurs redoubloient et ne promettoient pas à la discussion une fin prochaine , lorsque le comte de Roonne , s'abandonnant à tout l'emportement de son âge , et excédant les bornes de la décence , le grand-pensionnaire ne put conserver plus long-temps son calme habituel. Il se leva avec dignité , et lui adressant la parole : « Monsieur, lui dit-il , il y a quinze ans que j'ai l'honneur de remplir la place de grand-pensionnaire , et je crois connoître mes devoirs : ce n'est pas un jeune homme tel que vous qui me les apprendra ;

Le comte de Roonne avoit alors de 22 à 23 ans.

vous, qui, depuis une heure, ne savez plus ni ce que vous faites, ni ce que vous dites. Je dois conclure à la majorité et je conclurai ». Effectivement, le grand-pensionnaire, à l'instant même, laissa tomber le marteau ^{1787.}. On observa que le compte de Roonde pâlit à cette apostrophe, et fut tellement déconcerté par ce fatal coup de marteau, qu'il ne put se remettre de son trouble pendant tout le reste de l'assemblée.

Si cette séance fut si tumultueuse; si on y développa tant d'acharnement d'une part et tant de fermeté de l'autre, il ne faut pas s'en étonner, car elle étoit décisive pour les deux partis. Les stathoudériens avoient choisi ce jour même (25 avril) pour faire passer, à la faveur de la majorité sur laquelle ils comptoient, leurs propositions, qui consistoient à rappeler le statouder à la Haye, lui rendre le commandement, etc., démettre d'autorité le grand-pensionnaire Bleeswick, et lui substituer Rendorp, bourgmestre d'Amsterdam. Par-là, les vociférations et la résistance de l'ordre équestre s'expliquent très-naturellement. C'étoit un vrai jour de bataille; et le C'est la forme qui annonçoit la clôture de la délibération.

1787. chevalier Harris , avec lequel tout étoit concerté , comptoit si fort sur le succès , que , huit jours d'avance , il avoit préparé un grand bal pour célébrer cette victoire. Ce bal eut effectivement lieu : l'objet seul étoit changé.

Tandis que le parti des républicains attachoit ainsi à la cause de la liberté la majorité des Etats de Hollande , des scènes beaucoup plus sérieuses étoient sur le point de s'ouvrir dans la province d'Utrecht. Les patriotes de Hollande avoient proposé la voie de la négociation pour terminer les affaires de la ville d'Utrecht ; et les nobles , retirés à Amersfort , avoient paru saisir ce moyen. Ici la bonne foi républicaine fut encore trompée par l'esprit de domination ; et les conférences qu'on avoit ouvertes ne furent qu'un piège pour la surprendre , tandis qu'elles fournissoient aux stathouderiens tout le temps dont ils avoient besoin pour préparer des mesures sur l'effet desquelles ils comptoient beaucoup plus.

En effet , on sut que l'aristocratie d'Amersfort s'étoit mise en liaisons avec celle de Gueldre et le prince stathouder , et que cette négociation se lioit avec l'ancienne majorité du conseil d'Amsterdam : celle-ci avoit laissé

échapper des indices qui confirmoient les premiers soupçons. La ville d'Utrecht, immédiatement intéressée à la chose ; avoit les yeux extrêmement ouverts sur ce qui se tramoit autour d'elle et n'en laissoit rien ignorer aux patriotes en Hollande : enfin , on sut que Guillaume avoit expédié dix-sept couriers en un seul jour , et donné aux troupes de Gueldre et d'Utrecht l'ordre de se tenir prêtes à marcher. Ces mesures ne pouvoient manquer d'exciter une grande sensation , et le prince cherchoit à en arrêter l'effet par tous les moyens qu'il pouvoit imaginer. Lettres ostensibles adressées au greffier Fagel , paragraphes insérés dans les papiers publics , etc. , rien ne fut oublié de tout ce qui pouvoit tranquilliser les bourgeois et endormir les patriotes dans une fausse sécurité.

Les avis d'Utrecht devenoient tous les jours plus inquiétans , et ils étoient fondés. Tandis que le parti républicain de Hollande continuoit à négocier , avec les régens aristocrates d'Utrecht , retirés à Amersfort , ceux-ci convenoient avec le prince des moyens d'attaquer Utrecht à force ouverte , et de s'en rendre les maîtres. Guillaume fit effectivement avancer des troupes. Son plan étoit de former un

1787.

1787. — cordon entre celui du général Van-Ryssel et Utrecht ; de manière à couper à cette ville toute communication avec la Hollande. Il suffisoit , pour remplir ce plan , de faire occuper par des détachemens quelques points principaux , comme *Maarsen* ou *Zuilen* , *Meeren* et l'écluse *Vreeswyk*. Par la première de ces positions , on interceptoit la communication avec Amsterdam ; par la seconde , on la coupoit avec Leyde et la Haye ; par la troisième , on se rendoit maître du Rhin , et d'une écluse très-importante , qui forme un des grands moyens de défense de la ville. Utrecht alors se trouvoit comme bloquée , sans commerce , sans approvisionnemens , et bientôt elle auroit été forcée de capituler. *Zuilen* et *Meeren* étoient déjà occupés par de foibles détachemens. Tel étoit l'état des choses dans la matinée du 9 du mois de mai ; elles devinrent infiniment plus graves dans l'après-midi.

Vers deux heures on apprit à Utrecht qu'un bataillon du régiment d'*Efferen* étoit en marche vers l'écluse de *Vreeswyk*. Les régens d'Amersfort avoient ordonné d'y préparer les quartiers des soldats. Le conseil de la ville s'assembla sur-le-champ , et il fut résolu que ,

sans perdre un instant, on enverroit un détachement de trois cents bourgeois et auxiliaires, pour défendre ce poste ¹. M. d'Averhoul, l'un des nouveaux régens de la ville, prit le commandement du détachement et se mit en marche.

1787

Ce fut au village de *Jutphaas* qu'ils rencontrèrent le bataillon d'*Efferen*, qui se retira jusqu'à un petit bois, où il se plaça en embuscade, de manière à pouvoir mettre les bourgeois entre deux feux. Ceux-ci avancèrent précédés de quelques chasseurs qui les avertirent du danger, au moment où ils n'étoient plus qu'à trente pas de l'ennemi. Il y eut alors, de la part du bataillon d'*Efferen*, deux décharges consécutives qui tuèrent quatre bourgeois, parmi lesquels M. Viascher, jeune homme de vingt ans, d'une grande espérance, aide-de-camp de M. d'Averhoul ². Les bourgeois, à leur tour, firent feu, et se comportèrent avec beaucoup de bravoure et de fermeté. L'action se passoit à l'entrée de la nuit, et se soutint, de part et d'autre, jusqu'au moment où M. d'Averhoul put mettre en jeu

¹ Pour tous ces détails, voyez la Carte de Zepp.

² Le même qui vint dans l'année même s'établir en France, et fut membre de l'Assemblée législative.

1787

trois petites pièces de campagne dont il avoit eu soin de se munir. L'avantage, dès-lors, se décida de son côté. Les troupes réglées plièrent ; on les poussoit, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute générale, comme le témoigna le butin rapporté à Utrecht, qui consistoit en trois drapeaux, douze caisses de quartier, quantité de gros et menu bagage, et deux cent quatre-vingts fusils, que les soldats, sans doute, avoient jetés pour se sauver plus aisément. Ils se dispersèrent de tous côtés, sans ordre ni ensemble ; quelques-uns se retirèrent vers *Viane*, où ils furent arrêtés par les troupes du sordou de Hollande. Ainai, ce bataillon, composé de huit compagnies, se trouva, dans l'espace de quelques heures, presque totalement désarmé et dissous. M. d'Averhoul, se replia sur *Jutphaas*, où il passa le reste de la nuit ; et le lendemain, à la pointe du jour, il alla s'emparer du poste de *Vreeswyk*. Ces nouvelles arrivèrent à la Haye le 10 au matin, et il est vraiment impossible d'exprimer la sensation qu'elles y produisirent. C'étoit, d'un côté, les stathoudériens consternés de l'échec que des troupes réglées et aguerries venoient de recevoir de la part d'un corps de bourgeois, qui voyoit le feu pour la première

fois, et commandé par un jeune magistrat, dont la carrière militaire se bornoit à un an ou dix-huit mois de service rempli dans un temps de la plus profonde paix. C'étoit, de l'autre, la majorité des Etats de Hollande indignée de voir les scènes d'*Elbourg* et *Hattem* se renouveler avec plus de fureur encore, et déterminée à prendre enfin un grand parti en venant au secours d'Utrecht, et déployant tous les moyens que la circonstance demandoit. Il est très-vrai que la constitution ne permettoit pas de faire marcher des troupes sur le territoire d'une autre province sans l'attaché du souverain territorial; et les Etats de Hollande résolurent de déclarer aux Etats-Généraux qu'ils reconnoissoient toute la vérité de ce principe, mais de déclarer en même temps qu'ils regardoient l'*union* comme rompue par l'hostilité commise contre le territoire d'Utrecht; et, enfin, d'enjoindre au général *Van-Ryssel* de suspendre sur-le-champ tout officier qui refuseroit d'obéir aux ordres de la province de Hollande pour marcher au secours d'Utrecht. En sortant de l'assemblée, il fut expédié à ce général un courrier pour lui porter cette résolution.

Les annales de la république, en remontant

— même jusqu'à Guillaume I, n'offroient point
 1787. l'exemple d'une démarche aussi extrême. Il faut présenter au lecteur les faits qui le mettront en état de prononcer lui-même sur la question de sa légitimité.

Le prince écrivoit aux Etats-Généraux, que, sur la demande des Etats d'Utrecht, il faisoit marcher des troupes pour s'opposer à une invasion dont la province étoit menacée. Ce qu'il appeloit les Etats d'Utrecht, étoit cette assemblée d'Amersfort, composée, comme nous l'avons vu, d'une partie des nobles et du clergé, et privé du concours des villes formant la troisième voix aux Etats; car la présence des troupes ne laissoit point de liberté aux suffrages d'Amersfort en particulier. C'étoit donc à peu près dix à douze individus que le prince regardoit comme les représentans légitimes de la province entière. Ici, comme en Gueldre, à l'époque de l'expédition militaire sur Elbourg et Hattem, Guillaume enjoignoit à ces représentans de lui ordonner de faire marcher des troupes. Une collusion aussi manifestement connue ne pouvoit en imposer à personne, et les stathoudériens eux-mêmes ne s'y trompoient pas; mais il leur suffisoit qu'une apparence de force couvrit l'irrégularité de la conduite

conduite du chef, et la rigueur constitutionnelle ne les embarrassoit aucunement.

1787.

Mais, dans la supposition même où l'assemblée de quelques membres du clergé et de la noblesse auroit pu être regardée comme Etats légitimes, quand bien même elle auroit été dégagée de toute influence stathoudérienne, elle ne pouvoit encore autoriser, par sa sanction, une entreprise militaire sur *Vreeswyck* en particulier. Ce district, en effet, formoit une seigneurie appartenante en propre à la ville d'Utrecht. C'est à la ville d'Utrecht, exclusivement, qu'en appartenoit la souveraineté territoriale; elle seule, par conséquent, avoit le droit d'y envoyer ou pouvoit permettre qu'on y envoyât des troupes; et les Etats, eussent-ils été légitimes et complets, ne pouvoient négliger son consentement sans violer, en même temps, l'acte d'union formé à Utrecht même en 1579, et dont l'article premier garantit les droits qui appartenent à chaque ville en particulier.

Ainsi Guillaume, ou, si l'on veut, ce fantôme d'Etats assemblés à Amersfort, avoit le premier rompu l'union par le fait, et les Etats de Hollande, en déclarant aux Etats-Généraux qu'ils regardoient désormais cette union comme

—
1787. rompue , ne faisoient autre chose que d'exprimer , par une déclaration légale , ce que le parti stathoudérien venoit d'exécuter par la violence , en foulant aux pieds un des articles fondamentaux de l'acte d'union.

Cette résolution prise et arrêtée , les Etats de Hollande la soutinrent par des mesures réelles. On jeta la légion de Salm dans Utrecht ; il fut enjoint au général Van-Ryssel de donner aux différens régimens du cordon , l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal , et ici commença à se faire sentir le vice de la constitution militaire de la république , qui , par la suite , eut une influence bien funeste sur l'armée de la province de Hollande , et prépara les malheurs du parti républicain.

Ces régimens étoient , à la vérité , à la solde de la province de Hollande , à laquelle ils étoient liés par serment ; mais ils étoient également liés aux Etats-Généraux par un serment qui ne leur permettoit pas de servir contre une autre province sans un ordre particulier. Dans des temps de paix et de concorde , ces deux sermens se concilioient d'eux-mêmes , puisque le souverain immédiat et les Etats-généraux , n'ayant qu'une seule volonté , ne pouvoient donner que les mêmes ordres. Le cas de la

désunion des deux souverains n'étoit pas prévu ; l'un pouvoit défendre ce qui étoit ordonné par l'autre , et entre ces ordres contradictoires , les régimens ne pouvoient savoir auquel il devoient obéir. 1787.

Pendant la difficulté paroissoit levée par la résolution qui déclaroit l'union rompue , et la connoissance donnée à l'armée de cette résolution ; mais chacun l'interpréta suivant la nature de ses opinions politiques : et lorsque les uns se bernoient à présenter la religion du serment comme un obstacle dont ils demandoient simplement à être débarrassés pour pouvoir se conformer aux ordres de la province, d'autres alléguoient cette même religion pour refuser entièrement de se soumettre.

On ne put remédier à ce dangereux inconvénient que par la destitution subite et le remplacement de tous les officiers réfractaires , et en exigeant des régimens un serment nouveau qui les mettoit à la disposition exclusive des Etats de Hollande. On ne négligea pas non plus d'encourager les officiers par quelque gratification extraordinaire , afin de les attacher davantage encore à leur devoir par la considération de leur intérêt personnel. Cette mesure combinée avec l'acte de sévérité envers les

1787. officiers réfractaires , ne pouvoit manquer de réussir, et, en effet, plusieurs d'entr'eux marquèrent du repentir et témoignèrent le désir de rentrer au service. Il n'étoit plus temps ; les Etats de Hollande , persévérant dans leur fermeté , se rendirent inexorables.

Toutes les mesures du parti stathoudérien se trouvoient déconcertées aux Etats-Généraux , à ceux de Gueldre et à l'assemblée d'Amersfort. Il avoit cru d'abord se rendre maître de la province de Hollande par la majorité qu'il s'étoit long-temps flatté d'obtenir, et cette majorité venoit de lui échapper irrévocablement, par la révolution dans la magistrature d'Amsterdam et de Rotterdam. Les émeutes populaires , son autre moyen , étoient comprimées par-tout ; les mesures militaires n'avoient pas obtenu plus de succès. Depuis la déroute du bataillon d'*Efferen*, à l'affaire de *Jutphaatz*, le prince avoit formé à *Seist*, dans le voisinage d'Utrecht, un petit camp composé de deux escadrons de *Thuyl*, cavalerie, des régimens *Prince Héritaire*, *Monster*, et le reste d'*Efferen*, infanterie ; et dans deux occasions, de forts détachemens de *Thuyl*, essayant des incursions sur Utrecht, avoient été vigoureusement repous-

sés et dispersés par un petit nombre de hus-
sards de *Salm*. Ces revers irritoient, au dernier
degré, le parti, et c'est alors que l'esprit de
haine inspira aux Etats des résolutions où la
raison n'étoit pas plus ménagée que la cons-
titution.

Les Etats de Hollande avoient pris, depuis
peu de temps, une résolution par laquelle le
stathouder étoit requis d'envoyer, dans le
pays de la Généralité, ceux des régimens à
leur répartition, qui se trouvoient encore en
Gueldre, par la raison fort simple qu'ils ne
vouloient pas que ces régimens fussent tournés,
ni contr'eux, ni contre Utrecht; et en cas de
refus, la résolution annonçoit que la province
de Hollande cesseroit de les payer. Or pré-
cisément, le temps de fournir les fonds étoit
arrivé. Les Gueldrois, qui ne vouloient pas
renvoyer les troupes et qui n'étoient pas en
état de les payer, prirent une résolution si
étrange, qu'on auroit peine à la croire si elle
étoit moins avérée. Ce fut d'écrire aux Etats-
Généraux, pour les prier d'ouvrir, au nom de
la province de Hollande même, un emprunt
dont le produit seroit appliqué au paiement
de ces régimens. Ainsi, c'étoit avec l'argent de
la Hollande qu'ils comptoient faire la guerre

— à la Hollande et à la province d'Utrecht.
 1787. L'assemblée d'Amersfort écrit à ces mêmes Etats-Généraux une lettre violente contre la province de Hollande, au sujet des ordres donnés au général Van-Ryssel, avec menace de prendre aussi des mesures de son côté si les ordres ne sont pas révoqués, et si le général n'est pas mis en cause; les officiers destitués par les Etats de Hollande s'adressent aussi aux Etats-Généraux et demandent protection: tout est accueilli, tout est mis en rapport ou en délibération directe; on loue la conduite des officiers mécontents; on ouvre un avis pour déclarer même qu'il leur est dû une indemnité; on discute. La Gueldre, l'Over-Yssel et Amersfort consentent. La Frise et la Groningue prennent *ad referendum*. De deux députés de Zélande présents, l'un est pour, l'autre contre, et le président conclut, sans hésiter, en faveur de l'avis. Le lendemain, à la *résomption* ¹, un troisième député de Zé-

¹ Dans la constitution de ce temps, une résolution, après avoir été débattue et arrêtée, devoit, pour avoir force de loi, être soumise à une seconde délibération, à de nouveaux débats, où on *résumoit* ce qui s'étoit déjà dit, en ajoutant ce qui se pouvoit dire encore. Ce second examen s'appeloit la *résomption*; et c'est

lande arrive, désapprouve celui de ses collègues qui avoit opiné pour l'avis, et se joint à l'autre pour demander *ad referendum*. La députation d'Over-Yssel annonce qu'elle vient de recevoir de ses commettans, l'ordre exprès de prendre également *ad referendum*. Ainsi quatre provinces demandoient *ad referendum*. La Gueldre seule et Amersford persévéroient dans leur première opinion, et le président n'en conclut pas moins, comme la veille, en faveur de l'avis, à la minorité de deux contre quatre.

Une résolution prise à la minorité, sans le moindre scrupule, sans le plus petit ménagement, étoit, jusqu'alors, un fait sans exemple dans l'histoire de la république, et par cela seul, nous devons le citer. Nous le devons encore pour montrer combien cette assemblée des Etats-Généraux, si majestueuse, si auguste dans les belles époques de la république, étoit déchue de son ancienne dignité; et comment, privé volontairement du soutien de la province de Hollande, conjurée, en quelque sorte, contre la liberté, en faveur du despotisme, livrée à la seule impulsion du fanatisme gueldrois, c'est-à-dire d'un très-petit nombre de lorsqu'une résolution avoit passé à la *résomption*, qu'il n'étoit plus possible de revenir contre.

1787. régens aristocrates, elle étoit devenue un foyer de passions haineuses, d'où le bien général ne pouvoit plus sortir, et ne présenta depuis que des scènes de désordre et de confusion, jusqu'au moment où la liberté hollandaise frappée à mort, la volonté des États-Généraux, comme provinciaux, vint se perdre et s'abîmer sous la domination d'un seul.

Ce fut dans ces circonstances que Guillaume fit paroître un manifeste, dont la violence mit le comble au courroux et à l'indignation publique contre lui dans la province de Hollande. C'étoit ce même exposé, faux et insidieux, de l'état des choses, soutenu par les expressions les plus injurieuses contre les citoyens les plus connus par leurs vertus et leur patriotisme; l'affectation de faire envisager sa cause comme soutenue par la partie la plus saine et la plus nombreuse de la nation, lorsque dans la rigueur de la vérité elle n'avoit pour défenseurs que quelques aristocrates faciles à compter, et la populace des villes, qui même ne lui étoit pas tout dévouée; l'aveu (assez curieux) qu'il avoit fait récemment de grands efforts pour se rétablir dans toute son autorité; que ses partisans avoient poussé fort loin cette affaire, et qu'il se croyoit sur le point de réussir, lorsque les révolutions

d'Amsterdam et de Rotterdam avoient fait avorter ses desseins et détruit ses espérances; des ^{1787.} plaintes amères sur ces révolutions, sur les mesures prises dans l'affaire d'Utrecht par les citoyens patriotes, auxquels les epithètes injurieuses n'étoient pas épargnées; une déclaration dont le sens étoit qu'il regardoit ces citoyens comme des tyrans et des ennemis contre lesquels il ne craignoit pas de se montrer prêt à mettre en œuvre tous les moyens qu'il croira propres à détruire ces funestes nouveautés, qui ne tendoient qu'à assurer la ruine entière de la république, ajoutant qu'il alloit, pour cet effet, seconder les bonnes dispositions de la Gueldre et de l'Utrecht; enfin, une exhortation à tous et à chacun d'entrer dans ses vues, avec l'assurance que, si l'on vouloit lui rendre le commandement de la Haye, le réintégrer dans ses fonctions de capitaine-général, casser et annuler toutes les résolutions prises contre lui, il consentiroit à revenir à la Haye, où il aviseroit aux moyens de rétablir la tranquillité générale.

La première idée qui se présente à l'esprit, est de chercher à quel propos ce manifeste étoit lancé dans le public, et quel effet le prince avoit pu s'en promettre. Voici la réponse à cette question.

1787.

Le chevalier Harris avoit fait à Nimègue un voyage pendant lequel la cour stathoudérienne avoit arrêté un plan de mesures dont ce manifeste faisoit partie. Il devoit paroître aux Etats, comme il parut en effet le 30 mai. Le 31, il devoit être connu à Amsterdam, et le premier juin devoit éclater dans cette ville une émeute terrible pour l'appuyer. Des mesures collatérales avoient été prises à la Haye, où l'on vit à la même époque le peuple qui se portoit en foule à une auberge de la ville pour y signer une requête en faveur du stathouder, qui auroit été présentée aux Etats. On remarqua, de plus, que le chevalier Harris, qui étoit parti de Nimègue, sans doute pour prévenir le soupçon d'avoir ourdi le complot, étoit venu précisément le premier juin, quoiqu'il eût annoncé son retour pour une époque plus reculée. Cette coïncidence étoit très-remarquable, et paroissoit indiquer clairement que ce ministre, après avoir préparé les événemens, avoit quitté la scène pour y reparoître au dénouement.

Tout cet échafaudage s'éroula sur lui-même. La populace stathoudérienne d'Amsterdam, sans attendre le moment qui lui avoit été indiqué, commença, dès le 30 mai, à insulter les

patriotes dans les rues, et bientôt après l'émeute éclata d'une manière terrible. Mais la populace patriote, très-nombreuse à Amsterdam, attaqua vigoureusement et repoussa les stathoudériens, qui se replièrent sur le quartier de la ville appelé le *Cattembourg*. C'est le séjour des matelots, des ouvriers de l'amirauté, etc., et c'étoit là le grand foyer de l'insurrection. Ils levèrent le seul pont qui établissoit la communication avec la ville, et se mirent en devoir de le défendre. En un instant, les cordes qui tenoient le pont suspendu furent coupées; le pont retomba et le passage fut forcé. D'autres patriotes se jetèrent dans des barques, et, descendant le canal, allèrent attaquer le *Cattembourg* d'un autre côté; en sorte que les stathoudériens, se voyant enveloppés et mis en pleine déroute, se sauvèrent de toutes parts et rentrèrent dans leurs foyers. Mais la populace patriote, une fois mise en mouvement, se rendit très-difficile à contenir. Dans ces temps de trouble et de révolution, c'étoit le propre de la populace hollandaise des deux partis, lorsqu'elle étoit mise en action, de se livrer aux désordres et aux excès de toute espèce. Malheur à ceux de ses ennemis qui tomboient entre ses mains; ils étoient le plus souvent jetés impitoyablement dans des

— canaux, et à défaut de leurs personnes, elle s'en
 1787, prenoit à leurs maisons. Alors cet esprit de
 conservation, qui caractérise si singulièrement
 et si universellement la nation hollandaise, dis-
 paroissoit pour faire place à un esprit destruc-
 teur, qui ne savoit rien épargner, rien respec-
 ter. On ne détournoit rien à son profit; on
 détruisoit uniquement pour détruire et pour
 priver un ennemi de ses jouissances habituelles.
 Ce caractère connu ne permettoit pas de douter
 que, si la populace patriote d'Amsterdam eût été
 abandonnée à elle-même, elle n'eût exercé des
 représailles terribles de tout le mal qu'elle avoit
 à craindre des stathoudériens, s'ils eussent été
 les plus forts. Aussi la bourgeoisie prit-elle des
 mesures sages et bien combinées pour prévenir
 les excès. Persuadée que la première fureur du
 peuple se porteroit sur la maison de M. Dedel,
 l'un des bourgmestres déposés qui lui étoit ex-
 trêmement odieux, elle vola à sa défense et la
 préserva de tout accident; mais les secours ne
 furent pas assez prompts pour sauver également
 celles de M. Rendorp et de M. Beels, membres
 de l'ancienne régence. Le peuple, qui s'y porta
 en grande foule, pénétra dans l'intérieur, et en
 quelques instans, meubles, effets précieux, tout
 fut brisé, détruit, et jeté dans le canal, sans que

personne imaginât de rien garder pour son propre usage. 1787.

Ce fut à ces deux seules maisons que se borna le dégât de cette journée, qui, sans les sages précautions de la bourgeoisie, menaçoit de devenir universel. On avoit fait des prisonniers au Cattenbourg et des recherches dans les maisons. Ces prisonniers firent des aveux, et des papiers trouvés dans les maisons achevèrent de dévoiler le secret du plan stathoudérien, tel qu'il a été développé plus haut. Enfin, des provisions de poudre, de boulets, d'armes envoyées après coup et saisies, les dépositions d'un armurier qui avoit été chargé d'une fourniture de six cents fusils, etc., tous ces indices montrèrent à quel péril Amsterdam, et par conséquent la province de Hollande, venoient d'échapper.

Ainsi, de tout cet appareil si péniblement combiné, et calculé sur des élémens si peu certains, il ne restoit que le manifeste du prince, dont la violence offensante ne pouvoit servir qu'à rendre les partis de plus en plus irréconciliables, et faire éclore des résolutions extrêmes.

On a vu qu'après l'attaque des deux petites villes de Gueldre, Elbourg et Hattem, les Etats de Hollande avoient suspendu le prince de ses fonctions de capitaine-général. Après son entre-

1787. prise sur Utrecht, les soixante-douze quartiers dans lesquels étoient partagés les corps francs de la province de Hollande, s'étoient réunis pour présenter aux Etats par une requête la demande que Guillaume V fût suspendu de ses fonctions de stathouder et d'amiral-général, et privé des émolumens attachés à ces charges. Cette requête venoit d'être prise *ad referendum*; et lorsqu'elle circuloit déjà dans les villes, lorsqu'elle étoit devenue l'objet des délibérations des régences, lorsqu'elle occupoit universellement toutes les conversations particulières, lorsqu'elle mettoit tous les esprits dans une effervescence plus ou moins vive, c'est précisément ce moment que le prince choisit pour faire paroître un manifeste qui seul auroit pu violemment réveiller toutes les passions, si elles eussent été parfaitement assoupies. La requête auroit été infailliblement admise aux Etats de Hollande et convertie en résolution à une très-grande majorité; et tout ce qu'auroient pu obtenir les chefs qui voyoient avec beaucoup de regret les espérances de paix s'éloigner de plus en plus, auroit été que les Etats n'imprimassent à cette résolution que le simple caractère de résolution provisoire, qui, du moins, auroit laissé une porte encore ouverte à la conciliation, lors-

que les esprits, moins exaspérés, auroient montré moins de répugnance pour le rapprochement des partis. Mais les circonstances, qui ne tardèrent point à changer par des événemens d'une nature plus grave que jamais, détournèrent l'attention publique de cette requête, et ne permirent pas qu'elle reparût à l'assemblée des Etats.

Lorsque la Hollande s'étoit déterminée à former un cordon sur sa frontière, vers Utrecht, elle avoit organisé à Woorden une commission militaire sous la présidence du général Van-Ryssel, commandant du cordon. Elle correspondoit avec une commission de *défense*, formée à la Haye, à laquelle elle envoyoit tous les détails des faits militaires, et dont elle recevoit toutes les résolutions et les ordres, soit des Etats de Hollande, soit du conseil-comité. Ces deux commissions pouvoient suffire pour le détail courant des affaires ordinaires : mais depuis que le prince avoit essayé une invasion sur Utrecht; depuis que les Etats-Généraux avoient pris l'habitude de contrarier toutes les mesures de la Hollande par des résolutions qui portoient les régimens à la désobéissance, et accorderoient protection aux officiers réfractaires; depuis surtout que le manifeste du prince laissoit craindre

1787. des entreprises subites et imprévues qui ne pourroient être arrêtées que par des mouvemens prompts et rapides, on sentit toute l'insuffisance d'une commission obligée de rendre compte de tout à une autre commission, et d'en attendre des ordres dans tous les cas où son autorité étoit trop bornée, et qui, forcée de consulter au moment où il faudroit agir, laissoit échapper des occasions, perdoit un temps précieux, et pouvoit compromettre éminemment la chose publique. Il manquoit donc un ressort par lequel on pût mettre l'activité et la célérité nécessaires dans les opérations. D'un autre côté, la commission de la Haye, composée de cinq membres pris parmi les chefs du parti républicain, se trouvoit écrasée par les détails. Attachés religieusement aux formes, trop éloignés peut-être des grandes résolutions, par leur esprit de modération même, se faisant d'ailleurs une loi d'écouter tout le monde pour ne pas être accusés de vouloir gouverner exclusivement, ils ne pouvoient pas, même en se livrant à la vie la plus laborieuse, suivre toutes les affaires et leurs détails avec la promptitude nécessaire, et se croyoient encore les mains liées sur beaucoup de points. Il résultoit de là, dans quelques occasions, une sorte d'inactivité dont la nation sentoit

toit le danger , et qui en effet pouvoit avoir des suites fâcheuses. 1787.

La ville d'Amsterdam, intéressée plus que toute autre au succès de la cause républicaine, et cherchant un moyen de remédier au mal, fit aux États, le 7 juin, la proposition d'établir une commission indépendante de celle de la Haye et de Woerden, qui seroit composée de cinq membres au plus, à qui on donneroît le pouvoir illimité de prendre telles mesures qu'elle jugeroit importer au salut de la patrie pour en détourner toute attaque et invasion hostile. On demandoit qu'elle fût autorisée, pour cet effet, à employer toutes les personnes qu'elle jugeroit nécessaires, récompenser les officiers qui se seroient distingués, employer les corps armés des bourgeois, disposer des deniers du pays, résider dans le cordon ou dans son voisinage, ou même se choisir le lieu de sa résidence, correspondre et se concerter avec la commission de la Haye, sans être tenue cependant de lui communiquer ses opérations, dont elle seroit maîtresse de ne rendre compte qu'après leur exécution; et, pour tout comprendre en un seul mot dans le style des États, de la qualifier *cum plenâ*. C'étoit précisément le pouvoir des anciens dictateurs qu'il étoit question de lui conférer.

1787.

Cette proposition fut agréée sans difficulté ; et on procéda sans délai au choix des membres de la commission. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il tomba sur des personnages distingués par leurs vertus républicaines autant que par leurs lumières. Leurs noms méritent d'être conservés : c'étoit, pour la ville de Harlem, *M. Cammerling* ; pour celle de Leyde, *M. Block* ; pour Amsterdam, *M. De Witt*¹ ; pour Gouda, *M. Toulon* ; et *M. Van-Foreest* pour Alcaer. Cette commission entra sur-le-champ en activité.

C'étoit une excellente idée que celle de concentrer ainsi le pouvoir dans des circonstances aussi orageuses et contre un ennemi aussi actif ; mais lorsque chez les anciens Romains la dictature anéantissoit toute autre autorité, la commission que les Etats de Hollande venoient d'établir, étoit absolument sans pouvoir contre la plus dangereuse de toutes, les Etats-Généraux, que la nature même de leur institution plaçoit dans une entière indépendance des Etats de chaque province en particulier.

Jamais leur assemblée n'avoit montré une

¹ Descendant des célèbres et infortunés De Witt, massacrés à la Haye sous Guillaume III. L'amour de la liberté est héréditaire dans sa famille. Il est aujourd'hui à Paris.

animosité aussi haineuse contre la Hollande ;
 jamais elle ne s'étoit livrée à des résolutions ¹⁷⁸⁷
 aussi hostiles contre cette province. Ils venoient d'en prendre une entr'autres pour conserver dans leurs grades les officiers réfractaires et les remettre en activité , pour suspendre ceux qui s'étoient montrés fidèles aux Etats de Hollande , pour défendre aux régimens en général , de se laisser désarmer sur d'autres ordres que ceux des Etats-Généraux , etc. Ces résolutions étoient déraisonnables sans doute ; elles étoient de plus très-inutiles , puisque c'étoit la Hollande qui payoit et non pas les Etats-Généraux ; et d'ailleurs , les Etats de Hollande ne manquoient pas de donner , dès le même jour , des ordres précisément contraires ; ce qui remettoit les choses à la même place. Ce combat perpétuel de résolutions contre résolutions n'étoit guère digne de la gravité d'une assemblée souveraine : cependant , les Etats-Généraux en tiroient quelque avantage ; car en plaçant ainsi continuellement les troupes entre des résolutions opposées , on les accoutumoit insensiblement à examiner les ordres qui leur étoient envoyés , à se rendre , en quelque sorte , juges entre les deux autorités , et à ne prendre plus conseil que d'elles-mêmes. Cette position

1787. ————— pouvoit facilement devenir dangereuse, et conduire, par un chemin fort court, à la désobéissance et à l'insurrection.

On s'aperçut clairement alors, mais beaucoup trop tard, que les républicains avoient trop négligé d'augmenter leur influence sur les déterminations des Etats-Généraux. Les chefs du parti des patriotes furent égarés sur ce point par le sentiment des richesses et de la puissance de la province de Hollande. Ils se persuadèrent trop que, sans son appui, les Etats-Généraux, restés sans consistance et sans pouvoir, seroient toujours obligés de revenir à elle, et ils n'avoient point calculé les ressources que l'esprit de haine et de vengeance pourroit leur fournir contre elle, pour lui susciter sans cesse des obstacles nouveaux, et entraver sa marche à chaque pas qu'elle feroit vers le rétablissement de la liberté.

Il fut un temps où il étoit possible que la Hollande, et peut-être sans beaucoup de difficulté, s'assurât la majorité aux Etats-Généraux. Elle avoit, de son côté, la Groningue et l'Over-Yssel. Il ne lui manquoit donc qu'une seule voix, et la Frise lui offroit plus de facilité qu'aucune autre province, parce qu'elle étoit portée vers la France par inclination et

par intérêt, et que, dans toutes les occasions, elle s'étoit très-ouvertement montrée contre le stadthouder et ses prétentions. 1787.

Mais la Frise avoit une constitution tout-à-fait particulière, qui mettoit le gouvernement entre les mains d'un petit nombre de nobles et formoit une aristocratie héréditaire, à laquelle étoient excessivement attachés tous ceux qui se partageoient l'autorité. Cette province renfermoit cependant un très-grand nombre de patriotes dans les bourgeoisies et dans les universités, et c'est ce qui éveilloit la sollicitude des régens. Aussi avoient-ils eu soin de retirer à eux les régimens à leur répartition, pour s'en faire un moyen de défense dans le cas où la force de l'exemple auroit aussi fait naître des troubles dans leur province. Les régens Frisons se seroient donc concertés volontiers avec ceux de Hollande pour voter ensemble aux Etats-Généraux, si les premiers avoient pu obtenir une garantie qui leur assurât la jouissance tranquille de leur pouvoir, et c'est à quoi les autres ne pouvoient absolument s'engager. Il se seroit présenté cependant, et surtout dans le commencement des troubles, quelque moyen terme qui auroit facilité l'accommodement, si l'affaire avoit été suivie avec plus

1787.

d'activité. Mais lorsque les Frisons s'aperçurent que les patriotes, en attaquant les privilèges abusifs du stathoudérat, n'attaquoient pas avec moins de force l'aristocratie, et surtout l'aristocratie des familles; lorsqu'ils virent que les bourgeoisies déposaient des magistrats; que les patriotes Hollandais étaient liés de correspondance avec ceux de Frise, ils craignirent que l'orage ne vînt fondre aussi sur leurs têtes, et songèrent à leur propre défense. Dès-lors ils séparèrent décidément leur cause de celle de la Hollande, et, depuis ce temps, votèrent constamment contr'elle aux Etats-Généraux.

Il fallut donc chercher d'un autre côté les moyens de rompre, aux Etats-Généraux, cette majorité qui produisoit, chaque jour, des résolutions si dangereuses. Les circonstances devenoient de plus en plus critiques, et le 10 juin, sur la proposition d'Amersfort, les Etats-Généraux avoient prononcé la suspension du général Van-Ryssel, avec défense d'exercer aucun commandement sur les troupes, sous peine de cassation, et ordonné aux officiers de lui refuser obéissance. Ils donnoient en même temps d'autres ordres tendans directement à soustraire les troupes à la religion de leur ser-

ment envers les Etats de Hollande, et protéger leur désobéissance aux ordres de cette province. Ces mesures n'étoient pas restées sans effet, et le régiment de Stuart, en quartier dans la petite ville d'*Oudewater*, égaré par un officier destitué pour cause de désobéissance, et qui s'étoit introduit dans la ville à la faveur d'un déguisement, avoit quitté son quartier, et, passant le *Leck*, s'étoit acheminé vers *Kuylenbourg* en *Gueldre*. A la vérité, les officiers de ce régiment et la très-grande partie des bas-officiers, étoient restés fidèles; plusieurs soldats même, lorsqu'ils furent de sang froid, reconnurent leur erreur et revinrent au quartier, tandis que des corps francs de plusieurs villes accoururent pour remplir les vides; mais il n'en est pas moins vrai que l'exemple de la défection étoit donné et pouvoit mettre les troupes dans un désordre universel.

On avoit pensé d'abord à former de nouveaux Etats de la province d'*Utrecht*, en rassemblant quelques membres patriotes de la noblesse et du clergé, qui, à la vérité, ne formoient que la minorité de ces deux ordres; mais comme ils étoient soutenus par la majorité des villes, et sur-tout par celle d'*Utrecht*, plus puissante seule que tout le reste de la pro-

1787. — vince ensemble , ces Etats n'avoient pas plus d'irrégularités que ceux d'Amersfort , et n'en avoient pas le ridicule. Les régens d'Amersfort y furent convoqués , mais ils ne parurent point , malgré les sauf-conduits qui leur furent expédiés.

Il avoit été question de tirer de ces nouveaux Etats une députation aux Etats-Généraux , qui , se trouvant en opposition avec celle d'Amersfort , auroit anéanti la voix d'Utrecht. Les Etats-Généraux , réduits à six voix , dont trois d'un côté et trois de l'autre , se seroient trouvés dans une scission parfaite qui ne leur permettoit plus de prendre une seule résolution , et les rendoit absolument nuls par le fait.

Dira-t-on qu'ils auroient refusé de reconnoître la légitimité des nouveaux Etats d'Utrecht , parce que la majorité des ordres de la noblesse et du clergé n'y étoit pas ? Mais la même raison faisoit aussi le procès aux Etats d'Amersfort , puisqu'il manquoit à ceux-ci quatre villes sur cinq , et encore la cinquième , lieu de leur résidence , ne paroissoit de leur côté que parce que leur présence et celle des troupes ne lui laissoient aucun exercice libre de sa volonté.

Ce plan auroit servi très-avantageusement

la cause des patriotes, s'il avoit pu s'exécuter ^{1787.} quinze jours auparavant. Mais la résolution du 10 juin, dont nous venons de faire mention, étoit de nature à ne devoir pas subsister : il falloit donc absolument la faire abroger par une résolution contraire ; ce qui supposoit une majorité, et ne pouvoit s'obtenir si les Etats tomboient dans la nullité de fait.

Ainsi, au lieu de détruire la voix d'Amersfort par celle d'Utrecht, on s'arrêta à l'idée de fondre les deux députations en une seule, de manière cependant que celle d'Utrecht se trouvât plus nombreuse que celle d'Amersfort, afin que le vote qui en résulteroit mit la majorité du côté de la Hollande. Cet arrangement eut promptement son exécution. Amersfort avoit deux députés aux Etats-Généraux ; Utrecht en envoya trois qui se présentèrent à l'assemblée le 14 juin. Leur admission mise en délibération, la Gueldre et la Zélande refusèrent ; la Groningue vouloit prendre *ad referendum* ; la Hollande, l'Over-Yssel et la Frise étoient pour l'admission. M. Van-Berkel employa ici le même argument qu'il avoit fait valoir aux Etats de Hollande, pour l'admission de la nouvelle députation de Rotterdam ; savoir, que la seule affaire des

1787. **Etats-Généraux** étoit de vérifier si les lettres de créance des nouveaux députés étoient en règle ou non , le reste ne devant concerner que la province d'Utrecht , et point du tout la Généralité. La Gueldre déclara qu'elle ne délibéreroit pas avec ces députés : M. Van-Berckel répondit qu'elle étoit maîtresse de se retirer , et que les délibérations continueroient sans elle. Elle resta. Le président fit tomber le marteau , et l'affaire fut terminée.

Le lendemain, l'admission des nouveaux députés , après bien des débats et des difficultés , fut confirmée , à la majorité de quatre provinces , contre la Gueldre et la Zélande. La Hollande se trouva donc enfin en majorité aux Etats-Généraux. Elle profita de son avantage le jour même pour faire remettre en délibération toutes les résolutions violentes qui avoient été prises le 10. Elles furent abrogées sans exception , par la même majorité , avec ordre au conseil d'état d'en informer sur-le-champ le général Van-Ryssel et tous les commandans et chefs de régimens.

Si les choses avoient pu rester en cet état , le retour à la tranquillité générale se seroit fait avec une très-grande rapidité ; mais l'avantage ne fut pas de longue durée. Les provinces en-

ennemis de la Hollande, effrayées du succès que celle-ci venoit d'obtenir aux Etats-Généraux, ^{1787,} cherchèrent tous les moyens de retenir la majorité de leur côté.

Amersfort songea à fortifier sa députation de trois nouveaux membres pour obtenir la supériorité sur celle d'Utrecht. Le cas étoit prévu, et Utrecht songea à fortifier la sienne de quatre nouveaux députés pour conserver cette supériorité, qui se seroit alors trouvée dans le rapport de sept à cinq. On étoit en règle de part et d'autre; mais, dans l'intervalle, la Frise avoit beaucoup blâmé ses députés de leur vote en faveur de la Hollande, et leur avoit donné des instructions tellement précises, qu'ils ne pouvoient plus s'en écarter; et lorsque les nouveaux députés des deux côtés se présentèrent, ceux d'Amersfort furent agréés sans difficulté, et on rejeta ceux d'Utrecht.

Cette marche des Etats-Généraux paroitra, sans doute, le comble de l'inconséquence et de l'irrégularité. Puisqu'on avoit admis la première députation d'Utrecht en concurrence avec celle d'Amersfort, ou la députation extraordinaire d'Utrecht devoit être admise comme on admettoit celle d'Amersfort, ou toutes les deux devoient être rejetées, ou

— enfin , si on rejetoit seulement celle d'Utrecht ,
 2787: il falloit aussi rejeter sa députation ordinaire ;
 et cependant on rejeta la seconde en conser-
 vant la première. Nous laisserons au lecteur
 le soin de caractériser cette conduite.

Mais voici le plus grand mal pour la Hol-
 lande. Le conseil d'état , après avoir refusé
 de concourir aux résolutions violentes du 10
 juin , avoit cependant expédié les ordres né-
 cessaires en conséquence de ces résolutions.
 Elles sont abrogées solennellement le 14 par
 une majorité de cinq contre deux , et ce même
 conseil refuse d'expédier les ordres qu'exigeoit
 cette dernière résolution. On discute sur la
 manière dont elle doit être exécutée , on la
 livre à une commission ; le temps s'écoule ,
 et elle reste absolument sans effet.

Il en résulta que la désertion devint considé-
 rable dans les troupes du cordon , qui fut
 abandonné en peu de temps par les régimens
 de Waldeck , Mariniers de Salm , une partie
 de Hesse-Philippstal , Suilart , une partie de
 Hardenbroek. Ils auroient été indubitablement
 retenus à leurs postes , si le conseil d'état eût
 rempli son devoir en exécutant les ordres des
 Etats-Généraux.

Ces nouvelles , au lieu d'abattre les esprits ,

les enflammèrent, au contraire, d'un enthousiasme nouveau. La nation sentit qu'elle ne devoit se reposer que sur elle-même du soin de sa propre défense, et entreprit de suppléer à la défection des troupes par ses corps francs et ses bourgeois armés. Elle se rappeloit avec complaisance les efforts inouis qu'elle avoit faits autrefois contre Philippe II, et les succès qu'elle obtint alors. Persuadée que le même dévouement devoit produire encore le même effet, elle envoya de tous côtés des corps plus ou moins nombreux vers la ligne du cordon ; les canaux furent couverts de barques de transport, et on compta que la seule Nord-Hollande avoit fourni près de quatre mille hommes. Ces corps avoient une organisation militaire telle qu'on avoit pu la leur donner, divisés par compagnies avec des officiers et des sous-officiers, et tant officiers que soldats, étoient attachés au service par une solde considérable, pour laquelle la province, et sur-tout Amsterdam et Rotterdam, ouvroient et répandoient leurs trésors.

Du côté d'Amersfort, on n'étoit pas non plus fort tranquille. L'argent de l'Angleterre à la vérité, avoit fait encore plus d'effet sur les troupes hollandaises du cordon, que le

— 2787. résolutions des Etats-Généraux; mais précisément parce que la désertion qui s'en étoit ensuivie étoit l'ouvrage de la corruption, les régimens déserteurs n'inspiroient aucune confiance, tandis que celle qui s'étoit établie dans les régimens stathoudériens, et qui les conduisoit vers Utrecht, tournoit vraiment à l'avantage de la ville, parce que cette désertion étoit libre et non achetée. Elle étoit devenue considérable par le simple effet d'une proclamation des nouveaux Etats d'Utrecht, dans laquelle ils invitoient les troupes, à la répartition de la province, à revenir à leur véritable et légitime souverain.

Les régens d'Amersfort n'étoient pas unanimes dans leurs opinions. Le stathouder avoit été appelé dans cette ville par l'ordre du clergé, et contre le voeu de l'ordre équestre, dont tous les membres, excepté M. Perponcher et le lord Athlone, auroient voulu séparer leur cause de celle du prince. Aussi, tandis que Guillaume et ses adhérens ne s'occupaient que de plans d'attaque et de violence, les nobles vouloient obstinément se borner à la simple défensive, et jusque-là leur opinion avoit prévalu. Pendant ce temps, Utrecht avoit acquis de nouveaux défenseurs, et sa garnison

s'élevoit à près de sept mille hommes, ce qui ¹⁷⁸⁷ étoit plus que suffisant contre les forces stat-
houdériennes. La commission souveraine, nouvellement instituée par les Etats de Hollande, déployoit ses pouvoirs en ordonnant de nouvelles levées, encourageant les officiers restés fidèles par des gratifications extraordinaires, et améliorant le sort du soldat par une augmentation de paye ¹, s'occupant enfin de tous les moyens de donner à la province une armée sur laquelle elle pût compter.

Enfin, la Gueldre elle-même n'étoit pas non plus exempte de toute inquiétude. L'Over-Yssel avoit rassemblé, à Deventer, un corps de trois mille hommes qui devoit être augmenté bientôt de quinze cents hommes du pays de Drente, dont le commandement avoit été confié au chevalier de Ternant, officier français d'un très-grand mérite, qui avoit fait la guerre en Amérique avec distinction. Ce corps s'étoit rendu maître du fort d'Ommerskans, qui contenoit un ample magasin de munitions de toute espèce, excepté des fusils, dont il ne s'étoit trouvé que trois cents; mais Amsterdam

¹ Les officiers reçurent une année entière de leur traitement en pure gratification. La paye du soldat fut augmentée de 24 sous (de France) par semaine.

1787.

avoit suppléé à ce petit nombre par ceux de son arsenal. Ce voisinage inspiroit aux Etats de Gueldre des craintes qui se fortifioient encore par celle de voir tourner contr'eux, à la première occasion favorable, les régimens hollandais auxquels ils avoient refusé la permission de sortir de Gueldre, pour passer dans le pays de la Généralité, comme les Etats de Hollande l'avoient demandé.

Tel étoit l'état des choses vers la fin de juin. Ce conflit perpétuel de passions, d'opinions et de prétentions opposées, avoit amené un degré de complication qui, depuis long-temps, ne permettoit plus d'attendre la fin des troubles d'une négociation particulière entre les chefs des divers partis; car ces partis s'étoient multipliés. On comptoit, 1^o. les stathoudériens proprement dits, qui vouloient le stathoudérat tel qu'il étoit, c'est-à-dire avec les réglemens, le droit de patentes, etc., en un mot, avec tous ses abus. C'étoit le parti de la cour, de la majorité des Etats de Gueldre, des régens d'Amersfort, des Etats-Généraux, des nobles de Hollande, etc.

2^o. Un parti d'aristocrates répandus dans les anciennes régences des villes, qui auroient consenti volontiers à toutes les résolutions qu'on

qu'on auroit proposées contre l'autorité stathoudérienne, pourvu qu'on respectât la leur, ^{1787.}
 qui se seroit enrichie alors de tout ce qu'on auroit fait perdre à l'autre. On comptoit dans ce parti les Etats de Frise, beaucoup d'anciens régens d'Amsterdam, de familles patriciennes habituées à se transmettre les charges qui restoient ainsi concentrées dans un certain nombre de maisons.

3°. Les patriotes de première origine, à la tête desquels étoient MM. Van-Berkel, d'Amsterdam; Gislaer, de Dort; Zeeberg, de Harlem. Ceux-ci vouloient bien conserver le stathouderat, mais ils vouloient faire main-basse sur tous les abus indistinctement. Ils n'étoient pas disposés à plus de ménagemens envers l'aristocratie de famille. Etoit-ce, en effet; la peine de briser la verge du despotisme stathoudérien, pour retomber sous celui de l'aristocratie, plus révoltant encore? Peut-être les patriotes laissèrent-ils trop pénétrer leur dessein contre l'aristocratie, qui s'éloigna d'eux aussitôt qu'elle soupçonna le sort qui lui étoit réservé, tandis qu'ils auroient pu se servir d'elle avec un avantage décidé, pour poser la borne de l'autorité stathoudérienne; sauf ensuite, lorsque cette première partie du plan

1787. auroit été remplie et consolidée , à revenir contre cette même aristocratie, dont la destruction eût alors trouvé bien moins de difficulté.

4°. Enfin, les changemens opérés dans les régences des villes par l'institution des constitués de ces villes, des bourgeoisies armées, des corps francs, avoient donné naissance à un quatrième parti, sinon le plus fort, du moins le plus embarrassant de tous. C'étoit un parti entièrement populaire, qui vouloit la destruction totale du stathoudérat, comme des aristocraties de toutes les espèces, qu'il étoit déterminé à poursuivre dans toutes les provinces à la fois. C'étoit assurément le chemin le plus droit et le plus court vers la véritable liberté. Le principe étoit bon et parfaitement conforme aux droits de l'homme; et s'il eût été praticable, les patriotes l'auroient facilement adopté, depuis sur-tout que le stathouder avoit fourni des armes terribles contre lui par ses déclarations insultantes, par ses démarches violentes et par sa désobéissance, ou plutôt sa trahison dans l'ancienne affaire de Brest. Mais ce parti populaire ne songeoit pas que le stathoudérat seroit soutenu par toutes les forces de l'Angleterre et de la Prusse; que la Zélande, la Gueldre, la Frise seroient

ouvertes à ces puissances ; que l'Over-Yssel, la Groningue et même l'Utrecht, ne pourroient opposer qu'une résistance momentanée ; que la Hollande, trahie par les aristocrates, ne pourroit, malgré ses moyens naturels de défense, tenir long-temps contre deux puissances formidables, qui l'attaqueroient par les deux extrémités à la fois ; qu'on n'auroit alors d'autre secours à espérer que de la France, et qu'il étoit peu présomable que celle-ci voulût courir le risque d'embraser toute l'Europe, en se jetant dans une guerre qui n'auroit pour objet que l'expulsion d'un stathouder de la province de Hollande.

Ce parti, cependant, rendoit la marche des autorités d'alors beaucoup plus compliquée qu'auparavant. Des sociétés populaires s'étoient établies dans les principales villes. Leurs orateurs, montés sur un banc ou une table, échauffoient les têtes déjà trop échauffées. On jugeoit, dans ces assemblées, toutes les opérations du gouvernement ; on rendoit justice à la droiture, à la pureté d'intention des trois principaux chefs ; mais on les blâmoit beaucoup de la facilité avec laquelle ils s'étoient prêtés à toutes les propositions d'accommodement venues, soit d'Amersfort, ou même de la Gueldre : cette

1787. facilité, ils la nommoient foiblesse, et ils les accusoient d'avoir perdu la chose publique par l'excès de leur modération. Ces reproches leur étoient portés par des députations, qui ne gardoient pas toujours la mesure d'égards dus à des républicains respectables, qui, les premiers, avoient donné le signal de la liberté, qui avoient rendu des services éminens à la patrie, qui lui sacrifioient leurs veilles et leurs travaux de tous les jours, et qui, dans la supposition du retour à l'ancien ordre de choses, restoient comme des victimes dévouées d'avance à la vengeance stathoudérienne. Ces députations se renouveloient fréquemment, et presque toujours pour censurer ou suggérer des idées nouvelles, souvent incompatibles avec la nature des circonstances. Les chefs écou- toient tout avec une patience extrême ; mais ils se décourageoient et sentoient le timon des affaires s'échapper insensiblement de leurs mains.

Les autorités, dans les villes, étoient nécessairement relâchées, et les régences n'auroient osé se décider sur une question nouvelle, sans s'être auparavant assurées de l'approbation du corps des constitués de leur ville. Il est vrai que c'étoit aussi un moyen certain pour bien connoître le vœu national ; mais

c'étoit également un moyen certain de retarder les affaires dans un moment où elles pouvoient exiger la plus grande célérité. Cet inconvénient se fit sentir , dans la suite , d'une manière bien fâcheuse.

1787.

Dans ce choc de partis et d'opinions diverses, et dans l'étrange complication qui en résultoit, il ne restoit aucune espérance de voir le chaos se débrouiller autrement que par l'intervention d'une puissance étrangère, qui, inaccessible aux passions particulières, et apportant le plus grand calme dans l'examen des prétentions réciproques, pût accorder tous les partis et ramener la paix et l'union dans la république. La France, intéressée, à raison de son alliance, au retour de la tranquillité, autorisa son ambassadeur à insinuer aux chefs du parti républicain qu'elle se chargerait volontiers du rôle de médiatrice entre les différens partis, lorsque la république, par l'organe des Etats-Généraux, jugerait à propos d'invoquer sa médiation.

C'étoit le seul moyen d'arriver à un dénouement heureux. La France, qui ne vouloit donner aucun sujet de mécontentement à la cour de Berlin, ne se proposoit pas de rien faire sans son consentement; et lorsque les deux puis-

1787. sances auroient été d'accord, la résistance ne pouvoit se montrer du côté de la république ; mais c'étoit aux Etats de Hollande de porter aux Etats-Généraux cette proposition, qui , par son importance , ne pouvoit occuper les Etats de Hollande eux-mêmes que sur la demande expresse de la ville la plus considérable de la province , c'est-à-dire d'Amsterdam. Mais son pensionnaire, M. Van-Berkel , ne se trouvoit plus assez maître de l'opinion publique , pour oser faire une nouvelle proposition conciliatoire sans l'ordre particulier de la régence d'Amsterdam. Il craignoit , avec trop de raison , d'élever contre lui un orage terrible dans le sein des sociétés populaires qui , sans consulter leurs moyens , ne s'occupent plus que de partis extrêmes. Il falloit donc porter la régence à lui donner , sur ce point , les ordres les plus précis. Mais , lorsque ce nouveau plan fut communiqué aux régens , ils n'osèrent eux-mêmes en prendre l'exécution sur eux , et sans avoir auparavant l'avis et l'approbation du corps des constitués de la ville.

Heureusement ce corps renfermoit un assez grand nombre de citoyens sages et très-éclairés , qui s'assemblèrent aussitôt qu'ils eurent connoissance de la question. Elle fut envisagée sous

tous les rapports, et discutée avec une sagacité —
 peu commune. On épuisa toutes les objections ^{1787.}
 auxquelles elle pouvoit donner lieu; et ce ne
 fut qu'après les avoir détruites par une solution
 satisfaisante, qu'on se détermina à présenter
 au conseil de régence une adresse par laquelle
 il étoit prié, au nom de la bourgeoisie, de faire
 faire, par les députés de la ville aux Etats de
 Hollande, une proposition tendante à demander
 la médiation du roi de France pour mettre fin
 aux troubles de la république.

Le conseil n'attendoit que le vœu de la
 bourgeoisie pour donner les instructions con-
 venables à la députation d'Amsterdam à la
 Haye. Elles furent envoyées sur-le-champ, et
 la proposition fut portée aux Etats de Hol-
 lande, où elle n'éprouva aucune opposition.
 Elle fut sur-le-champ convertie en résolution,
 à la majorité de douze contre sept; encore les
 six villes n'étoient-elles pas opposantes, et
 se bernoient à demander s'il ne conviendrait
 pas d'adjoindre quelque puissance voisine pour
 coopérer avec la France à l'œuvre de la média-
 tion. Le corps équestre vouloit simplement
 prendre *ad referendum*. C'étoit donc une sorte
 d'unanimité qui déféroit la médiation à la France
 aux Etats de Hollande.

1787. La proposition fut portée dès le lendemain (7 juillet) aux Etats-Généraux, où elle fut prise *ad referendum*; et si les autres provinces eussent été animées par un véritable esprit de concorde et de bien général, on auroit pu se livrer à l'espérance de voir bientôt la tranquillité rétablie dans toute l'étendue de la république. Mais tandis que les Etats de ces provinces délibéroient et montroient déjà toute leur mauvaise volonté, il arriva un événement imprévu, et auquel les circonstances du moment donnoient une telle importance, qu'il fit oublier tout ce qui avoit précédé, absorba en lui seul l'attention universelle, partagée et comme disséminée jusqu'alors sur tant d'objets différens, et ne tarda pas à amener la ruine entière du parti républicain.

Ce fut le 28 juillet qu'on vit arriver du côté de la Gueldre, sur les frontières d'un canton de Hollande, appelé *Krimpener-Waard*, entre *Haasdrecht* et *Schoonhoven*, à un poste nommé *Gower-velsche-sluys*, un train composé de plusieurs voitures, qui paroissoit vouloir avancer dans l'intérieur de la province de Hollande. Le poste se trouvoit alors occupé par un détachement du corps françois de *Gouda*, dont le capitaine, par hasard, étoit absent. Le lieutenant qui

commandoit à sa place, fit mettre sa petite troupe en ordre et s'avança pour reconnoître ces équipages. C'étoit la princesse d'Orange elle-même qui étoit partie de Nimègue, et s'acheminoit vers la Haye, accompagnée seulement de mademoiselle de Staarenbourg, l'une de ses dames d'honneur, et des comtes de Randwick et de Bentinck. L'officier, s'adressant à la princesse, lui témoigna, avec beaucoup de respect, ses regrets d'être obligé d'interrompre sa marche, et s'excusa sur sa consigne, qui lui défendoit de laisser passer aucun équipage considérable sans en donner avis à la commission souveraine, établie à Woerden, et demander les ordres de son général. La princesse parut très-fâchée de cet incident, et l'officier expédia, en toute diligence, un exprès à Woerden,

1787.

Trois membres de la commission partirent sur-le-champ et furent bientôt rendus auprès de la princesse, avec laquelle ils entrèrent en explication. Elle déclara qu'elle se rendoit à la Haye dans les meilleures intentions, dans le dessein d'y travailler au rétablissement de la concorde; en assurant cependant au prince son époux les droits et prérogatives qui lui appartenoient. Les députés ne pouvoient se trouver dans une

1787.

circonstance plus difficile ni plus délicate. Ils représentèrent à la princesse que , dans les circonstances où se trouvoit la province de Hollande en ce moment , lorsque l'esprit de sédition n'attendoit , pour éclater en plusieurs endroits , que la plus légère occasion , lorsque la fermentation se manifestoit déjà dans *Helvoet-Sluys* par une émeute qui n'étoit pas encore apaisée (ce qui étoit très-vrai) , et lorsqu'on craignoit que le même mouvement ne se communiquât à la *Brille* , et successivement dans les villes voisines , il étoit fort à craindre que la présence de S. A. , au lieu d'éteindre le feu de la sédition , ne servît , au contraire , de prétexte aux mutins pour l'augmenter encore , et que , dans la confusion qui en résulteroit , il étoit impossible de s'assurer que , malgré les efforts de tous les habitans bien intentionnés , le respect , si justement dû à S. A. , lui fût exactement conservé ; que , dans une affaire aussi grave , il leur étoit impossible de prendre un parti d'eux-mêmes sans attendre des ordres précis des Etats de Hollande , auxquels ils alloient rendre compte de ce qui arrivoit ; que S. A. , en attendant la réponse , étoit la maîtresse de retourner à Nimègue , ou , sans aller si loin , de choisir

le lieu qui lui conviendrait le mieux. La princesse marqua de l'humeur et du mécontentement, sans pouvoir se plaindre cependant qu'on eût en rien manqué aux égards qui lui étoient dus. Elle voulut d'abord se retirer à *Leerdam*¹, où elle fut accompagnée par les membres de la commission, qui lui donnèrent une garde d'honneur composée d'un détachement de cavalerie de Hesse-Philippstal ; mais, ne trouvant pas dans ce château les commodités convenables, elle se retira à la petite ville de *Schoonhoven*.

1787.

Voilà le récit exact de cet événement qui remplit, dans le temps, tous les papiers publics de l'Europe, et occupa les esprits dans les pays même où on ne s'intéressoit que fort médiocrement à ce qui se passoit alors en Hollande.

A n'envisager cet incident que d'une manière entièrement isolée, on seroit tenté de n'y voir qu'un pur effet du hasard, et de se demander à quel propos la princesse entreprenoit ce voyage, à quel propos la commission souveraine de Woerden l'arrêtoit dans sa marche. Mais quand on connoitra ce qui s'étoit fait

¹ C'est une seigneurie dont les Etats de Hollande avoient autrefois fait présent à la maison de Nassau.

1787. précédemment, ce qui se faisoit dans ce moment et ce qui devoit se faire encore, le lecteur sera en état de donner à ce voyage le caractère qui lui convient, et de juger si ce n'étoit qu'une promenade innocente, comme les stathoudériens le représentoient.

La république étoit devenue, à cette époque, un vaste théâtre de séditions et d'émeutes plus terribles que jamais. En Gueldre, la ville de Zutphen venoit d'être dévastée par une incursion subite de la garnison même, sous la conduite de ses propres officiers. L'objet étoit de désarmer la bourgeoisie. Soldats et officiers, la cocarde orange au chapeau, se jetèrent dans les maisons patriotes; les officiers donnèrent le signal du désordre, en cassant eux-mêmes les vitres de ces maisons. Les soldats, encouragés par l'exemple, se livrèrent à tous les désordres qu'on devoit en attendre; le dégât fut horrible. Un malheureux bourgeois, en se défendant, tua un soldat: le conseil qui s'étoit assemblé, et où les régens paroissoient aussi avec la cocarde orange, jugèrent incontinent et condamnèrent à mort cet infortuné, qui sur-le-champ fut impitoyablement exécuté. Le désordre s'accrut à un tel excès, que le baron de Capellen

de Marsch , dont nous avons déjà parlé , 1787.
 voyant sa sûreté personnelle compromise, et adressant au commandant quelques questions à ce sujet , n'en reçut que des réponses fort équivoques ; en sorte que ce héros du parti républicain en Gueldre se vit dans la nécessité de quitter la province , où ses terres furent ensuite saccagées et lui-même exécuté en effigie. Les malheureuses villes d'Elbourg et de Hattem essayèrent , à la même époque , une pareille scène , dans laquelle le soldat acheva d'abîmer ce qui avoit pu échapper à sa fureur lors de l'invasion de l'année précédente. Mêmes scènes , même fureur à Arnheim , Lochem , Duisbourg ; pillage , destruction , désordres exercés au nom et avec les couleurs du prince , par une soldatesque effrénée , encouragée par ses propres officiers , et secondée par la populace de la dernière classe.

En Zélande , province si chère de tout temps au stathouder , l'esprit de liberté avoit fait de grands progrès , et les opinions étoient tellement partagées , que de sept voix qui composoient les Etats ; savoir : l'ordre équestre , les villes de *Middelbourg* , *Ziric-Zée* , *Ter-Goes* , *Tolen* , *Flessingue* et *Terre-Vere* , on comptoit du côté des patriotes , *Ziric-Zée* , *Flessingue*

1787.

et *Tolen* ; contre l'ordre équestre , *Ter-Goës* et *Ter-Vere* : quant à *Middelbourg* , la balance y étoit si exacte entre les deux partis , qu'on ne sait de quel côté elle eût penché sans la présence de M. Van-der-Spiegel ¹ , et encore celui-ci étoit-il dangereusement malade alors.

Le prince ne pouvoit laisser cette province dans un état si précaire ; et dans le moment même où *Zutphen* étoit saccagée , les agens stathoudériens excitèrent à *Middelbourg* une émeute qui éclata avec une fureur inconnue jusqu'alors : elle commença par le pillage et finit par le massacre. La populace s'abandonna à tous les excès qui lui passèrent par l'imagination : des patriotes furent égorgés ; d'autres , qui s'étoient retirés sur des toits , précipités de la hauteur des maisons ; d'autres noyés : tout cela sous les yeux de la garnison immobile , et qui contemploit ces horreurs sans employer un seul moyen pour les empêcher. Enfin , la populace , maîtresse absolue , obligea les régens de marcher en procession dans la ville , précédés d'un grand étendard orange , qui fut placé au haut d'une tour ; et ils furent obligés , pour terminer la scène , de

¹ Grand-pensionnaire de Zélande , depuis grand-pensionnaire de la province de Hollande.

prendre une résolution pour soutenir invariablement l'ancienne constitution , et s'opposer à toutes les innovations qui porteroient atteinte aux privilèges du stathouder. Cet esprit se répandit promptement dans toute l'île de Walcheren ; les mêmes abominations se reproduisirent plus ou moins à Flessingue et à Ter-Veré , où un régent de Ziric-Zée , qui , pour son malheur , se trouvoit là , fut indignement traîné par les cheveux , au milieu des rues , par une populace furieuse , à laquelle il ne put être arraché qu'avec peine , et ces deux villes ne purent échapper au pillage général que par une résolution semblable à celle de Middelbourg. 1787.

Dans la province de Hollande , Helvoet-Sluys étoit également en proie à une violente sédition , dont les symptômes se manifestoient déjà à la Brille , ainsi que la commission l'avoit assuré à la princesse ; mais c'est la Haye qui devoit fournir l'exemple de la plus sanglante de toutes. Les mesures étoient prises , le plan arrêté. Soixante-seize maisons avoient été d'abord dévouées au pillage , et le nombre en avoit été augmenté jusqu'à celui de trois cents , à la tête desquelles se trouvoit celle de l'ambassadeur de France. A la vérité , les chefs avoient témoigné quelque crainte d'offenser

— 1787. un grand roi dans la personne de son ambassadeur ; mais il est très-probable que la populace , mise une fois en mouvement et animée au pillage , n'auroit pas épargné cette maison plus que celle de tout autre.

Achevons de développer les circonstances collatérales de ce voyage extraordinaire ; car ces mouvemens tumultueux coïncidoient vers la même époque et ne paroïssent que les scènes d'une action seule et unique. Après le sac de Zutphen , M. d'*Eckeren de Zuydras* , bourgmestre de cette ville , et l'un des plus ardens stathoudériens , part sans délai pour Nîmègue , où il va rendre compte de ce qui s'est passé , et c'est alors que la princesse part pour la Haye dans l'équipage tel que nous l'avons dit. Pour M. Zuydras , il monte aussitôt dans une voiture légère qui devoit lui faire gagner du temps , s'achemine à la Haye par un autre chemin et arrive dans cette ville. Il rassemble les chefs du parti Orange , les instruit du départ de la princesse et du moment où elle doit arriver à la maison du Bois ¹. C'étoit dans la nuit du 28 au 29 de juin. Le chevalier Harris passoit cette soirée dans une société nom²

Maison de plaisance à un quart de lieuë de la ville,

breuse

breuse, où il ne put cacher le trouble extrême dont il étoit agité, et qui fut remarqué généralement. Distract dans ses discours, distract dans son jeu (il est cependant très-habile joueur), il confondoit perpétuellement ses cartes, commettoit les fautes les plus grossières, et paroissoit n'avoir apporté dans la société que son corps, tandis que son esprit étoit à d'autres lieux, à d'autres affaires. La populace avoit été informée à temps, et plus de deux mille ames s'étoient rendues vers la maison du Bois. La nouvelle arriva vers onze heures et demie, que la princesse avoit rencontré quelqu'obstacle sur sa route, et on vit le comte de Bentink de Roone, traversant à cheval les rues de la ville, accompagné de deux postillons et se portant à toute bride vers la maison du Bois. Il s'étoit chargé, sans doute, du soin de haranguer la populace et de la faire rentrer dans la ville. En effet, tout ce rassemblement se dissipa, et la nuit se passa sans tumulte.

Si maintenant on considère, dans leur ensemble et dans leurs détails, cette masse de faits qui se succédoient avec la rapidité de l'éclair, le mystère répandu sur le voyage de la princesse, les inclinations politiques de ceux qui seuls étoient dans le secret, est-il

1787. facile à un esprit non prévenu de ne pas y reconnoître une très-grande manœuvre par laquelle on se proposoit d'écraser tout d'un coup le parti républicain en entier, comme il l'avoit été par les mêmes moyens en 1747? N'est-il pas permis de se confirmer dans cette idée, quand on pense que, si les intentions de la princesse avoient été entièrement pures, rien n'étoit plus simple que de donner aux États même de Hollande l'avis de son arrivée et des motifs qui la ramenoient dans un pays où personne ne lui avoit disputé le droit de revenir, tandis que l'idée de chercher à y rentrer furtivement devoit nécessairement jeter le soupçon sur la nature de ses intentions?

Disons plus. Ne doit-on pas regarder ce projet de voyage comme une très-grande conception politique, la plus haute même qui se soit manifestée dans tout le cours de cette révolution, et qui suppléoit surabondamment et d'une manière simple, la faiblesse des moyens militaires qui étoient à la disposition du stathouder? car ce projet étoit une arme à deux tranchans.

Où la princesse passoit librement et arrivoit inopinément à la Haye, et alors qu'on se représente, s'il est possible, l'effet d'une

émeute nocturne d'autant plus terrible, que le mystère du voyage n'auroit pas permis de ^{1787.} préparer d'avance les moyens de répression ; la facilité avec laquelle la populace, échauffée par des liqueurs fortes, l'esprit de haine et l'amour du pillage, seroit parvenue à exterminer les patriotes endormis dans une sécurité profonde ; la difficulté que les membres du conseil-comité auroient trouvée à se réunir au lieu de leurs assemblées par le danger qu'ils auroient couru d'être égorgés en chemin ; celle de prendre des résolutions salutaires, parce que l'obscurité n'auroit pas permis de connoître exactement les points où les secours auroient été le plus nécessaires ; l'embarras où la force armée se seroit trouvée pour se rassembler et se décider à attendre des ordres ou à n'en prendre que d'elle-même ; les affreuses méprises, les désordres qui accompagnent toujours une scène de nuit, etc. La confusion auroit été portée au comble, les chefs du parti républicain auroient été immolés ou auroient cherché leur salut dans la fuite ; et dans l'un et dans l'autre cas, le jour n'auroit reparu que pour éclairer le patriotisme jetant les derniers soupirs, et laissant une victoire entière au parti stathoudérien.

— Ou bien la princesse auroit été arrêtée par
 1787. les troupes du cordon et obligée de rebrousser ;
 comme il arriva effectivement, et alors son
 voyage n'auroit pas eu des suites aussi immé-
 diates et atroces ; mais cet incident fournissoit
 à la cour stathoudérienne un puissant motif
 pour agir avec plus de force et de succès que
 jamais auprès du ministère de Berlin ; et au
 roi un prétexte très-plausible pour armer en
 faveur du stathouder, sans paroître vouloir
 intervenir dans les affaires intérieures de la
 république sans y être appelé. C'est ce qui
 arriva en effet, et ce qui nous reste à déve-
 lopper.

La première démarche de la princesse fut
 d'écrire au greffier Fagel et au grand-pension-
 naire une lettre dans laquelle elle se plaignoit
 avec modération de l'obstacle qui s'étoit pré-
 senté sur sa route, et demandoit que les États
 donnassent des ordres qui la missent en état de
 poursuivre son voyage. Loin de se plaindre de
 quelque manque d'égards et de respect de la
 part des membres de la commission souveraine,
 elle donnoit, au contraire, des éloges à leur
 conduite dans cette occasion, en avouant que
 les convenances envers elle avoient été scrupu-
 leusement observées, et particulièrement par

M. de Witt, qui avoit été l'orateur de la députation. Les lettres furent lues aux États et, prises *ad referendum* ; mais la conduite de la commission souveraine fut entièrement approuvée, et les précautions soigneusement prises pour assurer la tranquillité à la Haye et dans le plat pays.

La commission ne laissa pas ignorer l'approbation que sa conduite avoit reçue des États de Hollande, à la princesse, qui sur-le-champ écrivit à l'assemblée une lettre bien éloignée de la modération des premières. Elle se plaignoit avec hauteur et amertume de l'approbation donnée à la commission, au lieu de la satisfaction éclatante qui lui étoit due, et à laquelle elle étoit en droit de s'attendre. Le prince, de son côté, adressa aux États un mémoire plus déraisonnable encore sur l'affront qu'avoit essuyé son épouse, etc. Ce mémoire fut nécessairement pris *ad referendum*.

C'étoit jeter l'huile sur le feu ; le prince, en effet, ne pouvoit pas ignorer la disposition des esprits en Hollande. Déjà suspendu dans ses fonctions de capitaine-général dans cette province, il savoit que la grande majorité vouloit encore étendre cette mesure sur toutes ses autres dignités sans exception, en lui retran-

1787. — chant les grands émolumens qui leur sont attachés ; et que si la proposition n'en étoit pas solennellement portée aux États de Hollande , c'étoit uniquement à la sagesse et à la modération des chefs du parti qu'il en étoit redevable. Il devoit donc prévoir que son mémoire , en circulant dans les villes , révolteroit , par l'aigreur et l'arrogance de son style , des esprits déjà irrités depuis si long-temps , et les entraîneroit à des résolutions de plus en plus violentes. L'effervescence monta effectivement à un degré qui ne paroissoit plus susceptible d'accroissement ; et si leurs chefs eussent entrepris de les adoucir en faveur de Guillaume par quelque mesure conciliatoire , ils auroient infailliblement ruiné leur crédit et achevé de perdre toute confiance.

Bien convaincus de ces vérités et de l'impossibilité de ramener au prince des cœurs trop ulcérés contre lui , et qu'il sembloit encore prendre plaisir à aigrir tous les jours davantage , ils avoient conçu une idée toute nouvelle , extrêmement plausible dans les circonstances d'alors , et qui auroit pu aplanir bien des difficultés , si on avoit eu le temps nécessaire pour la remplir. Il étoit impossible de répondre à la lettre de la princesse ; elle étoit conçue dans un style

tellement hors de toute convenance, que les États auroient avili leur dignité par une réponse foible et polie, tandis que le ton de fermeté, tel que les circonstances le prescri-^{1787.}voient, ne pouvoit qu'exciter de part et d'autre une aigreur propre à détruire à jamais tout espoir de conciliation. On pensoit donc à lui faire donner une réponse verbale par un des membres les plus éclairés du parti patriotique, qui lui auroit déclaré franchement, et sans détour pourquoi elle ne devoit s'attendre à aucune réponse de la part des États qui, d'ailleurs, n'auroient eu aucune répugnance à la voir de retour en Hollande, si ce retour n'avoit pas été en même temps l'annonce de celui du prince; que les États, après tous les actes de violence et les vexations arbitraires et capricieuses de Guillaume V, étoient déterminés à ne plus le recevoir dans leur province; qu'elle devoit profiter de cette notion pour songer à assurer le sort des princes ses enfans; et que, si elle vouloit séparer sa cause et la leur de celle de son époux, il seroit possible alors de s'entendre, de travailler à lever toutes les difficultés, et de lui procurer à la Haye l'accueil dû à son rang distingué.

C'étoit un point de vue entièrement neuf

1787.

dans cette affaire, et le plus propre peut-être à réunir tous les esprits. La personne même de Guillaume V n'intéressoit ni que ce fût, ni au dedans de la république, ni au dehors : c'étoit une victime que les États demandoient et qu'ils croyoient due à leur dignité ; et il y avoit lieu de penser que le roi de Prusse, satisfait de voir sa sœur rétablie dans ses dignités, auroit livré sans peine le stathouder à un sort qu'il avoit mérité par ses inconséquences et son obstination, et se seroit rendu peu difficile sur les termes de l'accommodement relatif aux points en litige, le commandement, le règlement, etc.

Tandis qu'on méditoit sur ce plan, un courrier arriva de Berlin le 9 juillet. Il apportoit à M. de Thulemeyer l'ordre de remettre un mémoire aux États de Hollande. Cette pièce étoit rédigée sur des notions prodigieusement exagérées ; on y parloit d'attentats, d'injure, de satisfaction éclatante, de punitions, de menaces. Mais le récit tel que nous l'avons donné est dans la plus exacte vérité. Il ne présente rien qui ressemble à un attentat ; on a vu quelle circonspection, quels égards, quel respect la commission de Woerden avoit perpétuellement mis dans sa conduite envers la princesse, qui,

dans ses premières lettres , n'avoit pas fait diffi-
culté d'en convenir , en rendant témoignage en ¹⁷⁸⁷
faveur de M. de Witt en particulier. Les États
de Hollande répondirent promptement à ce
mémoire , en démontrant au roi de Prusse
combien les informations qu'il avoit reçues sur
les détails de l'événement avoient été erronnées ,
combien tout s'y trouvoit exagéré , envenimé ;
et en rétablissant les faits dans leur simplicité ,
ils prouvoient , sans réplique , qu'il étoit im-
possible à la commission de Woerdén de se
conduire autrement.

On ne croyoit pas possible que le cabinet de
Berlin se refusât à l'évidence des faits et
n'adoucît beaucoup son langage. En attendant
l'effet de la réponse des États , les chefs du
parti entrèrent en conférence avec M. de Thu-
lemeyer , dont ils croyoient avoir beaucoup à
se plaindre , parce qu'ils le regardoient comme
la source de toutes les notions fausses qu'on
avoit à Berlin , sur la vraie situation des
affaires en Hollande , et avec lequel , par cette
raison , ils n'avoient jamais cherché à traiter
en particulier. Mais alors la circonstance étoit
impérieuse ; il étoit pressant que la vérité
simple parvint à la cour de Berlin : il falloit
pour cela rectifier d'abord les idées de son mi-

1787. nistre, et vaincre leur répugnance pour s'aboucher avec lui. L'ambassadeur de France leur en fournit les moyens, et travailla à préparer les esprits de part et d'autre, pour que l'utilité générale dût résulter de cette conférence. Elle eut lieu dans sa maison même et en sa présence, et la discussion fut calme et pleine de modération. M. de Thulemeyer l'ouvrit par un discours sage, dans lequel il récapitula l'historique du voyage de la princesse, insista beaucoup sur la pureté des intentions qui la conduisoient, et sur la surprise que l'interruption si peu attendue de ce voyage avoit dû causer au roi son frère, etc.

M. G. islaer prit la parole, et, avec la même modération, fit un tableau raccourci de la situation critique où se trouvoit la province de Hollande en ce moment, par la fermentation qui se manifestoit sur plusieurs points à la fois. Cette fermentation, disoit-il, duroit encore, et ne pouvoit qu'augmenter infiniment par une circonstance aussi puissante que celle de l'arrivée de la princesse à la Haye; il auroit été d'autant plus difficile d'arrêter le trouble, que les États, n'étant pas prévenus, n'avoient pu prendre aucune précaution d'avance, tandis que la populace, avertie long-temps supara-

vant par des gens intéressés au désordre , avait fait tous ses préparatifs : ainsi la princesse, 1787¹ apportant à la Haye les intentions les plus pures , auroit eu la douleur de voir son arrivée marquée par une scène horrible , sans qu'il eût été possible de répandre des dangers qu'elle auroit pu courir elle-même au milieu d'un tumulte qu'aucun moyen n'auroit pu réprimer. Il concluoit que les États ne pouvoient qu'approuver infiniment la conduite de la commission de Woerden, qui avait prévenu ces scènes de désordre ; il ajoutoit que si la princesse avait à se plaindre qu'on lui eût manqué de respect , on feroit justice des coupables , et il pria M. de Thulemeyer de dire ce qu'il en savoit.

Ce ministre , qui n'avoit jamais pu disculper la princesse sur le secret de son voyage , n'eut rien à répondre non plus sur cette interpellation , et borna ses plaintes à un seul fait (tellement futile , que nous ne le citerions même pas , si la cour de Berlin n'avoit pas dans la suite affecté d'y attacher une grande importance , et de le regarder comme une espèce de crime de lèse-majesté) : c'étoit qu'un officier du corps franc étoit entré d'abord dans la chambre même de la princesse , où il s'étoit tenu l'épée nue ; qu'il avoit cependant été

1787, écarté par les membres de la commission, aussitôt qu'ils étoient arrivés; et ensuite, qu'on avoit posé deux sentinelles à la porte de la maison.

On répondit, sur le dernier point; que ces sentinelles n'étoient évidemment que des sentinelles d'honneur, comme la princesse les auroit eues également à la Haye; et quant à l'officier du corps franc, qu'il falloit excuser l'ignorance d'un homme placé dans une circonstance extraordinaire, qui, obligé de ne prendre conseil que de lui-même, avoit cru ne pouvoir donner à la princesse une plus grande marque de son respect, et de l'attention avec laquelle il veilloit à sa sûreté; que ce n'étoit là qu'un fait ridicule; et puisque les membres de la commission, gens instruits, avoient renvoyé cet officier au moment qu'ils l'avoient trouvé, qu'il seroit au-dessous de la dignité de la princesse de demander la punition d'un homme ignorant, dont l'intention n'avoit pas été mauvaise; qu'au reste, les États n'avoient eu aucune connoissance de ce fait. M. de Thulemeyer se montra satisfait de cette explication.

La conférence prit alors une autre tournure, qui fut indiquée par le désir que ma-

nifesta le ministre prussien , de pouvoir personnellement contribuer à un arrangement amical des affaires. M. Gislæer lui montra le principal obstacle dans les moyens odieux que le prince employoit pour éterniser les troubles. Protestation de M. de Thulemeyer de son horreur pour ces moyens , et assurance que madame la princesse ne partageoit pas les sentimens de son époux sur ce point. Vrai ou non , M. Gislæer répondit qu'on avoit toujours su distinguer la princesse du stathouder , dont le caractère indomptable avoit , dans tous les temps , fait le malheur de la république ; en sorte que s'il restoit quelque voie de conciliation possible , c'étoit du côté de la princesse qu'il falloit la chercher. Et sur cela , il lui détailla franchement le plan exposé plus haut , et lui demanda s'il refuseroit de se charger lui-même d'en faire les premières propositions à la princesse. La seule réflexion de M. de Thulemeyer , qui avoit écouté fort attentivement , se porta sur la difficulté de déterminer la princesse à séparer sa cause de celle du prince ; mais lorsque M. Gislæer eut repris l'énumération des griefs du souverain contre Guillaume V , et lui eut demandé s'il étoit possible que les États oubliassent leur propre

1787. dignité au point de conserver un pareil statouder, il laissa tomber son observation, et répondit qu'il ne feroit aucune difficulté de communiquer cette idée à la princesse, et s'empresseroit d'en rendre compte à sa cour. Là se termina la conférence.

En politique, les meilleures idées sont éternellement stériles, quand l'application ne s'en fait pas à propos. Quelques mois plutôt, après la première attaque d'Elbourg et Hattem, par exemple, ou lorsque le comte de Goertz et M. de Rayneval étoient encore à la Haye, la proposition des patriotes à M. de Thalemeyer auroit probablement obtenu du succès et auprès de la princesse et auprès de la cour de Berlin; mais alors elle ne se présenteoit pas à leur esprit; et lorsqu'ils la communiquèrent au ministre prussien, les circonstances n'étoient plus les mêmes, et n'offroient aucune apparence que la princesse, appuyée par les armes du roi son frère, voulût se contenter de la partie, lorsqu'elle se voyoit au moment d'obtenir le tout.

Effectivement, les dépêches de M. de Ruede, ministre de la république à Berlin, annonçoient un rassemblement de vingt mille hommes à Wesel, et bientôt après, M. de Thu-

Thulemeyer reçut l'ordre de déclarer, dans un nouveau mémoire, que le roi, peu satisfait de la réponse faite au premier, persévérerait dans toutes ses demandes, et de prévenir les États de Hollande sur le rassemblement de ces forces militaires. M. de Thulemeyer, après avoir rempli ces ordres, en fit part à l'ambassadeur de France. Le roi de Prusse, disoit-il, en faisant marcher des troupes vers Wesel, avoit trois motifs : 1°. de suivre l'exemple donné par la France, qui rassembloit également des troupes à Givet; 2°. de se mettre en état de faire respecter sa médiation; 3°. enfin, d'appuyer la demande qu'il faisoit d'une satisfaction envers la princesse sa soeur. Pour ne laisser aucune obscurité sur cette explication, nous placerons ici quelques faits, que la nécessité d'être clairs, et de ne pas interrompre la narration, nous a obligés de laisser un peu en arrière.

1°. Le comte de Vergennes étoit mort dans le courant de l'hiver. Le ministère des affaires étrangères avoit été confié au comte de Montmorin; celui-ci, lorsqu'il fut un peu familiarisé avec les affaires de Hollande, n'eut pas de peine à se convaincre que le succès de l'alliance récente de la France avec la Hollande, étoit

1787. intimement lié au succès du parti républicain, lequel ne pouvoit rester long-temps incertain, si les patriotes trouvoient, dans le cabinet de Versailles, les secours de divers genres dont ils pouvoient avoir besoin, et une protection franche et décidée, qui écartât toute espèce de doute sur ses intentions auprès des Hollandais de tous les partis, afin de contenir les uns et encourager les autres. Les patriotes ne paroissent pas s'inquiéter beaucoup des affaires intérieures dont ils se croyoient les maîtres; mais ils craignoient beaucoup l'intervention du dehors, et c'étoit cette seule crainte dont ils désiroient que la France voulût bien les affranchir; et comme les bourgeoisies partageoient également cette inquiétude, ils demandoient des déclarations authentiques avec lesquelles ils pussent porter le calme dans les esprits. La cour, par le canal de l'ambassadeur, ne leur épargnoit pas les assurances et les promesses, mais ils persistoient à demander des déclarations officielles, les seules dont ils pussent faire un usage utile envers les amis et contre les ennemis. On craignoit les engagements à Versailles, on craignoit de se laisser entraîner plus loin qu'on n'auroit voulu; et pour se soustraire aux difficultés que présentait la rédaction

tion

tion de ces déclarations , le comte de Montmorin eut l'idée de former , à Givet , un camp de quinze à seize mille hommes. Il fut proposé au conseil et adopté : et dès que les Hollandais en apprirent la nouvelle , ils jugèrent cette mesure infiniment supérieure à toutes les déclarations qu'ils avoient demandées. Cependant , malgré la bonne volonté du comte de Montmorin , du maréchal de Ségur , alors ministre de la guerre , dont le travail étoit fait , de M. de Calonne même , contrôleur-général , qui tenoit les fonds prêts et qui avoit de bonnes raisons pour s'intéresser beaucoup au succès du parti républicain en Hollande , le camp ne se rassembloit point. L'archevêque de Sens , premier ministre alors , jugea , sans doute , que les fonds préparés pour cette mesure , pouvoient recevoir une destination plus utile , et se persuada peut-être que le bruit seul d'un rassemblement de troupes à Givet produiroit le même effet que le camp lui-même. Il laissa donc subsister le bruit et ne songea plus à la chose. C'est à l'idée de ce camp que faisoit allusion M. de Thulemeyer , dans le premier des trois motifs qu'il donnoit au rassemblement des vingt mille Prussiens à Wesel.

2°. On a vu , précédemment , qu'on avoit

1787. porté aux Etats de Hollande la proposition de déférer à la France la médiation des différends qui partageoient les provinces de la république ; que cette proposition avoit été agréée par l'assemblée, et ensuite portée aux Etats-Généraux, où elle avoit été prise *ad referendum*. Les Etats des provinces avoient délibéré sur cet objet, et avoient manifesté leurs intentions suivant l'esprit qui les animoit en particulier ; l'Over-Yssel, ainsi que les nouveaux Etats d'Utrecht, suivoient purement et simplement l'avis de la Hollande : la Frise déclinait toute intervention étrangère, et surtout celle de la France ; les autres admettoient la médiation française, mais lui adjoignoient la Prusse et l'Angleterre ; la Zélande vouloit même adjoindre la cour de Vienne. La proposition ne parut plus aux Etats-Généraux ; mais la connoissance des intentions de quelques provinces avoit suffi à la Prusse pour se croire appelée à la médiation, dont le partage ne répugnoit aucunement à la France.

3°. Le roi de Prusse demandoit une satisfaction éclatante et telle que les Etats de Hollande ne pouvoient l'accorder sans signer en même temps l'acte de leur déshonneur.

La circonstance étoit devenue prodigieuse-

ment embarrassante ; les troupes prussiennes étoient arrivées , le commandement en avoit été confié au duc de Brunswick. Ce prince , sous quelque prétexte vague , qui ne pouvoit tromper personne , avoit fait un voyage à Nîmègue , et on ne douta pas que son but réel ne fût de concerter , avec le prince d'Orange , le plan des opérations militaires à exécuter , si la constance du parti républicain les rendoit nécessaires.

Les patriotes étoient au désespoir. La médiation , si elle eût pu se réaliser , leur eût fait du moins gagner quelque temps. La France , qui trouvoit beaucoup plus simple de leur donner des conseils que de leur fournir des troupes , leur faisoit témoigner qu'elle admettroit avec empressement la cour de Berlin dans la médiation ; et comme l'Angleterre avoit également marqué , dans un mémoire donné par le chevalier Harris aux Etats-Généraux , le désir de coopérer , par sa médiation , au rétablissement de la tranquillité de la république , aussitôt que sa majesté britannique en seroit requise , le cabinet de Versailles les exhortoit à ne pas rejeter l'intervention de cette troisième puissance , avec laquelle il n'avoit aucune répugnance à partager l'œuvre de la médiation.

1787. Cette opération politique , ainsi imaginée , étoit une conception vraiment monstrueuse , et son exécution vraiment impraticable. D'abord , la cour de Berlin entendoit embrasser , dans sa médiation , non seulement les différends de province à province (ce qui étoit fort simple , car ce qu'on appelle médiation s'applique aux divisions entre deux souverains , et les provinces de la république avoient chacune leur propre souveraineté qui les rendoit parfaitement égales entr'elles) , mais encore les difficultés intérieures de la province de Hollande relativement à son stathouder ; ce qui étoit improposable et contraire à toutes les notions du droit public du pays , puisque la médiation auroit placé sur le même niveau la province de Hollande et son stathouder , c'est-à-dire le souverain et son premier officier.

Si la médiation de la Prusse présentoit une difficulté aussi grave dans le droit , celle de l'Angleterre n'en présentoit pas de moins insurmontables dans le fait. Au degré de fermentation où les esprits étoient montés dans la province de Hollande , dans leur exaspération contre l'Angleterre en particulier , pouvoit-on concevoir la possibilité de les amener à entendre seulement avec patience une proposi-

tion de ce genre ? On a vu par quels efforts on étoit enfin parvenu à leur faire goûter la première idée de médiation , lorsqu'il ne s'agissoit encore que de la France seule , qu'ils regardoient cependant comme leur seule amie. Qu'auroit-ce été , si on leur eût proposé l'intervention de l'Angleterre , qu'ils regardoient comme leur plus dangereuse ennemie , dont ils savoient que l'or corrupteur avoit séduit et égaré des régimens hollandais , fidèles jusqu'alors à la cause de la liberté ; lorsqu'ils étoient parfaitement informés que les séditions multipliées qui éclatoient successivement , ou à la fois , sur un grand nombre de points dans la république , étoient également l'ouvrage de cette même puissance ; que le signal du désordre , du carnage en Zélande avoit été donné par M. Kinkel , officier de marine , et serviteur fanatique et assidu de M. Harris , plus encore que du prince stathouder ; lorsqu'ils voyoient , dans le moment même où on s'occupoit de ces idées de médiation , une émeute affreuse à Bréda , et une autre si terrible entre le Moerdyck et Rotterdam , que les corps français y portoient en nombre et avec du canon ? La province voyoit ces mouvemens , elle en connoissoit l'origine ; et , dans ces circonstances , pouvoit-

1787. — on la décider à confier la balance de ses intérêts à la même main qui sembloit alors ne s'occuper que de sa destruction ? C'étoit une tâche d'une exécution impossible ; les chefs du parti n'hésitèrent pas à la regarder comme telle , et déclarèrent qu'aucun d'eux ne pourroit s'en charger , sans compromettre éminemment , non pas leur crédit , mais leur propre vie.

S'il étoit impossible d'accepter la médiation de l'Angleterre , il étoit presque aussi impossible de la rejeter , à moins de rejeter également la Prusse et la France , et ce parti offroit des dangers horribles et imminens. Dans une aussi dure extrémité , prendre *ad referendum* et temporiser étoit un moyen qui se présentoit d'abord à l'esprit ; mais c'étoit suspendre la difficulté et non pas la résoudre.

En cherchant une issue au labyrinthe dans lequel les patriotes se trouvoient engagés , ils s'arrêtèrent à une idée qui leur parut propre à écarter les obstacles et les conduire également , mais par une voie beaucoup plus facile , à leur but. C'étoit d'abandonner le projet d'une médiation publique , pour lui en substituer une purement particulière et confidentielle , dont le siège auroit été à Versailles , où la Hollande

auroit envoyé un personnage connu par ses lumières et par son zèle pour la cause de la liberté. Il n'auroit été revêtu d'aucun caractère pour n'éveiller aucun soupçon. Il seroit entré en conférence avec le comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, en présence du comte de Montmorin, qui auroit tenu la balance entr'eux. Il devoit proposer d'abord un armistice, mais sans retirer les troupes gueldroises et hollandaises des positions qu'elles occupoient ; les premières dans la province d'Utrecht, les autres dans la ligne du cordon, aux frontières et dans la ville même d'Utrecht. Il paroissoit plus naturel, au premier coup-d'œil, de retirer tout-à-fait les troupes de part et d'autre ; mais les localités ne permettoient pas cette mesure, qui auroit mis du côté de la Gueldre un avantage que rien ne pouvoit compenser du côté de la Hollande. Quand ce point auroit été réglé, on proposoit de s'ouvrir sur le plan que nous avons exposé, de confier à la princesse l'autorité stathoudérienne, dont le prince son époux se trouveroit alors dépossédé. Ces deux grands points une fois décidés, le reste ne pouvoit plus essayer de graves difficultés, et la négociation se terminoit sans aucune intervention de l'Angleterre, et d'une

1787. manière dont les deux partis sembloient devoir être satisfaits.

Les patriotes fixèrent leur choix sur M. Paulus , l'homme de la république le plus en état , sans contredit , de conduire une affaire aussi délicate et aussi importante. Le ministère de France fut mis immédiatement dans la confiance , et approuva beaucoup l'idée en général , et le choix du négociateur en particulier.

Cependant le concert à établir sur cet objet , entre la France et la Prusse , exigeoit un certain temps ; et lorsqu'on seroit d'accord , et que le négociateur hollandais seroit arrivé , les débats sur la chose même devoient nécessairement avoir une durée quelconque ; et il étoit possible que dans l'intervalle les troupes stathoudériennes essayassent sur la ville d'Utrecht quelque coup de main dont le succès auroit encore dérangé toutes les mesures. Il étoit donc essentiel que rien ne manquât aux moyens de défense de cette ville. Sa garnison étoit assez considérable ; elle avoit de l'artillerie , mais elle manquoit d'ingénieurs et d'artilleurs , dont le besoin se faisoit sentir tous les jours. Les patriotes en demandèrent instamment à la France , qui leur envoya une centaine d'excellens canonniers , avec quelques officiers aussi

distingués par leur mérite que par leur bravoure, sous la direction du chevalier de Bellocnet, officier supérieur dans l'arme du génie, universellement connu dans l'armée française par des talens éminens dans cette importante partie de l'art militaire. A son arrivée à Utrecht, il fit construire les ouvrages extérieurs, nécessaires à la défense de la place, autant que le temps et l'urgence des circonstances pouvoient le lui permettre. Les canonniers remplirent entièrement l'idée qu'on s'étoit formée de leur intelligence et de leur courage; des batteries furent élevées là où le voisinage de l'ennemi en indiquoit l'utilité; et dès la première attaque tentée par quelques régimens stathoudériens, le feu qu'ils essayèrent fut dirigé d'une manière tellement meurtrière contr'eux, qu'ils devinèrent sans peine que le service du canon n'étoit plus entre des mains hollandaises.

Mais en accédant à la prière des patriotes, par l'envoi des canonniers qu'ils demandoient, et en approuvant l'idée d'une médiation confidentielle, la France insista fortement pour que les Etats de Hollande écrivissent à la princesse une lettre convenable aux circonstances, et qui, sans avilir leur dignité, renfermât du moins un commencement de satisfaction propre à

— suspendre les mesures militaires de la Prusse, 1787. jusqu'au moment où la voie de conciliation, étant reprise, laisseroit encore quelque espérance d'un arrangement paisible et amical.

Rien ne peut égaler la répugnance des patriotes pour cette démarche, qui les humilioit à leur propres yeux. Aucune satisfaction n'étoit due; ils en avoient la conviction intime; la France même en convenoit. « Quoique nous » convenions, disoit-elle, qu'il n'est dû aucune » satisfaction à la princesse, nous pensons » néanmoins qu'il convient d'apaiser, d'une » manière quelconque, le roi de Prusse, et » faire ce qui sera convenable pour lui faire » oublier le désagrément qu'a éprouvé la prin- » cesse sa soeur ». Ce conseil, si facile à donner, ne l'étoit pas, à beaucoup près, autant à suivre. « Quand nous aurons rédigé, disoient » les chefs du parti républicain, un projet de » réponse exactement tel que le cabinet de » Versailles nous le propose, qui nous répond » que le roi de Prusse voudra bien s'en con- » tenter et retirer ses troupes? Et s'il n'en » est pas satisfait, jusqu'à quel point pouvons- » nous compter sur la France? Si, après avoir » obtenu de nous une satisfaction que nous » ne devons pas, le roi de Prusse reste encore

» armé pour soutenir les prétendus droits du
 » stathouder, la France voudra-t-elle nous 1787.
 » soutenir; ou bien nous exhortera-t-elle en-
 » core à céder? car elle aura également à nous
 » alléguer les raisons par lesquelles elle nous
 » détermine aujourd'hui sur la satisfaction;
 » savoir la guerre et ses suites désastreuses
 » pour la république ».

Ces objections n'étoient malheureusement que trop fondées. La cour de France, livrée à l'intrigue et aux plaisirs, s'en arrachoit à regret pour ramener son attention sur les affaires de Hollande, qui ne lui offroient que des discussions stériles et compliquées, et ne monroit aucune disposition pour secourir les républicains hollandais par une voie autre que celle des conseils et de la négociation. Cependant, les patriotes ne pouvoient se persuader encore que la France s'aveugleroit assez sur son propre intérêt, pour abandonner leur cause qui étoit la sienne propre, les laisser écraser, livrer par conséquent la Hollande à la Prusse et à l'Angleterre, et perdre ainsi, par la plus monstrueuse insouciance, tout le fruit d'une alliance précieuse qui lui donnoit les moyens de balancer au moins la puissance anglaise sur les mers. De ces réflexions si naturelles, sor-

1787. — toit un foible rayon d'espérance, qui les empêchoit de perdre entièrement le courage. D'un autre côté, le devoir qu'ils s'imposoient de tenter tout pour prévenir tout reproche, et enfin l'urgente nécessité d'écarter une armée étrangère des frontières de la république, les déterminèrent à céder, en écrivant à la princesse la lettre de satisfaction, telle que le ministre de France l'avoit demandée.

Le rapport de ce projet de lettre se fit aux États de Hollande dans les derniers jours du mois d'août, et fut pris *ad referendum*. Lorsque la connoissance en arriva dans Amsterdam, l'opposition s'y manifesta d'une manière extrêmement violente, non pas parmi la bourgeoisie seulement, mais au conseil même, qui réunissoit tout ce qu'Amsterdam avoit de plus sage et de plus éclairé. Le sentiment dans cette ville étoit plus vif qu'à la Haye, et son expression plus franche et plus énergique. La mollesse de la France, dans ces circonstances critiques, y étoit jugée sévèrement et avec beaucoup moins de ménagement, et avoit éloigné toute confiance : l'opinion s'y étoit fortement prononcée sur le plan et le véritable objet du voyage de la princesse ; il ne restoit pas l'ombre du doute que son arrivée à la Haye ne dût

Être le signal d'une insurrection générale et la destruction des patriotes ; et la seule pensée que l'assemblée souveraine de Hollande , éclairée par ces notions , lui écrirait cependant une lettre de satisfaction , comme pour la remercier des maux qu'elle n'auroit pu occasionner , paroissoit aux magistrats le comble de l'avilissement , et leur arrachoit un cri unanime d'indignation contre la puissance assez tyrannique pour appuyer , par une armée , une demande d'une injustice aussi manifeste. Ils étoient , disoient-ils , résolus à rompre la grande digue de *Minden* , à mettre toute la Hollande sous l'eau , au moment où un régiment prussien paroîtroit en Gueldre , et à périr , jusqu'au dernier , plutôt que de subir la loi d'un monarque étranger qui n'a reçu aucune offense de la province.

Ainsi l'avis d'Amsterdam étoit entièrement contraire au projet de lettre. A quel point ne seroit pas blessée la dignité des États , s'il s'ouvroit entr'eux et l'épouse de leur premier sujet une espèce de négociation , dans laquelle encore le beau rôle seroit du côté de la princesse et non pas du leur , et où ils se trouveroient également humiliés , ou par ses hauteurs , ou par sa clémence ? Le niveau étoit rétabli , au contraire , si les États traitoient directement

1787. avec le roi de Prusse ; aussi la régence d'Amsterdam , en rejetant le projet de lettre , proposa d'envoyer à Berlin , avec une lettre adressée au roi , une députation composée de quatre ou cinq personnages choisis parmi les plus distingués du parti républicain , pour remettre la lettre , établir les faits d'une manière incontestable , et soutenir de vive voix la cause des États de Hollande.

Enfin , le 8 septembre , les États de Hollande s'assemblèrent pour arrêter une résolution définitive sur cette matière. *L'ordre Équestre , la Brille , Enkhuysen , Edam et Medemblyck* , ne voulurent point participer à cette délibération. Il ne restoit donc que quatorze voix. *Dort , Leyde , Rotterdam , Schiedam , Gorcum , Schoonhoven , Alcaer , Hoorn , Monikendam et Purmerend* , opinèrent pour le projet de lettre ; *Harlem , Delft , Amsterdam et Gouda* , pour l'envoi d'une députation à Berlin. Ainsi , la résolution passa à une majorité de dix contre quatre.

Que cette résolution fût bonne ou non , elle avoit au moins l'avantage de fixer les idées. C'étoit un parti qu'on venoit de prendre , en s'arrachant aux incertitudes qui tourmentoient les esprits ; car , en politique , et sur-tout dans

dès occasions aussi pressantes, rien de pire que
de rester dans le vague. 1787.

Les patriotes s'empressèrent, en quittant l'assemblée, de venir rendre compte de leur succès à l'ambassadeur de France, qui, rappelé depuis environ quinze jours, se disposoit à partir le lendemain, après avoir accrédité un chargé d'affaires auprès de la république. Il apprit cette nouvelle avec la plus grande satisfaction, et se trouvoit flatté de voir sa mission terminée par une opération qui promettoit des suites heureuses pour le rétablissement du repos de la république.

Combien on s'expose à voir ses calculs entièrement trompés, lorsqu'en prenant pour base quelques faits donnés, on juge les événemens futurs par la seule règle des vraisemblances ! Qui n'auroit cru que la résolution que les Etats de Hollande venoient de prendre, quand même la princesse eût dû n'en être pas entièrement satisfaite, auroit du moins entraîné une discussion plus ou moins longue ; que la France et la Prusse auroient pu intervenir pendant ce temps, et se concerter de manière à déterminer les deux parties à un accommodement dans lequel la princesse se relâcheroit de la rigueur de ses prétentions,

1787. — tandis que les Etats feroient encore vers elle quelques pas de plus? Rien de cela n'arriva.

C'étoit le 8 septembre qu'avoit été prise, aux Etats de Hollande, la résolution d'écrire à la princesse sur cette fatale satisfaction, sur cet incident funeste qui étoit devenu l'affaire principale, et avoit fait disparaître tout le reste devant lui. Ce fut le même jour que cette résolution fut notifiée à M. de Thulemeyer, qu'il lui en fut remis copie avec invitation de la transmettre au roi de Prusse par la voie la plus prompte. Ce fut encore le même jour que ce ministre expédia son courier, et ce fut le lendemain 9, à huit heures et demie du matin, que ce même ministre remit au grand-pensionnaire, pour en donner immédiatement connoissance aux Etats de Hollande, une note qui renfermoit les dernières volontés du roi de Prusse, et qui détruisit, sans retour, tout espoir de conciliation.

M. de Thulemeyer en avoit reçu l'ordre pendant la nuit, et quelques heures après le départ de son courier. Dans cette note, le roi exigeoit qu'il fût fait des excuses à la princesse sa sœur; que tous ceux dont elle pourroit se plaindre fussent sévèrement et exemplairement punis; que toutes les résolutions prises à l'oc-
 casion

casion de son voyage fussent sur - le - champ 1787.
révoquées, etc. ; et sa majesté prescrivait aux
Etats de se décider dans le terme fatal de quatre
jours, à l'expiration desquels ses troupes avoient
ordre d'entrer sur le territoire de la répu-
blique.

On jugera sans doute que ce terme de quatre
jours étoit beaucoup trop long ; car, quand il
s'agit de souscrire à l'opprobre ou au déshon-
neur, ou de périr, le choix est si facile qu'il
est promptement fait. Mais les Etats ne pou-
voient rien conclure sans l'avis des régences
des villes, qui elles-mêmes devoient aussi, dans
un cas aussi grave, consulter les bourgeoisies
représentées par leurs *constitués*, et, sous ce
rapport, le terme étoit court jusqu'à l'absurde
et au ridicule. Cependant la note prussienne fut
livrée à un comité, qu'on chargea d'en faire
promptement le rapport aux Etats.

Ce mémoire impérieux, ce langage de maître
absolu, qui fait entendre ses volontés, fut, au
reste, un grand trait de lumière qui acheva
d'éclairer les esprits sur le vrai système de la
cœur de Berlin. Ce fut alors que les patriotes
furent plus que jamais convaincus que toute
l'affaire de la satisfaction et le voyage même
de la princesse n'étoient qu'un plan concerté

1787.

entr'elle et le roi son frère, qui ne demandoit qu'un prétexte pour entrer dans les affaires de Hollande, et soutenir les prétentions stathouderiennes à main armée, d'où il suivoit que les négociations de cette puissance avec la France avoient été purement illusoires. On savoit que le duc de Brunswick, en recevant le commandement de l'armée, avoit également reçu des pouvoirs en quelque sorte illimités, pour traiter les affaires directement avec la princesse, et prendre les mesures qu'ils jugeroient, l'un et l'autre, les plus convenables, sans en référer au cabinet de Berlin, autrement que par une information simplement historique. Ainsi on voyoit clairement que les ordres successivement envoyés à la Haye, à M. de Thulemeyer, émanoient immédiatement du cabinet de la princesse, au lieu de venir directement de Berlin.

D'un autre côté, on savoit que le duc, depuis son arrivée aux frontières de la république, avoit envoyé, très-régulièrement et même plusieurs fois par semaine, des émissaires à Givet, pour connoître la nature des préparatifs militaires de la France de ce côté, et ce qui pouvoit composer ce camp dont on avoit fait tant de bruit quelques mois aupara-

Vant. Il est certain que , si le projet de ce camp eût été suivi et exécuté , ce prince auroit été arrêté par le risque de compromettre la Prusse avec la France , et de faire sortir , d'une aussi misérable querelle d'amour-propre , une guerre qui auroit entraîné l'Angleterre et pouvoit facilement devenir universelle ; et quant à sa personne même , il est au moins douteux que le soin de sa propre gloire lui eût permis de livrer une réputation justement acquise dans la guerre de sept ans , aux hasards d'une expédition difficile et incertaine dans un pays qui offre tant d'obstacles à l'attaque et tant de facilités à la défense. Mais ses émissaires , par des rapports unanimes , le confirmèrent dans la certitude que tout étoit parfaitement tranquille à Givet , qui ne présentait pas vestige de camp ni aucun appareil extraordinaire , et dès-lors il sentit qu'il pouvoit impunément tout oser.

Cette marche de la cour de Berlin et de celle de Nimègue se trouvoit ainsi mise au plus grand jour. Les patriotes éclairés la soupçonnoient depuis long - temps ; depuis longtemps ils affirmoient que la France étoit jouée par la Prusse , et la France avoit persisté dans sa confiance , soit par sentiment , soit par la

1787. crainte de s'engager dans quelque démarche de vigueur, que peut-être elle n'auroit ni voulu ni pu soutenir. C'est cependant cette malheureuse apathie qui consumma la ruine de la Hollande.

Les Etats de Hollande répondirent le 12 au mémoire prussien, par une résolution qui portoit en substance : 1°. qu'ils ne pouvoient entrer en aucune délibération sur les dernières notes remises par M. de Thulemeyer ; 2°. qu'il seroit envoyé à Berlin une députation composée de deux membres des Etats, pour rendre à sa majesté prussienne le compte le plus exact de tout ce qui s'étoit passé par rapport au voyage de la princesse ; 3°. qu'il seroit préalablement écrit une lettre à ce monarque, pour savoir si cette députation lui seroit agréable ; 4°. qu'il seroit remis au ministre de Prusse et au chargé d'affaires de France, copie de la résolution, avec prière de l'envoyer chacun à leur cour.

On ne se faisoit pas illusion au point de fonder quelque espérance sur cette résolution ; aussi sollicitoit-on plus vivement que jamais les secours de la France ; et avec beaucoup de diligence, ces secours pouvoient encore arriver à temps : mais il n'y avoit pas un instant à perdre si on vouloit sauver la province de Hol-

lande. Il ne pouvoit plus être question de rassembler une armée : que trois ou quatre régimens, placés aux frontières les plus voisines de la république, se fussent mis en marche, et qu'on les eût jetés dans Utrecht, ils pouvoient arrêter les Prussiens, au moins le temps suffisant pour faire arriver les autres troupes qui les auroient suivis de proche en proche. La proposition fut faite à la Haye au comte d'Estershazy, alors commandant à Givet, d'envoyer au moins quelques-uns des régimens qu'il avoit sous sa main : il répondit, comme il étoit aisé de le prévoir, qu'il n'avoit aucuns pouvoirs qui l'autorisassent à cette démarche. La France promit d'ailleurs aux patriotes je ne sais quels secours qui ne parurent jamais, parce que la rapidité de la révolution stathoudérienne ne leur laissa pas le temps d'arriver.

Livrés ainsi à leurs seules ressources intérieures, les républicains avoient formé les inondations dans la province d'Utrecht; encore cet expédient désastreux n'avoit pas fourni le secours qu'on s'en étoit promis, par la sécheresse qui domina cette année pendant tout l'été, et maintint les eaux du Leck fort au-dessous de leur niveau ordinaire. En Hollande, la grande écluse de *Minden* fut ouverte le 12 :

1787. L'inondation qui en résultoit auroit dû venir rejoindre celle du Leck, et couvrir toute la province jusqu'à Gorcum, et on eût ouvert le Leck sur la rive méridionale, ce qui auroit donné de l'eau jusqu'au Waal, en inondant une petite partie de la Gueldre. Alors la province de Hollande n'étoit plus abordable que par quelques digues fort étroites, où deux voitures pouvoient à peine passer de front. Ces digues aboutissoient à *Gorcum*, à *Viane*, et plus haut, à *Woerden*, *Nieversluys*, *Naerden* et *Minden* : c'étoit là, avec *Utrecht*, les points à défendre.

Ces places, la plupart fortifiées par Cohorn, ou suivant son système, auroient offert une assez longue résistance, si les garnisons eussent été suffisantes. Mais on a vu comment la corruption, en désorganisant les troupes du cordon, en avoit affoibli le nombre. On avoit rempli les vides, autant qu'on l'avoit pu, par des corps francs, qui montroient la meilleure volonté, et il en résultoit une force capable, sans doute, de balancer, ou même d'anéantir l'armée stathoudérienne, mais hors d'état de résister long - temps seule aux Prussiens, si supérieurs par le nombre et par la discipline. Il ne pouvoit donc s'agir que de les arrêter dans

leur marche, et d'opposer une résistance assez longue pour donner aux secours extérieurs le temps d'arriver, s'il devoit en arriver du côté où l'on étoit en droit d'en espérer. 1787.

Utrecht avoit sept à huit mille hommes, sans compter la bourgeoisie armée, et dans ce nombre de sept à huit mille, on ne comptoit que douze cents hommes de corps francs. Les canonniers français y étoient tous rassemblés sous le commandement du chevalier de Bellonet, ce qui, dans le cas d'un siège, sembloit promettre une défense d'au moins plusieurs semaines. Mais c'étoit M. le rhingrave de Salm qui commandoit la ville et la garnison; et, dans les circonstances d'alors, c'étoit un très-grand malheur, car il étoit devenu impossible de placer en lui la moindre confiance.

Doué de beaucoup d'esprit, adroit et même séduisant, capable de prendre, avec la plus grande facilité, toutes sortes de formes pour arriver plus sûrement à son but, le rhingrave de Salm étoit un homme sans aucun principe, excepté celui de son intérêt personnel. Son ambition ne connoissoit pas de bornes. Il s'étoit jeté, dès le commencement, dans le parti des patriotes, parce qu'en restant uni à celui du stathouder, il n'avoit à espérer qu'un avan-

1787. — cement beaucoup trop long pour son impatience, tandis qu'en s'attachant à la cause de la liberté, il se frayoit une route nouvelle qui lui promettoit une fortune beaucoup plus rapide. Devenu nécessaire au parti républicain, ses espérances n'avoient plus de terme, aucun de ses calculs n'étoit sans quelque degré de vraisemblance : honneurs, autorité, richesse, tout se présentoit à ses yeux, dans la nouvelle et immense carrière qui s'ouvroit devant lui ; et parmi tous les dénouemens qui pouvoient terminer la lutte entre les deux partis, il en voyoit un qui pouvoit le conduire à une dignité suprême, dont sa naissance, d'ailleurs, le rendoit susceptible. Ses idées réussirent jusqu'à un certain point. Il lui fut aisé de s'emparer de l'esprit et de la confiance de gens simples et droits, tels que les chefs du parti républicain, auxquels il se gardoit bien de laisser pénétrer le fond de ses projets. Il entra dans le secret des affaires, et donna souvent de très-bons avis. Plus d'une fois il fut envoyé à Paris pour éclairer les ministres sur les intérêts communs à la France et aux patriotes, exposer en détail le véritable état des choses, expliquer par quelles démarches, par quel genre de secours le cabinet de Versailles pouvoit con-

courir au succès de la cause républicaine , répondre aux objections , dissiper les doutes , etc. : toutes choses qu'on ne peut remplir que très-imparfaitement par écrit , à moins de se livrer à des détails démesurément volumineux , et alors on n'est guère lu , mais qui se traitent avec beaucoup de facilité par la voie simple de la conversation.

Son caractère souple et facile , sa tournure , son genre d'esprit et d'élocution réussirent parfaitement à Versailles , dans ce pays où le talent de plaire étoit la première de toutes les qualités. M. de Calonne , sur-tout , étoit séduit et subjugué , et ne s'embarrassoit guère de savoir si cette surface éblouissante couvroit un fonds de mérite réel et un esprit de patriotisme bien pur. On pense bien que le rhingrave de Salm n'oublia pas ses intérêts personnels au milieu de ses succès. Général au service de la ville d'Utrecht , mais simple colonel au service de la province de Hollande , il eut l'art de déterminer le ministre de France à lui conférer le grade de maréchal des camps et armées du roi. Il fit plus ; il engagea M. de Calonne à rendre cet honneur plus substantiel , en lui attachant une pension viagère de quarante mille francs , ce qui ne souffrit aucune diffi-

1787. — culté; on a même assuré qu'après cette faveur, il avoit réfléchi sur le danger que cette pension ne fût dans la suite anéantie avec la même facilité qu'il avoit eue à l'obtenir, dans l'état déplorable où il voyoit déjà les finances de France, et que, pour la mettre à l'abri de tout accident, il avoit demandé le capital à la place de la rente, ce que M. de Calonne avoit accordé avec la même facilité; en sorte qu'en rendant le brevet de pension, il avoit obtenu une somme de 400,000 fr. Lorsque les affaires du parti républicain commencèrent à prendre un certain caractère d'incertitude par leur extrême complication, on a vu comment on avoit songé à l'intervention de la France, comme médiatrice entre les provinces. Cette médiation n'entroit point du tout dans les vues du rhingrave, qui sentoît bien que son rôle étoit entièrement fini, au moment où la France auroit pu mettre un terme aux troubles sur lesquels il fondoit son élévation; aussi chercha-t-il de tous ses moyens à l'écarter: et comme rien ne pouvoit se conclure sans l'aveu des villes, et sur-tout d'Amsterdam, il y envoya ses émissaires pour animer le peuple contre toute espèce de médiation, et le déterminer plutôt à se livrer aux mesures les plus extrêmes, dans

la persuasion qu'une des premières auroit été de rassembler les corps francs de toute la province, et de le déclarer généralissime de toute la force armée ; espèce de dictature militaire qui auroit mis tous les pouvoirs et les trésors de la Hollande à sa disposition. Ces plans gigantesques n'avoient point échappé à la pénétration des républicains éclairés, qui ne pouvoient plus douter qu'il ne songeât beaucoup plus à son intérêt personnel qu'à celui du parti. 1787.

D'un autre côté, depuis qu'il s'étoit chargé de la défense d'Utrecht, il n'avoit pas négligé de s'occuper des moyens de sortir d'embarras, dans le cas où le parti stathoudérien auroit acquis décidément la supériorité. Le voisinage des troupes ennemies lui fournissoit beaucoup d'occasions pour nouer et conduire une intrigue avec la cour de Nimègue, et on sut qu'il avoit eu plusieurs conférences avec le comte de Callemberg, Saxon très - considéré de la famille stathoudérienne. On a cité même un propos qu'il adressa, dans une de ces entrevues, au comte de Callemberg, en le quittant : « Croyez, au reste, lui dit-il, que je n'ai pas tellement le goût du citron que je ne m'accommode très-bien aussi de l'orange ». Nous ne garantissons

1787.

point ce mot, qui porteroit avec lui son propre commentaire. Ces conférences cependant n'eurent aucun résultat, sans doute parce que, trop fins l'un pour l'autre, la défiance mutuelle, très-bien fondée peut-être entre les deux côtés, ne leur permit pas de s'accorder sur les conditions. Si l'on ajoute à ces faits que le rhingrave s'étoit mis en opposition contre la commission souveraine de Woerden, on concevra facilement comment il avoit dû perdre la confiance des chefs du parti. Cependant il fut laissé à Utrecht, dans la crainte que, si on lui en retirait le commandement, il ne passât immédiatement du côté de l'ennemi, suivi de sa légion, qui étoit exactement la fleur des troupes attachées au parti républicain.

Les affaires, comme on le voit, se trouvoient dans un état excessivement critique : cependant les patriotes attendoient encore leur salut de la France, et ne perdoient pas entièrement courage. Mais, le 16, les nouvelles furent affreuses. Avant sept heures du matin, les chefs furent informés que les Prussiens étoient enfin entrés sur le territoire de la république, et s'avançoient vers la province de Hollande, en trois colonnes, l'une dirigée sur Naerden, l'autre sur Amersfort, et la troisième

sur Gorcum ; que cette dernière étoit déjà à Tiel sur le Waal ; que les inondations , de ce côté , ne réussissoient pas comme on le désiroit , quoique le temps se fût mis à la pluie depuis quelques jours , cette pluie n'ayant été ni assez longue , ni assez abondante pour rendre au niveau du Leck la hauteur que la sécheresse précédente lui avoit fait perdre ; qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on pût défendre Gorcum , et qu'alors rien n'empêchoit l'ennemi de paroître à la Haye dans trois fois vingt-quatre heures. Ils apprirent aussi , dans le même instant , que la France étoit à la fin déterminée à leur envoyer des secours aussitôt que le roi en recevroit l'invitation formelle des Etats de Hollande. Cette nouvelle si tardive ne balançoit pas , à beaucoup près , celle des malheurs imminens qui commençoient à fondre sur la république.

Les principaux patriotes , à l'arrivée de ces nouvelles facheuses , s'étoient rassemblés chez M. Gislaer. Ils y délibérèrent avec beaucoup de calme sur le danger de leur position et sur le parti qu'il leur étoit indispensable de prendre sur-le-champ. L'espérance n'étoit pas tout-à-fait éteinte , puisque la France annonçoit qu'elle se chargeoit de la défense de la province de

1787. Hollande. Il ne s'agissoit que de se maintenir dans une place pour donner aux troupes françaises le temps d'arriver ; et comme aucune place ne pouvoit mieux remplir cet objet que la ville d'Amsterdam , ils prirent la résolution de quitter le jour même la ville de la Haye pour se réunir ensuite à Amsterdam. Cette résolution ne portoit aucun caractère de pusillanimité. Il étoit très - probable qu'il s'élèveroit dans peu quelque émeute furieuse , et la populace , animée par l'approche des Prussiens , et irritée par la présence des chefs républicains , s'ils fussent restés , les auroit indubitablement immolés les premiers à sa rage. Ne les auroit - on pas alors , et avec raison , accusés d'une haute imprudence , si , pour faire parade d'un vain courage d'ostentation , ils avoient négligé de se conserver à la chose publique ?

Les Etats de Hollande se réunirent de bonne heure ; il ne fut fait aucune mention officielle des nouvelles du jour , et la seule résolution intéressante qui fut prise dans cette séance , fut celle de demander au roi de France , en vertu de l'alliance , ses secours contre l'invasion des Prussiens , résolution qui fut expédiée le jour même pour Versailles. Mais immédiate-

ment après l'assemblée, les trois pensionnaires se retirèrent et quittèrent la Haye chacun de leur côté. 1787.

Les nouvelles allèrent en empirant. Le jour même du départ des patriotes, on reçut le premier avis qu'Utrecht étoit évacuée. Aussitôt qu'on avoit été assuré dans cette ville de l'entrée des Prussiens sur le territoire de la république, et de la marche d'une colonne sur Amersfort, le rhingrave de Salm avoit convoqué un grand conseil de guerre pour délibérer sur les mesures à prendre. Il l'ouvrit par un discours, dans lequel il entreprit de démontrer que la place étoit hors d'état de soutenir un siège, et conclut à sa prompte évacuation. Le chevalier de Bellonet, qui couronnoit ses grands talens militaires par beaucoup de modestie, convenoit que la ville n'étoit pas sans doute inexpugnable; mais il représentoit avec modération qu'il croiroit pouvoir la défendre plusieurs semaines. Le rhingrave, à qui cet avis ne convenoit pas, affirma qu'on manquoit de vivres et de munitions, et qu'il étoit impossible d'en tirer de la Hollande. Si le fait étoit réel, le rhingrave étoit bien coupable de ne s'être pas occupé de l'approvisionnement d'une place confiée à ses soins, qui depuis

1787. si long-temps étoit menacée ; et si ce n'étoit qu'un prétexte controuvé , que penser du courage , des talens et de la droiture d'un commandant qui ouvriroit un pareil avis ? Quoi qu'il en soit , son assertion imposa silence au conseil ; l'évacuation fut résolue et s'exécuta dans le plus grand désordre. On laissa une belle et nombreuse artillerie mal enclouée , et une grande provision de poudre. Les corps qui composoient la garnison se replièrent , les uns sur Nieversluis , les autres sur Woerden , ou quelqu'autre place du cordon , tous dans le dessein de se porter définitivement sur Amsterdam. Le rhingrave de Salm s'occupa de sa personne , et oublia la chose publique. Il disparut tellement alors , et déroba si bien sa marche , qu'on ignora , pendant le reste de la révolution , ce qu'il étoit devenu.

Gorcum , privée du secours de l'inondation , sa force naturelle , ne put tenir , et fut obligée de se rendre , le 17 , à la première bombe qui lui fut envoyée. M. de Capellen , frère du baron de Capellen de Marsch , dont nous avons parlé plus d'une fois dans cet écrit , commandant la place avec une très-foible garnison , fut fait prisonnier de guerre , et la haine stathoudérienne

rien ne lui fit essayer des traitemens si bar-
 bares , qu'il en mourut au bout de quelques ^{1787.} semaines. Le chemin étoit dès-lors ouvert jus-
 qu'à la Haye , sans que rien pût arrêter l'en-
 nemi. La nouvelle en arriva dans cette ville la
 nuit du 17 au 18 ; et aussitôt que la populace
 en fut informée , il se manifesta des symp-
 tômes de fermentation d'une nature très-alar-
 mante. Dans la matinée , c'étoit des groupes
 nombreux qui se rassembloient de tous côtés,
 et se divisant par troupes de quarante à cin-
 quante , parcouroient les rues de la ville , cha-
 marrés de rubans orange , et insultoient les
 passans qui n'avoient pas la même parure , et
 cela sous les yeux des piquets de la garnison ,
 qui les laissoient tranquillement faire. C'étoit
 là le prélude , et le soir l'émeute prit un ca-
 ractère vraiment affreux. On ne peut se repré-
 senter la rage forcenée de cette populace
 contre tout ce qui tenoit directement ou indi-
 rectement au parti des patriotes. Leurs mai-
 sons furent pillées ou détruites ; eux-mêmes ,
 lorsqu'ils eurent l'imprudence de se montrer ,
 étoient , ou cruellement maltraités , ou massa-
 crés , ou jetés dans les canaux. L'hôtel de
 France ne pouvoit échapper à une destruction
 de fond en comble , si le chargé d'affaires n'eût

1787. assez à temps requis le gouvernement de lui donner une bonne et forte garde pour mettre sa personne et sa maison à l'abri de toute insulte. Cette précaution sauva l'hôtel ; mais , sous ses fenêtres , se rassembloit tous les soirs et restoit toute la nuit une populace furieuse , poussant des hurlemens de bêtes féroces , vomissant des imprécations contre la France et des malédictions contre le piquet qui ne vouloit pas abandonner la maison à sa fureur. La consternation étoit générale dans la province ; toutes les villes , ou déjà soumises , ou disposées à se soumettre , étoient plus ou moins livrées au massacre ou au pillage ; en un mot , c'étoit une vaste scène d'horreur et de désolation.

A la Haye , l'émeute commencée le 18 , avoit duré , sans interruption , jusqu'au 20 , où elle fut un moment suspendue. Ce jour - là fut le grand jour de triomphe du parti stathoudérien , celui où le prince rentra à la Haye , après une absence de deux années. Cette entrée faite avec une grande solennité , au travers d'une haie formée par la garnison de la ville , dans une voiture portée plutôt que traînée par une populace ivre de joie et qui faisoit retentir l'air de ses acclamations ; cette entrée , dis-je , fut le coup de mort

pour l'esprit républicain et le parti français.

Aussitôt que les premiers transports furent calmés, les excès recommencèrent avec la même fureur qu'auparavant; ils continuèrent les jours suivans avec plus ou moins de violence, et la tempête ne fut vraiment apaisée que vers le 4 du mois suivant.

Le stathouder, dans sa route, ne manqua pas de changer les régences des villes de la Sud-Hollande, et ces nouvelles régences ne manquèrent pas non plus d'envoyer de nouvelles députations aux Etats. Ces changemens donnèrent au prince, à l'assemblée, une majorité de seize voix contre trois; les villes opposantes étoient Amsterdam, Alcmær et Purmerend, où le bouleversement des régences n'avoit pas encore été opéré. Les Etats de Hollande, ainsi composés, commencèrent leurs opérations par la révocation de toutes les résolutions prises contre le stathouder par les Etats patriotes. Il fut donc réintégré dans toute son autorité passée, tant à l'égard de ses fonctions de capitaine-général que par rapport au commandement de la garnison de la Haye. La commission de Woerden fut également révoquée, et la princesse invitée, par une résolution formelle, à revenir à la Haye. Ces mesures

1787. furent l'ouvrage de la séance du 21 , lendemain de la rentrée du prince ; et le même jour il fut pris une autre résolution qui intéressoit directement la France : elle portoit que , « le calme » étant heureusement rétabli dans le pays par » le retour de M. le stathouder à la Haye , et » la restitution qui lui a été faite de tous ses » droits et prérogatives, ainsi que par la satisfaction accordée à madame la princesse , la » résolution par laquelle on avoit demandé » l'assistance du roi contre l'armée prussienne, » étoit annullée par le fait ; et qu'il en seroit » donné connoissance à S. M. , ne doutant pas » qu'elle ne prît aucune part à cet heureux » rétablissement du repos , et qu'elle ne révoquât les ordres qui pourroient avoir été déjà » donnés pour la marche de ses troupes sur la » première invitation ».

Cette résolution , malgré le trait d'ironie qu'elle renfermoit , n'en étoit pas moins parfaitement constitutionnelle : ainsi , la France , légalement écartée , se trouva hors de la scène sans aucun autre moyen d'y rentrer que celui de rompre avec la Prusse ; ce qui auroit bientôt entraîné une rupture avec l'Angleterre , et allumé peut-être une guerre universelle dans l'Europe.

Les Prussiens cependant avançaient dans la province de Hollande, où les Etats leur ouvrirent eux-mêmes les portes de toutes les villes, par des résolutions qui défendoient toute espèce de résistance. Leur marche ne trouva de difficulté que lorsqu'après leur entrée dans Utrecht, ils entreprirent de forcer les places du cordon, telles que *Woerden*, *Nieversluys*, *Wesop*, *Minden*, etc. ; ils perdirent beaucoup de monde, entr'autres à Nieversluys, dans quelques sorties heureuses que les assiégés exécutèrent contre eux. Aux approches d'Amsterdam, des villages, tels qu'*Oudekerk*, *Amstel-Veen* et autres, firent une défense très - honorable pour eux et très-meurtrière pour les Prussiens, par la nécessité d'avancer sur ses digues étroites et enfilées par le canon de ces postes : cependant ils furent tous emportés les uns après les autres, et les foibles garnisons qui les défendoient se replièrent successivement sur Amsterdam.

Le commandement général de cette grande ville avoit été déferé au chevalier de Ternant, qui s'y étoit jeté avec les corps francs overysellois qu'il commandoit. Les régens et la bourgeoisie l'avoient investi des pouvoirs les plus étendus. Jamais leur confiance n'avoit été mieux placée. Aussi éloigné de la jactance du

1787.

rhingrave de Salm qu'il lui étoit supérieur en talens militaires, le chevalier de Ternant auroit indubitablement rendu d'importans services à la ville qui mettoit ses intérêts entre ses mains ; mais la mauvaise constitution de cette ville mit des entraves à ses mesures les plus salutaires. Le conseil de régence, trop timide pour oser de lui-même en approuver une seule sans la soumettre à la discussion et à l'avis de la bourgeoisie, mettoit, dans la marche des opérations, une lenteur absolument incompatible avec le danger du moment. D'un autre côté, les bourgeois armés et les corps francs n'obéissoient aux réquisitions du général que de la manière qu'ils l'entendoient ; ainsi, lorsqu'il demandoit sur - le - champ quinze cents hommes, par exemple, pour être immédiatement employés à quelqu'ouvrage ou quelque expédition, il s'en présentoit successivement trois ou quatre cents, et l'expédition manquoit, parce qu'on ne pouvoit pas agir par voie de contrainte contre des défenseurs de ce genre, qui n'étoient attachés que par le lien seul de la bonne volonté. C'est par-là que le poste ¹ qui

¹ C'est l'endroit où la mer de Harlem et de l'Ye sont tellement rapprochées, que la largeur seule de l'écluse

défendoit la fameuse écluse située à moitié chemin entre Harlem et Amsterdam, et qui étoit ^{1787.} vraiment inexpugnable s'il eût été défendu par une force un peu plus nombreuse, fut cependant surpris par les Prussiens qui le tournèrent en arrivant par l'Ye, sur des barques, et, le prenant ainsi de revers, s'en rendirent bientôt les maîtres. Il étoit possible encore de les déloger; le chevalier de Ternant le proposoit et répondoit du succès, si on lui donnoit les forces qu'il comptoit y employer. Il éprouva les mêmes obstacles, et dès-lors, se jugeant entièrement inutile, il donna sa démission, quitta la ville, s'échappa au milieu des Prussiens et revint en France.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la carte pour connoître la position critique où se trouvoit Amsterdam. Le duc de Brunswick étoit à ses portes; la France même l'exhortoit à céder au malheur des circonstances, et à songer seulement à obtenir la capitulation la moins désavantageuse qu'il seroit possible. Ce conseil ne laissoit plus le moindre rayon d'espérance aux régens, et il fallut céder à la dure et impérieuse loi de la nécessité. Ils entrèrent donc forme la séparation des deux mers. Cette largeur n'est pas de cent pieds.

1787. en conférence avec le duc de Brunswick , et proposèrent d'abord de déterminer le genre de satisfaction qui seroit accordé à la princesse ; car le duc leur avoit fait comprendre que ce point une fois réglé , sa mission étoit finie. Ils croyoient encore pouvoir obtenir quelques modifications sur les conditions énoncées dans la dernière note de M. de Thulemeyer ; et certes , c'étoit bien peu connoître le caractère implacable de la princesse , que de croire qu'elle se refuseroit au plaisir de la vengeance , lorsqu'elle en avoit en main tous les moyens. Elle fut absolument inflexible : on s'attendoit qu'elle se borneroit à la punition des membres de la commission de Voerden , qui avoient mis obstacle à sa marche vers la Haye , puisque c'étoit là le seul délit dont elle avoit été personnellement l'objet : tout le reste lui étoit étranger , car l'épouse du stathouder n'étoit véritablement rien dans l'ordre politique pendant la vie de son mari ; mais elle ne voulut pas laisser échapper une occasion , qui lui paroissoit si naturelle , d'étendre la proscription sur les membres les plus distingués du parti républicain.

La princesse déclara donc d'abord qu'elle vouloit bien laisser la vie aux coupables : mais après cet excès de clémence et de générosité ,

elle fit connoître que son intention étoit qu'on
privât de tout emploi et qu'on déclarât in-
capables à jamais de servir la république ;
MM. *Block*, *Cammerlingen*, *De Witt*, *Tou-
lon*, *Van-Foreest*, composant la commis-
sion des Etats de Hollande ; *Costerus*, bourg-
mestre de Woerden, secrétaire de l'ancienne
commission de défense établie dans cette ville ;
Delange, conseiller de régence de Gouda ;
Gislaer, pensionnaire de Dort ; *Zeeberg* et
Van-Casteelen, pensionnaires de Harlem ;
Van-Berkelet Visscher, pensionnaires d'Am-
sterdam ; *Campenaar*, conseiller d'Alcmaer ;
Abbema, *Bicker*, *Van - Leyde* et *Louis
Hovy de Jonge*, du conseil de régence d'Am-
sterdam.

Telle fut la loi qu'Amsterdam fut obligée
d'accepter. Ses négociateurs demandèrent aussi
que cette ville ne reçût ni garnison prussienne,
ni garnison nationale. On accorda le premier
point et même le second, mais avec cette
clause : *A moins que la régence n'en fasse la
demande* ; mais comme l'ancienne régence
stathoudérienne devoit bientôt rentrer dans
ses fonctions, on étoit assuré d'avance que
cette demande ne tarderoit pas à être faite ;
ainsi la clause étoit purement illusoire. Cette

— capitulation fut signée le 10. Le même jour, 1787. les Prussiens prirent possession de la porte qui conduit à Harlem , et le général comte de *Kalkreut* entra dans la ville.

Parmi les proscrits , MM. *Gislaer* , *Abbema* , *De Witt* , quittèrent leur patrie , où ils ne se crurent plus en sûreté. M. de Capellen de Marsch , condamné depuis , en Gueldre , à perdre la tête , les avoit précédés. Une foule de peuple de différentes villes de la province se retira sur le territoire français , et , pendant tout le reste de l'année , l'émigration fut très-considerable. Le gouvernement français accueillit cette multitude et la rassembloit à Saint-Omer , où il lui fournit des moyens de subsistance , dont la direction et la distribution forma une branche particulière d'administration.

M. *Van-Berkel* resta dans Amsterdam , et continua , malgré la persécution stathoudérienne , à recevoir de ses concitoyens les marques de considération et de respect dues à ses vertus. M. *Paulus* éprouva la même faveur à Rotterdam , où , au milieu des troubles , il fut constamment respecté dans sa personne et dans ses biens. Il conserva même quelque temps son emploi , dont il pensoit que ses devoirs ne lui

permettoient pas de donner la démission jusqu'à ce qu'elle lui fût demandée. Elle ne l'auroit probablement pas été, tant l'opinion de ses grands talens et de ses vertus étoit universellement établie ; mais il ne convenoit point aux Anglais de conserver à la marine hollandaise un ministre doué d'autant de génie , et l'ambassadeur britannique le fit écarter.

Le grand-pensionnaire de Hollande n'attendit pas la fin de son *quinquennium* , qui devoit se terminer au mois de novembre ; il donna sa démission, et fut remplacé par M. Vander-Spiegel ; il ne survécut guère à la catastrophe : l'étude des sciences exactes auxquelles il étoit rendu , ne put l'arracher au chagrin qui l'accompagna dans sa retraite et l'emporta quelques mois après.

Ajoutons encore quelques mots pour terminer enfin cet affligeant tableau. Il falloit récompenser les régimens stathoudériens que la corruption et les promesses avoient attachés à la cause anti-républicaine. Ces promesses furent remplies par les moyens qui avoient déjà servi à récompenser la populace de son zèle. Un nouveau pillage s'organisa , pour eux et par eux , dans les villes qui s'étoient le plus distinguées par leur esprit de patriotisme et de li-

1787.

berté. Aucune d'elles ne put échapper à la calamité : elles la partagèrent dans une proportion plus ou moins forte, mais ce fut la seule différence. Nous nous bornerons à citer le désastre de Bois - le - Duc, belle et grande ville, composée de quatre mille maisons : la garnison n'en respecta que sept cents ; mais deux mille furent dévastées de fond en comble, et les autres, sans exception, eurent toutes leurs fenêtres entièrement brisées. Le butin fut immense, mais le gouvernement ne sévit point. A la vérité, quelques effets retrouvés furent rendus à leurs propriétaires, et quelques soldats furent arrêtés ; c'étoit une simple forme, et leur punition ne s'étendit pas plus loin. Cependant la terreur étoit dans la ville et se répandit de là dans le plat pays, d'où les habitans se sauvèrent comme ils purent, emportant avec eux ce qu'ils avoient de meilleur, et se retirèrent dans le pays de Liège. Ce même sentiment gagna Mastreicht et produisit les mêmes effets. L'émigration de ces contrées fut assez considérable, pour que le gouvernement liégeois crût devoir rendre une ordonnance qui exemptoit les effets appartenans aux fugitifs de tout droit d'entrée dans le pays ; mesure à laquelle il n'auroit pas même songé, si le nombre

de ces fugitifs n'avoit pas mérité son attention. 1787.

Ainsi fut renversé de fond en comble, dans le court espace de quelques semaines, l'édifice dont l'esprit républicain avoit jeté les fondemens, et auquel il travailloit sans interruption depuis plusieurs années. Le seul monument qui en restât encore, étoit l'alliance avec la France, et l'on sent avec quel plaisir les Anglais et les stathoudériens travaillèrent à l'anéantir. Ils étoient parfaitement d'accord sur le fond ; mais on ne pouvoit se dispenser d'y employer une forme qui ne fût point offensante, puisqu'enfin on ne pouvoit traiter la cour de France comme une régence d'une ville de la province de Hollande ; quoiqu'il fût très-vrai qu'à cette époque d'inertie totale, on pouvoit hasarder beaucoup envers elle, sans craindre qu'elle en montrât du ressentiment. L'Angleterre, qui se trouvoit ici la partie la plus intéressée, crut qu'il suffisoit de laisser subsister le nom de cette alliance, pourvu que l'effet en fût radicalement détruit, et c'est ce que les Etats-Généraux obtenoient facilement, en formant aussi une alliance avec l'Angleterre et avec la Prusse en même temps. La dernière pouvoit être assez indifférente à la France, dont les intérêts n'étoient pas dans une collision perpétuelle avec ceux de la Prusse

— 1787. — comme avec ceux de l'Angleterre. Mais le traité avec la France étoit annéanti par celui qu'on se proposoit de former avec la Grande-Bretagne. Le cabinet de Versailles avoit eu l'intention d'arracher la république aux Anglais : ce traité les rappeloit pour le moins au partage ; et quel partage ! En cas de guerre avec l'Angleterre, nous pouvions compter sur la république ; ici les Etats-Généraux prenoient la balance entre les deux nations, jugeoient de quel côté venoit l'agression, et se rangeoient avec la partie lésée : or, il est clair que l'Angleterre auroit toujours été cette partie lésée. Enfin, la France perdoit toute son influence en Hollande ; l'Angleterre renetroit dans toute celle qu'elle y avoit exercée auparavant ; elle ne pouvoit balancer un instant.

Aussi, la proposition en fut portée aux Etats-Généraux par la ville d'Utrecht, dès le 15 octobre : elle fut prise *ad referendum* et soumise aux délibérations des Etats de chaque province, qui tour-à-tour l'approuvèrent à l'unanimité. Elle revint enfin aux Etats-Généraux le 14 décembre, où elle passa définitivement en résolution. Les conférences s'ouvrirent immédiatement avec le ministre d'Angleterre et celui de Berlin pour la rédaction des traités ; L'alliance

avec la Prusse n'offrit pas de grandes difficultés ; il ne s'agissoit guère, en effet, que d'une garantie réciproque des Etats en Europe, de la fixation des secours mutuels en cas d'attaque d'une des deux puissances par une troisième, mais sur-tout d'une garantie expresse de la constitution hollandaise de la part de la Prusse.

1787.

Le traité avec l'Angleterre offroit quelques difficultés de rédaction de plus, par la complication des intérêts des deux nations, par rapport au commerce et à la navigation dans les mers orientales ; mais ces difficultés furent, en grande partie, remises au moment où les deux puissances travailleroient à un nouveau traité de commerce ; et le traité d'alliance, à l'exception d'un article relatif à la défense commune, aux Indes orientales, se réduisit aux stipulations accoutumées, de secours à se donner mutuellement en cas d'attaque, de garantie réciproque des possessions dans et hors de l'Europe ; et sur-tout à l'engagement formel que prit l'Angleterre de soutenir et garantir à la république sa constitution et le stathoudérat.

On ne comprend guère ce que signifie une garantie faite à un peuple de sa propre constitution, à moins que cette garantie n'ait pour

1787.

objet de préserver ce peuple contre les efforts que feroit une puissance étrangère pour renverser sa constitution malgré sa volonté. Mais si on entend par - là que la constitution sur laquelle s'exerce la garantie lui est tellement soumise, que le peuple lui-même perde le droit de la changer lorsqu'il le jugera convenable, rien n'est plus absurde, ni plus contraire aux idées du droit des gens ; il répugne à la nature des choses, que lorsqu'une nation s'est choisie une forme quelconque de gouvernement, et que le temps et l'expérience lui en ont découvert les abus et les vices, elle ne puisse la changer à sa volonté, et se prive ainsi de l'usage du plus inaliénable de ses droits. C'est le second exemple donné à l'Europe, de cette monstrueuse garantie; le premier l'avoit été à l'époque du premier partage de la Pologne.

Au reste, les deux traités d'alliance avec la Prusse et avec l'Angleterre furent signés à la Haye; le premier, le 4 avril, le second, le 15 du même mois 1788, et bientôt après ratifiés par les deux cours.

Ainsi fut complétée, en Hollande, la révolution, qui ne lui laissa que le nom de république, en la soumettant à tout ce que le despotisme a de plus absolu : despotisme d'autant plus odieux

odieux que celui qui l'exerçoit, caché sous une dénomination modeste et sous les formes d'une liberté apparente, pouvoit sans cesse insulter à son véritable souverain et l'entraîner journellement dans les mesures les plus contraires au bien général, sans se rendre responsable envers personne, autre que lui-même, des écarts de sa propre conduite. Aussi lorsque le peuple, dans son ivresse, songea à lui conférer le titre de comte souverain de Hollande, il rejeta cette dignité dangereuse qui, en attachant ouvertement l'autorité suprême à sa propre personne, ôtoit aux États de la province et aux États-Généraux jusqu'à ce vain simulacre de souveraineté qu'ils avoient conservé, et lui créoit une succession perpétuelle d'ennemis, qui auroient été sans relâche occupés à combattre son autorité pour se ressaisir eux-mêmes de tout ce qu'ils auroient pu en arracher. Avoit-il besoin de ce vain titre, lorsque le pouvoir réel qu'il comportoit étoit déjà entre ses mains, et qu'il en avoit la jouissance assurée, tranquille, à l'abri de toute jalousie et de toute espèce de danger?

Il est affligeant de penser que les personnages de la république les plus distingués par la pureté de leurs sentimens et par leurs lumières, furent proscrits, persécutés dispersés et exilés de leur patrie; que cette république, dont l'e-

1787. xistence physique étoit un chef-d'œuvre de l'industrie des hommes réunis en société, et qui, à l'ombre d'une liberté bienfaisante, avoit fleuri par le commerce et rassemblé dans son sein une très-grande partie des richesses de l'Europe; que cette heureuse contrée, si respectable par l'antique simplicité de ses mœurs, vit tout-à-coup s'éteindre dans son sein jusqu'au moindre germe de la liberté, par le souffle empoisonné du despotisme, et que cette métamorphose étrange fut l'effet de l'absurde opiniâtreté d'un seul homme et de la vanité d'une femme.

On ne peut reprocher aux patriotes qu'une seule faute, et encore cette faute honore-t-elle la pureté de leurs principes : ce fut de s'attacher trop scrupuleusement aux formes constitutionnelles, dans un moment où leurs adversaires les violent ouvertement tous les jours, en conservant aux États-Généraux la députation d'Amersfort, qui ne pouvoit représenter légalement la voix de la province d'Utrecht. Mais la France est et sera à jamais inexcusable d'avoir abandonné ses fidèles amis au moment où ses secours leur étoient devenus indispensables; de n'avoir pas même prévenu ce moment par une de ces démarches dont elle n'avoit à rendre compte qu'à elle-même, et qui auroit arrêté, ou du moins long-temps suspendu, l'invasion prus-

sienne en Hollande On voit que nous parlons
 du camp de Givet. Il est de la dernière évidence, ^{1787.}
 que , s'il eût été rassemblé, quelque prévenu que
 le roi de Prusse pût être pour sa sœur, il n'au-
 roit pas voulu soutenir sa cause par la voie des
 armes , en débutant par se constituer en état de
 guerre contre la France. Mais la France ne fit
 rien , et personne ne respecte ceux qui ne savent
 pas se faire respecter.

La France libre a réparé les torts de la France
 monarchique. La liberté que les Hollandais cher-
 choient en 1787 , étoit une liberté bien incom-
 plète , qui renfermoit encore le germe de sa
 propre destruction , puisqu'elle conservoit le
 stathoudat . Aujourd'hui , fondée sur les droits
 sacrés et imprescriptibles de l'homme et du
 citoyen , elle repose sur une base inébranlable.
 La nouvelle république batave , éclairée par
 l'expérience , sait actuellement distinguer ses
 amis , de ses ennemis naturels. Les Anglais n'é-
 toient pas moins ses ennemis en lui conservant
 le stathouder en 1787 , qu'ils le sont aujour-
 d'hui en essayant d'envahir son territoire pour
 y étouffer la liberté dans son berceau. Elle a tout
 lieu de reconnoître l'identité de ses intérêts avec
 ceux de la république française , et cette con-
 viction rendra , sans doute , leur union aussi
 durable que l'existence des deux nations.

T A B L E
D E S C H A P I T R E S

Contenus dans ce Troisième Volume.

*MÉMOIRE sur la révolution de Hollande ,
par ANT. BERNARD CAILLARD, ci-devant
chargé des affaires de France à Copenha-
gue , Pétersbourg , la Haye , et ministre
plénipotentiaire de la République Fran-
çaise à Ratisbonne et à Berlin. Page 1*

T A B L E

GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans les trois Volumés
de cet Ouvrage.

(*Nota.* Les chiffres romains indiquent les *Tomes*,
et les chiffres arabes indiquent les *Pages* de chaque
Tome.)

A.

ABBEMA, nommé par la régence d'Amsterdam,
commissaire de cette ville. Sa mission. III. 105-106,
Ainsley, ambassadeur d'Angleterre en Turquie. Il en-
gage la Porte ottomane à déclarer la guerre à la
Russie. I. 91-94.

Albert, électeur de Brandebourg, dit l'*Ulysse* et l'*A-*
chille. Pourquoi ainsi nommé. I. xxiv.

Alcudia, ministre d'Espagne. Combat le système pa-
cifique du comte d'Aranda. II. 205. Il détache
l'Espagne de la coalition. 210. Pourquoi nommé
Prince de la Paix. 343.

Alliance. Proposition d'une quadruple alliance entre
la Russie, l'empereur, l'Espagne et la France. I.
136-137-138. Quelles en furent les suites. 140.

Alsace. Province qui devient le prétexte de la coal-
ition. Pourquoi, II. 356-360.

Amerfort. La régence stathoudérienne y fait suspendre de ses fonctions le général Van-Ryssel. III. 150. Désertion des troupes, provoquée par l'Angleterre. Dissension dans l'intérieur de cette ville. 157.

Amstel-Ween. Perte des Prussiens à l'attaque de ce village. III. 223.

Amsterdam. Siège et capitulation de cette ville. I. 130. — Reprise de cette ville sur le stathouder et les coalisés, par trente hussards français. II. 286. — *Mémoire du cit. Caillard* : Assemblée de la bourgeoisie pour délibérer sur le degré d'influence que le peuple doit avoir dans les affaires. III. 104. Manière dont les régens trompent le vœu de la bourgeoisie. 105 *et suiv.* Triomphe de la bourgeoisie, et rappel des trois nouveaux députés que la régence avoit envoyés aux Etats-Généraux. 109. Emeute terrible. Combat entre les stathoudériens et les patriotes. 139. Péril auquel échappe cette ville. 141. Commission des cinq où le pouvoir est concentré pour veiller au salut de la Hollande. 145. Résolution désespérée de rompre la grande digue du Miuden. 205. Capitulation avec le duc de Brunswick. 234. Proscriptions qui en furent les suites. *Ibid. et suiv.*

Anarchistes. Faction composée de la lie de toutes les classes. II. 41.

Anglais. Chassés de Sainte-Lucie, de la Dominique et de plusieurs autres îles par les habitans. II. 347.

Angleterre. Partis qui la divisent. II. 122. Les wigs et les républicains applaudissent aux premiers élans

des Français pour la liberté. La convention ne pouvant se concilier avec le ministère britannique, lui déclare la guerre, ainsi qu'à la Hollande et à l'Espagne. 129-31. Elle s'empare de plusieurs îles françaises en Amérique, et de Toulon. 183-205. Viole le droit des gens dans le port de Gênes. 185. Ses lenteurs à secourir les royalistes de la Vendée. Fautes qu'elle fit à cet égard et qui la firent échouer dans son projet de ruiner et de démembrer la France. 196. Son intérêt dans la coalition. Seule, elle en recueille les fruits. Son projet favori et caché de consommer la ruine de la France. 207. Sa politique ambitieuse relativement aux Hollandais. Elle ne s'oppose à la paix qu'ils demandent que pour s'emparer de leurs possessions en Afrique et dans l'Inde. Système qui fut réalisé par la prise du Cap et de Ceylan. 284. Provinces dont elle vouloit dépouiller la France. 287. Ses motifs pour s'opposer à la paix. 289. Foiblesse et futilité de ses motifs. 290. Ligue que son ambition a suscitée contre elle. 292. Après avoir pris la Corse, la Martinique et les vaisseaux de Toulon, elle livre les Vendéens à leurs propres forces. Refuse de descendre un prince français sur les côtes de France, et finit par abandonner les émigrés à Quiberon. 332. — Sa conduite et sa mauvaise foi à l'égard des Provinces-Unies, pendant la guerre d'Amérique. III. 29. La connivence du stathouder avec le cabinet de St.-James. 30. Motif de la guerre qu'elle déclare à la Hollande. 33. Ses motifs pour compter sur la connivence et la partialité du stathouder. 34. Conseils perfides que lui donne le cabinet de St.-

- James. Conseils intéressés que la France donne également aux patriotes , 35 et suiv.
- Angran - d'Alleray*, magistrat vertueux, qui mérite l'auguste nom de *père des pauvres*. Il est traduit au tribunal révolutionnaire qui l'envoie à la mort. Réponse noble et touchante qu'il adresse à ses juges inhumains. 174.
- Ankarstrœm*. Il assassine le roi de Suède dans un bal. II. 34.
- Anselme*. (le général) Il s'empare de Nice. II. 119. Il est accusé de trahison. Pourquoi il échappe à ses ennemis. 148.
- Anvers*. Congrès tenu dans cette ville pour concerter les plans de guerre à suivre contre la France, après la défection de Dumouriez. II. 145.
- Août*. (Séance du 4) Abolition de la noblesse et de tous ses privilèges. I. 225.
- Août*. (le 10) Evénemens précurseurs et présages de cette journée. II. 55. Préparatifs de défense et d'attaque. 56. Disposition des esprits dans l'assemblée législative. 58. Mot affreux d'un des conjurés. 59.
- Archenholz*. (M. d') Colonel au service de Prusse. Il démontre que le ministre Pitt est agresseur dans la guerre actuelle. I. 369.
- Argone*. Défilés occupés par Dumouriez pour arrêter la marche de l'ennemi. II. 88.
- Aristocrates*. Nom donné aux partisans de la cour de Louis XVI. I. 228.
- Aristocratie*. Sa conduite impolitique. Fautes graves qu'elle commet après la perte de ses privilèges. I. 240.

Armées. Etat respectif des armées républicaines et des armées coalisées en 1795. II. 200.

Armées françaises. Leurs exploits dans la campagne de la seconde année de la république. Vingt-trois sièges en forme. Gain de six batailles rangées. Prise de cent vingt-quatre villes. II. 205. Recrutement de trois cent mille hommes. 320.

Arnheim, Ville pillée et dévastée par les troupes du prince d'Orange. III. 173.

Artois. (le comte d') Son opposition aux conseils donnés à Louis XVI après la prise de la Bastille. Son émigration. I. 219.

Assemblée constituante. Ses premiers travaux et les sentimens qu'elle inspire. I. 223. Abolition de la noblesse et de tous ses privilèges. 225. Sa conduite à l'égard du gouvernement. 227. Son enceinte forcée par les brigands du cinq octobre. 234. Elle vient fixer son séjour à Paris. 235. Membres qui se retirèrent après les crimes commis à Versailles; leurs motifs. 236. Sa situation à Paris, et ses fautes. 239 et suiv. Influence des Jacobins sur elle. Partis et factions qui la déchirent. 244 et suiv. Lutte établie entre elle et le roi. 252. Suspension des pouvoirs de Louis XVI jusqu'à ce qu'il accepte la constitution. 260. Elle se sépare. Son dernier décret est l'ane de ses fautes les plus graves. 263.

Assemblée législative. Vice de sa composition. Turbulence de sa minorité. II. 2. Ses manœuvres séditieuses. 3. Ses alarmes et ses dispositions à l'égard des rois. 4. Flétrissure dont elle se charge en protégeant les assassins d'Avignon. 9. Elle proscriit les prêtres ré-

fractaires à qui la loi avoit laissé la liberté de prêter ou de refuser le serment. 10. Disposition des esprits relativement à l'approche du *Dix-Août*. Embarras des conspirateurs qui étoient dans son sein. Leur petit nombre ; leurs artifices ; leur audace et leur succès. 58 *et suiv.* Elle condamne la famille royale à être enfermée au Temple. 63. Elle déclare infâme et traître à la patrie tout agent du pouvoir exécutif ; tout Français , qui tendroient directement à modifier la constitution française , et à composer avec les puissances possessionnées en Alsace. 355.

Assemblées Primaires de Paris. Elles acceptent la constitution de l'an III , et rejettent la loi des 5 et 13 fructidor , qui amena les troubles du 13 vendémiaire. II. 314-316.

Assignats. Leurs hypothèques sur la spoliation des riches et sur la place de la révolution , sous le gouvernement révolutionnaire. II. 162-163.

Autriche. (maison d') Elle est sauvée par la sagesse de Léopold. I. 271.

Autrichiens. Ils forcent Pichegru à lever le siège de Mayence , s'emparent de Manheim après l'avoir battu auprès de cette ville , et se rendent maîtres du Palatinat. II. 348.

Averhoul. Patriote hollandais qui battit les troupes du stathouder à Jutphaas. I. 119. — Il s'avance devant un autre corps de troupes envoyé contre la ville d'Utrecht , et la disperse. III. 125.

Avignon. Cette ville et le comtat Venaissain furent enlevés au pape , pour avoir déclaré schismatiques tous

ceux qui reconnoissoient les décrets de l'assemblée nationale. I. 312.

B.

BAILLY, victime de la révolution et des jacobins, premier maire de Paris, quitte cette place lorsque l'assemblée constituante finit ses sessions. Faute qui lui fut commune avec la Fayette et plusieurs autres. I. 264.

Bâle, ville de Suisse où furent signés les traités de paix entre la Prusse et la France, et entre cette dernière puissance et l'Espagne. II. 335-339.

Barnave se réunit, ainsi que Duport et Lameth avec la Fayette, pour sauver Louis XVI, après son retour de Varennes. I. 260.

Barras fut un des neuf députés qui, pour prévenir leur perte, conspirèrent contre Robespierre. II. 224. Il eut le commandement de Paris lorsque les jacobins délivrèrent Robespierre et le conduisirent à la commune, 229.

Barrère, décemvir et collègue de Robespierre, propose le remplacement des décemvirs qui étoient morts avec Robespierre. II. 231. Il est condamné à la déportation, mis en prison, s'évade, et depuis il est amnistié. 299.

Barthelemy. Son caractère ; considération dont il jouit ; honneurs et dignités qui lui sont conférées ; injustice qu'il éprouve. II. 333. Chargé de négocier la paix en Suisse avec la Prusse. 335. Incident qui interrompit les négociations. 336. Conclusion du

- Unité de paix. Ibid.* Intérêts à régler. 337. Ses liaisons avec le chevalier d'Yriarte. 340. Il signe avec lui la paix avec l'Espagne. 342.
- Bastille.* (prise de la) Journée fameuse dans les annales de la révolution. Ce fut l'ouvrage du peuple. Le gouverneur y fut tué. I. 217.
- Bavière.* Son échange proposé contre les Pays-Bas. Guerre à ce sujet. I. 270.
- Beaurepaire* se brûle la cervelle pour n'avoir pu engager les habitans de Verdun à se défendre contre les Prussiens. II. 76.
- Bellonet.* Officier français envoyé secrètement, avec une centaine de canonniers à Utrecht. III. 201.
- Bender* (le maréchal de) remet la Flandre et le Brabant sous l'empire de Léopold. I. 303. Pris au blocus de Luxembourg par les Français. Il s'étoit rendu célèbre par la conquête rapide et facile du Brabant. II. 347.
- Bentinck* (le comte de) accompagne la princesse d'Orange dans son voyage de Nimègue à la Haye. III. 169. Emeute qu'il court y susciter. 177.
- Beuelin*, (M.) académicien distingué, préposé à l'éducation de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse. I. 56.
- Berkel*, (*Van*) grand-pensionnaire de Hollande. Son discours aux Etats. Son apostrophe au comte de Robne. III. 118. Moyen qu'il emploie pour faire agréer aux patriotes et aux sociétés populaires la médiation de la France. 166.

Berlin pris par les Russes , sous le règne du grand Frédéric. I. 42. Il devint le centre de la politique de l'Europe , sous le ministre Hertzberg. 70.

Berne. (canton de) Ordre donné aux régimens suisses qui étoient au service des Provinces-Unies, de garder la plus stricte neutralité pendant les troubles de ce pays. I. 115.

Bernstorff , ministre prudent du roi de Danemarck. La ligue anglo-prussienne ne peut le faire renoncer à son système d'alliance défensive avec la Russie. I. 305.

Bertrand de Molleville , ministre de Louis XVI. Il prouve dans ses *Annales de la Révolution* , qu'il y eut à Mantoue une déclaration de Léopold et des agens de plusieurs puissances , pour contraindre le peuple français à rendre la liberté à Louis XVI. L'adhésion de Pitt à cette déclaration , au traité de Pavie et au traité de Pilnitz seroit une preuve que le cabinet de Saint-James a provoqué la guerre actuelle contre la France. I. 370

— Note sur son ouvrage intitulé , *les Annales de la Révolution*. II. 13. Il se cacha après le 10 août , et fit répandre le bruit de sa mort. 63 et suiv.

Besval. (le baron de) Services qu'il rendit au roi après la prise de la Bastille. I. 219.

Beurnonville , ministre de la guerre. Sa jonction avec Darnoviez , opérée par une faute du duc de Bruns-
wick. II. 89. Il dénonça à la Gironde de nouveaux massacres projetés par les jacobins , et propose de les faire exterminer. 139. Livré à Cobourg par Dumouriez. 141.

- Bialinski** profite de la terreur imprimée à la diète de Grodno , pour signer le démembrement de la Pologne en faveur de la Prusse. II. 257.
- Bigot**, perruquier du stathouder. Crime qu'il commet pour lui plaire; quelle en fut la suite. III. 63.
- Billaud-Varenes**, décemvir, condamné à la déportation avec plusieurs de ses collègues et complices. II. 299.
- Biren**. Comment il élude les demandes de la Russie et de la Prusse. I. 79.
- Biron** attaque la ville de Mons. Ses vertus et terreur panique répandue dans l'armée. II. 47. Sa situation en Alsace. 87. L'utilité de la diversion de son armée. 93.
- Bischoffswerder**, ministre et favori du roi de Prusse, l'engage à déclarer la guerre à la France. II. 21.
- Bleeswick**, grand pensionnaire de Hollande; son caractère, ses talens. Acte honteux qu'il signe en faveur du duc Louis Brunswick. Promesse que lui arrachent les patriotes. III. 26 et suiv.
- Bois le-Duc**. Pillage et dévastation entière de cette ville. III. 233.
- Boissy-d'Anglas**. Son courage et danger extraordinaire qu'il courut à la tribune de la convention, dans l'émeute du premier prairial. II. 301.
- Bollman**. Intrépidité de ce médecin qui tenta d'enlever, avec le secours du jeune Huger, la Fayette, prisonnier à Olmutz. Il y réussit, et eut le bonheur de se réfugier en Prusse, où le roi le fit arrêter et livrer aux Autrichiens. La Fayette fut repris à huit lieues d'Olmutz. II. 381.

Bonaparte. Ses victoires en Italie , en Allemagne et en Egypte. Siéges et prises de villes dans ce pays. II. 351. Il exige la délivrance de la Fayette et de ses compagnons qui gémissaient dans les prisons. 387.

Borck, (M. de) militaire instruit , à qui fut confiée l'éducation de Frédéric-Guillaume II. I. 56.

Borysthène. (le) Fêtes , sur les bords de ce fleuve , données à Catherine II. dans son voyage en Crimée. I. 88.

Boufflers. Son courage à la cour de Prusse. Son opinion sur l'issue de la guerre que le roi vouloit entreprendre contre la France , et qui compromettoit la vie de Louis XVI qu'il vouloit sauver. II. 23.

Bouillé. Chargé de protéger la marche du roi dans son évacion. I. 259.

Bourgoing négocie et conclut la paix avec l'Espagne. II. 333.

Bouvines , lieu où les Autrichiens attaquèrent Gou-vion , qui se défendit courageusement. II. 48.

Brabançons. Ce peuple demande sa réunion à la France. Décret impolitique qui promet assistance à tous les peuples qui s'insurgeront. II. 121.

Brabant. (révolution de) Elle est occasionnée par l'échange de la Bavière et la suppression des privilèges du pays. I. 272. Les Etats confédérés de Flandre et de Brabant déclarent leur indépendance et la souveraineté du peuple. 275. Factions qui divisent les esprits. 276 *et suiv.* Aristocrates qui se font démagogues pour écraser les démocrates. Succès rapide de cet artifice. 279. Rentrée des Autrichiens dans la ca-

pitaise. 281. Sa soumission. 303. La conquête de cette province, cause véritable de la guerre entre la France et l'Angleterre. II. 152.

Brandebourg, Prusse et Poméranie. État, mœurs et habitude des habitans de ces contrées après la chute de l'empire romain. I. xvij. Leur culte avant le christianisme, et leur superstition après l'avoir adopté xvij. Savans qui y portèrent le premier rayon de lumière xix. Influence des réfugiés français. Avantages qui résultèrent de leur échange avec les naturels du pays. *Ibid.* Origine de la maison de Brandebourg. xj. L'électorat acheté et vendu plusieurs fois. xxij.

Branicki. Ce Polonais, neveu du prince Potemkin, livra sa patrie aux Russes et se réfugia dans leur pays. II. 255.

Brianne. (le cardinal de) Système puéril de ce ministre pour sauver la Hollande. I. 128. Pusillanimité de ce ministre, ses lenteurs; paralysie qu'il introduit dans le gouvernement. 135 et suiv. Frayeurs qu'il inspire à Louis XVI. Désarmement proposé et exécuté, 140. Il détourne les fonds préparés pour la formation du camp de Givet, 193.

Brissot accuse Lessart d'intelligence avec l'empereur, et le fait décréter d'accusation. II. 27.

Broglié, (le maréchal de) rassemble une armée pour contenir Paris, avant le 14 juillet. Usage qu'il en fait. I. 218.

Brumaire. (loi du 3) Comment cette loi étouffoit la constitution de l'an III dans son berceau. II. 316.

Brunswick, (Elisabeth de) première femme du roi de Prusse, répudiée; pourquoi. I. 71.

Brunswick.

Brunswick. (le duc de) Son portrait , sa conduite fautes qu'il auroit épargnées au roi de Prusse , si ses avis avoient été suivis. I. 67. Il envoie reconnoître le camp de Givet. Paroles remarquables de ce prince à l'occasion de ce camp. Sa marche rapide en Hollande 129. Ils'empare d'Amsterdam et soumet le pays au stathouder. 130. — Imprudence de son manifeste. II. 44. Ils'empare des villes de Longwy et de Verdun. Fautes qu'il commet. 76. 83-91. Après l'affaire de Valmies , il négocie une trêve que Dumouriez rompt. Perte de plus de vingt-cinq mille hommes. 93. Il capitule avec Dumouriez. Problème à résoudre sur les causes de cette retraite. 97. Il est abandonné par les Autrichiens en Alsace. Convention secrète pour livrer cette province à l'empereur. 188. Il est battu par Hoche et Pichegru. 189. Ses plaintes au roi de Prusse du peu de concert qui règne entre les alliés. 190. Il quitte l'armée. Son départ et ses plaintes occasionnent un refroidissement entre les cours de Prusse et de Vienne. 191. Sa déclaration aux habitans de la France étoit impolitique et insolente , par les promesses et les menaces qu'elle contient ; dans sa déclaration additionnelle , les menaces sont encore plus extravagantes : on diroit qu'il est maître absolu des destinées de la France. Voyez ces deux pièces au second volume , pag. 366 et 372. Quelle différence de langage dans sa lettre au roi de Prusse , pour le détacher de la coalition , et dans les motifs qui lui font donner sa démission. II. 390. — Pouvoirs illimités qu'il reçoit. Emissaire qu'il envoie à Givet. III. 210. Son entrée sur le territoire hollandais. 220. Il sur-

prend un poste inexpugnable. 230. Il force Amsterdam à capituler. 234. Il est nommé général de la coalition.

Brunswick (le duc Louis de) préside à l'éducation de Guillaume V. Sa conduite. Son départ de Hollande. III. 24.

Bulgakow, une des causes principales de la guerre entre la Russie et la Turquie. I. 90. Il est renfermé au château des Sept-Tours. 96. Il détruit auprès de l'impératrice de Russie les insinuations du roi de Prusse contre la France. 145.

Bureau de Puzy. Sa détention avec la Fayette, Latour-Maubourg et Lameth. Horrible traitement qu'ils éprouvent en Prusse et dans la forteresse d'Olmütz. C'est à Bonaparte qu'ils doivent leur délivrance. II. 378-389.

Burke. Couleurs sous lesquelles il peint l'assemblée constituante. I. 225. — Ce qu'il dit de la France, et ce que lui répond Mirabeau. III. 19.

C.

CAILLARD, (M.) chargé des affaires de France à la Haye. Il a rédigé un excellent mémoire sur la révolution des Provinces-Unies. I. 132.

Callemberg (le comte de). Bon mot que lui dit le rhingrave de Salm. III. 219.

Calonne. (M. de) Convention des notables. Imprudence dans leur choix. I. 173. — Sa prodigalité envers le rhingrave de Salm. III. 218.

Camille Desmoulins, auteur du *Vieux-Cordelier*. Robespierre, qui parut le défendre, l'envoya lui-même au supplice. II. 219.

Camus, Bancal, Quinette et Lamarque, commissaires

de la convention que Dumouriez livre à Cobourg.
II. 141.

Capellen. (le baron de) Danger qu'il court à Zutphen.
Sa fuite. Dévastation de ses biens. III. 173. Mort des
traitemens barbares qu'il reçut à Utrecht. 224.

Carletti signe un traité de paix avec la France, au
nom du grand-duc de Toscane. II. 326.

Carnot. Révolution qu'il fait dans la tactique. II. 177.

Garrier. Ses mariages républicains. II. 187. Sa mort.
232.

Casimir-le Grand. Constitution favorable qu'il donne
à la Pologne. II. 238.

Cateau-Cambrésis. Bataille gagnée par les alliés, qui
viennent à quarante lieues de Paris. II. 199.

Catherine II. Ses menaces au duc de Courlande. I.

79. Alarmes que répand son voyage en Crimée. 80

et suiv. Son entrevue avec le roi de Pologne. 89.

Avec l'empereur Joseph II. 91. Son projet de res-

susciter les républiques Grecques. 92. Plan de con-

ciliation avec la Turquie. 94 *et suiv.* Ses motifs de

vengeance contre les cours de Londres et de Berlin.

137. Elle consent au projet d'une quadruple alliance.

Ibid. Orage contr'elle dans le Nord. 148. Sa position

à l'égard de la Suède. 151. Affront qu'elle reçoit de

Gustave. Ses alarmes et crise dangereuse de son

empire. 153. Elle soulève l'armée suédoise. 158. Re-

fuse la médiation de la Prusse et de l'Angleterre.

Ses ennemis. 161. Propose à Stanislas-Auguste un

traité d'alliance entre la Pologne et la Russie. 163.

Proposition de paix avec les Turcs, par l'organe

de Choiseul-Gouffier. 181. Sa flotte est battue par

- le roi de Suède. 286. Menacée par le roi de Prusse et la Pologne, en guerre avec la Suède et les Turcs, sans espoir du côté de l'empereur. 287. Elle fait la paix avec le roi de Suède, sans l'intervention d'aucune puissance. 301. Progrès rapides de ses armées en Turquie. 305 *et suiv.* Nouvelle ligue contre elle, dont le motif est la révolution de France. 308. Paix d'Yassy, qui sauva l'empire Turc. 309. — Sa politique et ses vues contre la Pologne. II. 37. Sous quel injuste prétexte elle s'en empare. 181. Elle déclare la guerre aux Polonais pour s'être donné une constitution. 242. Ses pièges et promesses au roi de Prusse et à l'empereur pour les faire consentir à un partage de la Pologne. 248. Elle trompe les fédérés de Targowitz, qui réclament ses secours contre le roi de Prusse, avec qui elle était secrètement liée. 250. Sa conduite à l'égard du général Kosciusko. 273. Ses vengeances après la prise de Warsovie. 275. Lettre des ministres de Russie et de Prusse à la confédération de Targowitz. 404.
- Ceylan.* Prise de cette île et du cap de Bonne-Espérance par les Anglais, sur les Hollandais leurs alliés. II. 284.
- Chabot.* Mot affreux et sublime de ce conjuré. II. 59. Envoyé au supplice par Robespierre. 220.
- Champ-de-Mars.* Fédération. I. 242. Rassemblement séditieux. Pétition pour la déchéance. Fusillade. 261.
- Charette,* organise et conduit la guerre de la Vendée. II. 186. Il dépose les armes, et fait la paix. 306.
- Charlemagne.* Liberté du peuple français sous son règne. I. 189.
- Charles IV,* roi d'Espagne. Motifs qui l'ont engagé

- à la paix et à reconnoître la république. II. 328.
- Chasteler* (le marquis de) chargé par l'empereur de négocier avec la Fayette et les autres prisonniers français , de leur liberté. II. 387.
- Châteauvieux*. Indignation et mépris que ce régiment inspire à la garde nationale. II. 6.
- Chauvelin* , ministre envoyé à Londres pour solliciter la médiation de l'Angleterre entre la France et les puissances coalisées. II. 35. L'Angleterre refuse de le reconnaître pour ambassadeur. 125. Ordre d'évacuer le territoire. 130.
- Chevalerie*. (la) Ce qu'elle était sous le règne de la féodalité. Preuve de la barbarie et de l'ignorance de ces temps. I. 191.
- Cicéron* (Jean), électeur de Brandebourg, fondateur de l'université de Francfort. I. xix.
- Clairfait et Cobourg*. Leurs victoires ; ils forcent Dumouriez à évacuer la Hollande et les Pays-Bas. II. 135-138.
- Clergé*. (le) Sa puissance sous la hiérarchie féodale. I. 190. Réunion du bas-clergé à la minorité de la noblesse. 213. — Dans quel esprit fut décrétée la nouvelle constitution du clergé. II. 10.
- Closter-Seven*. Capitulation de l'armée anglaise. I. 41.
- Club des Cordeliers*. Tableau de la situation affreuse où la France fut plongée. II. 212. Traits héroïques dans ces temps d'une atrocité infernale. 214. Voile jeté sur la déclaration des droits. Ronsin, Hébert, Chaumette , Momoro envoyés au supplice. 221.
- Coalition des puissances*. Leurs erreurs sur les ressources de la France , à l'époque où la guerre fut déclarée. II. 40. Indignation générale qu'elle excita.

42. Cause de l'affreuse anarchie jacobine. *Ibid.* Effets des premiers succès de la coalition. 77 et suiv. Comment elle a secondé les vues des révolutionnaires du dix août. 104. Elle resserre ses nœuds après le décret de la convention qui promet assistance à tous les peuples qui s'insurgeront. 120. Nouveaux alliés qu'elle acquiert. 121. Système étrange qu'elle adopte, après la défection de Dumouriez. Sa conduite à l'égard de la Vendée et des princes français. Système de spoliation. Prétexe que l'émigration de quelques Polonais lui fournit pour la conquête et le partage de la Pologne. 179-181. Refroidissement entre les cabinets de Berlin et de Vienne. 191. Défection du roi de Prusse. 194. Il y rentre, moyennant les subsides que lui donne l'Angleterre. 198. Double prétexe dont elle se couvre : la tyrannie contagieuse de la démocratie, et l'instabilité d'un gouvernement ambitieux. 207. Fausseté de ces deux assertions, et combien elles lui ont été funestes à elle-même, ainsi qu'à la France. 208. Elles n'ont été avantageuses qu'à l'Angleterre. 210. Elle perd le roi d'Espagne. *Ibid.* Parallèle de la conduite des rois avec celle des jacobins. 277 - 280. — Province qu'elle voulait enlever à la France. 287. Détail des pertes qu'elle éprouve dans la campagne de 1795. *Ibid.* Alliés qu'elle perd. 288-306-324-316-327. Sa conduite plus qu'équivoque à l'égard des princes français et des émigrés. 331-332. Ce qu'elle devoit faire ; ce qu'elle n'a pas fait. Reproche que lui adresse le duc de Brunswick. Le défaut de plan et de concert la fait échouer à Dunkerque, à Maubeuge, à Lyon, à Toulon, à Landau. 390-392.

- Coblentz.** Réunion des émigrés. II. 11. Avec quelle joie ils reçoivent le roi de Prusse. 44.
- Cobourg.** Ses victoires sur Dumouriez. II. 135-137. Manifeste pour donner un roi à la France. 142. Il assiège et prend Valenciennes. 147. Il désavoue le manifeste de Dumouriez. 178. Son inaction après la prise de Valenciennes et de Condé. 181. Bataille de Fleurus. Sa retraite. 204-324.
- Cocarde nationale** présentée à Louis XVI. I. 219.
- Collot-d'Herbois**, comédien et bourreau exécration. Ce qu'il a fait à Lyon. II. 184. Attentat contre sa vie, qui fit égorger une foule d'infortunés. 222. Déporté à Cayenne avec Billaud, son collègue et son complice. 299.
- Comédiennes françaises.** Sévérité du roi de Prusse à leur égard. Dans quelles circonstances il les fait chasser de Berlin. I. 72.
- Comité de salut public**, première autorité du gouvernement révolutionnaire. II. 159. Ordre de ne point faire d'Anglais prisonniers, et de les égorger sur le champ de bataille. 185. Traités de paix qu'un autre comité conclut avec l'Espagne, la Prusse et le landgrave de Hesse-Cassel. 333-339-340. *Voyez l'Article Traité de paix.*
- Commerce** (Traité de) entre la France et la Russie, un des griefs d'Angleterre contre cette dernière puissance, et l'un des prétextes pour allumer la guerre entr'elle et les Turcs. I. 83.
- Commune de Paris** formée la nuit du 9 au 10 août par des commissaires des sections. II. 60. Elle s'empare de tous les pouvoirs et fait triompher le crime jusqu'au moment de sa chute avec Robespierre. 64.

- Conduite à l'échafaud.** 231. **Circulaire atroce pour les massacres de septembre.** 363.
- Condé.** Sa lettre, de concert avec les princes de Bourbon et d'Enghien, à Louis XVI. I. 379. — Comment il est traité par les puissances. II. 331.
- Confédération de Pologne.** Lettres que lui écrivent les ministres de Russie et de Prusse. Sous quel prétexte la guerre lui est déclarée. II. 404.
- Constitution de l'an III.** Ce qu'elle étoit, malgré les reproches qu'on lui a faits, et la conduite des premiers directeurs. II. 312.
- Constitution de Pologne.** Sagesse de la diète dans sa rédaction. I. 319 *et suiv.* Protestation des fédérés, à Targowitz. 321.
- Contre-révolution.** Sens donné à ce mot dans les clubs et comités révolutionnaires. II. 176.
- Convention** entre la république française et le roi de Prusse. Son objet. II. 415.
- Convention nationale** (la) divisée en deux partis, la Gironde et la Montagne. II. 107. Elle fait le procès au roi. Chefs d'accusation. 109. Son incompétence. 110. Motifs de ceux qui vouloient faire périr le roi. 112. Elle déclare la guerre à la Hollande, à l'Angleterre, et quelque temps après à l'Espagne. 130-131. Arrestation de vingt-deux de ses membres. Subjuguée au 31 mai par le parti de la Montagne. Origine de la tyrannie la plus odieuse et la plus sanglante. 150. Sa position critique après le 9 thermidor. 293. *et suiv.* Sagesse de sa conduite. 296. Sa conduite impolitique dans le procès qu'elle intente aux collègues de Robespierre. Cause de la journée

du premier prairial , et du danger où elle faillit périr. 299. Délivrée par le courage de quelques sections , elle fait attaquer et désarmer les factieux. 300 et suiv. Elle rappelle les émigrés qui ont fui depuis le 31 mai pour se soustraire à des mandats d'arrêt. Elle nomme une commission pour rédiger la constitution de l'an III. 304-305. Elle fait la paix avec plusieurs puissances , et se rejette dans de nouvelles terreurs. 306-308. Situation de l'esprit public , qu'elle a presque toujours méconnu. 309. Fautes qui ont amené le 13 vendémiaire *Ibid.* 316. Fautes qui en furent la suite , et qui influèrent sur le Gouvernement , pendant toute la durée de la constitution de l'an III. 317.

Conventionnels. (les) Egaremens que la peur leur inspire. Journaux qu'ils protègent ; chansons qu'ils prohibent ; personnages qu'ils persécutent. II. 303 et suiv.

Corday , (Charlotte) assassine Marat ; mot de madame Roland à ce sujet. II. 164.

Corps-Franc , milice bourgeoise , établie en Hollande , pour réprimer les abus de l'autorité stathoudérienne. III. 65.

Corse. Prise de cette île par les Anglais. II. 205. Ils en font la conquête au nom du roi d'Angleterre. 210.

Cour de France. (la) Fautes qu'elle commet au commencement des Etats-Généraux. I. 212-213. Sa consternation à la prise de la Bastille. 218. Son opinion sur l'augmentation de puissance de l'assemblée constituante après le 4 août. 227.

Cracovie. Acte d'insurrection. Serment de fidélité à la nation , et d'obéissance à Kosciusko. II. 262. Pou-

voir dictatorial qui lui est confié. Ses victoires. 263
et suiv.

Crimée. (Voyage en) Artifice que le prince Potemkin emploie pour tromper l'impératrice de Russie. I. 86.

Custines. (madame de) Son courage pour sauver son père et son époux. II. 214.

Custines. Sa marche rapide et hardie sur Spire. Prise de Mayence, et la reprise par le roi de Prusse. II. 101. Il prend le commandement des débris de l'armée de Dumouriez. Soupçonné de trahison. 147. Il attaque les Hessois, sans motifs, et cause leur réunion avec le roi de Prusse, que, par impolitique, il avoit troublé dans ses cantonnemens. 319.

D.

DAMPPIERRE. Mort héroïque de ce général. II. 146.

Danemarck. (le) Il se déclare pour la Russie, et l'abandonne. I. 158.

Danton. Un des principaux auteurs des massacres du 2 septembre. II. 78. Sa férocité dans le procès de Louis XVI. 116. Son caractère : ce qu'il dit de Louis XVI. Il veut terminer la révolution en donnant la couronne au duc d'Orléans. Forcé de quitter le comité de salut public par Robespierre, qui ajourne sa mort. 167. Il perd sa puissance dès qu'il cesse d'être terrible. 170. Envoyé au tribunal révolutionnaire et à l'échafaud. 220.

Dantzick. Prétentions du roi de Prusse sur cette ville.

- I. 79.** — Il s'en empare, ainsi que de Thorn. Sous quel prétexte. II. 250.
- Décemvirs.** (les) Nom donné aux membres du comité de salut public. II. 175. Tableau de leur gouvernement. 211-217. Acte d'accusation porté contre ceux qui avoient échappé au 9 thermidor. Condamnés à la déportation. 297-298. Mouvements séditieux excités par leurs partisans, le premier prairial. 300.
- De Grave.** Son attachement pour Louis XVI. II. 27. Renseignemens qu'il donne sur l'état incomplet de l'armée. 47.
- Démagogues.** Leur tactique et leurs secrets. II. 148.
- Démocrates.** Nom donné au parti populaire. I. 227.
- Dénonciations.** Arme décemvirale, décret de proscription ou de mort. II. 164.
- Desèze,** défenseur de Louis XVI. II. 113. La simplicité de son plaidoyer. Ce qu'il auroit pu être si Louis XVI ne s'y étoit pas opposé, Mot du roi, quand Desèze lui présenta la péroraison. 114-115.
- De Witt,** grand-pensionnaire de Hollande. Résolution prise pour autoriser chaque membre à émettre impunément son vœu. III. 75.
- Diète Polonoise.** Sagesse de cette assemblée. I. 319.
- Dillon.** (Arthur) Service signalé qu'il rendit à la France. II. 85. Sa mort. 221. Voyez l'article *La-flotte*.
- Dillon.** (Théobald) Voyez l'article *Mons.* II. 47.
- Directoire de la république française.** Sa conduite impolitique à l'égard de la Suède. II. 327. Tableau de ses opérations, opposé à celles de Bonaparte. 353.

Dogger-Banck. Combat naval entre les Hollandais et les Anglais. I. 109.

Dombrowsky. Sa conduite contre quarante mille Prussiens. II. 272.

Droit de Recommandation, ainsi nommé pour exprimer l'influence du stathouder, sur l'élection des régens et des magistrats. III. 21.

Duisbourg. Prise de cette ville par le parti du prince d'Orange. III. 173.

Dumouriez. Son caractère. II. 27. Quel parti la cour pouvoit retirer de sa popularité. 28. Se trompe sur les dispositions du roi de Prusse, et provoque la guerre contre l'empereur. *Ibid.* Ce ministre change le plan de campagne concerté entre Luckner, la Fayette et Rochambeau. 47. Querelle scandaleuse entre lui et les trois autres ministres. Il se fait employer comme lieutenant-général, sous les ordres de Luckner. 49. Sa désobéissance à la Fayette facilite les progrès de l'ennemi. 67. Il parvient au commandement-général de l'armée. 68. Position avantageuse qu'il prend pour arrêter l'armée combinée de Prusse et d'Autriche, et sa lettre au général Biron, sur les moyens de repousser l'ennemi. 87 *et suiv.* Bataille de Jemmape et victoire complète sur les Autrichiens. Prise de Mons. 120. Prise des Pays-Bas. *Ibid.* Il menace la Hollande, et affoiblit ses forces en les divisant. 120. Ses conquêtes en Hollande 133. Titre qu'il prend dans ses lettres avec lord Aukland. *Ibid.* Chute aussi rapide que son élévation. Bataille de Nérvinde. 134-136. Il veut donner un roi à la France. 138. Accusé de trahison par Marat. 140. Pré-

sens qu'il offre à Cobourg , pour garants de la sûreté de la famille royale. 141. Son escorte autrichienne indigne l'armée. 143. Il est obligé de s'enfuir du territoire français. *Ibid.*

Duranthon , ministre de Louis XVI , distingué par la modération de ses principes. II. 27.

E.

ECKEREN DE ZUIDRAS. Motif de son voyage à la Haye. III. 176.

Ecluses. Voyez l'article *Minden*. III. 213.

Édit sur la liberté de la presse. I. 62. Edit de religion. 325.

Efferen. Bataillon du prince d'Orange , battu par un détachement de la bourgeoisie d'Utrecht. III. 124.

Elbourg , *Hattem*. Troupes envoyées contre ces deux villes. I. 112. Résolution magnanime des habitans. 113.

— *Mémoire de M. Caillard* : Pillage d'Elbourg. III. 173.

Electeurs. Leur rassemblement à l'hôtel-de-ville , au commencement de la révolution. I. 216.

Elisabeth. (Madame) Son angélique pureté inspira des remords même à Robespierre. II. 216.

Emigration. Espoir des émigrés d'armer les étrangers , et de reconquérir leurs privilèges. I. 252.

Emigrés. (les) Voyez l'article *Coblentz*. Leur ardeur pour une guerre dont ils croyoient prédire le terme et l'issue prochaine. II. 8. Décret de proscription qui les assimile tous , sans distinguer l'âge , le sexe , ni les motifs de leur absence. 10. Déclaration du roi de Prusse et de l'Empereur en leur faveur. 15. Consi-

dération dont ils jouissent chez l'étranger. 18. Leur rappel en France. Séquestre de leurs biens. 25. Ils reçoivent le roi de Prusse à Coblenz comme un sauveur. 44. L'Angleterre les abandonne à Quiberon. Sacrifiés dans les attaques, dans les retraites, et honteusement livrés dans toutes les capitulations. 331-332. Rappel de ceux qui se sont expatriés depuis le 31 mai. 305.

Enhoff, (comtesse d') la troisième des femmes vivantes du roi de Prusse. I. 72.

Espagne, menacée par l'Angleterre. Elle dut aux conseils et à l'attitude imposante de la France, la continuation de la paix. I. 303. — Après la mort de Louis XVI, elle entre dans la coalition. II. 121. Battue à Saint-Jean-de-Luz, à Figuières, à Izun. 205. Les injustices qu'elle éprouve des Anglais la déterminent à la paix. 210. Motifs apparents de cette cour pour continuer la guerre avec la république. 327. Menacée d'une ruine totale. 328. Négociations rapides, et conclusion de la paix. 333-341. Prières publiques dans tout le royaume. 343.

Esterno (le comte de) Plan de conciliation pour apaiser les troubles de Hollande. I. 115.

Etats. (les) de Brandebourg. Changement qu'ils subissent. I. xix-xx.

Etats-généraux. A quelle occasion, et quel fut le premier qui en demanda la convocation. I. 174-210.

Eton. Erreurs de cet historien, sur l'impératrice de Russie. I. 137. Et sur le prince de Nassau. 148.

Etre-Suprême. (fête de P') Déclaration ridicule et sa-

erilège arrachée par Robespierre à la convention. II.

223. Beau mot d'un gendarme à ce monstre baigné dans son sang, au 9 thermidor. 230.

Europe. Situation des puissances de cette partie du monde à la mort de Frédéric-le-Grand. I. v-vj. Pourquoi l'histoire de l'Europe moderne nous intéresse si peu pendant le cours de tant de siècles. ix et suiv. Son tableau politique en 1786. 47-98.

Eward. Influence de ce ministre anglais, sur la cour de Prusse. Alarmés qu'il y répand sur le projet de la quadruple alliance. I. 139.

F.

FAHRVASSER. Droits de péage relatifs au commerce de Dantzick. I. 79.

Famars. (camp de) Bataille où périt héroïquement le général Dampierre après que ce camp fut dispersé. II. 146.

Fédéralisme. (guerre du) II. 159.

Fédération du Champ-de-Mars. Situation des esprits à cette époque. I. 242.

Féodal. (système) Ressemblance qu'il donne aux nations modernes de l'Europe avec les Tartares et les habitans du Caucase. I. xj.

Féraud. Il est tué dans le sein de la convention, et sa tête portée sur une pique. II. 301.

Fersen. Il gagne la bataille de Macieowice, où Kosciusko fut blessé et pris par les Russes. II. 272.

Finances. Voyez l'article *Prusse*.

Fink, (le comte de) ministre de Frédéric-le-Grand. Sa nièce fut maîtresse du roi de Prusse. I. 72.

Flandre. Situation de ce pays avant l'insurrection des Brabançons. I. 275. Troubles et massacres qui eurent lieu après l'arrestation du général Van-der-Mersch. 280. Rentrée des Autrichiens dans le pays insurgé. 281. Soumission des Pays-Bas. 303.

Flessingue. Emeutes et massacres dirigés par le parti d'Orange. III. 175.

Fleurus. Victoire remportée sur le prince de Cobourg. II. 204.

Florida-Blanca. (M. de) Son influence sur le caractère timide de Brienne. I. 142.

Foczany. Conférences qui y eurent lieu pour terminer la guerre de Turquie. Voyez les articles *Sistow* et *Nassy*.

France. Tentatives de la cour de Pétersbourg auprès de Louis XVI, pour se joindre à elle et à l'empereur contre la ligue formée dans le Nord. Tableau de la France à cette époque. I. 172 *et suiv.* Perte graduelle de sa considération. 179. La ligue anglo-prussienne cherche à diriger toutes les puissances contr'elle. 285-288. La France offre de soutenir l'Espagne de toutes ses forces contre l'Angleterre qui veut lui déclarer la guerre. 303. — Ses ressources contre la coalition. Erreur des puissances à ce sujet. II. 40. Nombre des factions qui la divisent, et leur caractère. 41. Situation affreuse de la France sous les décemvirs. 213-232. Énumération de ses conquêtes, et sa position brillante dans la célèbre campagne de 1795. 287. Après avoir lutté contre la coalition, repoussé et battu les armées étrangères, affranchi la Hollande et soumis toute la rive gauche du Rhin, elle

elle fit trembler l'Espagne et l'Empire. 325. Elle entre en négociation de paix avec la Prusse, l'Espagne, le landgrave de Hesse-Cassel. Traités avec trois puissances. 333-337-410-419. — Intérêts de cette puissance dans la querelle des Provinces-Unies avec le stathouder. III. 95. Proposition qu'elle fait d'intervenir en leur faveur et de mettre fin à leurs troubles. 165-168. (*Mémoire de M. Caillard.*)

François II succède à Léopold. Il répond avec aigreur aux dépêches menaçantes de Dumouriez. Vues intéressées de la maison d'Autriche à l'époque de la guerre. II. 29 et suiv. Griens dont il se plaint dans son manifeste. 43. Il demande la levée en masse de tous les cercles. Le roi de Prusse s'y oppose. 192. Imprudence de cette demande. 193. Il vient prendre le commandement des troupes en Flandre, bat les Français à Cateau-Cambrésis, et s'avance à quarante lieues de Paris. Terme des prospérités autrichiennes en France. 199. Il fait le plan d'une attaque générale auprès de Tournay, où les alliés sont battus deux fois. 202. Violation du droit des gens dans les personnes de la Fayette, Puzy et Maubourg. Il donne audience à madame la Fayette, et lui permet, ainsi qu'à ses filles, de partager la captivité de cet illustre prisonnier. Conditions mises à leur liberté. 384-388.

Fraser, courier extraordinaire envoyé par lui à Londres, concernant la quadruple alliance proposée par la cour de Versailles. I. 139.

Frédéric I, électeur de Brandebourg. Il abatit la tyrannie féodale et anarchique du pays. I. xix.

Frédéric IV, électeur de Brandebourg. Il fit prison-

nier, en 1332, Frédéric d'Autriche, époque d'où l'on peut dater la rivalité qui depuis éclata si souvent entre cette maison et celle de Brandebourg. I. xxij.

Frédéric-Dent-de-Fer, électeur de Brandebourg, refuse deux royaumes. I. xxij.

Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, répara tout ce que son prédécesseur avoit perdu. Présages de sa grandeur. Guerres qu'il soutint. Alliés et puissances qu'il secourut. Il mérita et obtint le surnom de *grand-électeur*. I. xxvij-xxx.

Frédéric I, roi de Prusse. Toute son ambition fut d'être roi. Il obtint ce titre de l'empereur Joseph I, qui érigea pour lui le duché de Prusse en royaume. I. xxx. Placé entre le grand-électeur et Frédéric-Guillaume, il en parut plus petit. xxxj.

Frédéric-Guillaume I, roi de Prusse. C'est à une plaisanterie de deux Anglais que fut due la création d'une puissance qui changea tout le système politique de l'Europe. I. xxxj. Guerres qu'il entreprit. Nombreux traités qu'il signa. Sa dureté envers son fils. xxxij. Son caractère, par Frédéric-le-Grand. xxxij. Quel surnom lui fut donné. xxxv.

Frédéric-le-Grand, roi de Prusse. Différence entre lui et Frédéric-Guillaume II. I. iv. Emprisonné à Kustrin, obligé d'assister au supplice de Katt son ami. 35. Il offre des secours à Marie-Thérèse, et s'empare de la Silésie. Victoire qui met le sceau à sa réputation. Lettre à Louis XV; 38; à l'ambassadeur d'Angleterre, 39; au maréchal de Belle-Isle. *Ibid.* Il soutient la guerre contre la moitié de l'Europe, et triomphe de ses ennemis. 40-43. Il s'oppose à la conquête

de la Bavière. 44. Sa politique depuis la paix de Hertzbourg. 65. Rapprochement entre les cabinets de Versailles et de Berlin. Cause qui empêcha l'effet de cette révolution politique. *Ibid.* Son opinion sur les troubles de Hollande. 114. — Ses adieux à la princesse d'Orange. III. 19. Bon mot au sujet de la paix sur la navigation de l'Escaut. 47.

Frédéric Guillaume II. Son portrait. I. IV. Espérances que son règne fait concevoir. 56. Paroles flatteuses que lui adresse le Grand-Frédéric. 57. Surnom qu'il désire de mériter. *Ibid.* Il donna la première idée de la ligue germanique. *Ibid.* But qu'il se propose au commencement de son règne. 59. Sa devise. 60. Opérations qui, dans l'intérieur, excitent le plus de mécontentement. 61. Changement de conduite dans sa politique. 66-68. Nombre de ses femmes légitimes vivant en même temps. 72. Pouvoir que la secte des *Illuminés* prend sur lui, et fautes qu'elle lui fait commettre. 73. Contradictions frappantes dans sa conduite. 77. Réparations qu'il demande aux États-Généraux des Provinces-Unies. 124. Son opinion sur la guerre des Turcs avec les Russes. 140. Sa conduite impolitique. Malheurs qu'elle auroit entraînés sans des circonstances favorables. 145. Son influence sur tous les cabinets de l'Europe. 146. Il fomenté des troubles dans Liège. 284. Ses intentions en protégeant la démagogie. 285. Il change de système et de ministère. 288. Raison qui le détermine à changer de système. 191 *et suiv.* Ses plaintes, dans une réponse au roi de Pologne, du tort que les villes de Dantzick et de Thorn font au commerce prussien.

352. Il demande la cession de ces deux villes. 354. Lettre à l'évêque de Liège sur les troubles entre lui et ses sujets. 360. Contradiction honteuse de ce monarque. 323. — Ses illusions sur la conquête de la France. II. 21. Illusions brillantes du roi sur la nature et l'issue de cette guerre. 31. Sa conduite envers les Polonais, dont il avoit approuvé la constitution, et qu'il avoit soulevés contre la Russie. 38. Son manifeste aux Français, et sa marche avec une armée de cinquante mille hommes. 43. Traitement indigne et cruel qu'il fait éprouver à la Fayette, à Bureau de Puzy, à Latour-Maubourg et à Lameth. 72. Il s'avance imprudemment jusque sur les frontières de Châlons en Champagne. 76. Position critique de son armée. 86-90 *et suiv.* Lettre à sa maîtresse, et cause probable de sa retraite. 99. Convention secrète. 100. Il la ratifie après la reprise de Mayence, et se sépare de la coalition. 101. Ses motifs pour prendre les armes contre la France. 356 *et suiv.* — Faute grave qu'il commit en exaspérant une partie du peuple Français. 104. Révolution complète dans l'esprit national après sa retraite. 119 *et suiv.* Il chasse les Français de Francfort, reprend Mayence, et force les lignes de Wissembourg. 161. Il s'empare des villes de Thorn, Dantzick et d'une partie de la Grande-Pologne, sous le prétexte de jacobinisme. 181. Juste motif de ses plaintes à l'égard de l'empereur. 192. Il renonce à la coalition. 194 *et suiv.* Nouveau traité de subsides qu'il y fait entrer. 198. Fausseté avec laquelle il dément ses promesses et trahit les Polonais. 243-245. Il s'empare de Dantzick, de Thorn et de la

Grande-Pologne. 250. Il bat, à la tête de quarante mille hommes, Kosciusko qui n'en avoit que douze mille. 266. Il s'empare de Cracovie après la bataille de Szezekocin. 267. Il assiège Warsovie, en abandonne le siège, ses malades et ses munitions. 268-269. Il est le premier qui marche à la tête de la ligue qui vouloit subjuguier la France, et est le premier à se retirer de cette coalition. Quelle part il a prise aux trois campagnes qui ont précédé le traité de paix. 318-324. Il refuse les subsides de l'Angleterre, abandonne le stathouder, renonce à ses possessions sur la rive gauche du Rhin, et assure la tranquillité du nord de l'Allemagne. 329. Peuples dont il a soutenu et trahi les intérêts. 330. Il donne au comte de Goltz pleins pouvoirs pour traiter de la paix. 334. Marque de déférence qu'il refuse au comité de salut public. 335. Ses dispositions à l'égard de la révolution de Hollande et l'abolition du stathoudérat. *Ibid.* Projets de démembrement et de sécularisation que lui présente le comité de salut public. 348. Puissances qu'il avoit trompées. 349. Sa lettre au comte de Goltz, et ses éloges sur les travaux de la diète de Pologne. 393. Sa réponse à Stanislas-Auguste, dans laquelle il dément les assurances de secours qu'il avoit faites. Sa déclaration sur les affaires de Pologne. Il blâme les patriotes d'avoir résisté aux armées de l'impératrice de Russie, qui protégeoit les rebelles ou fédérés de Targowitz. Inculpation de jacobinisme faite aux Polonais. Il exige le serment de fidélité. 395.

Frédéric-Guillaume III. Preuves de sagesse qu'il donne en montant sur le trône. Puntion des dilapidateurs.

Economie de son administration. Système pacifique qu'il a adopté. II. 350.

Frères de Louis XVI (lettre des) au roi, sur le traité de Pilnitz et les dispositions des puissances, I. 381.

Frise. (la) Son attachement à la France. Division et rupture entre les agens frisons et ceux de Hollande. I. 148.

Fructidor. (5 et 13) Loi de la charte constitutionnelle que les sections de Paris ne voulurent point recevoir et qui donna lieu aux troubles du 13 vendémiaire. II. 314.

G.

GARDE NATIONALE. Sa création. I. 217. Sauve la famille royale dans la nuit du 5 au 6 octobre. 233. Elle ramène le roi et l'assemblée nationale à Paris. 235.

Gardes-du-Corps. Banquet donné au régiment de Flandre. Suites tragiques de ce banquet. 233 et suiv.

Gecomiteerde-Raad, ou Comité-Consell. Émeute apaisée. Pouvoirs dont il est revêtu. III. 50.

Généralité. (pays de la) Ses rapports politiques avec les États-Généraux des Provinces-Unies. III. 3.

George-Guillaume, électeur de Brandebourg. En quel état étoit l'armée avant lui; ce qu'elle fut sous lui, et sous les premiers rois de Prusse. I. xxj. Il fut au moment de perdre tout ce que ses prédécesseurs avoient acquis. xxvj.

Gironde. (députés de la) Cause de leurs égaremens. Victimes de la faction qu'ils secondèrent. II. 7.

Cirondins. (les) Nom donné au parti qui attaquoit le trône constitutionnel, et qui fit la journée du 20 juin. II. 107. Présages de leur chute. 108. Leur première défaite. 109. Première faute de ce parti et de ceux qui ne vouloient point voter la mort du roi. III. Leur conduite dans le procès qui lui fut intenté; ils voient vainement l'appel au peuple; ainsi par la journée du 20 juin, ils sapèrent les fondemens du trône constitutionnel: en reconnoissant que le roi étoit coupable, ils le conduisirent, malgré eux, à l'échafaud. 115-116.

Cislaer. Emeute qu'il excite à la Haye. I. 110. Il justifie auprès de l'envoyé de Prusse la conduite des patriotes hollandais. 124. — Conspiration contre sa vie. III. 62. Sa générosité. 63. Son discours aux Etats de la Haye. 75. Son entretien avec l'ambassadeur de Prusse, sur l'outrage prétendu dont se plaignoit la princesse d'Orange. 186.

Givet, (camp de) destiné à soutenir les patriotes hollandais contre l'invasion des Prussiens. I. 124. Brienne en empêche la formation. III. 193.

Goertz, (le comte de) envoyé de Prusse à la Haye. Sa conduite en cette ville. I. 114. — Son caractère, ses talens. III. 85. Etrange forme de ses lettres de créance.

Ibid. Instructions moins vicieuses et plus pacifiques. 97.

Goltz, envoyé en Suisse, pour traiter de la paix avec le ministre de la république française. II. 334. Sa mort suspend les négociations, et réveille les intrigues de l'Autriche et de l'Angleterre, pour traverser la paix. 336. Ce ministre prussien donne, au nom du

roi, l'approbation la plus complète à la nouvelle constitution de la Pologne. 393.

Gorcum, ville de Hollande, qui se rendit aux Prussiens à la première bombe. III. 224.

Gouffier, (Choiseul) ambassadeur de France à la Porte. Il conseille aux Turcs de se mettre en état de défense contre la Russie. I. 90. Causes qui rendirent inutile sa médiation entre les Russes et les Turcs. 97.

Gouvion. Sa conduite courageuse à Bouvins. II. 48.

Tué à l'avant-garde de l'armée de la Fayette. 49.

Gower-Welsche-Sluys, lieu où la princesse d'Orange, qui se rendoit à la Haye, eut ordre de rebrousser chemin. III. 168.

Grand-Pré, défilé que Dumouriez occupa avec une poignée d'hommes, pour arrêter le duc de Brunswick. II. 89.

Gray. (Charles) Le parlement d'Angleterre lui décerne des remerciemens, ainsi qu'à Jones Jervis, pour s'être emparé des îles françaises. II. 207.

Grèce. Projet de Catherine et de Joseph II, de ressusciter les républiques grecques. I. 92.

Greig. (l'amiral) Premier combat naval entre les Russes et les Suédois. I. 157.

Grodno, ville où se rassemblent les fédérés de Pologne, pour y consommer la ruine de leur patrie. II. 255. Arrestation de plusieurs membres qui s'opposent aux mesures concertées entre la Russie et la Prusse. 257.

Gueldre. (la) Révolution de cette province et sa situation. III. 71. Suppression de la liberté de la presse 73. Composition des états. 75. Demande singulière

des Etats de cette province aux Etats-Généraux. 133.

Guillaume III, prince d'Orange. Source des divisions qui ont agité ces provinces. I. 102. — Invasions des pouvoirs. I. 103.

Guillaume IV. Le stathoudérat déclaré héréditaire dans sa famille, avec une extension de droits et de pouvoirs. I. 103.

Guillaume V, prince d'Orange. Son caractère. I. 104. Forcé, dans la guerre de l'Amérique, de se réunir malgré lui aux Français qu'il déteste. 109. Abus d'autorité, qui fut le signal de la guerre civile. 112. Il rejette les propositions pacifiques des Etats-Généraux. 118. On déclare qu'il a perdu la confiance des Etats. 120. Il recouvre toute son autorité. 130. — Il se fait investir du pouvoir directorial. II. 283. Il s'oppose à la paix; veut arrêter l'invasion des Français par une levée en masse et par des inondations; obligé de s'enfuir en Angleterre avec sa famille. 284-286. — *Mémoire de M. Caillard*: Sa connivence avec le cabinet de Saint-James dans la guerre d'Amérique. III. 30. 38. 41. Auteur d'une émeute à la Haye; événement qui amène la première intervention de la cour de Berlin, et l'origine de la guerre civile. 49-52. Menace singulière aux Etats de Hollande. 53. Commandement de la garnison de la Haye, ôté au prince, ou première atteinte portée aux prérogatives abusives du stathoudérat. 57. Autorité de ce prince dans la Gueldre. 72-74. Il envoie des troupes contre les deux petites villes d'Elbourg et d'Hattem. 80. Suspension provisoire de ses fonctions de capitaine-général. 82. Il met en problème la souveraineté de la province de

Hollande. 93. Nombre de couriers qu'il expédie en un seul jour. Ordre à ses troupes de marcher sur Utrecht. 123. Indignation publique, excitée par son manifeste. 136. Ses plaintes aux Etats, sur un affront fait à son épouse. 181. Mesures prises à cet égard. 184. Rentrée triomphante de ce prince à la Haye. 226. Renouvellement des émentes. 227. Le *stathouder* est réintégré. *Ibid.* Résolution ironique concernant la France. 228.

Gustave III, roi de Suède. Avertissement que lui donne le Grand Frédéric. I. 149. Sa passion pour la guerre, et pour les alliances offensives. 150. Causes qui le déterminent à se déclarer contre la Russie. 151. Stratagème cruel et puéril. 153. Sa note arrogante, et ses prétentions. 154. Ses lenteurs, et l'inertie de la Prusse sauvent l'empire de Russie. 155. Mécontentement de son armée. 157. Activité, prudence et fermeté du roi dans ce danger. 158. Victoire célèbre qu'il remporte sur la flotte russe, et dangers imminens où il est exposé. 286. Paix avec la Russie. 301. Il insiste pour la guerre contre la France. 318. — Assassiné dans un bal. II. 34.

H.

HADDICK marche sur Berlin. I. 41.

Hailes, ministre d'Angleterre en Pologne. Il fait rejeter l'alliance entre la Russie et les Polonais. I. 170.

Hardenberg. (baron de) Ce ministre est chargé de continuer les négociations de paix entamées en.

Suisse. Elle fut signée le 18 gerstinal à Bâle. II. 336.

Harlem. Cette ville propose aux Etats de Hollande, s'il ne conviendrait pas d'accorder au peuple un certain degré d'influence dans les affaires. Suite de cette proposition. III. 104.

Harnier, négociateur prussien, envoyé au comité de salut public pour annoncer les dispositions pacifiques du roi. II. 335.

Harris (le chevalier), depuis lord Malmesbury, ambassadeur d'Angleterre. Son caractère. Ses intrigues pour allumer la guerre civile en Hollande. I. 117. Emeutes qu'il soudoie en faveur du stathouder. Artifice qu'il emploie pour engager le roi de Prusse à se déclarer contre les patriotes. 118 et suiv. Bal préparé pour célébrer le triomphe anticipé du parti stathoudérien. III. 122. Ses distractions au jeu, et quelle en étoit la cause. 176.

Hassan - Pacha. Le sultan Sélim lui fait couper la tête. I. 306.

Hattem. Voyez l'article Elbourg.

Helwoet - Stays. Sédition violente qu'y excite le parti d'Orange. III. 175.

Henri. (le prince) Son portrait. Sa conduite à l'égard du roi, son neveu. I. 66. — II. veut détourner le roi de Prusse de faire la guerre à la France. II. 22.

Henriot. Ce qu'il fit pour assurer les succès de son parti au 31 mai contre les députés girondins. II. 150. Danger imminent, où il exposa la convention. 228. Sa mort. 231.

Herbert. Intermorce autrichien, se concerte avec

Bulgakow et le ministre français **Séjour**, pour concilier la Russie et la Porte. I. 93.

Hertzberg. (le comte de) Le plus habile ministre de Frédéric-le-Grand. Manière dont Frédéric-Guillaume II reconnoît ses services. I. 58. Cause principale des grands événemens qui ont bouleversé l'Europe, et sur-tout la Hollande. 64. Il engage les Turcs à déclarer la guerre aux Russes. 94. Il forme les troubles du Brabant et des Provinces-Unies. 115. — Il s'oppose à la quadruple alliance projetée par le cabinet de Versailles. 139. Il irrite les Polonais contre la Russie qui leur avoit proposé un traité d'alliance. 168. Il quitte le ministère. 288. Quelles en furent les causes. 293. — *Mémoire de M. Caillard*. Instructions données au comte de Goertz. II. 87.

Hesse, (la princesse de) deuxième femme du roi de Prusse. Sa sagesse et sa disgrâce. I. 7 1.

Hesse-Cassel. (le landgrave de) Ce prince fait la paix avec la république française, lui cède les pays qu'il possède sur la rive gauche du Rhin, et cesse de fournir son contingent à l'empereur. II. 339. - 425.

Histoire. (l') Pourquoi l'histoire des nations modernes a tant de sécheresse et si peu d'attraits. I. ix. et suiv. Ce qu'elle étoit autrefois. Tableaux intéressans qu'elle avoit à peindre. xij. A quoi ils se réduisirent dans la décadence de l'Empire et dans l'invasion générale qui donna lieu aux nouvelles monarchies. xiiij. Ce qu'elle devint à la renaissance des arts. xv.

Hoohe. Ce général contribue beaucoup au gain de la

fameuse bataille livrée au duc de Brunswick auprès de Haguenau. II. 189-322.

Hohenzollern, (maison de) tige des rois de Prusse. Jusqu'où elle remonte. I. xxj.

Hollandais. Patriotes proscrits par suite de la capitulation avec le duc de Brunswick, et à l'instigation de la princesse d'Orange. III. 234 *et suiv.* Accueillis en France, et rassemblés à Saint-Omer. *Ibid.*

Hollande. Cause générale des troubles de ce pays. I. 101 *et suiv.* Les Etats annullent le réglemeut et le droit de patentes de 1674. 112. Signal de la guerre civile. 113. — Sous Pichegru une de ses flottes est prise par un escadron. II. 282. — Sommeut des Etats au prince de retirer ses troupes, et menace, en cas de persévérance, de le destituer. III. 80. Suspension provisoire du stathouder dans ses fonctions de capitaine-général. 82. Disposition pacifique des Etats. 97 *et suiv.* Ils établissent une commission souveraine. Gratification qu'elle donne aux soldats restés fidèles. 159. Réponse des Etats à la note impérieuse du roi de Prusse. 212. Demande qu'ils font au comte d'Esterhazy. 213.

Honscote. Bataille gagnée par l'armée du Nord. II. 321.

Hood. Cet amiral s'empare de Toulon. II. 183.

Hooft. Honneurs qu'il reçoit du peuple dont il avoit servi la cause. III. 112.

Horn. (*Lilien-*) Un des conjurés contre la vie du roi de Suède. II. 34.

Houchard. Victoire complète qui eut l'échafaud pour récompense. II. 83.

Ruger, fils de l'homme chez lequel la Fayette avoit débarqué la première fois en Amérique. Projet hardi qu'il exécute pour tirer la Fayette de la forteresse d'Olmütz. II. 381.

I.

ILLUMINÉS, secte de visionnaires en Prusse. Fautes qu'ils firent commettre à Frédéric-Guillaume III. I. 73. Cause de sa mort prématurée. 147. — II. 349.

Ingelstrom. Ce général russe exige de la diète de Grodno qu'elle anéantisse tous les actes qui pouvoient réveiller l'énergie polonaise. II. 258.

Ismail. Prise de cette ville ; affreux carnage qu'y font les Russes. I. 307.

J.

JACOBINISME, un des prétextes dont se servit Catherine II pour s'emparer de la Pologne. II. 249. Couleurs sous lesquelles il est représenté par l'impératrice de Russie, dans sa déclaration aux confédérés de Targowitz. 406. Il sert de prétexte aux cours de Berlin, de Pétersbourg et de Vienne pour effacer la Pologne du nombre des puissances. 407.

Voyez la déclaration du roi de Prusse: 397.

Jacobins, (les) Leur origine. Puissance dangereuse qui s'élève à côté de l'assemblée constituante. Multiplicité de leurs clubs affiliés, et inquiétude qu'en conçoivent les citoyens éclairés. I. 245 *et suiv.* Leur influence sur l'assemblée nationale ; leurs principes. 247. Langue nouvelle qu'ils imaginent. 248. Ils demandent la déchéance du roi. 261. — La mort de

- l'empereur Léopold leur est faussement attribuée. II. 21-34. Anarchie affreuse dont l'univers fut menacé. 43. Ils demandent que Louis XVI soit détrôné. 45. Ils désorganisent l'armée et paralysent ses premières opérations. *Ib.* et 46. Legendre ferme leur club au 9 thermidor. 232. Leurs mouvemens après le 9 thermidor pour empêcher le procès que la convention voulut faire à la Montagne. Procès qu'elle changea arbitrairement dans un acte de déportation. 298. Leurs intrigues pour amener la journée du premier prairial. 299-300. *Voyez* l'article *Premier Prairial*.
- Janvier 1793.* (21) Jour où Louis XVI périt sur un échafaud. II. 106. Terribles conséquences qui en résultèrent. 117.
- Jasinski.* Foiblesse de son armée en Lithuanie, contre le général Fersen et dix-sept mille Russes. II. 271.
- Jodchim II.* Prudence avec laquelle cet électeur de Brandebourg se conduisit du temps de Luther. C'est à lui que remontent les droits de la maison de Brandebourg sur la Prusse. I. xxv.
- Joseph II.* Son entrevue avec le roi de Pologne. I. 89. Avec l'impératrice de Russie, dans son voyage en Crimée. 91. Flatteries de ce prince. *Ibid.* Projet concerté avec Catherine II, de ressusciter les républiques grecques. 92. Sa conduite pacifique au commencement de la rupture. 96. Sa médiation entre les Russes et les Turcs, se change en hostilités. 143. Il combat en personne à la prise de Sabach. 147. Faute et revers qui l'obligent à se retirer devant l'ennemi. 180. Sa mort, son caractère, ses erreurs politiques, sa conduite à l'égard de la Bavière et

des Pays-Bas. 268 *et suiv.* A l'égard des Brabançons et des Flamands, cause de leur révolution. 272 *et suiv.* Marché honteux de cet empereur avec la Hollande, sous l'arbitrage de la France. Bon mot de Frédéric-le-Grand à ce sujet. III. 47.

Jourdan bat le prince de Cobourg à Fleurus. Victoire complète. II. 203. Il le force à repasser le Rhin, et fait lever le blocus de Luxembourg et de Mayence. 324.

Juillet 1789. (le 14) Prise de la Bastille. I. 217. Cette journée fut, en quelque sorte, préparée par celle du 23 juin, qui souleva tout Paris, sous prétexte que le roi, dans sa déclaration, n'offroit pas de garantie suffisante à la liberté. 213-217.

Juin 1791. (21) Fuite de Louis XVI. I. 259.

Juin 1792. (20) Journée où une populace effrénée et féroce pénétra dans le château des Tuileries, sous le prétexte d'obtenir la sanction de quelques décrets. II. 50. Ouvrage des girondins qui vouloient gouverner la France par leurs ministres. 107.

K.

KARLSKREUTH. Entrevue de ce général prussien à Francfort, avec les commissaires français. II. 193.

Katt. Son supplice, et pourquoi. I. 35.

Kellermann. Sa jonction avec Dumouriez. Hauteurs de Valnies, où l'armée combinée fut repoussée dans l'attaque du 20. II. 89. Il pénètre dans l'électorat de Trèves. 119.

Kilburn. Victoire de Suwarow sur les Turcs. I. 144.

Kinnel

Kinnel excite les troubles de la Hollande sous la direction du chevalier Harris. III. 197.

Kinsberg. Voyez l'Article *Doggerbanck*.

Kiow. Triste perspective que ce pays présente à Catherine dans son voyage en Crimée. I. 89.

Kollin, lieu où fut battu Frédéric le-Grand. I. 41.

Kosciusko, célèbre par ses victoires sur les Russes.

Il reçoit l'ordre funeste de retirer son armée, et la Pologne passe sous un joug étranger. II. 39. Il revint des États-Unis d'Amérique, où il s'étoit distingué, pour délivrer la Pologne du joug de la Russie et de la Prusse. 260. Sa conduite politique, 266. Il bat le roi de Prusse avec une poignée d'hommes. *Ibid.* Battu à Szesekocin, il ne peut secourir Cracovie. 267. Il punit les auteurs d'une émeute. *Ibid.* Découverte du traité de partage entre les deux cours impériales et le roi de Prusse. 270. Provinces de France qui devoient passer à l'électeur de Bavière. *Ibid.* Crise effrayante où il se trouve entre les trois puissances. 270-271. Il est fait prisonnier par la trahison d'un de ses généraux. 272. Paul premier lui rend la liberté. Honneurs que lui rend la ville de Warsovie dans le temps même que les Russes en faisoient le siège. 273-274.

Krimpener-Waard, endroit célèbre par l'affront qu'y essuya la princesse d'Orange. III. 168.

L.

La Fayette, (madame de) sortie des cachots de Robespierre, elle se rendit à Vienne, et partagea à

Olmütz, la captivité de son mari avec ses deux filles.

II. 213-383-387.

La Fayette propose la déclaration des droits. I. 214.

Il est élu commandant de la garde nationale, et rétablit le calme dans Paris. 217. Le 5 octobre la commune l'envoie à Versailles. Le 6, il sauve la famille royale. 234. Au Champ-de-Mars, il fait tirer sur les séditieux. 261. — Ses plaintes sur la foiblesse des moyens qu'on lui donne pour la première campagne. II. 46. Arrivé à Givet, il reçoit l'ordre de ne pas continuer les opérations commencées. 48. Il dénonce à l'assemblée nationale la désorganisation que les jacobins mettent dans l'armée. 50. Sa pétition contre les auteurs de la journée du 20 juin. Conseil qu'il donne au roi, et réponse de la reine. 52.

Moyens employés pour le perdre. 67. Il ordonne à Dumouriez de quitter le camp de Maulde. Il fait arrêter à Sedan, les commissaires de Paris. Décrété d'accusation, il quitte la France. 70. Prisonnier des Autrichiens et livré au roi de Prusse; traité et conduit comme un criminel. 71. Enfermé à Wesel. 378.

Transféré à Magdebourg, de là à Glatz, en Silésie. Livré à l'empereur, qui le fait enfermer à Olmütz. 379. Enlevé par Bollman, et bientôt repris. 381. Sa femme et ses enfans viennent partager sa captivité. 383. Sollicitations impuissantes auprès de l'empereur. Conditions mises à sa liberté. 385-386.

Lafitte, ingénieur français, au service de la Turquie. Son opinion sur la durée du siège d'Oczakow. Siège de cette ville pendant dix mois. I. 160.

Laflotte, fourbe connu par la dénonciation de...

prétendue conspiration des prisonniers au Luxembourg. II. 221.

La Haye. A qui doit appartenir le commandement militaire de cette ville. III. 49. Négociations politiques à ce sujet. 53 et suiv. Plan d'émeutes et d'incendies. 175. Causes qui firent échouer ce projet. 178. Autre tentative pour massacrer les patriotes dans une seule nuit. 179. Fuite des patriotes qui composoient les Etats, et des trois pensionnaires. 222. Massacres et incendies à la nouvelle de l'approche de l'armée prussienne. 225. Outrages faits à l'hôtel de l'ambassadeur de France. *Ibid.*

Lally-Tollendal, quitte l'assemblée nationale après les crimes du 6 octobre. I. 236.

Lamballe, (la princesse de) est massacrée dans les journées de septembre. II. 80.

Lameth. (Alexandre) Son caractère, ses efforts pour empêcher la chute du trône dont il avoit attaqué le pouvoir. II. 70. Sa captivité à Magdebourg. 379. Tombé dangereusement malade, il ne suivit pas la Fayette dans les prisons d'Omultz. Le roi de Prusse lui permet de rester dans ses Etats, et lui rendit la liberté après la paix. 380.

La Rochefoucauld. Les massacreurs de septembre l'égorgeant en Normandie. II. 82.

Lascy. (le maréchal de) Faute grave qu'il fait commettre à l'empereur dans la campagne contre les Turcs. I. 180.

Latour-Maubourg. Sa captivité. II. 380-387.

Launay, chef de la régie française établie à Berlin pour la direction des finances. I. 73.

Lavoisier, citoyen vertueux, époux tendre et fidèle, savant célèbre, administrateur éclairé, contribua par ses découvertes à étendre le règne de la chimie. Sa mort indigna toute l'Europe savante contre les Vandalas qui le firent périr. II. 214-215.

Legendre conspire contre Robespierre. II. 224. Il ferme le club des jacobins. 232. Il délivre la convention dans la journée du premier prairial. 303.

Léopold. Etat de crise où se trouva la maison d'Autriche à son avènement au trône. I. 271. Sa conduite politique et pacifique lui assure l'Empire et fait rentrer ses provinces rebelles dans le devoir. 289 et suiv. Après la convention de Reichenbach, il fait passer quarante mille hommes dans les Pays-Bas. 298. Il apaise les troubles de la Hongrie, et est élu empereur sans opposition. 304. Il concerte à Mantoue, avec les ambassadeurs d'Angleterre et de Prusse, les moyens de conciliation entre Louis XVI et le peuple français. 313. Son entrevue à Pillnitz avec le roi de Prusse, le comte d'Artois et l'électeur de Saxe. 314. Suspension d'hostilités d'après le conseil de Louis XVI. 318. Sa convention avec le roi de Prusse. 319. Nouvelle lettre circulaire qu'il adresse aux puissances. 324. — Sa déclaration commune avec le roi de Prusse, qu'il regarderait comme une déclaration de guerre l'entrée des Français dans l'électorat de Trèves pour en chasser les émigrés. II. 15. Ses plaintes, ses préparatifs de guerre; conseil qu'il donne à l'électeur de Trèves. 20. Congrès qu'il veut ouvrir pour concilier les intérêts des rois avec la constitution française. Mort de cet empereur.

- Suspensions** à ce sujet contre les jacobins. *Idem.*
Destur succède à Montmorin dans le ministère. II.
 11. Il est décrété d'accusation, sous prétexte d'intelligence avec l'empereur. 27.
Duclercq, (le duc de la Rochefoucauld) informe le roi de la prise de la Bastille. Conseils qu'il lui donne. I. 218. — Il offre au roi de le conduire à Rouen pour le soustraire aux jacobins. II. 54.
Liberté veto, droit qui s'introduisit dans la diète de Pologne. Cause de l'influence tyrannique des puissances étrangères. II. 240.
Liège. Insurrection dans cette ville. Expulsion de l'évêque. I. 283. Conduite artificieuse du roi de Prusse. 284. Les Liégeois obligés de se soumettre. 303. — Ordonnance remarquable du gouvernement liégeois à l'occasion d'un grand nombre d'émigrés hollandais. III. 436. (*Mémoire de M. Caillard.*)
Lignitz, lieu célèbre où le roi de Prusse se vit menacé par quatre armées. I. 43.
Ligue Anglo-Prussienne. Plan de cette ligue, dirigée contre les cours de Versailles, Vienne et Pétersbourg. I. 141. Elle arme le roi de Sardaigne contre l'impératrice de Russie. 148. Elle fomente les troubles de la Flandre et du Brabant, et veut y établir une petite république pour la gouverner. 276. Elle change de principes et de système, abandonne les Brabançons pour tourner ses vues contre la France. 281. Ambition de cette ligue dirigée contre la Russie, l'empereur, la France et l'Espagne. Ses efforts pour réunir toutes les puissances contre la France. 285. Elle est déjouée dans le Nord par la paix avec la

- Russie.** 301. Elle excite les Polonais à profiter des embarras de la Russie et de l'Autriche pendant la guerre des Turcs, pour se donner un gouvernement stable, et se soustraire à leur domination. 240.
- Lille.** Siège et bombardement de cette ville. II. 119.
- Locham,** ville dévastée par les troupes du prince d'Orange. III. 173.
- Loménie** (le cardinal de) ou M. de Brienne. Appelé à la régénération des finances, il fait tout ce qui pouvoit les anéantir. Ses fautes. I. 173-174.
- Longwy,** première ville française qui se rendit aux Prussiens. II. 76.
- Louis XVI.** Son caractère considéré relativement à la révolution. I. 205. Lenteur funeste dans le rassemblement des États. 211. Sa déclaration le 23 juin. Suite de cette démarche. 213. Sa situation après la révolution du 14 juillet. 219. Il résiste à ceux qui lui conseillent la fuite et la guerre civile. 232. Danger où il fut exposé dans la nuit du 5 au 6 octobre. 234. Il est ramené par la garde nationale à Paris. 235. Sa situation avant son départ de Paris. 258. Son évasion et son retour. 259. Il accepte la constitution 317. — Il sacrifie ses ministres au parti jacobin. II. 11. Il sollicite auprès des puissances le désarmement des émigrés. 16. Il change de ministre, et donne à la minorité une plus grande force. 26. Sa crainte de voir la reine dénoncée à l'assemblée législative. 27. Il déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Position du roi à cette époque. 29 *et suiv.* Danger où l'exposent les manifestes des cours de Vienne, de Berlin, du duc de Brunswick. 45. Il est obligé au

20 juin de prendre le bonnet rouge au château des Tuileries. 50. Il refuse de se rendre à Compiègne et à Rouen. 54. Il abandonne les soins de sa sûreté et de sa défense personnelle, le 10 août. 61. Il cherche un asile dans le sein de l'assemblée législative. *Ibid.* Elle le fait enfermer dans la tour du Temple avec sa famille. 63. Il est soupçonné d'avoir écrit au roi de Prusse en Champagne. 98. Son procès. Premier combat entre la Montagne et la Gironde. 109. Chef d'accusation contre lui. *Ibid.* Moyen infailible de sauver Louis XVI 110. Ses défenseurs. *Ibid.* Illégalité du décret qui le condamne à mort. 116. Avec quelle dignité il reçut son arrêt. Sa mort et ses derniers vœux pour la France. *Ibid.*

Louis, fils de Louis XVI. Sa captivité et sa mort. II. 311.

Luchésini, (le marquis de), ministre de Prusse à Warsovie. Son portrait. I. 163. Comment il excite les Polonais à recouvrer leur indépendance; il les irrite contre la Russie. 169. — Il négocie avec Dumouriez, et dégage les Prussiens de leur triste situation en Champagne. II. 95. Il est chargé de présenter à Stanislas-Auguste les craintes du roi sur les orages que la Russie, élève en Pologne. 395.

Luckner, Plan d'envahir les Pays-Bas, concerté avec la Fayette, et Rochambeau. II. 47.

Luxembourg, (prison du) Conspiration imaginée pour perdre les prisonniers. II. 321.

Luxembourg, première source de division entre la Prusse et l'Autriche. Prise de cette ville et du maréchal Bender. II. 347.

Lyons, vicime célèbre et malheureuse des fureurs de
Calot-d'Herbois. II. 184

M.

MACDONALD, général français devenu célèbre par ses
 victoires en Italie. En Hollande, fit passer le Vahel,
 qui étoit glacé. Sa marche hardie déconcerta les en-
 nemis, et décida la conquête de la Hollande. II. 285.

Maciejowice. Bataille où Kosciusko fut blessé et pri-
 sonnier des Russes. II. 273.

Mack, appelé au congrès d'Arvers pour y proposer
 des plans à la coalition, qui, divisée d'intérêts,
 n'en suivit aucun, et lui imputa les mauvais succès
 de la campagne. Chaque puissance, en croyant con-
 quérir séparément pour elle-même, ouvrit les yeux
 de l'Europe sur les motifs de cette guerre. II. 148-220.

Madalinskiy, polonais qui se révolta le premier contre la
 tyrannie des Russes. Ses victoires. II. 262.

Madame, fille de Louis XVI. Courage de cette jeune
 princesse qui survivoit, dans le Temple, à ses parens
 immolés. Ses derniers mots, en s'éloignant de la
 France, furent des vœux pour le bonheur de sa
 patrie. II. 216.

Magdebourg, ville où furent détenus dans un souter-
 rain, la Fayette, Maubourg et Lameth. II. 379.

Mai (le 31), journée célèbre et conduite par les
 montagnards, les jacobins et la commune. But de ce
 soulèvement. II. 149. Arrestation de vingt-deux dé-
 putés girondins. 151. Constitution du 31 mai, la
 plus favorable à l'anarchie. 158. Renfermée jusqu'à
 ce que la patrie ne fût plus en danger. 159. Anarchie

livrés au mépris, après la débaite des anarchistes aux 1^{er}. et 3 prairial. 304.

Maison de Bois, château de naissance du prince d'Orange. Trames projetées dans ce lieu, d'écraser tous les républicains d'un seul coup. I. 30 et suiv.

Malesherbes, défenseur de Louis XVI. Portrait de ce digne magistrat. II. 113. Il proteste contre l'illégalité du décret qui le condamne à mort. 115. Son stoïcisme. Il vécut et mourut comme Socrate. 214.

Mandot, commandant de la garde nationale, égorgé au 10 août, par ordre de la commune. Influence de sa mort sur cette journée. II. 60.

Manifestes de la cour de Vienne; ses griefs contre la France. II. 43. De Berlin. *Ibid.* Du duc de Brunswick. Crimes qui en furent le prétexte et la suite. 44 et suiv.

Mirabeau. Convention qui a préparé le traité de Pilnitz. I. 314.

Misot, auteur des massacres de septembre. II. 75. Accusé par la Gironde. Absous par l'influence de la commune. 140. Il accuse Dumouriez de trahison. *Ibid.* Son horrible caractère. 165.

Muraccio, envoyé à Vienne pour engager les puissances à ne pas s'immiscer dans les affaires de France, et pour faire cesser l'armement des émigrés. II. 16.

Muret, deux fois envoyé à Londres pour prévenir la rupture entre les deux nations. II. 129.

Muret et Sémonville, arrêtés sur un terrain neutre, et mis aux fers par les Autrichiens. II. 185.

Mariages républicains. Trompe et cruauté atroce de Carrier. II. 187.

Marie-Thérèse, d'Autriche. Guerre pour son mari.
I. 36.

Marboroug présente la serviette et l'aiguïère au
premier roi de Prusse. I. 31.

Massacres du 2 septembre. Une partie de leurs auteurs
s'est fait connoître dans une circulaire aux départe-
mens. II. 363.

Masse, (levée en) moyen révolutionnaire qui opposa
douze cent mille hommes à l'ennemi. III. 173.

Mastrecht. Emigration considérable de cette ville et
de toutes les Provinces-Unies. III. 236.

Maury (l'abbé) gagna le chapeau de cardinal pour
avoir défendu les intérêts du pape, qui perdit Avi-
gnon. I. 312.

Maximum, moyen décennal qui produisit une disette
générale. II. 212. Un des prétextes dont les jacobins
se servirent pour soustraire à la déportation les col-
lègues de Robespierre. 299.

Meaux. Les massacreurs de septembre y firent couler
le sang. II. 82.

Menou (le général) se porte au faubourg S. Antoine,
et désarme les séditieux qui avoient sauré du sup-
plice les assassins du député Féraud. II. 304. Voyez
l'Article *Prairial*.

Michelson. Stratagème de ce général prussien contre
les Suédois. I. 157.

Middelbourg. Pillages et massacres que la populace
fait dans cette ville. III. 174.

Minden, grande écluse après d'Amsterdam, que les
patriotes voulurent opposer au duc de Brunswick,
pour sauver cette ville. III. 213.

Ministres prussiens. Lettre hardie qu'ils écrivent au roi. I. 74.

Mirabeau. Sa demande au roi d'éloigner les troupes de lieu où les États-Généraux tenoient leurs séances. I. 215. Créateur des assignats. 255. Son caractère. Il se rapproche de la cour. 257. Sa mort. Regrets qu'il inspire. 258.

Moderés, hommes prudents, confondus par les rois avec les jacobins, et parmi les ennemis de la patrie dans l'opinion démagogique. II. 18.

Mollendorf, général prussien, qui remplace le duc de Brunswick. II. 322. Chargé par le roi de concourir avec les Russes au démembrement de la Pologne. 399.

Monarchie (la). sauvée en Europe par les fautes des révolutionnaires. Menacée d'y être détruite par la faute des rois. II. 345.

Monarchistes constitutionnels, parti qui avoit pour objet l'alliance du trône avec la liberté. II. 41.

Mons. Terreur panique à l'attaque de cette ville par le général Biron. II. 47.

Monsieur, frère du roi, appuie la double représentation proposée en faveur du tiers-état. I. 211.

Montagne. (la), nom donné à la minorité de la convention. II. 107. Motifs de ses chefs, qui vouloient faire périr le roi. 112. Elle se condamne à exercer un pouvoir tyrannique. 117. Décret d'accusation, après le 9 thermidor, contre plusieurs de ses membres. 296. Acte de déportation. 298.

Montesquiou. Conquête rapide de la Savoie. II. 119. Il se sauve en Suisse. 148.

Montmorin. Sa conduite envers les Hollandais. I. 128.

Projet d'une quadruple alliance proposée à Louis XVI. 136. Malheurs qu'elle auroit prévenus. 138. Sa lettre aux ambassadeurs de France. 374. — Il quitte le ministère. II. 11. Massacré dans les journées de septembre. 80.

Mormela, forêt où se retranchèrent les Autrichiens, après avoir été battus à Maubeuge. II. 188.

Mounier quitte l'assemblée nationale après les crimes du 6 octobre. I. 236.

Muilman, *Münter* et *Van-der-Goes*, déposés pour avoir trahi, aux États, le vœu général de la ville d'Amsterdam. III. 108.

Municipalité de Paris. (la) Sa destitution opérée par un petit nombre de jacobins. Originé de cette commune, célèbre par ses crimes, jusqu'à sa chute avec Robespierre. II. 60.

Mystifications, moyen employé par les Illuminés de Prusse pour tromper le roi. I. 73.

N.

NARBONNE, ministre de la guerre. Son caractère, sa conduite. II. 12. Préparatifs de guerre. 14. Son renvoi. 27. Comment il a échappé au 10 août. 63.

Nassau (le prince de), détruit, dans le Liman, la flotte et l'armée du capitán-pacha. I. 147. Son voyage à Vienne, Versailles et Madrid, pour garantir l'intégralité de la Pologne. 165. Galères de ce prince coulées à fond par le roi de Suède. 206. Il bat l'intrépide Hassan-pacha. 306.

Necker (M.) succède au cardinal de Loménie. Ce qu'il étoit. I. 175. Avantages qu'il fait accorder au

- tiers-état. 211. Son renvoi du ministère 213. Son buste promené dans Paris. 216. Son rappel après le 14 juillet. 219. Terme de son triomphe et de son crédit. 254. Sa seconde sortie de France. 255.
- Nerwinde*, lieu où les Autrichiens battirent les Français commandés par Dumouriez. II. 136.
- Nestor*, (Joachim) le Léon X du Brandebourg. I. xix.
- Neutralité armée du Nord*. Accession de la Hollande à ce traité. III. 32. Cause de la guerre que l'Angleterre déclare aux Provinces-Unies. 34.
- Neutralité*. Convention signée entre les ministres de France et de Prusse, pour établir la neutralité du nord de l'Allemagne. II. 338-410.
- Neutralité*. (ligne de) Les Autrichiens la franchissent. II. 348. Étendue et limites de cette ligne. 415.
- Nieverluis*. Perte des Prussiens au siège de cette ville. III. 229.
- Noailles*. (mesdames de) Leur courage en marchant au supplice. II. 215.
- Noblesse*. (Ordre de la) Jalousie de la noblesse des provinces contre celle de la cour, une des causes de la révolution. I. 209. Son motif en proposant qu'on délibérerait par ordre, et non par tête. 212. Sa minorité réunie au bas-clergé. 213. Son abolition. Sacrifice de ses privilèges. 225. — Quel parti elle espère retirer des désordres répandus dans toute la France. II. 8.
- Notables*, une des principales causes de la révolution. I. 210.

O.

OCTOBRE, (journée du 5) célèbre par les massacres commis au château de Versailles. I. 233.

Oczakow. Prise et massacre. I. 160.

Olmutz, célèbre par la détention de la Fayette, Maubourg et Puzy. II. 380.

Opinion publique (l') sert de contre-poids au pouvoir arbitraire, et finit par le renverser. Son influence sur les trois derniers siècles. I. 197.

Orange (le prince d') refuse le titre de comte de Hollande que le peuple vouloit lui donner dans son ivresse. III. 241.

Orange. (princesse d') Sa réponse orgueilleuse aux Etats-Généraux. I. 118. Affront qu'elle prétend avoir reçu à Welche-Sluis; ses plaintes au roi de Prusse. 123. — Paroles que lui adresse le Grand-Frédéric. III. 19. Prétextes pour attirer les armes de Prusse en Hollande. 180. Son influence sur le cabinet de Berlin. 210. Ses proscriptions; ses vengeances. 233 et suiv.

Ordre équestre. Ses prérogatives en Hollande. III. 6.

Orléans. (duc d') Son buste promené dans Paris. I. 216. Son caractère, et faction qui porte le nom de ce prince. 230. Conduite que cette faction tient à l'occasion du banquet donné au régiment de Flandre. 233. On lui impute les massacres et la journée du 5 octobre. 236. Voyage du duc, ou son exil. *Ibid.* Son retour à Paris. 251. — Enfermé à Marseille avec ses parens. II. 163. Danton veut le faire roi.

166. Incertitude de Robespierre à son égard. Il l'abandonne à la hache révolutionnaire. 172.
- Oscaritz*, envoyé d'Espagne, le seul ministre qui, après la condamnation de Louis XVI, osa faire une noble tentative pour prolonger sa vie. II. 116. Il fit connoître au cabinet de Madrid les dispositions pacifiques du gouvernement français. 333.
- Osterman*. (le comte) Un de ses commis trahit le secret de la quadruple alliance, projetée entre la France, la Russie, l'Autriche et l'Espagne. I. 139.

P.

- P*APE. (le) Le comtat Venaissin lui est enlevé. Malheur de cette contrée. I. 312.
- Papier-monnaie*. Sa création due à Mirabeau. I. 255.
- Paris*. Fermentation des esprits avant le 14 juillet. I. 215 et suiv.
- Parker*, amiral anglais, battu par les Hollandais, sur les côtes de Juland. III. 41.
- Parlemens*. (les) Leurs fautes avant la révolution. I. 209.
- Patentes*, (droit de) prérogative attachée à la charge de capitaine-général. I. 112.
- Paul Jones*. Sa jalousie contre le prince de Nassau. I. 148.
- Paul I* rend la liberté à Kosciusko. II. 273.
- Paulus*, envoyé des Provinces-Unies en France, pour y solliciter des secours. I. 126. — Restaurateur de la marine hollandaise. III. 38. Chargé de concerter avec M. de Montmorin les moyens de conciliation

avec le roi de Prusse. 109. Dépouillé de ses emplois à l'instigation de l'Angleterre. 233.

Pays, (le jeu de) devenu célèbre par le serment des députés qui s'y réfugièrent. I. 213.

Flavis. (conférence de) Préliminaires du traité de Pilnitz. I. 369.

Pays. (le plat) Ce qu'il désignoit dans la constitution des Provinces-Unies. III. 3.

Pays-Bas. Conduite de l'empereur Joseph II, à l'égard de ces provinces. I. 270.

Pérignon menace l'Espagne d'une ruine complète. Ce fut lui qui signa le traité d'alliance entre la république et l'Espagne. II. 328.

Pétion, maire de Paris, attise le feu de la discorde. II. 8. Il demande la déchéance du roi. 45. Destitué pour avoir favorisé l'invasion des Tuileries et du château. Son triomphe. Ivresse du peuple pour lui. 51. Suspendu de ses fonctions par la commune. 60.

Peuple. (le) Son esclavage politique dans les tems de féodalité. I. 190. Son alliance en Angleterre avec la noblesse, en faveur de la liberté, contre l'autorité royale; origine du pouvoir des communes et de l'abaissement du pouvoir féodal. 193. En France, l'union du peuple avec le roi diminue l'influence du clergé et de la noblesse, augmente l'autorité royale. 194. Instrument terrible de la révolution. 208.

Philosophes. (les) Leur influence sur la révolution. Honneurs qu'ils reçoivent des cours étrangères. I. 177.

Philosophes. (la) Son influence sous les derniers rois de France

de France. I. 201 *et suiv.* Contradictions entre les mœurs et l'esprit de la monarchie. 203.

Piastes, (famille des) célèbre en Pologne, s'éteignit dans la personne de Casimir-le-Grand. II. 238.

Pichegru défait , avec Hoche , les alliés auprès de Haguenau. Suite de cette bataille. II. 189. Bat les Anglais dans les Pays-Bas , et menace la Hollande. 203. Il attaque les alliés sur tous les points , depuis l'Océan jusqu'au Rhin , et les bat par-tout. Tableau de cette belle campagne , et conquête entière des Provinces-Unies. 282 *et suiv.* Détails des provinces et pays enlevés à la coalition , des batailles gagnées et des prises. 287. Il s'empare de Manheim. Battu auprès de cette ville. 348.

Pierre III , empereur de Russie. Son enthousiasme pour le roi de Prusse ; une des causes de sa perte. I. 43.

Pilnitz. Conférences qui y eurent lieu au sujet de Louis XVI. Quelle idée on doit se former du traité de Pilnitz. I. 314. Convention entre le roi de Prusse et l'empereur. 319. Déclaration signée en commun pour agir de concert , et avec les puissances , contre la France. 373.

Pitt. Sa politique dans les troubles de la révolution. II. 19. Autrefois attaché au parti des wighs , il change d'opinion quand il est ministre ; il exprime son vœu pour l'établissement solide de la liberté en France ; il se dispose à lui faire la guerre après avoir contribué à détruire la liberté chez les Polonais. 122. Ses motifs pour ne point déclarer la guerre aux Français , et ses conseils pacifiques au roi de Prusse. Ses

motifs de guerre après la conquête du Brabant. 124. Il fait rappeler, après le 10 août, l'ambassadeur Gower, et refuse de reconnoître Chauvelin. 125. Raison de ne pas intervenir en faveur de Louis XVI. *Ibid.* Il veut rendre la guerre nationale et populaire, en forçant la France à prendre les armes la première. 126. Prétextes que lui fournissent les jacobins anglais et français. 127. Il enfreint les conditions du traité de commerce, et suscite la Hollande contre la France. 128. Sur l'ordre donné à Chauvelin de sortir d'Angleterre, la convention remplit le vœu de Pitt en lui déclarant la guerre. 130. Décret ridicule de cette assemblée, qui le déclare l'ennemi du genre humain. 185. Discours à la chambre des communes en 1790. Vœu que ce ministre faisoit alors pour la liberté et le rétablissement de l'ordre en France. 374.

Pois. (le ci-devant prince de) Son attachement pour Louis XVI. Il se cacha dans Paris après le 10 août, et fit courir le bruit de sa mort. II. 65.

Politique. Moyen d'en deviner les énigmes. I. 76.

Politique. (garantie) Exemples monstrueux de cette garantie. 239.

Pologne. Sa nouvelle constitution. Sagesse avec laquelle elle est rédigée. Sa proclamation. I. 320 *et suiv.* Protestations faites contre elle par les fédérés de Targowitz. 321. — Exposé succinct de ce qu'elle étoit sous Casimir-le-Grand. II. 237. Changement qu'elle subit en donnant le *liberum veto* à chaque noble. 240. Occasion favorable, qui se présente pour se soustraire à la domination de ses voisins. 241.

- Enthousiasme et sacrifices de toutes espèces, dans toutes les classes pour se donner une constitution. *Ibid.* Nobles qui s'y opposent. 242. Division de ses forces, après la levée du siège de Warsovie par le roi de Prusse. 269. Partage de cette malheureuse contrée. 276. Influence de cette révolution sur les Français, et l'ardeur qu'elle leur inspire contre la coalition. 277.
- Polonais.* (les) Ce qu'ils ont été. I. 164. Ce qu'ils étoient depuis un siècle. 165. Leur haine contre les Russes. 166. Indignation que leur inspire une proposition d'alliance avec la Russie. 167. Sages propositions rejetées par les insinuations de la Prusse. 168-171 et *suiv.* Exposé succinct des motifs qui les engagèrent à faire dans leurs loix des changemens qui furent le prétexte et la cause de leur perte. 237 et *suiv.* Hommes qui se sont illustrés dans les lettres et dans les sciences. 238-239-419.
- Poninski.* Sa trahison livre la Pologne aux Russes, et arrache la victoire à Kosciusko. II. 272.
- Porte Stathouderienne* ou *Porte du Nord*, commencement de la querelle entre le stathouder et les Hollandais. I. 20. Evénement remarquable au passage de cette Porte. 61 et *suiv.* Sa description. *Ibid.*
- Posen.* Insurrection des Polonais, qui force le roi de Prusse à lever le siège de Warsovie. II. 269.
- Potemkin.* (le prince de) Ses vues sur la Courlande. I. 79. Il rassemble une armée de cent mille hommes en Ukraine et en Crimée. 83. Ses motifs pour engager l'impératrice de Russie à faire le voyage de Crimée. 85. Artifices qu'il emploie pour lui faire illu-

tion. 87. Dénument où se trouvoit l'armée russe, quand les Turcs déclarèrent la guerre. Sa marche sur Oczakow. Il l'assiége, la livre au pillage et au massacre. 143, 160. Reçoit le grand cordon de St.-Georges. Il propose à Catherine d'accepter la médiation offerte par l'Angleterre et la Prusse, qui, cependant, avoient allumé cette guerre. 161. Son inconstance dans les traités. 162. Sa politique pour conquérir la Crimée. Ses progrès en Turquie. Prise de Bender. 306.

Potocki (le maréchal de) Discours qu'il adresse à la diète pour s'opposer à la vente des starosties. Fauté qu'il reproche à l'assemblée nationale de France, sur la vente des biens nationaux. I. 322-394.

Potocki, *Rzewouski*, *Branitzki*, etc., polonais fédérés de Targowitz, contre la constitution donnée par la diète. En réclamant l'influence de la Russie, ils ont préparé et accéléré l'invasion et le partage de la Pologne, dont le plan étoit déjà concerté. II. 242.

Potocki (Félix) appelle dans sa patrie les troupes russes, et court vainement à Pétersbourg implorer, contre l'invasion des Prussiens, Catherine 11, qui étoit de concert avec eux. II. 255.

Poushkin, général russe qui commandoit l'armée de Catherine en Finlande. I. 157.

Prairial. (journée du 1^{er}.) Soulèvement du faubourg St.-Antoine. Massacre du député Féraud. Auteurs et motifs de cette émeute. Belle conduite de Boissy-d'Anglas. Les sections voisines du lieu où siégeoit la convention, vinrent la délivrer. II. 300-302.

Prêtres. Abjuration, de la part de ceux qui siégeoient à la convention. Nouveaux dieux qu'ils adoptent pour plaire aux décevirs. II. 175.

Princes Français. (les) Leur déchéance, et séquestre de leurs biens, s'ils ne retournent en France. II. 26.

Prisons. Massacres qui y furent commis. Voyez l'article *Septembre*. (2) II. 78. Asile de l'innocence, de la vertu, des talens, de la beauté, pendant le décevirat. 213. Conspirations qui y furent imaginées par Robespierre, afin de livrer à l'échafaud les victimes qu'elles contenoient. 221. Elles s'ouvrirent après le 9 thermidor. 232.

Procès du roi. Délits dont il est accusé. II. 109-110. Principe infailible pour le sauver, qui ne fut soutenu que par cinq députés. *Ibid.* Première faute du parti qui ne vouloit point voter sa mort. 111, et qui le défendit vainement ensuite, mais avec courage.

Proscriptions, (code de) ou suite des massacres de septembre. II. 83.

Provinces-Unies. Causes de leur prospérité et de leurs malheurs. I. 101. Leur alliance avec la France, sous Louis XVI. 109. — Conquises par Pichegru, elles imputent tous leurs maux à l'Angleterre. II. 283. — Formation politique des Etats-Généraux. III. 2. Origine de la différence des droits dans les villes des Provinces-Unies. 4. De combien de voix ils étoient composés. 6. Principe de leur destruction. 7. Dépouillés de leurs pouvoirs par Guillaume III. 9 *et suiv.* Manière de répartir les troupes en Hollande, et les solder. 76. Insuffisance des troupes dévouées.

au stathouder. Supériorité des Etats. 89. Position singulière des Etats-Généraux. 94. Faute grave dans la voix d'Utrecht. 95. Vices de leur constitution militaire. 130. Suspension du général Van-Ryssel. Ordre de désobéir aux ordres des Etats de Hollande. 150. Danger d'une défection presque générale, et d'une scission entière. 151. Plan pour donner aux patriotes la supériorité dans les Etats-Généraux. 152. Il est déjoué en faveur de la province de Hollande. Abrogation des mesures précédentes. 154. Inconséquences et irrégularités des Etats. 155. Défection des troupes. 156. Zèle et courage de la bourgeoisie pour y suppléer. 157. Nombre des partis qui les divisent en 1787. Faute du parti patriote. 160 *et suiv.* Projet des Etats pour une réponse verbale aux plaintes de la princesse d'Orange, et de séparer entièrement ses intérêts de ceux de son mari. 183. Proposition qui leur est faite de déférer à la France la médiation des différends qui partageoient les Provinces-Unies. 194. La Prusse et l'Angleterre offrent aussi la leur. Inconvenance de cette offre. 196. Alliance de ces provinces avec l'Angleterre et la Prusse. 237. (*Memoire de M. Caillard.*)

Prusse. (la) Ce duché passe des rois de Pologne à la maison de Brandebourg. Peuples qui habitèrent successivement ce pays. I. xxv. Finances. Leur évaluation. Epargnes de Frédéric-le-Grand. 74.

Pugatscheff, rebelle dont les succès firent trembler l'impératrice de Russie. I. 345.

Q.

QUIBERON. Descente des émigrés sur les côtes de France. Conduite équivoque des Anglais etcruautés à leur égard, dont l'histoire offre peu d'exemples. II. 332.

R.

RATIBONNE. (Ditte de) Elle reçoit les plaintes des princes allemands, à qui l'assemblée constituante avoit été leurs droits en Alsace. I. 304.

Raynal. (l'abbé) Démarches que fit le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, pour le retenir à Berlin. I. 58.

Rayneval. Envoyé de France en Hollande. Les intrigues du chevalier Harris y rendent inutile la méditation de la France. I. 116.

Razoumowsky, (le comte) ministre de Russie en Suède; fournit à Gustave III le prétexte de déclarer la guerre à Catherine II. Singularité de ce prétexte. I. 152. Les troubles qu'on l'accuse de fomenter en Suède motivent son renvoi; et Gustave demande qu'il soit puni. 347-348.

Réfractaires, (prêtres) mot imaginé pour proscrire en masse des classes entières de citoyens. II. 10.

Réfugiés. (français) Heureux changemens qu'ils introduisent dans le Brandebourg. Avantages qui résultèrent de leur mélange avec les naturels du pays. I. xix.

Régence. (conseils de) Artifice des régens stathouderiens, pour annuler toute influence du peuple dans les assemblées. III. 105. et suiv.

Règlement de 1674. Spoliation de pouvoirs dont jouissoient plusieurs provinces-unies. I. 102. Son abolition. 112.

Reichenbach. (conférences de) Intérêts qui y furent traités pour prévenir une rupture prochaine entre les cours de Vienne et de Berlin. I. 295 *et suiv.* Convention qui y fut signée. 298. Son influence sur les autres puissances pour les armer contre la France, 300.

Reine de France (Marie-Antoinette d'Autriche) courut risque d'être assassinée au 6 octobre. I. 234. — Réponse qu'elle fit à un aide-de-camp de la Fayette. II. 53. Elle est livrée au tribunal révolutionnaire. Sa fermeté en marchant à la mort. 172.

Repin, (le prince de) hat le grand-visir Jusuph. I. 307.

Républicain (le parti) se montre pour la première fois à l'époque de l'évasion du roi. Foiblesse de ce parti. I. 260. Fusillé au Champ-de-Mars. 271.

Républicains, foibles par le nombre, et bien éloignés de prévoir leurs triomphes. II. 42.

République Française. (la) Son établissement dans la première séance de la Convention. II. 85.

Réquisition, moyen employé, sous le gouvernement révolutionnaire, pour l'entretien des armées nombreuses de la république. II. 174.

Résomption, formalité nécessaire pour donner force de loi à une résolution des Etats-Généraux. III. 134.

Réveil du Peuple, hymne qui rappeloit la chute de la tyrannie jacobine, et que les conventionnels défendirent de chanter. II. 310.

Révolution, (la) ouvrage de tous et le sujet des plaintes

de tous. I. 206. *et suiv.* Par qui prédite. Facilité d'en prévoir les désastres. 207. Opinion qu'on eut d'elle en France et au dehors 221. — Son but en 1789, la réforme des abus. La cour et les deux premiers ordres furent les seuls qui y perdirent. II. 153. Son but en 1792 ; une égalité trop absolue ; la force et la crainte pour moyens ; la chute du trône et la mort du roi pour objets. 153-154. Après le 31 mai , la spoliation de tous les propriétaires et leur extermination , l'atrocité et la terreur pour moyens. 155.

Révolutionnaire, (gouvernement) chef-d'œuvre d'atrocité de Robespierre, Danton, Marat, Collot-d'Herbois, Billaud, Couthon. II. 157. Confié à douze députés. 159. Son énergie terrible et ses ressources prodigieuses. 160. Etat déplorable de la France sous ce gouvernement. 162. Horribles spoliations, empoisonnemens, jugemens arbitraires. 163-164. Horrible admiration qu'il inspire par ses succès et ses moyens de terreur au dehors et dans l'intérieur. 173.

Révolutionnaires. (clubs, comités) Demandes singulières qu'ils faisoient à un pétitionnaire. II. 176.

Révolutions. Leurs causes principales. I. 104.

Richelieu (le cardinal de) porte le dernier coup à l'anarchie féodale. I. 196.

Rietz, (madame de) maîtresse du roi de Prusse, et célèbre par le dérèglement de ses mœurs. I. 71. — Son arrestation après la mort du roi. II. 350.

Rivarol. Son opinion sur les journées et les massacres du 6 octobre. I. 236.

Robespierre, auteur des massacres de septembre. II.

175. Son motif en faisant périr le roi sur un échafaud , plutôt que de s'en délivrer secrètement. 196. Il force Danton à se retirer du comité de salut public. Son caractère. 167. Cause de sa parfaite ressemblance morale avec la populace. 169. La peur est sa divinité. C'est pour ne pas être sacrifié qu'il y sacrifie tous ceux qu'il craint. 170. Sa tactique. 171. Il livre au tribunal révolutionnaire la reine de France et le duc d'Orléans. 172. Il trahit lâchement Camille Desmoulins , son ami , et l'envoie au supplice. 219. Il livre au tribunal révolutionnaire Danton , Fabre-d'Eglantine , Chabot et autres députés hardis. 220. Tableau de sa tyrannie après l'assassinat prétendu dont la jeune Renaud fut accusée. 222. Ses motifs en établissant une fête en l'honneur de l'Être suprême. 223. Conspiration de neuf de ses collègues qui , pour prévenir leur perte , jurent la sienne. 224. Il se plaint , à la tribune , des calomnies répandues contre lui. *Ibid.* Sa harangue violente sur la situation de la république. 225. Accusé à son tour , il est obligé , pour la première fois , de se justifier. 226. Le lendemain , 9 thermidor , décrété d'accusation , arrêté à l'hôtel-de-ville , où il s'étoit réfugié avec ses complices , il périt sur l'échafaud avec cette commune du 10 août. 228-230.
- Rochambeau* se plaint des intrigues ourdies pour désorganiser l'armée. II. 46. Il rassure les fuyards à l'attaque de Mons. 47. Fatigué des intrigues dirigées contre lui , il se démet de son commandement. 49.
- Rohan* , élu évêque de Liège. I. 283. Renvoyé. 303.
- Roland* , ministre renvoyé avec Clavière et Servan. II.

49. Effet pernicieux que produit l'impression de la lettre qu'il écrivit à Louis XVI. 55. Le seul Français qui eut le courage de dénoncer à l'assemblée législative les massacres de septembre. 79.

Rosenberg, (le prince de) touché des vertus de madame de la Fayette, obtient pour elle et pour ses filles une audience de l'empereur. II. 383.

Rotterdam. Révolution dans la régence de cette ville. III. 113 et suiv.

Roumanzow. (le maréchal) Son mécontentement contre Potemkin. I. 68. Sa marche sur Choczin. Etat de son armée 143.

Royalistes absolus, faction faible par le nombre, et dont la puissance étoit au dehors. II. 41. Royalistes ardents dans l'intérieur. Leur conduite et leur aveuglement après le 9 thermidor. 294.

Royauté. Son abolition dans une des premières séances de la convention. II. 85.

Rzewusky, polonais fédéré, un des auteurs de la perte de sa patrie. Son exil. II. 255.

S.

SAINT-DOMINGUE. Cession de la partie espagnole à la république française. II. 342.

Sainte-Croix, envoyé à Trèves pour engager les puissances à ne point s'immiscer dans les affaires de France. II. 16. Promesses vagues de l'électeur. 19.

Sainte-Ménéhould, camp des Français, d'où le général Dumouriez empêcha les ennemis de pénétrer plus loin en Champagne. II. 91. Force respective des deux armées. 92 et suiv.

- Saint-Priest*. (le comte de) Lettre du marquis de la Fayette sur les affaires de Hollande. III. 244.
- Salm*. (rhingrave de) Son caractère, sa perfidie envers la France et les Hollandais. I. 121. Il abandonne honteusement la ville d'Utrecht. 130. Son ambition. 215 et suiv. Sa duplicité. 219. Sa trahison. 223.
- Saron*, premier président du parlement de Paris, magistrat intègre, académicien estimé, immolé par le tribunal révolutionnaire. Il s'occupe d'une découverte, la veille de sa mort. II. 214.
- Savoie*, (la) conquise par Montesquieu. II. 119. Elle demande sa réunion à la France. 121.
- Saxe*. (l'électeur de) Les Polonais, ayant rendu le trône héréditaire, offrent à sa fille de commencer la dynastie de leurs nouveaux rois après la mort de Stanislas-Auguste. I. 304.
- Saxe - Teschen* (le duc de) refuse des passe-ports à Lameth, la Fayette, Maubourg et Bureau de Puzy, arrêtés par un poste autrichien. II. 378.
- Schlieffen*. Lettre de ce général prussien au général la Fayette. I. 358.
- Schonfeld*, général prussien qui commandoit les Brabançons insurgés. I. 283.
- Sections*, arsenal et magasin de dénonciations sous Robespierre. II. 163. Elles sont désarmées après avoir sauvé la convention des anarchistes. 310. Se soulèvent contre les loix des 5 et 13 fructidor. 314.
- Ségur*. (le maréchal de) Demande inutile qu'il fait au conseil pour la formation du camp de Givet. I. 128.
- Ségur*, ministre de France à Pétersbourg, signe un traité de commerce entre la Russie et la France. I. 82.

Ses représentations à l'empereur Joseph sur l'intérêt que la France prenoit à la conservation de l'empire Ottoman. 92. Se concerte en Crimée avec le ministre Bulgakow et l'intèrnonce autrichien Herbert, pour prévenir une rupture entre la Russie et la Porte. 93. Négocie une quadruple alliance. 136-140. Est nommé ambassadeur à Rome. 312. — Il refuse le ministère. II. 11. Envoyé à Berlin pour engager les puissances à ne point s'immiscer dans l'intérieur des affaires de France, et pour faire cesser l'armement des émigrés. 16. Dispositions du roi de Prusse à déclarer la guerre. 21 *et suiv.* Succès passagers de cette négociation. 24.

Septembre. (2 et 3) Massacres dans Paris. Leurs auteurs.

II. 78. Bruits semés pour étouffer tout sentiment de pitié dans le peuple. 81 *et suiv.*

Servan. Pouvoirs que lui donne le comité de salut public pour traiter de la paix avec le ministre d'Espagne. II. 342 *et suiv.*

Siévers. Catherine II lui donne l'ordre de se concorter avec Bucholz, ministre de Prusse, sur les moyens de régler le partage de la Pologne. II. 253. Comment il arrache, par force, le consentement de la diète. 257.

Sigismond, le dernier de la famille des Jagellons. Fin de la constitution de Casimir-le-Grand. II. 239.

Sigismond, (Jean). électeur de Brandebourg. Contestations sur l'héritage de Juliers, Clèves, la Marck, etc. Soufflet donné par Sigismond à son compétiteur. I.

Silésie. Invasion de ce pays par Frédéric-le-Grand. I.

37. Elle lui fut cédée par le traité de Dresde. 39.

Sistor. Ville où furent entamées les négociations pour la paix entre les Russes et les Turcs. I. 306.

Sociétés populaires. Leur établissement dans les principales villes des Provinces-Unies. Leur zèle, leurs orateurs, leurs députations et leurs erreurs politiques. III. 163.

Soignes. (forêt de) Perte qu'y fit le prince de Cobourg de sept mille hommes après la bataille de Fleurus. II. 204.

Sombreuil. (mademoiselle de) Sa piété filiale. II. 214.

Spielman, habile négociateur autrichien. Une des causes du renvoi du ministre Hertzberg. Il rapproche et unit les cours de Vienne et de Berlin. I. 291. *et suiv.*

Sprengporten, officier-général, suédois, soulève l'armée suédoise contre Gustave. I. 158.

Stael (le baron de) envoyé par le régent de Suède au nom de son neveu, pour offrir à la nation française l'assurance de l'amitié que la cour de Stockholm avoit pour elle. II. 327.

Stanislas-Auguste, roi de Pologne. Son entrevue avec l'impératrice de Russie et l'empereur Joseph. I. 89. Son caractère. Il se laisse entraîner contre la Russie par l'esprit qui régnoit dans la diète. 171. Félicitations qu'il reçoit des têtes couronnées sur la constitution donnée à la Pologne. 322. — Il implore les secours du roi de Prusse, et réclame vainement le traité qui devoit les lui assurer. II. 38. Menacé et trompé par l'impératrice de Russie, il trompe à son

tout l'espoir des Polonais, qui passent sous une domination étrangère. 39. Il réclame contre la Russie les secours de la Prusse, stipulés par un traité. Réponse évasive et peu loyale de Frédéric-Guillaume. 243. Sa lettre au roi de Prusse, sur les sentimens de justice et d'amitié que la Pologne attend de lui. (*Voyez cette Lettre, tome I, p. 350, Pièces Justificatives.*) Révolution française, cause indirecte de la perte des Polonais. 245. Il se laisse tromper par l'impératrice, paralyse ainsi le courage de l'armée, et lui ordonne de déposer les armes. 246-247. Il accède à la fédération de Targovitz, et laisse entrer les Russes dans Warsovie. *Ib.* Il adhère au démembrement de la Pologne à la diète de Grodno. 256. Délivré des Russes, dans le court intervalle des succès qu'eut l'insurrection polonaise, le roi reste, après leur expulsion de Warsovie, sans aucune espèce d'autorité ni de confiance. 265. Il survit peu de temps à la chute de son trône et à l'humiliation de sa patrie. 276. Sa réponse aux notes des cours de Berlin et de Pétersbourg. Il y déclare qu'il n'a accédé à la confédération de Targowitz, que pour conserver l'intégrité de la Pologne. 409.

Stathouder. La politique des stathouders pour envahir les pouvoirs. Leurs prérogatives. Titre de capitaine-général qui leur est donné. Prérogatives qui y étoient attachées. III. 8 *et suiv.*

Stathouderat. Son abolition et son rétablissement, cause principale des troubles. I. 102-103. Le commandement de la force armée de la Haye en est sé-

- paré : c'est la première atteinte portée contre les abus de cette dignité. 110.
- Sudermanie*, (le duc de) frère de Gustave III. Réputation qu'il acquiert contre les Russes dans le premier combat naval de cette guerre. I. 156. — Sa conduite envers les assassins de son frère. II. 35. Motifs qui l'engagèrent à garder la neutralité. *Ibid.*
- Suède*. Note impérative du chargé des affaires de Suède en Russie. I. 344 *et suiv.*
- Sulchowsky*. Privilège qu'il fait accorder à la bourgeoisie polonoise. I. 321.
- Sûreté générale*, (comité de) instrument du gouvernement révolutionnaire. II. 159.
- Suwarow* remporte sur les Turcs la victoire de Kilburn. I. 144. Prend Ismaïl d'assaut ; quinze mille hommes y sont égorgés. 307. — Ses victoires en Pologne, à Chelm, à Brzesk, à Warsovie. Ses cruautés dans cette ville. II. 274 *et suiv.*
- Syeyes*. Popularité immense qu'il acquiert. I. 212.
- Syrakowsky* s'oppose à la marche de Suwarow. II. 271. Battu à Brzesk. 274.
- Szezekocin*. Bataille gagnée par le roi de Prusse en personne sur le général Kosciusko. II. 267.

T.

- T**ABLEAU politique de l'Europe. But que l'auteur s'est proposé dans cet Ouvrage. I. 186.
- Tallien* demande l'arrestation de Robespierre, et menace, en cas de refus, de le poignarder. II. 227.
- Targowitz*, chefs des fédérés. II. 242. Ils sont trompés, comme les autres polonais, par les deux cours qui

qui règlèrent leur projet de partage. 253. Elles déclarent leur volonté à la confédération même, qu'elles accusent d'ingratitude et de rébellion. 253-254.

Ternant, (M. de) officier français qui défendit la ville d'Amsterdam contre le Duc de Brunswick. I. 130. — On lui confia aussi la défense de l'Over-Yssel. III. 159. — *Mémoire de M. Caillard* : Prise du fort d'Ommerskans. *Ibid.* Son caractère, ses talens. Obstacles qu'il éprouve. Sa fuite. 229 *et suiv.*

Ter-Verre. Emeutes et massacres par la populace en faveur du prince d'Orange. III. 175.

Teschin, (le duc de Saxe-) battu par les insurgens de Flandre et du Brabant. I. 273. — Il refuse des passe-ports à la Fayette, et par-là devient une des causes de sa captivité, et des souffrances qui l'ont accompagnée. II. 378.

Thermidor, (le 9) jour où éclata la conspiration contre Robespierre, et mit fin à la tyrannie. Ses auteurs. Proposition de Barrère, laquelle auroit fait perpétuer le même système de cruauté, si elle n'eût pas été rejetée. II. 228-231.

Thulemeyer demande, au nom du roi de Prusse, réparation de l'outrage fait à la princesse d'Orange. I. 124 — *Mémoire de E. Caillard* : Conférence entre ce ministre et les Etats. III. 186. *et suiv.* Sa menace de faire envahir le territoire, si dans quatre jours les intentions du roi de Prusse ne sont point remplies. 208.

Tiers-Etat. Avantage qui lui est accordé. Cause majeure de la révolution. I. 211.

Toscane, la première des puissances coalisées qui reconnut la république française. II. 326.

Toulon pris par les Anglais. Armée singulière qu'ils y débarquent. Reprise de cette ville. Incendie de ses vaisseaux et de ses magasins. Cruauté des Anglais, presque égale à celle des décemvirs. III. 184-185.

Tournay. Deux victoires sur la coalition. II. 202-203.

Traité de paix entre la Russie et la Suède. Ce traité rétablit tous les rapports qui existoient avant la rupture. Il a pour motifs la guerre contre la France et la Pologne. I. 365. — Entre la France et la Toscane. II. 326. — Avec la Suède. *Ibid.* Pourquoi ce dernier traité n'eut pas les avantages qui en devoient être la suite. 326. — Entre la France et la Prusse : négociations à ce sujet. 334. Conditions réciproques. 337-410-423. — Entre la France et l'Espagne, secret des négociations, leurs incidens, et leur rapidité. 333 et suiv. Articles du traité. 419. — Entre la France et le Landgrave de Hesse-Cassel. 420-421-422.

Trèves. (l'électeur de) Invitation que lui fait Louis XVI de faire cesser l'armement des émigrés. II. 16. Sa réponse évasive. 19. Conseils que lui donne Léopold. 20.

Tribunal révolutionnaire, institution fatale qui couvrit la France de comités révolutionnaires, d'armées révolutionnaires, de bastilles et de bourreaux. II. 162.

Victimes qu'il immola à la tyrannie des décemvirs. II. 17.

Tronchet, défenseur de Louis XVI. II. 113.

Troppau. Belle conduite du duc de Brunswick, en se maintenant sans échec dans ce poste. I. 67.

Tuileries. (château des) Prise et siège du château. Préparatifs de défense et d'attaque. II. 56. Disposition des esprits dans l'assemblée législative. 58. Mot affreux d'un des conjurés. 59.

U.

UTRECHT. Tentative contre les abus du stathoudérat. III. 66. Suppression des magistrats. 69. Retraite à Amersfort, de l'ordre équestre et du clergé. 71. Préparatifs de défense contre le stathouder. 158. Abandonné par la trahison du rhingrave de Salm. 227.

V.

VALENCE. Ce général prend Courtrai. II. 49. Il se distingue à l'affaire de Valmies. 90. Il négocie et signe la capitulation qui force les Prussiens à rendre Longwy et à évacuer la France. 94. Il prend Namur. Après que Lanoue fut battu et que Miranda eut levé le siège de Mastreicht, il rallie les troupes dispersées, et dégage un corps entouré. 135. A la bataille de Nervinde, il commande l'aile droite; et à la tête de la cavalerie, il enfonce les ennemis. Il est blessé. 136. Après la défection de Dumouriez, il est forcé de se retirer en pays neutre. 144.

Valenciennes. Siège et prise de cette ville. II. 147.

Valmies, hauteurs où les Français furent attaqués par le duc de Brunswick. Journée célèbre qui dissipa les illusions des coalisés. II. 90.

Van-der-Mersch. Son arrestation. Troubles qui en furent la suite. I. 280.

Van-der-Noot, auteur de l'insurrection de la Flandre et du Brabant. I. 273.

Van-Eupen, un des auteurs de la révolution de France et du Brabant. I. 273.

Varela, ville où furent signés les préliminaires de paix entre la Suède et la Russie. Ce traité surprit la ligue anglo-prussienne, dont il déjoua les vues. I. 302.

Varela, plaine sur les bords du Kilmène, où la paix fut signée, le 14 août 1790, entre la Suède et la Russie. I. 365.

Varennés, lieu où fut arrêté Louis XVI fugitif. I. 259.

Vendée. (rebelles de la) Système de la coalition, à l'égard de ce malheureux pays. II. 180. Situation des royalistes. Leurs défaites. 195. Pourquoi la révolte ne s'est pas étendue dans les grandes villes. 197. Traitent avec la convention, posent les armes. 306.

Vendéens, (les) abandonnés par l'Angleterre à leurs propres forces. II. 332.

Vendémiaire. (le 13) Soulèvement des sections de Paris, contre la convention. II. 315-316.

Verdun, seconde ville de France, qui se rendit au roi de Prusse, après une capitulation honteuse. II. 76.

Vergennes. (le comte de) Instruction aux ambassadeurs de France, contre l'Autriche. I. 65. — Une de ses opérations politiques les plus importantes. III. 45.

Vergniaud. Il dénonce à la convention une circulaire de la commune, tendante à provoquer les meurtres de septembre dans les départemens. II. 81.

Versailles. Les prisonniers d'Orléans massacrés par les assassins de la commune de Paris. II. 82.

Veto. Illusion de ce pouvoir. I. 251.

Voss. (mademoiselle de) Sacrifice qu'elle fait à la gloire du roi de Prusse, son amant. I. 72.

W.

WALMODEN, à qui le duc d'York laissa le commandement de l'armée, montra beaucoup de constance et de courage; mais il ne put ralentir la marche de Pichegru, qui le força de se réfugier jusqu'à Brème. II. 283.

Warsovie. Conspiration contre les Russes , formée par quatre personnes. Kosciusko en devient le chef. II. 262. Les Russes en furent chassés après un combat de quarante-huit heures , et une perte de six mille hommes. 265. Désordres occasionnés par la populace. 267. Siège mémorable de cette ville , les Russes et le roi de Prusse sont obligés de le lever. 268. Illumination de toutes les rues , pour célébrer la fête de Kosciusko , prisonnier en Russie. 274. Assaut meurtrier d'un de ses faubourgs , où périrent neuf mille Polonais. Prise de cette ville par Suwarow , et cruautés des Russes. 275.

Wassenaer-Starembourg , envoyé à Pétersbourg pour l'accession de la Hollande à la neutralité armée. I. 33.

Wawrzeczy . Il est nommé au commandement général , après la prise de Kosciusko. II. 274.

Wayvodes , nobles de Pologne , qui gouvernoient sous le pouvoir suprême du roi. II. 237.

Weissebourg . (lignes de) Bataille où les Français , attaqués par les Autrichiens et les Prussiens , perdirent quinze mille hommes. II. 161.

Wesel . Rassemblement de vingt mille Prussiens , pour entrer en Hollande. III. 90.

Wilna . Reprise de cette ville sur les Russes par Jaksinsky , général polonais. II. 264.

Woerden . Défense que la commission souveraine de cette ville fit à la princesse d'Orange. III. 169.

Wraclawice , première victoire de Kosciusko. II. 264.

Wurmser livre sans succès plusieurs combats sanglans à l'armée du Rhin. Réuni avec le duc de Brunswick , il force les positions des Français , et les contraint de se retirer jusqu'aux portes de Stras-

bourg. II. 321. L'armée ennemie , quelque temps après , fut obligée de se retirer sur Mayence. 322.

Y.

Yassy, (paix d') qui sauva l'empire Turc. I. 309.

Yorck, (le duc d') complètement battu devant Dunkerque. II. 183. Battu auprès de Tournay , il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. 202-203.

Yranda. (le marquis d') envoyé par la cour de Madrid , pour traiter de la paix avec le général Servan. II. 341.

Yriarte, ministre espagnol pour négocier la paix avec la république française. II. 333. Obligé de sortir de Warsovie. 340. Incident qui ralentit la négociation dont il est chargé. 341. Il signe le traité de paix. Sa mort interrompt un traité d'alliance, négocié entre la France et l'Espagne. 342.

Yusuph-Pacha, successeur du malheureux Hassan, battu par Repnin , général russe. I. 307.

Z.

ZAMOYSKY, auteur de l'oppression et de l'esclavage des paysans polonais. II. 239.

Zayonczek. Etat de son armée pour défendre la Gallicie contre deux puissances. II. 271. Battu par les Russes à Chelm. 274.

Zélande. Massacres par le parti Orange. III. 174.

Zorndorff, bataille sanglante gagnée par le roi de Prusse , contre les Russes. I. 42.

Zoutman. Voyez l'article *Dogger-Banck*.

Zutphen. Pillage et dévastation de cette ville par les soldats du prince d'Orange. III. 172.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES





